

# LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DU QUÉBEC

MARS 2019

## PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

2019 • 2029

## PLANS ANNUELS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES

2019 • 2020







**LES INFRASTRUCTURES  
PUBLIQUES DU QUÉBEC**

MARS 2019

**PLAN QUÉBÉCOIS DES  
INFRASTRUCTURES**

2019 • 2029

**PLANS ANNUELS DE GESTION  
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS  
EN INFRASTRUCTURES**

2019 • 2020

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.  
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera  
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant  
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.  
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

**Les infrastructures publiques du Québec**  
Plan québécois des infrastructures 2019-2029 /  
Plans annuels de gestion des investissements  
publics en infrastructures 2019-2020

Dépôt légal – Mars 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-83599-8 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-83600-1 (en ligne)

ISSN 2369-999X (imprimé)  
ISSN 2371-0004 (en ligne)



## **MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR**

---

Vivement déterminé à doter le Québec d'infrastructures de qualité, notre gouvernement agit dès maintenant pour répondre aux besoins actuels et futurs des citoyens et des entreprises en matière d'infrastructures, tout en favorisant la prospérité économique.

Plus que jamais, l'état des infrastructures publiques nécessite un réinvestissement massif. En réponse à ce constat, le Plan québécois des infrastructures 2019-2029 du gouvernement du Québec prévoit de nouveaux investissements de 15 milliards de dollars. Cette hausse traduit la volonté audacieuse du gouvernement d'entraîner des résultats à la hauteur de ce que la population est en droit de s'attendre. L'accélération du rythme des investissements tient également compte de l'impact de ceux-ci sur la dette et sur les dépenses publiques.

En premier lieu, conformément à sa priorité nationale, le gouvernement consacrera une part substantielle de la hausse de ses investissements à l'éducation et à l'enseignement supérieur pour offrir aux élèves et aux étudiants des établissements d'enseignement de meilleure qualité et ainsi favoriser leur réussite.

Le réseau de la santé et des services sociaux se verra également allouer des investissements majeurs, afin d'assurer des soins de santé de qualité pour toutes les personnes qui en ont besoin. Pour ce faire, d'importants investissements serviront notamment à la mise en place graduelle des maisons des aînés ainsi qu'à la modernisation et à la construction d'hôpitaux partout au Québec.

Le Plan prévoit aussi des moyens pour nous assurer d'un réseau routier durable et sécuritaire, ce qui aura pour effet de stimuler l'économie dans l'ensemble des régions du Québec.

Une autre part importante du Plan sera consacrée au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques par des investissements dans le secteur du transport collectif. Nous prévoyons des moyens tels que l'acquisition d'autobus hybrides et électriques, l'implantation de voies réservées au transport collectif ainsi que l'implantation de modes de transport collectif structurant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dès aujourd'hui, et pour les dix prochaines années, nous nous donnons les moyens de passer des souhaits aux actions. Alors que les prévisions de réalisation des investissements en infrastructures ont tendance historiquement à être surévaluées, le gouvernement s'engage à remédier à la situation par la mise en œuvre rigoureuse des plans d'action des principaux ministères maîtres d'œuvre de projets d'infrastructures pour accélérer la réalisation des projets nécessaires à la prospérité économique du Québec.

De plus, nos actions sont guidées par une volonté d'accorder une prépondérance aux investissements en maintien de l'offre de service afin de résorber le déficit de maintien d'actifs accumulé et de favoriser la pérennité du parc d'infrastructures.

Je suis donc convaincu que la réalisation du Plan québécois des infrastructures 2019 2029 saura résolument améliorer la qualité de vie de la population et favoriser le développement économique du Québec grâce à des projets structurants. Je suis persuadé que les nombreux acteurs mis à contribution pour son déploiement, tous secteurs confondus, sauront assurer son succès afin qu'il reflète les ambitions du Québec et les priorités des Québécoises et des Québécois.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
et président du Conseil du trésor,

Christian Dubé



# **Les infrastructures publiques du Québec – mars 2019**

## **Termes apparaissant au document**

### **Acronymes**

### **Introduction**

### **Faits saillants**

#### **Section A**

Un plan audacieux pour le Québec

#### **Section B**

Plan québécois des infrastructures 2019-2029

#### **Section C**

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2019-2020





# Termes apparaissant au document

## **AJOUT**

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure.

## **AMÉLIORATION**

Accroissement du potentiel de service d'une infrastructure existante.

## **BONIFICATION**

Augmentation de l'offre de service gouvernementale par l'ajout d'une nouvelle infrastructure ou par l'amélioration d'une infrastructure existante.

## **DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS (DMA)**

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

## **DISPOSITION**

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

## **ENTRETIEN**

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

## **ENVELOPPE SECTORIELLE**

Enveloppe, sous la responsabilité d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement, permettant d'engager la contribution financière du gouvernement requise pour mettre en œuvre les projets priorités et autorisés.

## **ENVELOPPE CENTRALE**

Enveloppe permettant d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert de sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

## **IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE**

Immeuble appartenant à un organisme public pour lequel aucune utilisation, aux fins de la prestation de l'offre de service gouvernementale, n'est prévue.

## **INFRASTRUCTURE**

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

## **INVESTISSEMENT PRÉVU**

Coût prévu de la contribution financière du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

**INVESTISSEMENT PROBABLE**

Coût probable de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

**INVESTISSEMENT RÉALISÉ**

Coût réel de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour un exercice financier gouvernemental clos.

**MAINTIEN D'ACTIFS**

Valeur des travaux requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

**REPLACEMENT**

Acquisition, construction ou reconstruction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

**VALEUR DE REMPLACEMENT**

Estimation de la somme des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

**VIE UTILE** (durée de)

Période durant laquelle une infrastructure ou un composant devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles il est destiné.

## Acronymes

|           |  |
|-----------|--|
| ARTM      | Autorité régionale de transport métropolitain                                  |
| BAnQ      | Bibliothèque et Archives nationales du Québec                                  |
| BSI       | Bilan de santé des immeubles   |
| CERIU     | Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines                 |
| CHSLD     | Centres d'hébergement et de soins de longue durée                              |
| CHU       | Centre hospitalier universitaire   |
| CHUM      | Centre hospitalier de l'Université de Montréal                                 |
| CHUSJ     | Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine                                |
| CISSS     | Centres intégrés de santé et de services sociaux                               |
| CIUSSS    | Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux                |
| CLSC      | Centres locaux de services communautaires                                      |
| Coops     | Coopératives d'habitation  |
| CRSSS     | Centre régional de santé et de services sociaux                                |
| CUSM      | Centre universitaire de Santé McGill   |
| DGB       | Direction générale des barrages  |
| Directive | Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique         |
| DMA       | Déficit de maintien d'actifs   |
| EBI       | Entente bilatérale intégrée  |
| FCCQ      | Fonds Chantiers Canada-Québec  |
| FEPTU     | Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées                            |
| GES       | Gaz à effet de serre   |
| HLM       | Habitation à loyer modique   |
| IEG       | Indice d'état gouvernemental   |
| IRI       | Indice de rugosité international   |
| IEP       | Indice d'état du ponceau   |
| IPI       | Indice de priorité d'intervention  |
| la Caisse | Caisse de dépôt et placement du Québec   |
| MACM      | Musée d'art contemporain de Montréal   |
| MAMH      | Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation                          |
| MAPAQ     | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec       |
| MCC       | Ministère de la Culture et des Communications                                  |
| MELCC     | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques |
| MEES      | Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur                        |
| MEI       | Ministère de l'Économie et de l'Innovation                                     |
| MO        | Ministères et organismes   |
| MRC       | Municipalité régionale de comté  |
| MSSS      | Ministère de la Santé et des Services sociaux                                  |

|             |   |
|-------------|---|
| MTQ         | Ministère des Transports  |
| MTO         | Ministère du Tourisme   |
| NFCCQ       | Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec   |
| OH          | Office d'habitation   |
| OMH         | Offices municipaux d'habitation   |
| OMHK        | Office municipal d'habitation Kativik   |
| OBNL        | Organismes à but non lucratif   |
| PAFFITC     | Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun |
| PAGI        | Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures             |
| PAGTCP      | Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes             |
| PAGITC      | Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif         |
| PIQM        | Programme d'infrastructures Québec-Municipalités                                  |
| PPI         | Plan pluriannuel d'intervention   |
| PQI         | Plan québécois des infrastructures  |
| PRADIM      | Programme de recherche appliquée dans le domaine des infrastructures municipales  |
| PRIMADA     | Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés                           |
| PRIMEAU     | Programme d'infrastructures municipales d'eau                                     |
| PLSB        | Programme de logement sans but lucratif   |
| RAM         | Remplacement, amélioration et modernisation                                       |
| RÉCIM       | Réfection et construction des infrastructures municipales                         |
| REM         | Réseau express métropolitain  |
| RIO         | Régie des installations olympiques  |
| RRSSS       | Régie régionale de la santé et des services sociaux                               |
| RSSCE       | Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur                               |
| RSSS        | Réseau de la santé et des services sociaux  |
| RTC         | Réseau de transport de la Capitale  |
| RTL         | Réseau de transport de Longueuil  |
| RTM         | Réseau de transport métropolitain   |
| SAGIR       | Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources                           |
| SCT         | Secrétariat du Conseil du trésor  |
| SÉPAQ       | Société des établissements de plein air du Québec                                 |
| SHQ         | Société d'habitation du Québec  |
| SPDAM       | Société de la Place des Arts de Montréal  |
| SODEC       | Société de développement des entreprises culturelles                              |
| SOFIL       | Société de financement des infrastructures locales du Québec                      |
| SQI         | Société québécoise des infrastructures  |
| SRB         | Service rapide par bus  |
| SSIP        | Sous-secrétariat aux infrastructures publiques                                    |
| STL (Laval) | Société de transport de Laval   |

|                  |   |
|------------------|---|
| STL (Lévis)      | Société de transport de Lévis                                   |
| STM              | Société de transport de Montréal                                |
| STO              | Société de transport de l'Outaouais                             |
| STQ              | Société des traversiers du Québec                               |
| STTR             | Société de transport de Trois-Rivières                          |
| STS (Saguenay)   | Société de transport du Saguenay                                |
| STS (Sherbrooke) | Société de transport de Sherbrooke                              |
| TECQ             | Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec |
| UAB              | Utilisation des accotements par les autobus                     |



## Introduction

Le PQI 2019-2029 marque une nouvelle ère, sous le signe de l'audace. Afin de disposer d'infrastructures adaptées aux besoins d'aujourd'hui, fiables et performantes pour assurer la prospérité économique du Québec à long terme, le gouvernement rehausse de 15 milliards de dollars le niveau des investissements qui y sont prévus. Cette hausse de 15 % des investissements par rapport au Plan précédent porte le total des investissements pour les 10 prochaines années à un niveau record de 115,4 milliards de dollars. Il s'agit du plan le plus ambitieux depuis la publication du premier PQI. Plus encore, il prend en considération l'ensemble des nouveaux engagements en matière d'infrastructures publiques annoncés par le gouvernement.

La pierre angulaire de l'élaboration de ce PQI est constituée des trois priorités que le gouvernement a mises de l'avant : l'éducation, l'économie et la santé. De plus, le gouvernement a effectué ses choix en accordant une prépondérance à leur contribution au développement durable.

Le gouvernement peut se permettre d'adopter une accélération du rythme des investissements dans les infrastructures publiques, compte tenu de la bonne situation financière et économique du Québec. Dans un souci de saine gestion publique, cette hausse significative des investissements a été établie en tenant compte de leur impact sur la dette et sur les dépenses publiques. Les bénéfices de cette action déterminante se feront sentir pendant de nombreuses années et contribueront à une croissance économique soutenue dans toutes les régions du Québec.

Ce plan vise à la fois à prioriser les projets qui répondent aux besoins liés au maintien en bon état du parc d'infrastructures publiques, particulièrement ceux des secteurs liés à l'éducation et aux transports, et à relever le défi de la poursuite du développement de nouvelles infrastructures nécessaires pour répondre aux aspirations d'un Québec moderne.

Par ailleurs, l'élaboration du PQI ne pourrait se faire sans que les PAGI préparés par les principaux MO qui gèrent la majorité des actifs financés par le gouvernement soient pris en compte. En effet, ceux-ci permettent de suivre l'évolution de l'état des infrastructures et de leur DMA. Les PAGI sont des outils indispensables en matière de priorisation des investissements relatifs au maintien d'actifs et à la résorption du DMA ainsi que ceux requis pour le remplacement des infrastructures rendues à la fin de leur vie utile.

Le gouvernement démontre ainsi sa volonté d'agir de façon responsable, mais audacieuse, dans sa gestion à long terme des investissements en infrastructures publiques, et ce, en fonction des priorités qu'il a établies.





## Faits saillants

### ❑ Investissements majeurs de 115,4 milliards de dollars sur la période 2019-2029 pour le maintien et le développement des infrastructures publiques

- Rehaussement de 15,0 milliards de dollars, soit plus de 15 % par rapport au PQI 2018-2028;
- Le plan le plus ambitieux depuis la publication du premier PQI;
- Allocation de la majorité du rehaussement au maintien de l'offre de service, afin de récupérer le retard d'investissements accumulé à l'égard des infrastructures en mauvais état et de prévoir un niveau d'investissements récurrent en maintien d'actifs favorisant la pérennité des infrastructures;
- Concrétisation de l'ensemble des engagements du gouvernement en matière d'infrastructures publiques, plus particulièrement pour les trois priorités que sont l'éducation, l'économie et la santé, tout en se préoccupant de la contribution de ces investissements au développement durable.

### ❑ Des hausses significatives dans les secteurs priorisés

- 6,1 milliards de dollars pour rénover les écoles et pour ajouter des classes partout au Québec, y compris l'implantation progressive des classes de maternelle 4 ans;
- 5,3 milliards de dollars dans le réseau routier, actif essentiel au développement économique du Québec, afin d'en assurer son bon état et de réaliser plusieurs projets majeurs, dont la réalisation d'études ainsi que les plans et devis pour un nouveau lien à l'est entre Québec et Lévis;
- 1,6 milliard de dollars pour favoriser la réalisation de projets de bonification de l'offre de service en transport collectif, contribuant ainsi au développement durable;
- 1,0 milliard de dollars pour la mise en place graduelle de maisons des aînés. En parallèle, plusieurs centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) seront rénovés.

### ❑ Plusieurs projets porteurs pour l'ensemble du Québec

- Construction de nouvelles écoles secondaires ou leur agrandissement dans différentes régions;
- Mise à l'étude de plusieurs projets en lien avec le plan de décongestion du réseau routier de la région métropolitaine de Montréal, notamment l'implantation de modes de transport collectif structurant dans l'est de Montréal, sur le boulevard Taschereau à Longueuil, dans l'axe du prolongement de la ligne jaune du métro à Longueuil ainsi que l'utilisation des accotements de certaines autoroutes par les autobus;
- Réfections majeures de l'autoroute Métropolitaine et des tunnels Ville-Marie et Viger;
- Rénovation, réaménagement, agrandissement et construction de centres hospitaliers partout au Québec, dont le projet d'agrandissement de l'hôpital Pierre-Le Gardeur;
- Mise à l'étude d'une nouvelle offre de services hospitaliers en Outaouais.



# Section A

## Un plan audacieux pour le Québec

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Des investissements majeurs de 115,4 milliards de dollars pour le maintien et le développement des infrastructures publiques .....</b> | <b>3</b>  |
| 1.1 Un rehaussement d'envergure.....   | 3         |
| 1.2 Des investissements diversifiés .....  | 4         |
| 1.3 De nouveaux investissements significatifs dans les secteurs priorités .....  | 4         |
| 1.4 Une enveloppe centrale de douze milliards de dollars .....   | 9         |
| <b>2. Des partenariats qui permettront de réaliser davantage de projets prioritaires .....</b>   | <b>11</b> |
| 2.1 La contribution des partenaires du gouvernement du Québec .....  | 11        |
| 2.2 Un partenariat innovant avec la Caisse pour l'économie québécoise.....   | 12        |
| <b>3. Une hausse des investissements dans le respect des finances publiques ....</b>   | <b>13</b> |
| 3.1 Des investissements significatifs tout en contrôlant leur impact sur la dette .....  | 13        |
| 3.2 La planification décennale des investissements.....  | 14        |
| <b>4. Pour une meilleure gouvernance des investissements en infrastructures ....</b>   | <b>16</b> |
| 4.1 Une amélioration de la gouvernance.....  | 16        |
| 4.2 Une priorisation des investissements assurant la pérennité du parc d'infrastructures publiques .....                                     | 17        |
| 4.3 Une connaissance globale du parc d'infrastructures adéquate pour orienter les actions .....  | 18        |
| 4.4 Une prise en charge de 79 % du déficit de maintien d'actifs .....  | 19        |
| <b>5. Une Directive qui exige l'application des meilleures pratiques de gestion de projet.....</b>   | <b>20</b> |
| <b>Annexe 1 – Élaboration du PQI 2019-2029 .....</b>   | <b>22</b> |
| <b>Annexe 2 – La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique .....</b>  | <b>25</b> |



# 1. Des investissements majeurs de 115,4 milliards de dollars pour le maintien et le développement des infrastructures publiques

## 1.1 Un rehaussement d'envergure

Le PQI 2019-2029 présente la planification des investissements du gouvernement en infrastructures des 10 prochaines années, totalisant une somme de 115,4 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de 15,0 milliards de dollars, soit une augmentation de 15,0 % par rapport au Plan précédent. Grâce à ce plan audacieux, le gouvernement sera en mesure de concrétiser l'ensemble de ses engagements en matière d'infrastructures publiques, plus particulièrement pour les trois priorités que sont l'éducation, l'économie et la santé, tout en se préoccupant de la contribution de ces investissements au développement durable.

Ce PQI constitue une preuve tangible de la volonté du gouvernement d'agir afin de doter le Québec d'infrastructures adaptées aux besoins d'aujourd'hui et nécessaires à sa prospérité économique. Il permettra la réalisation d'investissements indispensables pour assurer le maintien de l'offre de service à la population ainsi que ceux requis pour la bonification des services que le gouvernement s'est engagé à réaliser. Ainsi, différents chantiers de construction commenceront leurs activités dès cette année, et ce, partout au Québec.

Cette hausse de 15,0 milliards de dollars s'ajoute aux 3,6 milliards de dollars devenus disponibles<sup>1</sup>, à la suite de l'avancement et de l'achèvement de plusieurs projets au cours de l'année 2018-2019 ainsi que de la révision de la planification de certains projets majeurs. Ainsi, ce sont plus de 18,6 milliards de dollars qui peuvent être consacrés à de nouveaux investissements pour la période 2019-2029.

### Disponibilités additionnelles au PQI 2019-2029

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|  |                 |
|--|-----------------|
| Rehaussement du niveau du Plan québécois des infrastructures | 15 000,0        |
| Nouvelles disponibilités                                     | 3 600,7         |
| <b>Total</b>   | <b>18 600,7</b> |

### Répartition par domaine d'activité

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|  |                 |
|--|-----------------|
| Éducation  | 6 077,8         |
| Enseignement supérieur   | 484,0           |
| Réseau routier   | 5 329,2         |
| Transport collectif et autres modes de transport                                   | 1 575,0         |
| Santé et Services sociaux  | 2 161,2         |
| Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | 550,0           |
| Édifices gouvernementaux   | 501,2           |
| Ressources informationnelles   | 436,0           |
| Logements sociaux et communautaires  | 272,8           |
| Autres secteurs  | 307,3           |
| Enveloppe centrale <sup>1</sup> non distribuée aux secteurs                        | 906,2           |
| <b>Total</b>   | <b>18 600,7</b> |

<sup>1</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert de sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

<sup>1</sup> Se référer à l'annexe 1.

## 1.2 Des investissements diversifiés

Des infrastructures modernes et efficaces aident à rendre le Québec plus productif, compétitif et prospère. En effet, la présence d'infrastructures publiques de qualité favorise le maintien et l'implantation d'entreprises au Québec, contribue à l'établissement de conditions favorables au développement, à l'innovation et à la création d'emplois, particulièrement des emplois de qualité.

Par conséquent, le PQI 2019-2029 prévoit des investissements dans tous les secteurs d'activité du gouvernement, comme le démontre le tableau qui suit.

### Sommaire des investissements prévus au PQI 2019-2029, répartis entre les principaux secteurs d'activité (contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|  |                  |              |
|--|------------------|--------------|
| Réseau routier   | 24 580,0         | 21,3         |
| Transport collectif et autres modes de transport                                   | 11 975,9         | 10,4         |
| Éducation et Enseignement supérieur  | 20 264,8         | 17,6         |
| Santé et Services sociaux  | 20 186,4         | 17,5         |
| Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | 9 398,4          | 8,1          |
| Culture  | 1 575,6          | 1,4          |
| Ressources informationnelles   | 5 749,1          | 5,0          |
| Édifices gouvernementaux   | 2 602,0          | 2,3          |
| Logements sociaux et communautaires  | 2 442,4          | 2,1          |
| Autres secteurs  | 4 663,3          | 4,0          |
| Enveloppe centrale <sup>1</sup>  | 11 962,1         | 10,4         |
| <b>Total</b>   | <b>115 400,0</b> | <b>100,0</b> |

<sup>1</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert de sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

## 1.3 De nouveaux investissements significatifs dans les secteurs priorités

### □ 6,6 milliards de dollars pour la rénovation et l'ajout d'espaces dans les secteurs de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'éducation étant la première priorité, le gouvernement y consacre une part substantielle des nouvelles sommes disponibles au PQI, soit près de 6,6 milliards de dollars ou 35 %. De cette somme, 6,1 milliards de dollars sont attribués au secteur de l'Éducation et 484,0 millions de dollars au secteur de l'Enseignement supérieur.

Des sommes additionnelles de 6,1 milliards de dollars en Éducation, 2,6 milliards de dollars seront consacrés à la poursuite de la remise en état des infrastructures existantes du réseau scolaire. Sans ce réinvestissement dans les infrastructures scolaires, la proportion des écoles en mauvais état, actuellement de 54 %, continuerait de croître au cours des prochaines années. Face à cette situation, le gouvernement agit en haussant substantiellement le niveau récurrent des investissements consacrés à ce secteur afin de renverser cette tendance, tout en ciblant les actions permettant de récupérer le retard accumulé. En parallèle, il veillera à optimiser l'utilisation des écoles existantes par différents travaux de réaménagement et de transformation.

De plus, près de 1,9 milliard de dollars seront investis pour accélérer la mise en place de nouveaux locaux afin de répondre à de nombreux déficits d'espace, ce qui permettra d'accueillir de nouveaux élèves partout au Québec, y compris l'implantation progressive des classes de maternelle 4 ans.

Concrètement, ces investissements se traduiront entre autres par la réalisation de plus de 5 000 projets de rénovation et d'amélioration ainsi que par l'ajout d'environ 1 000 classes supplémentaires aux quelques 50 000 classes existantes, dont profiteront près de 25 000 élèves. Le Québec disposera ainsi d'écoles plus attrayantes et bien équipées, créant des milieux propices aux apprentissages ainsi qu'à la réussite scolaire, et ce, au bénéfice des élèves et du personnel enseignant.

De plus, une somme de 1,1 milliard de dollars est consacrée à des projets majeurs dans la région métropolitaine de Montréal et ailleurs au Québec, visant la construction d'écoles secondaires au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins les plus criants. Une portion de cette somme servira également à la rénovation majeure d'écoles secondaires, notamment celle de l'école FACE à Montréal. De la somme de 1,1 milliard de dollars, 858 millions de dollars sont réservés à l'enveloppe centrale pour la réalisation de ces projets.

Ces investissements supplémentaires soutiendront l'atteinte des objectifs de la Politique de la réussite éducative du MEES, la réussite éducative constituant la clé de voûte pour augmenter la richesse collective du Québec à long terme. Le maintien d'infrastructures de qualité ainsi que l'embellissement et la construction de nouvelles écoles s'inscrivent dans cette vision. Ainsi, un grand chantier se met en branle dans ce secteur.

#### **Investissements additionnels au PQI 2019-2029**

##### **Secteur de l'Éducation**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|   |                |
|---|----------------|
| Enveloppes de maintien d'actifs   | 2 578,0        |
| Ajout d'espace, y compris l'implantation progressive de la maternelle 4 ans | 1 864,4        |
| Allocation pour des projets majeurs (construction et rénovation d'écoles)   | 1 094,0        |
| Autres projets et enveloppes  | 541,4          |
| <b>Total</b>  | <b>6 077,8</b> |

Note : Ces investissements additionnels s'ajoutent aux sommes qui étaient prévues pour les projets inscrits au PQI 2018-2028.

Le secteur de l'Enseignement supérieur, qui comprend les infrastructures collégiales et universitaires, se voit accorder une somme supplémentaire de 484,0 millions de dollars, en plus des investissements additionnels consentis dans le dernier PQI pour la réalisation de différents projets visant la rénovation et l'ajout d'espaces. De cette somme, 257,1 millions de dollars sont prévus pour les enveloppes de maintien de leurs actifs et 154,0 millions de dollars sont destinés à la réalisation de différents projets et au rehaussement des enveloppes de bonification de l'offre de service. De plus, des investissements supplémentaires de 72,9 millions de dollars sont prévus pour des projets majeurs, notamment le projet d'ajout d'espaces au Collège Dawson et celui du réaménagement du campus Gatineau de l'Université du Québec en Outaouais.

#### **Investissements additionnels au PQI 2019-2029**

##### **Secteur de l'Enseignement supérieur**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Enveloppes de maintien d'actifs     | 257,1        |
| Allocation pour des projets majeurs | 72,9         |
| Autres projets et enveloppes        | 154,0        |
| <b>Total</b>                        | <b>484,0</b> |

Note : Ces investissements additionnels s'ajoutent aux sommes qui étaient prévues pour les projets inscrits au PQI 2018-2028.

De plus, des investissements additionnels en ressources informationnelles de 115,9 millions de dollars, inclus dans la somme supplémentaire accordée au secteur Ressources informationnelles, sont prévus pour les réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ils permettront de soutenir notamment l'acquisition de progiciels, le développement de l'usage pédagogique de la programmation, le soutien pour l'implantation de dispositifs répondant aux besoins de la formation technique dans le domaine numérique, l'efficacité et l'optimisation des infrastructures en technologies de l'information, la mise à niveau technologique de systèmes administratifs, la sécurité de l'information et le développement des progiciels de gestion intégrés.

## ❑ 5,3 milliards de dollars de plus investis dans le réseau routier

Le réseau routier du Québec représente un actif essentiel pour le développement économique du Québec et la qualité de vie des familles, notamment en favorisant la mobilité des personnes et des biens. Ainsi, le réseau routier doit assurer une circulation fluide, sécuritaire et fiable. Des investissements significatifs sont incontournables pour s'assurer de cette fluidité ainsi que du bon état et de la sécurité de ces infrastructures stratégiques.

À cet égard, le PQI 2019-2029 prévoit des investissements additionnels de plus de 5,3 milliards de dollars pour ce secteur. De cette somme, 993,0 millions de dollars sont consacrés à assurer le bon état et la pérennité du réseau actuel. Actuellement, 50 % des chaussées et 47 % des structures du réseau routier sont jugés en mauvais état. Ces investissements permettront d'assurer la réalisation des travaux nécessaires au maintien d'actifs sur l'ensemble du réseau, tout en générant d'importantes retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

Une somme de 4,3 milliards de dollars est également prévue pour la réalisation de plusieurs projets majeurs, inscrits à la catégorie « à l'étude » au PQI précédent, qui passent à la catégorie « en planification » dans le présent PQI ou qui le feront au cours du prochain exercice financier, dont :

- L'implantation d'un nouveau lien à l'est entre Québec et Lévis, qui avance à l'étape « en planification » au PQI et qui se voit accorder, dans l'attente des résultats des travaux du Bureau de projet, une somme de 325 millions de dollars pour la réalisation d'études ainsi que pour les plans et devis. Le gouvernement a officialisé son engagement à faire de ce nouveau lien une priorité en renforçant l'expertise du Bureau de projet. Dans un souci de cohérence, le gouvernement a aussi confirmé que le projet du nouveau lien et celui du pont de l'Île-d'Orléans seront traités de manière coordonnée;
- Les réfections majeures de l'autoroute Métropolitaine et des tunnels Ville-Marie et Viger à Montréal, pour lesquelles des sommes sont réservées au PQI 2019-2029;
- La réfection du tablier du pont de Québec.

Cette somme de 4,3 milliards de dollars servira également à d'autres projets mis à l'étude au présent PQI afin de répondre aux problèmes liés à la saturation actuelle du réseau, notamment dans le cadre du vaste plan de décongestion du réseau routier de la région métropolitaine de Montréal, dont :

- La prolongation de l'autoroute 13 jusqu'à l'autoroute 50;
- Le réaménagement de la route 132 entre Delson et Sainte-Catherine.

### Investissements additionnels au PQI 2019-2029

#### Secteur du Réseau routier

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| Allocation pour projets majeurs | 4 336,2        |
| Enveloppes de maintien d'actifs | 993,0          |
| <b>Total</b>                    | <b>5 329,2</b> |

Note : Ces investissements additionnels s'ajoutent aux sommes qui étaient prévues pour les projets inscrits au PQI 2018-2028.



## ❑ 1,6 milliard de dollars supplémentaires pour le transport collectif et autres modes de transport pour contribuer au développement durable

Pour le transport collectif et les autres modes de transport (maritime, aérien, ferroviaire et autres), les sommes additionnelles de plus de 1,6 milliard de dollars prévues au PQI 2019-2029 contribueront également à favoriser la mobilité des citoyens et à accroître la fluidité de la circulation. Les projets en transport collectif se veulent un appui autant à l'environnement qu'à une économie plus forte. Conséquemment, il en découlera une réduction des gaz à effet de serre, une décroissance de la congestion routière ainsi qu'une diminution du temps et des dépenses des ménages consacrés aux transports.

La majorité de cette somme, soit 1,1 milliard de dollars, est allouée à des projets majeurs en transport collectif, notamment pour compléter le provisionnement de la contribution du gouvernement au projet d'implantation d'un système de transport collectif structurant à Québec, actuellement « en planification », ainsi que pour mettre à l'étude différents projets liés au plan de décongestion de la région métropolitaine de Montréal. Dans ce dernier cas, les projets mis à l'étude dans le présent PQI concernent :

- L'implantation d'un réseau métropolitain de voies réservées sur les autoroutes 13, 20, 25, 440 et 640 ainsi que sur la route 116;
- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'est de Montréal;
- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant sur le boulevard Taschereau;
- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'axe du prolongement de la ligne jaune du métro à Longueuil.

Relativement au réseau structurant de transport collectif à Québec, fidèle à son engagement à soutenir la réalisation de ce projet, le gouvernement a réservé les sommes nécessaires au PQI pour assumer la totalité de sa contribution à cet important projet. La contribution de 1,2 milliard de dollars du gouvernement fédéral permettra de conclure le financement de ce projet. Par ailleurs, le gouvernement s'assurera de l'interconnexion de ce projet avec la Rive-Sud de Québec par le secteur de l'entrée des ponts.

Rappelons finalement que le gouvernement s'est engagé à ce que le troisième lien permette une interconnexion entre le réseau de transport collectif de la Rive-Sud et le nouveau projet de réseau structurant de transport collectif de la ville de Québec. Ce faisant, ce sont des milliers de citoyens des deux rives qui auront accès à une nouvelle offre intégrée de transport collectif.

### Investissements additionnels au PQI 2019-2029

#### Secteurs du Transport collectif et des autres modes de transport

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Allocation pour des projets majeurs | 1 098,2        |
| Autres projets et enveloppes        | 476,8          |
| <b>Total</b>                        | <b>1 575,0</b> |

Note : Ces investissements additionnels s'ajoutent aux sommes qui étaient prévues pour les projets inscrits au PQI 2018-2028.

## ❑ 2,2 milliards de dollars de plus en Santé et Services sociaux

Le secteur de la Santé et des Services sociaux constitue une autre priorité du gouvernement. Ainsi, afin d'offrir aux Québécois un accès à des établissements offrant des soins de santé de qualité, le gouvernement prévoit investir une somme additionnelle de près de 2,2 milliards de dollars dans ces infrastructures.

À cet effet, l'implantation graduelle de maisons des aînés constitue un des engagements phares du gouvernement pour lequel il investira 1,0 milliard de dollars, permettant d'ajouter 2 600 places additionnelles destinées aux personnes âgées ou bénéficiant de soins de longue durée. D'autres sommes seront prévues ultérieurement. Dans le contexte d'une population vieillissante, les maisons des aînés se veulent un modèle humain, plus moderne et mieux adapté aux besoins des résidents. De plus, ce modèle favorisera la mise en place d'un milieu de travail mieux adapté pour le personnel y travaillant. En parallèle, le gouvernement s'occupe également de la situation des aînés par la rénovation de plusieurs centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Une somme de 1,2 milliard de dollars sera dévolue à différents projets majeurs qui passeront à l'étape « en planification » ainsi qu'à la mise à l'étude de nouveaux projets. Parmi les projets qui seront en planification, mentionnons le projet d'agrandissement de l'hôpital Pierre-Le Gardeur, pour lequel le gouvernement a fait augmenter la portée à 246 lits au lieu des 150 lits prévus initialement, ainsi que d'autres projets comme l'hôpital Charles-Le Moyne, l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis, l'Hôtel-Dieu de Lévis et l'Hôpital général du Lakeshore. Parmi les mises à l'étude, mentionnons le projet d'une nouvelle offre de services hospitaliers en Outaouais.

#### **Investissements additionnels au PQI 2019-2029**

##### **Secteur de la Santé et des Services sociaux**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|  |                |
|--|----------------|
| Mise en place graduelle de maisons des aînés | 1 000,0        |
| Allocation pour des projets majeurs          | 1 161,2        |
| <b>Total</b>                                 | <b>2 161,2</b> |

Note : Ces investissements additionnels s'ajoutent aux sommes qui étaient prévues pour les projets inscrits au PQI 2018-2028.

#### **❑ 550 millions de dollars additionnels dans les infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs**

Le gouvernement maintient l'appui important qu'il offre aux municipalités et à différents organismes régionaux et communautaires pour la réalisation de leurs projets d'infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs. Ainsi, il investira 550,0 millions de dollars additionnels dans de nombreux projets d'infrastructures mobilisateurs qui ont une portée régionale. Soucieux de la pratique d'activités physiques et conscient de l'importance pour la population d'avoir accès à des installations de loisirs et communautaires de qualité, le gouvernement prévoit de nouveaux investissements de 257,0 millions de dollars dans de telles infrastructures. À cette somme s'ajoutera une contribution équivalente du gouvernement fédéral dans le cadre de l'EBI du Plan Investir dans le Canada (Phase 2). Par ailleurs, les investissements accordés à la Sépaq seront également relevés de 75,0 millions de dollars afin d'assurer le maintien de ses infrastructures ainsi que d'améliorer ses installations, dont celles du Parc de la chute Montmorency et du Parc national du Mont-Mégantic.

#### **❑ 501 millions de dollars de plus pour les édifices gouvernementaux**

Pour maintenir ses infrastructures en bon état, le gouvernement alloue des sommes supplémentaires de 501,2 millions de dollars pour des travaux requis aux bâtiments sous sa responsabilité, soit les immeubles de bureaux, les centres de détention, les palais de justice et les installations de la Sûreté du Québec. Elles serviront notamment à la rénovation de l'immeuble patrimonial Gérard-D.-Levesque, situé au 12 rue Saint-Louis à Québec, au maintien d'actifs des immeubles de la SQI et à divers autres projets de réfection.

### ❑ 436 millions de dollars ajoutés pour les ressources informationnelles

Le gouvernement prévoit une allocation additionnelle de 436,0 millions de dollars pour la poursuite de projets en ressources informationnelles dans plusieurs MO. Outre les investissements additionnels en ressources informationnelles de 115,9 millions de dollars prévus pour les réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur mentionnés précédemment, cette somme servira à réaliser la transformation numérique de l'administration publique par le biais, notamment, des projets visant à moderniser les infrastructures dédiées au système de justice, ainsi qu'à faciliter l'accès en mode numérique aux soins de santé et aux services sociaux.

### ❑ 273 millions de dollars supplémentaires pour les logements sociaux et communautaires

Afin de maintenir le soutien aux ménages moins fortunés ou ceux dont le statut est plus précaire, le PQI 2019-2029 prévoit une somme additionnelle de 272,8 millions de dollars, principalement pour soutenir la réalisation des unités de logement du programme Accès-Logis. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif du gouvernement d'accroître l'accès à un logement décent et abordable pour plusieurs familles qui vivent des situations particulières de vulnérabilité dans toutes les régions du Québec.

## 1.4 Une enveloppe centrale de douze milliards de dollars

Le PQI 2019-2029 prévoit une enveloppe centrale de 12,0 milliards de dollars réservée pour assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert de ces sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

Plusieurs de ces projets concernent le remplacement ou la réfection majeure d'infrastructures existantes et, à ce titre, ils sont considérés comme incontournables. Dans d'autres cas, il s'agit de projets de bonification de l'offre de service au cœur des priorités du gouvernement. En raison du grand nombre de projets à l'étude, soit 62 projets prévus au PQI 2019-2029<sup>2</sup> et de l'importance des contributions du gouvernement requises pour les réaliser, estimées à près de 30 milliards de dollars en tenant compte d'un projet en planification, le gouvernement doit prévoir leur mise en œuvre de façon graduelle au cours des prochains exercices financiers. Il s'agit d'ailleurs d'une pratique usuelle. En effet, les sommes actuellement disponibles à l'enveloppe centrale du PQI ne suffisent pas à assurer l'engagement immédiat de la contribution financière du gouvernement prévue pour l'ensemble de ces projets.

Toutefois, la mise à jour annuelle des prochains PQI rendra disponibles de nouvelles sommes qui permettront de constituer les provisions nécessaires pour garantir la réalisation des projets à l'étude retenus, le cas échéant.

---

<sup>2</sup> Au PQI 2018-2028, 57 projets étaient à l'étude pour lesquels la contribution du gouvernement est estimée à près de 24 milliards de dollars.

## Des investissements en infrastructures favorisant le développement durable

Par ses investissements de 16,6 milliards de dollars prévus au PQI 2019-2029, le gouvernement met en place des conditions qui favorisent le développement durable pour permettre aux citoyens de vivre dans un monde respectueux de l'environnement. Ils permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'accroître la résilience aux changements climatiques, d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol ainsi que d'accroître l'accès au transport en commun et aux modes de transport électrique.

- Au secteur « Transport collectif », des sommes importantes de 9,0 milliards de dollars sont prévues pour appuyer notamment la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable et financer l'acquisition d'autobus hybrides et électriques ainsi que l'implantation de voies réservées. Le gouvernement s'est engagé à investir dans des projets de grande envergure afin d'accroître le transport actif, par exemple le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le nouveau réseau structurant de transport collectif de la ville de Québec et les projets liés au plan de décongestion de la région métropolitaine de Montréal.
- Au secteur « Infrastructures municipales », le gouvernement consacre d'importants investissements de 7,2 milliards de dollars afin de soutenir les municipalités dans leurs travaux de construction, de réfection et d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et pour le remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts, et ce, pour maintenir et améliorer la qualité de vie des citoyens dans leur collectivité. Des sommes sont également prévues pour financer des projets municipaux de biométhanisation et de compostage.
- Des investissements de 305,7 millions de dollars sont également prévus pour maintenir en bon état les barrages publics afin de contrôler le débit des eaux, ainsi que pour d'autres infrastructures liées à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques.

En appui aux investissements qui soutiennent le développement durable prévu au PQI 2019-2029 s'ajoute une contribution fédérale de 7,0 milliards de dollars allouée au Québec dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée découlant du Plan investir dans le Canada (Phase 2), soit 5,2 milliards de dollars pour le volet « Transport en commun » et 1,8 milliard de dollars pour le volet « Infrastructure verte ».

### Investissements en infrastructures favorisant le développement durable (en millions de dollars)

|   | 2019-2029       |
|---|-----------------|
| <b>Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029</b>                                 |                 |
| Transport collectif   | 9 040,3         |
| Infrastructures municipales   | 7 216,7         |
| Barrages publics  | 242,7           |
| Autres – Investissements liés à l'adaptation et la résilience aux changements climatiques | 63,0            |
| <b>Sous-total – PQI 2019-2029</b>   | <b>16 562,7</b> |
| <b>Plan Investir dans le Canada (Phase 2)</b>   |                 |
| Transport en commun   | 5 182,4         |
| Infrastructure verte  | 1 808,1         |
| <b>Sous-total – Plan Investir dans le Canada (Phase 2)</b>                                | <b>6 990,5</b>  |
| <b>Total</b>  | <b>23 553,2</b> |

## 2. Des partenariats qui permettront de réaliser davantage de projets prioritaires

### 2.1 La contribution des partenaires du gouvernement du Québec

L'engagement d'autres intervenants, dans le cadre de partenariats avec le gouvernement du Québec, rend possible la réalisation de plusieurs projets jugés prioritaires pour le Québec. Les contributions de ces partenaires s'ajoutent à celles du gouvernement du Québec.

#### □ 16,5 milliards de dollars en provenance des programmes fédéraux d'infrastructures en appui aux projets prévus au PQI

Aux investissements du gouvernement du Québec de 115,4 milliards de dollars prévus dans le cadre du PQI 2019-2029 s'ajoute une contribution de 16,5 milliards de dollars du gouvernement fédéral.

#### ■ 7,5 milliards de dollars réservés au Québec dans le cadre de l'EBI

Découlant de la phase 2 du plan fédéral en infrastructures Investir dans le Canada, le Québec a conclu avec le gouvernement fédéral, le 6 juin 2018, l'EBI pour la période 2018-2019 à 2027-2028, ce qui permettra au Québec de recevoir une somme de 7,5 milliards de dollars pour soutenir le financement de ses priorités en infrastructures.

- Les deux principaux volets de l'EBI, soit les volets Transport en commun et Infrastructure verte, ont une forte connotation en développement durable. Ces volets représentent des contributions du gouvernement fédéral de près de 7,0 milliards de dollars pour le Québec. Le gouvernement du Québec s'est engagé à contribuer pour une somme au minimum équivalente;
- Certains projets prioritaires du gouvernement du Québec prévus au PQI 2019-2029, notamment en transport en commun, ont été présentés au gouvernement fédéral afin d'obtenir un financement. Au cours des prochains mois, le Québec identifiera et soumettra au gouvernement fédéral d'autres projets, pour tous les volets de l'EBI, qui permettront de soutenir la réalisation de ses priorités en matière d'infrastructures.

#### EBI – Sommes prévues pour le Québec

(en millions de dollars)

| Volet  | Enveloppe globale pour le Canada | Part du Québec |
|--|----------------------------------|----------------|
| Transport en commun                                    | 20 125,0                         | 5 182,4        |
| Infrastructure verte                                   | 9 222,0                          | 1 808,1        |
| Infrastructure communautaire, culturelle et récréative | 1 347,0                          | 257,0          |
| Infrastructure des collectivités rurales et nordiques  | 2 400,0                          | 288,5          |
| <b>Total</b>   | <b>33 094,0</b>                  | <b>7 536,0</b> |

#### ■ 9,0 milliards de dollars provenant de programmes fédéraux antérieurs à l'EBI

À la somme de 7,5 milliards de dollars prévus à l'EBI du Québec s'ajoutent d'autres investissements du gouvernement fédéral de 9,0 milliards de dollars sur la période 2019-2029, lesquels proviennent d'anciens plans d'infrastructures, tels que la phase 1 du plan Investir dans le Canada et le Plan Chantiers Canada 2014-2024.

## □ 12,7 milliards de dollars investis par d'autres partenaires

Il est prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, les organismes de transport en commun et les établissements universitaires, investiront pour leur part 12,7 milliards de dollars au cours de la période 2019-2029 dans les projets d'infrastructures publiques financés par le gouvernement du Québec.

### Contributions du gouvernement du Québec et de ses partenaires au cours de la période 2019-2029 (en millions de dollars et en pourcentage)

|  |                  |              |
|--|------------------|--------------|
| Gouvernement du Québec – PQI 2019-2029 | 115 400,0        | 79,8         |
| Gouvernement fédéral                   | 16 542,2         | 11,4         |
| Autres partenaires                     | 12 663,5         | 8,8          |
| <b>Total</b>                           | <b>144 605,7</b> | <b>100,0</b> |

## 2.2 Un partenariat innovant avec la Caisse pour l'économie québécoise

L'entente-cadre en matière d'infrastructure publique, conclue en 2015 entre le gouvernement du Québec et la Caisse, constitue une avancée majeure dans la mise en œuvre d'un modèle novateur pour la construction de nouvelles infrastructures publiques au Québec.

Le premier projet en cours de réalisation en vertu de cette entente est la mise en service du REM. Étant entièrement responsable du projet, la Caisse propose d'intégrer l'accès au centre-ville de Montréal, à la Rive-Sud de Montréal, à l'ouest de l'île de Montréal, à la Rive-Nord (Deux-Montagnes) et à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau au sein d'un seul réseau de transport collectif électrique et automatisé.

- En plus du projet majeur de l'élargissement de l'autoroute 30, entre les autoroutes 20 et 10, qui est actuellement à l'étude afin d'optimiser les déplacements dans ce corridor de grande affluence pour permettre notamment une accessibilité fluide au REM, le gouvernement s'engage à mettre en place à court terme les conditions nécessaires pour optimiser l'UAB. La portée de ce projet, qui devra être terminée au moment de la mise en service du REM, couvrira le corridor de l'autoroute 30, de l'autoroute 20 à l'est à l'autoroute 10 à l'ouest. Pour ce qui est du tronçon de l'autoroute 30 entre les autoroutes 10 et 15, le gouvernement amorcera des discussions avec le consortium pour évaluer la possibilité de déployer les UAB sur ce tronçon.

À terme, la réalisation du REM constituera une bonification importante du système de transport collectif de la région métropolitaine de Montréal et contribuera au plan de décongestion du gouvernement. Évalué à 6,3 milliards de dollars, ce projet constitue l'investissement le plus important en transport collectif à Montréal depuis la construction du métro à la fin des années 1960.

Les gouvernements du Québec et du Canada sont des partenaires financiers importants au projet, et ce, pour une somme identique de l'ordre de 1,3 milliard de dollars, respectivement sous la forme de capital-actions pour l'un et d'un prêt de la Banque de l'infrastructure du Canada pour l'autre. De plus, le gouvernement du Québec contribuera aux objectifs d'intégration de l'ensemble des services de transports de Montréal par la réalisation d'investissements périphériques et par une aide financière à l'Autorité régionale de transport métropolitain, impliquée dans l'exploitation du réseau intégré. De plus, par l'intermédiaire de sa société d'État Hydro-Québec, il contribuera au projet pour le volet « électrification du réseau ».

L'entente-cadre place le Québec à l'avant-garde en matière de gouvernance de grands projets d'infrastructures publiques et permettra de soutenir la réalisation de projets ambitieux au Québec en mettant à profit l'expérience internationale de la Caisse en cette matière.

### **3. Une hausse des investissements dans le respect des finances publiques**

#### **3.1 Des investissements significatifs tout en contrôlant leur impact sur la dette**

Une portion importante du parc d'infrastructures publiques du Québec a été construite dans les années 1960 et 1970. Au cours de la période entre les années 1990 et le milieu des années 2000, le gouvernement du Québec a réduit ses investissements en ce domaine.

Depuis la mise en œuvre du premier PQI en 2007, lequel avait été déposé à la suite de l'adoption de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques<sup>3</sup>, le gouvernement a réinvesti massivement dans l'ensemble de ses infrastructures, notamment en transport, en santé et en éducation.

#### **□ Répondre aux besoins en investissements tout en respectant la capacité de payer**

Compte tenu de l'importance du parc d'infrastructures publiques, le Québec doit y consacrer annuellement des sommes significatives pour le maintenir en bon état ainsi que pour en assurer le développement nécessaire à la prestation de services aux citoyens et aux entreprises.

Les besoins en investissements sont immenses et certains sont pressants, mais les ressources financières disponibles pour les satisfaire sont limitées. Il est ainsi essentiel que les interventions du gouvernement soient efficaces en vue que leurs retombées soient optimisées, et ce, en tenant compte de la capacité de payer des contribuables. À cet égard, le gouvernement doit exercer un arbitrage constant entre le niveau de ses investissements en infrastructures et ses objectifs de réduction de la dette publique. Il s'agit ici d'un défi de taille. Le gouvernement doit donc prioriser les investissements, à l'intérieur des limites qu'il s'est fixées sur la base des recommandations du ministre des Finances.

La planification décennale des investissements, réalisée dans le cadre du PQI, est un outil dont s'est doté le gouvernement pour le guider dans cet exercice. De plus, il s'est fixé l'objectif de répartir les investissements de façon équilibrée entre les deux quinquennats du Plan.

---

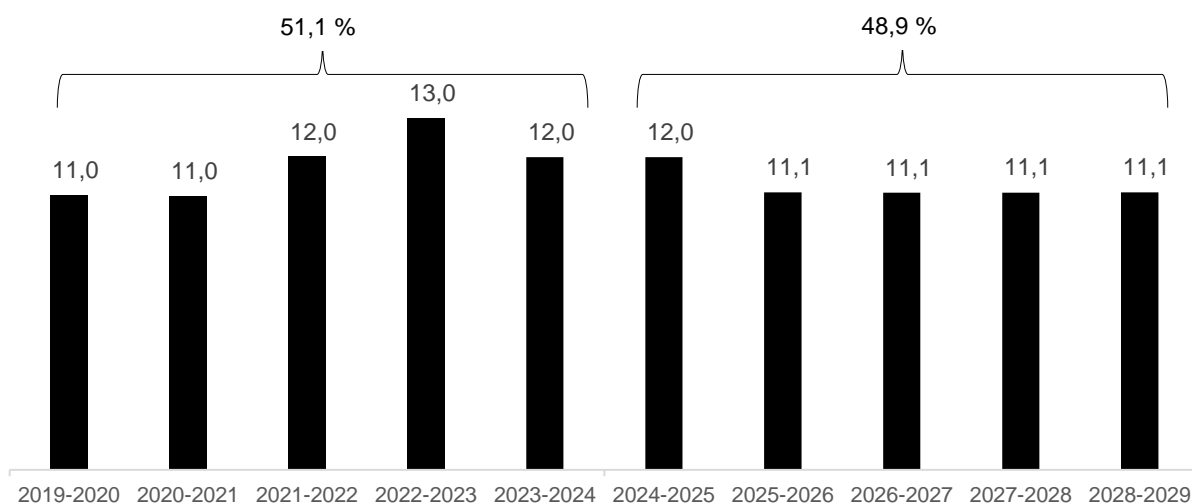
<sup>3</sup> Cette loi a été remplacée en 2013 par la Loi sur les infrastructures publiques.

## 3.2 La planification décennale des investissements

Ainsi, dans le respect de l'atteinte des objectifs de réduction de la dette du gouvernement, le PQI 2019-2029 prévoit des investissements annuels moyens de 11,5 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années.

### Investissements annuels

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars et en pourcentage)



### □ Un contrôle de l'impact des investissements sur les dépenses publiques

Le rehaussement des investissements de 15,0 milliards de dollars prévus au PQI 2019-2029 est un élément non négligeable dans la gestion des dépenses gouvernementales. En effet, ces investissements donneront lieu à une hausse des dépenses du gouvernement dans les années futures, sous la forme de service de la dette et d'amortissement du coût de ses infrastructures. Il en découlera également des dépenses liées aux transferts versés à des tiers, principalement des municipalités et des établissements universitaires, pour le remboursement d'emprunts pour des investissements dans leurs infrastructures publiques. Il s'agit de dépenses incompressibles que le gouvernement devra assumer sur une très longue période.



### Investissements en infrastructures et dépenses gouvernementales

Les investissements en infrastructures n'apparaissent généralement pas aux résultats consolidés du gouvernement dans l'exercice financier au cours duquel les travaux sont réalisés.

En effet, pour les investissements en infrastructures appartenant au gouvernement, le coût de celles-ci est amorti dans ses dépenses sur leur durée de vie utile, généralement sur une période variant de 3 à 50 ans selon la nature de l'immobilisation. De plus, la dépense d'intérêt, liée aux emprunts contractés pour l'acquisition d'infrastructures, s'échelonne sur la période de remboursement de ces emprunts, laquelle varie habituellement entre 5 et 30 ans.

Dans le cas des investissements liés à des infrastructures appartenant à des tiers, pour lesquels le gouvernement octroie des transferts destinés au remboursement d'emprunts et des intérêts afférents, la dépense de transfert sera reconnue sur la période de remboursement de ces emprunts.

**Répartition des investissements en infrastructures selon la propriété**  
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|   |                  |              |
|---|------------------|--------------|
| Infrastructures appartenant au gouvernement | 85 001,3         | 73,7         |
| Infrastructures appartenant à des tiers     | 30 398,7         | 26,3         |
| <b>Total</b>                                | <b>115 400,0</b> | <b>100,0</b> |

## **4. Pour une meilleure gouvernance des investissements en infrastructures**

### **4.1 Une amélioration de la gouvernance**

#### **□ Une gouvernance axée sur la planification des investissements**

La Loi sur les infrastructures publiques a établi de nouvelles règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics de même qu'en ce qui concerne la gestion des infrastructures publiques. Cela s'est traduit, entre autres, par l'élaboration d'un plan des investissements sur un horizon de 10 ans, par le suivi de l'application de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique et par l'obligation faite aux MO de produire un PAGI.

Le SCT, responsable de la planification et du suivi des investissements publics en infrastructures, a créé en 2013 le SSIP afin de le soutenir dans l'exercice de ce rôle. Il a également mis en place un comité de gouvernance des projets en infrastructures, dans le but d'assurer leur suivi, plus particulièrement en ce qui a trait aux projets majeurs, aux problématiques constatées et aux enjeux à relever.

Par ailleurs, afin d'appuyer la responsabilité du Conseil du trésor et de son président quant à l'élaboration du PQI qu'il doit soumettre annuellement au gouvernement, le SCT a mis en place un processus de priorisation des demandes des MO quant au rehaussement de leur enveloppe sectorielle d'investissements et au provisionnement de la contribution du gouvernement aux projets majeurs. Le résultat de cet exercice est ensuite soumis aux autorités pour les guider dans l'élaboration du PQI.

#### **□ Vers une amélioration des taux de réalisation des investissements**

Les prévisions d'investissements dans certains secteurs du PQI ont tendance à être, sur une base annuelle, historiquement surévaluées, c'est-à-dire que le taux réel de réalisation des investissements par les MO est inférieur à celui prévu. Cette situation implique notamment le report et le réétalement des investissements prévus aux années subséquentes.

Afin d'adapter les prévisions annuelles d'investissements à cette réalité et d'inciter les MO à prendre des mesures visant à accroître leur taux de réalisation, le SCT a pris des mesures pour remédier à la situation. Ainsi, les enveloppes sectorielles préliminaires d'investissements pour le PQI 2019-2029 tenaient compte de leur taux historique de réalisation des investissements<sup>4</sup>. Par ailleurs, celui-ci a demandé à certains ministères d'élaborer un plan d'action afin que leurs prévisions de réalisation soient les plus plausibles.

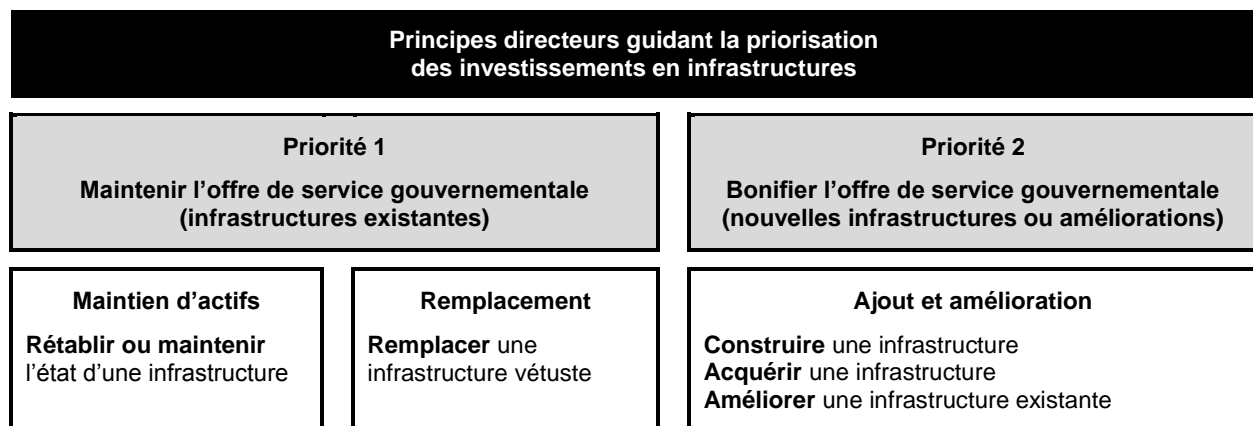
---

<sup>4</sup> Se référer à l'annexe 2 de la partie B.

## 4.2 Une priorisation des investissements assurant la pérennité du parc d'infrastructures publiques

Les investissements publics dans les infrastructures doivent être faits conformément aux meilleures pratiques de gestion et de manière transparente. La Loi vise également une répartition adéquate des investissements relatifs au maintien et au développement des infrastructures publiques. Pour y parvenir, le gouvernement s'est doté d'une approche lui permettant de connaître et de suivre l'évolution de l'état du parc d'infrastructures dans lequel il investit pour en assurer sa pérennité. Cet exercice représente un défi majeur puisque l'État québécois est propriétaire ou finance un parc d'infrastructures qui est des plus diversifiés, dont la valeur de remplacement est de plus de 400,0 milliards de dollars.

Pour se faire, le gouvernement du Québec a mis en place des principes directeurs relatifs à la priorisation de ses investissements en infrastructures publiques, basée sur des objectifs accordant une prépondérance au maintien de l'offre de service. De plus, des actions ciblées pour réduire le DMA cumulé au cours des dernières décennies sont prévues, notamment par la priorisation des projets de maintien ou de remplacement des actifs rendus à la fin de leur vie utile. Finalement, une optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes est également prise en considération, notamment par la transformation de l'usage actuel de certains bâtiments sous-exploités ou vétustes.



Par conséquent, le PQI 2019-2029 alloue la majorité des investissements prévus à des projets assurant la pérennité du parc existant, soit 65 %.

## Sommaire des investissements au PQI 2019-2020

### Par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|  |                  |              |
|--|------------------|--------------|
| <b>Maintien de l'offre de service</b>      |                  |              |
| Maintien d'actifs <sup>1</sup>             | 36 545,4         |              |
| Résorption du déficit de maintien d'actifs | 17 366,8         |              |
| Remplacement                               | 13 199,2         |              |
| Études                                     | 52,1             |              |
| <b>Sous-total</b>                          | <b>67 163,5</b>  | <b>64,9</b>  |
| <b>Bonification de l'offre de service</b>  |                  |              |
| Ajout et amélioration                      | 35 714,8         |              |
| Études                                     | 559,6            |              |
| <b>Sous-total</b>                          | <b>36 274,4</b>  | <b>35,1</b>  |
| <b>Sous-total</b>                          | <b>103 437,9</b> | <b>100,0</b> |
| Enveloppe centrale <sup>2</sup>            | 11 962,1         |              |
| <b>Total</b>                               | <b>115 400,0</b> |              |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

<sup>2</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert de sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

### 4.3 Une connaissance globale du parc d'infrastructures adéquate pour orienter les actions

Une vision globale de l'état des infrastructures financées par le gouvernement est une information indispensable pour soutenir la planification des investissements publics. La connaissance des besoins propres à chaque catégorie d'infrastructure est essentielle afin de planifier, de maintenir et de soutenir un niveau d'investissements équilibré entre les différents secteurs. Cela est d'autant plus vrai que le parc d'infrastructures est très diversifié, présent dans les différentes missions de l'État et déployé sur l'ensemble du territoire du Québec.

Pour y parvenir, le gouvernement a mis en place les PAGI. Depuis 2015-2016, les principaux organismes publics responsables de la gestion du parc d'actifs financés par le gouvernement sont tenus de produire un bilan annuel permettant de suivre l'évolution de l'état et du DMA des infrastructures sous leur responsabilité, y compris l'effet des investissements réalisés en cours d'année.

Le développement des PAGI s'est réalisé progressivement sur un horizon de cinq ans et permet maintenant de suivre en continu l'état de la majorité du parc d'infrastructures publiques pour lesquelles des investissements sont prévus au PQI. Depuis la première publication des PAGI en 2015, une amélioration constante de la connaissance du parc d'infrastructures est observée et soutient la priorisation des choix d'investissements.

Les PAGI 2019-2020 présentent l'évaluation de l'état pour 79 % du parc d'actifs, ce qui représente un niveau de connaissance suffisant pour orienter une planification alignée sur une vision à long terme des besoins d'investissements requis visant la pérennité des infrastructures publiques.

## ❑ 68 % des infrastructures sont évaluées en bon état

Les bilans confirment que l'état des infrastructures évaluées jusqu'à maintenant est majoritairement dans un état satisfaisant ou mieux, soit à 68 %.

### État du parc d'infrastructures publiques

|       | Indice d'état (%) |    |    | Indice d'état moyen |
|-------|-------------------|----|----|---------------------|
|       | ABC               | D  | E  |                     |
| Total | 68                | 17 | 15 | C                   |

## ❑ Un déficit de maintien d'actifs évalué à 24,6 milliards de dollars

La poursuite des inspections a permis d'établir le DMA à 24,6 milliards de dollars en mars 2019. Cette évaluation représente les investissements nécessaires pour rétablir, à un état satisfaisant ou mieux, les infrastructures inspectées qui appartiennent au gouvernement.

### Évolution du déficit de maintien d'actifs

(en milliards de dollars)

| PAGI<br>2018-2019 | Dégradation<br>naturelle | Déficit de maintien d'actifs |                          |     | Variation | PAGI<br>2019-2020 |
|-------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|-----|-----------|-------------------|
|                   |                          | Travaux<br>réalisés          | Nouvelles<br>inspections |     |           |                   |
| 20,8              | 4,2                      | (3,0)                        | 2,6                      | 3,8 | 24,6      |                   |

Le DMA cumulé s'est accru de 3,8 milliards de dollars cette année. Plus particulièrement, cette variation s'explique par les éléments suivants :

- Une augmentation de 4,2 milliards de dollars liée à la dégradation naturelle en cours d'année des infrastructures inspectées, y compris les variations du coût des travaux à faire;
- Une diminution de 3,0 milliards de dollars liée aux travaux de résorption du DMA qui ont été réalisés en 2018-2019;
- Une augmentation de 2,6 milliards de dollars liée à la constatation de besoins d'investissements pour une première fois en cours d'année lors de nouvelles inspections.

## 4.4 Une prise en charge de 79 % du déficit de maintien d'actifs

Pour répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques, le gouvernement a annoncé une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements pour établir le PQI 2019-2029 à 115,4 milliards de dollars.

En allouant la majorité du rehaussement de 15,0 milliards de dollars au maintien de l'offre de service, le gouvernement se donne, avec le PQI 2019-2029, les moyens nécessaires pour améliorer l'état global des infrastructures publiques au Québec.

Ce rehaussement permettra à la fois de récupérer le retard d'investissements accumulé à l'égard des infrastructures en mauvais état, de prévoir un niveau d'investissements récurrent en maintien d'actifs favorisant la pérennité des infrastructures ainsi que de soutenir le développement du parc.

Au PQI 2019-2029, une part importante du DMA est ainsi prise en charge, soit 79 %. En effet, 19,4 milliards de dollars sont prévus pour la résorption du DMA, notamment pour remplacer les infrastructures les plus vétustes.

Au cours des prochaines années, le gouvernement continuera de poser les gestes nécessaires pour accroître la qualité des infrastructures publiques au Québec. À cette fin, le gouvernement s'engage à faire progresser à 7,0 milliards de dollars la moyenne annuelle sur cinq ans des investissements prévus en maintien de l'offre de service d'ici le PQI 2022-2032.

## **5. Une Directive qui exige l'application des meilleures pratiques de gestion de projet**

La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, approuvée par le gouvernement en 2014, a instauré un encadrement et des règles de gestion rigoureuses appuyant le processus décisionnel du Conseil des ministres pour la mise à l'étude, la planification et la réalisation des projets majeurs des organismes publics du gouvernement<sup>5</sup>.

Après cinq ans et de nombreux projets majeurs soumis au Conseil des ministres pour décision, les pratiques de gestion de projet s'améliorent constamment.

### **□ Une Directive adaptée afin d'accélérer la remise en état de nos infrastructures**

Plus que jamais déterminé à accélérer la remise en état des infrastructures vétustes et maintenant s'appuyant sur une connaissance plus approfondie de son parc, le gouvernement entend assouplir la Directive afin d'accélérer la réalisation de travaux associés aux infrastructures en mauvais état.

Ce changement permettrait d'accélérer la mise en œuvre de certains projets jugés prioritaires, par un passage direct au dossier d'affaires, particulièrement ceux dont l'option immobilière de réfection, de rénovation majeure ou de remplacement est déterminée, et ce, tout en assurant une gestion des risques adéquate.

La maturité développée par les organismes gestionnaires de projets majeurs depuis l'adoption de la Directive permet l'assouplissement envisagé tout en confiant à ces derniers davantage de responsabilités. Le gouvernement se donne ainsi la possibilité de concentrer ses ressources à la gestion des enjeux de gouvernance les plus significatifs.

### **□ Une Directive qui s'appliquera aux projets majeurs de transport collectif**

Le nombre et l'envergure grandissants des projets de transport collectif sont sans contredit le reflet des enjeux actuels de mobilité durable et qui trouvent réponse dans les orientations gouvernementales en cette matière.

Ces projets majeurs qui se profilent auront, pour les décennies à venir, d'importants impacts non seulement sur le quotidien de millions de citoyens, mais de façon générale sur l'aménagement et le développement de notre territoire.

C'est dans cette optique que le gouvernement, partenaire financier incontournable des organismes de transport en commun, entend encadrer les études, la planification et la réalisation de ces projets par la Directive afin d'assurer un suivi rigoureux, à la hauteur des investissements qu'il y consent.

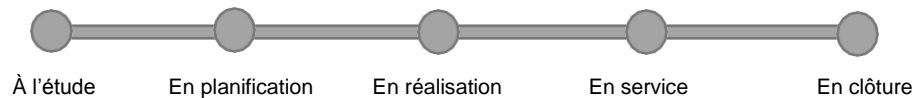
---

<sup>5</sup> Se référer à l'annexe 2.

## □ Un suivi sur le Web des projets d'infrastructure de 50 millions de dollars et plus

Afin de permettre aux citoyens de suivre le cheminement et les décisions relatives aux grands projets d'infrastructure, assujettis ou non à la Directive, le SCT diffuse, depuis juillet 2018, sous la rubrique « Infrastructures publiques » de son site Web<sup>6</sup>, différentes informations sur les projets d'infrastructure de 50 millions de dollars et plus. Les informations sont mises à jour régulièrement pour refléter toute décision prise par le gouvernement à l'égard d'un projet, notamment son état d'avancement, comme le schéma ci-dessous l'illustre.

Les citoyens peuvent ainsi prendre connaissance de la description sommaire des projets, les repérer par région et par secteur d'activité (transports, santé et services sociaux, enseignement supérieur, etc.), et le cas échéant, suivre les modifications autorisées quant à leur coût, leur portée ou leur échéancier initialement approuvés.



<sup>6</sup> <https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord/>.

## Annexe 1 – Élaboration du PQI 2019-2029

L'élaboration annuelle du PQI s'effectue en tenant compte de l'état d'avancement des projets en cours, des besoins exprimés par les MO et des priorités gouvernementales retenues. Ainsi, à partir du Plan de l'année précédente, les facteurs suivants sont considérés.

### Évolution au cours de 2018-2019 (première année du PQI précédent)

Le point de départ du PQI 2019-2029 ne correspond pas au PQI 2018-2028 publié. En effet, les éléments suivants doivent être pris en compte pour mettre à jour le PQI 2018-2028 afin de refléter les opérations survenues en 2018-2019, soit :

- Les décisions du Conseil des ministres en 2018-2019. Pour tous les projets majeurs dont les dossiers ont été approuvés par le Conseil des ministres pendant l'année en cours, un transfert des sommes allouées à ces projets est fait à partir de l'enveloppe centrale vers les enveloppes sectorielles des MO responsables de ces projets.
- Les révisions de coût de certains projets qui ont engendré des modifications de la contribution prévue du gouvernement, particulièrement dans le cas de projets majeurs.
- Le retrait de la première année du Plan précédent (2018-2019) et l'ajout de la dernière année (2028-2029) pour une somme équivalente, afin que le niveau décennal des investissements demeure constant. Toutefois, la répartition entre les enveloppes sectorielles et centrale de l'année ajoutée est différente de celle retranchée.
  - En effet, pour l'année ajoutée (2028-2029), les sommes allouées aux enveloppes sectorielles représentent principalement les allocations récurrentes pour le maintien d'actifs. Le solde non distribué aux secteurs constitue alors une somme disponible pour réaliser de nouveaux projets.
- L'avancement et l'achèvement de plusieurs projets libèrent des sommes qui deviennent disponibles pour d'autres investissements.

Ainsi, le résultat de ces opérations permet d'établir le solde disponible des enveloppes sectorielles et centrale au début de l'élaboration du PQI 2019-2029.

### Décisions gouvernementales

Chaque année, le gouvernement détermine le niveau des investissements au PQI en fonction des besoins recensés et des priorités gouvernementales, tout en tenant compte de l'impact de ces investissements sur les finances publiques.

Finalement, le gouvernement répartit la totalité des disponibilités de 18,6 milliards de dollars (solde disponible de 3,6 milliards de dollars et rehaussement de 15,0 milliards de dollars) entre, d'une part, les enveloppes sectorielles afin de mettre en œuvre des projets sous la responsabilité des MO et, d'autre part, l'enveloppe centrale afin de réserver des sommes éventuellement requises pour la réalisation de projets majeurs à venir.



## Annexe 1 (suite) – Élaboration du PQI 2019-2029

### Élaboration du PQI 2019-2029

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|                            | PQI 2018-2028<br>Budget de<br>dépenses<br>(mars 2018) | Évolution au<br>cours de<br>2018-2019 | Solde au début<br>de l'élaboration<br>du PQI 2019-<br>2029 | Décisions gouvernementales |                                   | PQI 2019-2029<br>final |
|----------------------------|---|---------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------------------|------------------------|
|                            |   |                                       |  | Rehaussement               | Répartition des<br>disponibilités |                        |
| Enveloppes<br>sectorielles | 90 499,1  | 1 935,6                               | <b>92 434,7</b>  | —                          | 11 003,2                          | <b>103 437,9</b>       |
| Enveloppe<br>centrale      | 9 900,9   | (5 536,3)                             | <b>4 364,6</b>   | —                          | 7 597,5                           | <b>11 962,1</b>        |
| <b>Sous total</b>          | <b>100 400,0</b>                                      | <b>(3 600,7)</b>                      | <b>96 799,3</b>  | —                          | <b>18 600,7</b>                   | <b>115 400,0</b>       |
| Disponibilités             | —   | 3 600,7 <sup>1</sup>                  | <b>3 600,7</b>   | 15 000,0                   | 18 600,7                          | —                      |
| <b>Total</b>               | <b>100 400,0</b>                                      | —                                     | <b>100 400,0</b>   | <b>15 000,0</b>            | —                                 | <b>115 400,0</b>       |

<sup>1</sup> Résulte du retrait de la première année du Plan précédent (2018-2019) et l'ajout de la dernière année (2028-2029) pour une somme équivalente afin que le niveau décennal des investissements demeure constant.

### Méthodologie de provisionnement des projets majeurs

Les sommes nécessaires à la réalisation des projets majeurs sont réservées à l'enveloppe centrale pour les projets dont le dossier d'opportunité est prévu être approuvé par le Conseil des ministres au cours de la première année du Plan décennal, par exemple ceux prévus d'ici le 31 mars 2020 dans le cas du PQI 2019-2029.

## Annexe 1 (suite) – Élaboration du PQI 2019-2029

### Ventilation des disponibilités

(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars)

|   | PQI 2018-2028                  |                                 | PQI 2019-2029            |                                |                    | PQI 2019-2029                                 |  |                                      |                 |
|---|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------|---|--|--------------------------------------|-----------------|
|   | Budget de dépenses (mars 2018) | Évolution au cours de 2018-2019 | Évolution des enveloppes |                                |                    | Ventilation des disponibilités                |  |                                      |                 |
| Solde au début de l'élaboration du PQI 2019-2029                      |                                |                                 | Rehaussement             | Répartition des disponibilités | Enveloppes finales | Sommes attribuées aux enveloppes sectorielles | Distribution des sommes attribuées à l'enveloppe centrale <sup>2</sup> | Total des disponibilités par secteur |                 |
| Réseau routier  | 20 027,5                       | 3 248,5                         | <b>23 276,0</b>          |                                | 1 304,0            | <b>24 580,0</b>                               | 1 304,0  | 4 025,2                              | <b>5 329,2</b>  |
| Transport collectif   | 9 002,4                        | (435,5)                         | <b>8 566,9</b>           |                                | 473,4              | <b>9 040,3</b>                                | 473,4  | 787,1                                | <b>1 260,5</b>  |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | 3 089,8                        | (468,7)                         | <b>2 621,1</b>           |                                | 314,5              | <b>2 935,6</b>                                | 314,5  |                                      | <b>314,5</b>    |
| Santé et Services sociaux   | 18 567,1                       | 302,4                           | <b>18 869,5</b>          |                                | 1 316,9            | <b>20 186,4</b>                               | 1 316,9  | 844,3                                | <b>2 161,2</b>  |
| Éducation   | 8 972,7                        | (303,3)                         | <b>8 669,4</b>           |                                | 5 219,8            | <b>13 889,2</b>                               | 5 219,8  | 858,0                                | <b>6 077,8</b>  |
| Enseignement supérieur  | 6 140,7                        | (176,2)                         | <b>5 964,5</b>           |                                | 411,1              | <b>6 375,6</b>                                | 411,1  | 72,9                                 | <b>484,0</b>    |
| Recherche   | 917,3                          | —                               | <b>917,3</b>             |                                | 68,5               | <b>985,8</b>                                  | 68,5   |                                      | <b>68,5</b>     |
| Culture   | 1 578,0                        | (144,5)                         | <b>1 433,5</b>           |                                | 142,1              | <b>1 575,6</b>                                | 142,1  |                                      | <b>142,1</b>    |
| Infrastructures municipales   | 7 296,4                        | (79,7)                          | <b>7 216,7</b>           |                                | —                  | <b>7 216,7</b>                                | —  |                                      | <b>—</b>        |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | 1 860,9                        | (229,2)                         | <b>1 631,7</b>           |                                | 550,0              | <b>2 181,7</b>                                | 550,0  |                                      | <b>550,0</b>    |
| Logements sociaux et communautaires                                   | 2 320,1                        | (150,5)                         | <b>2 169,6</b>           |                                | 272,8              | <b>2 442,4</b>                                | 272,8  |                                      | <b>272,8</b>    |
| Édifices gouvernementaux  | 2 507,9                        | (306,4)                         | <b>2 201,5</b>           |                                | 400,5              | <b>2 602,0</b>                                | 400,5  | 100,7                                | <b>501,2</b>    |
| Ressources informationnelles  | 4 681,1                        | 635,1                           | <b>5 316,2</b>           |                                | 432,9              | <b>5 749,1</b>                                | 432,9  | 3,1                                  | <b>436,0</b>    |
| Autres secteurs   | 3 537,2                        | 43,6                            | <b>3 580,8</b>           |                                | 96,7               | <b>3 677,5</b>                                | 96,7   |                                      | <b>96,7</b>     |
| <b>Total enveloppes sectorielles</b>                                  | <b>90 499,1</b>                | <b>1 935,6</b>                  | <b>92 434,7</b>          | <b>—</b>                       | <b>11 003,2</b>    | <b>103 437,9</b>                              | <b>11 003,2</b>  | <b>6 691,3</b>                       | <b>17 694,5</b> |
| Enveloppe centrale  | 9 900,9                        | (5 536,3)                       | <b>4 364,6</b>           |                                | 7 597,5            | <b>11 962,1</b>                               | s. o.  | 906,2 <sup>3</sup>                   | <b>906,2</b>    |
| Disponibilités  |                                | 3 600,7 <sup>1</sup>            | <b>3 600,7</b>           | 15 000,0                       | (18 600,7)         | <b>—</b>                                      |  |                                      | <b>—</b>        |
| <b>Total</b>  | <b>100 400,0</b>               | <b>—</b>                        | <b>100 400,0</b>         | <b>15 000,0</b>                | <b>—</b>           | <b>115 400,0</b>                              | <b>11 003,2</b>  | <b>7 597,5</b>                       | <b>18 600,7</b> |

<sup>1</sup> Résulte du retrait de la première année du Plan précédent (2018-2019) et l'ajout de la dernière année (2028-2029) pour une somme équivalente afin que le niveau décennal des investissements demeure constant.

<sup>2</sup> Cette distribution est présentée à titre illustratif seulement, afin de refléter des transferts potentiels de l'enveloppe centrale en fonction de l'état d'avancement des projets. Le transfert de sommes aux enveloppes sectorielles exigera une éventuelle décision du Conseil des ministres, et ce, afin de mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera.

<sup>3</sup> Correspond au solde de l'enveloppe centrale non attribué aux enveloppes sectorielles pour des imprévus.

## Annexe 2 – La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

Un projet d'infrastructure d'un organisme public est considéré majeur lorsque son coût total estimé est de 50 millions de dollars ou plus ou, pour un projet routier, de 100 millions de dollars ou plus à moins que le Conseil du trésor ne qualifie expressément comme majeur un projet qui ne respecte pas ces critères.

- **Pour qu'un projet soit considéré à l'étude au PQI**, une fiche d'avant-projet doit être élaborée afin de décrire et de justifier le besoin auquel répond le projet envisagé. Selon la priorité accordée, le Conseil des ministres approuve, le cas échéant, la fiche d'avant-projet et le projet est alors « à l'étude »;
- **Durant l'étude**, un dossier d'opportunité doit être élaboré afin d'apprécier la pertinence du projet et de veiller à recommander la meilleure option à long terme pour répondre au besoin exprimé et aux exigences établies. Au terme de cette étude, le Conseil des ministres approuve le dossier d'opportunité, le cas échéant, et le projet est alors « en planification »;
- **Durant la planification**, un dossier d'affaires doit être élaboré afin de détailler l'option retenue et développer son plan de gestion. Au terme de la planification, le Conseil des ministres approuve le dossier d'affaires, le cas échéant, et le projet est alors « en réalisation »;
- **Durant la réalisation**, des rapports sommaires indiquant l'état d'avancement doivent être élaborés au 31 mars et au 30 septembre de chaque année et transmis au SCT. Pendant la réalisation, toute modification significative de la portée, de l'échéancier, du financement ou du coût du projet doit être autorisée par le Conseil des ministres;
- Pour qu'un **projet soit considéré en service**, l'infrastructure construite, remplacée ou réhabilitée doit offrir le service aux citoyens, qu'il soit complet ou partiel, dans le cas où une mise en service progressive est prévue. Le projet est alors « en service ». Il est cependant possible que certains travaux, acquisitions ou règlements des litiges restent à compléter;
- À la **clôture**, tous les travaux sont réalisés à la satisfaction du donneur d'ouvrage, généralement le MTQ ou la SQI, et le service complet est offert aux citoyens depuis au moins un an, ce qui donne lieu à la réception formelle. Un rapport de clôture doit alors être transmis au SCT et le projet est alors « en clôture ».



## Section B

### Le Plan québécois des infrastructures 2019-2029

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Le Plan québécois des infrastructures 2019-2029</b> .....                      | <b>3</b>  |
| 1.1 Tableau des investissements par secteur et par année .....                       | 4         |
| 1.2 Tableau des investissements par type et par année .....                          | 5         |
| 1.3 Tableau des investissements par secteur et par type .....                        | 6         |
| <b>2. Le Plan québécois des infrastructures par secteur</b> .....                    | <b>7</b>  |
| 2.1 Le Réseau routier .....  | 8         |
| 2.2 Le Transport collectif .....   | 11        |
| 2.3 Le Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres.....                        | 14        |
| 2.4 La Santé et les Services sociaux .....   | 16        |
| 2.5 L'Éducation.....   | 18        |
| 2.6 L'Enseignement supérieur .....   | 20        |
| 2.7 La Recherche .....   | 21        |
| 2.8 La Culture.....  | 21        |
| 2.9 Les Infrastructures municipales .....  | 22        |
| 2.10 Les Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs ..... | 24        |
| 2.11 Les Logements sociaux et communautaires .....                                   | 26        |
| 2.12 Les Édifices gouvernementaux.....   | 27        |
| 2.13 Les Ressources informationnelles .....  | 28        |
| 2.14 Les autres secteurs .....   | 28        |
| <b>3. Les autres renseignements du Plan québécois des infrastructures</b> .....      | <b>31</b> |
| 3.1 Les investissements par région administrative.....                               | 31        |
| 3.2 Les investissements par degré d'avancement des projets .....                     | 32        |
| <b>4. Les projets de 50 millions de dollars et plus</b> .....                        | <b>33</b> |
| 4.1 La liste des projets de 50 millions de dollars et plus au PQI 2019-2029.....     | 34        |
| 4.2 Les projets de la liste dont le degré d'avancement a changé en 2018-2019 .....   | 49        |
| 4.3 Les projets retirés de la liste jointe au PQI précédent .....                    | 52        |
| <b>5. La mise à jour des investissements probables en 2018-2019</b> .....            | <b>54</b> |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>6. L'état de situation final des investissements réalisés en 2017-2018 .....</b>                                   | <b>55</b> |
| <b>Annexe 1 - Investissements réalisés en 2017-2018 par rapport aux investissements prévus au PQI 2017-2027 .....</b> | <b>60</b> |
| <b>Annexe 2 - Historique des investissements réalisés par rapport à ceux prévus .....</b>                             | <b>61</b> |
| <b>Annexe 3 - Historique des niveaux des investissements prévus au PQI.....</b>                                       | <b>62</b> |

## 1. Le Plan québécois des infrastructures 2019-2029

Le PQI 2019-2029 vise à maintenir ou à bonifier l'offre de service à la population avec une planification sur dix ans des investissements du gouvernement qui totalisent 115,4 milliards de dollars.

Le tableau suivant présente un sommaire de la ventilation des investissements entre les enveloppes sectorielles et l'enveloppe centrale. De plus, il présente les investissements importants en ressources informationnelles alloués aux secteurs de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

### Investissements au PQI 2019-2029

#### Sommaire par secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|   | Enveloppes sectorielles | Ressources informationnelles | Total            | %            |
|---|-------------------------|------------------------------|------------------|--------------|
| Réseau routier  | 24 580,0                | —                            | 24 580,0         | 21,3         |
| Transport collectif   | 9 040,3                 | —                            | 9 040,3          | 7,8          |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | 2 935,6                 | —                            | 2 935,6          | 2,5          |
| Santé et Services sociaux   | 20 186,4                | 172,3                        | 20 358,7         | 17,6         |
| Éducation   | 13 889,2                | 897,5                        | 14 786,7         | 12,8         |
| Enseignement supérieur  | 6 375,6                 | 775,3                        | 7 151,0          | 6,2          |
| Recherche   | 985,8                   | —                            | 985,8            | 0,9          |
| Culture   | 1 575,6                 | 61,2                         | 1 636,9          | 1,4          |
| Infrastructures municipales   | 7 216,7                 | —                            | 7 216,7          | 6,3          |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | 2 181,7                 | —                            | 2 181,7          | 1,9          |
| Logements sociaux et communautaires                                   | 2 442,4                 | —                            | 2 442,4          | 2,1          |
| Édifices gouvernementaux  | 2 602,0                 | —                            | 2 602,0          | 2,3          |
| Ressources informationnelles  | —                       | 3 842,7                      | 3 842,7          | 3,3          |
| Autres secteurs   |                         |                              |                  |              |
| Centres de la petite enfance  |                         |                              |                  |              |
| Plan Nord   |                         |                              |                  |              |
| Acquisitions des ministères et organismes et autres investissements   | 3 677,5                 | —                            | 3 677,5          | 3,2          |
| Enveloppe centrale <sup>1</sup>                                       | 11 962,1                | —                            | 11 962,1         | 10,4         |
| <b>Total</b>  | <b>109 650,9</b>        | <b>5 749,1</b>               | <b>115 400,0</b> | <b>100,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert des sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

Les trois tableaux suivants fournissent de l'information plus détaillée sur la répartition prévue des investissements :

- Par secteur et par année;
- Par type d'investissement et par année;
- Par secteur et par type d'investissement.

## 1.1 Tableau des investissements par secteur et par année

### Investissements au PQI 2019-2029 par secteur et par année

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

| Secteur   | 2019-2020       | 2020-2021       | 2021-2022       | 2022-2023       | 2023-2024       | 2024-2025       | 2025-2026       | 2026-2027       | 2027-2028       | 2028-2029       | Total            |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Réseau routier  | 2 366,0         | 2 339,6         | 2 771,7         | 2 883,2         | 2 228,6         | 2 282,0         | 2 354,9         | 2 260,5         | 2 630,7         | 2 462,6         | 24 580,0         |
| Transport collectif   | 1 042,1         | 1 008,6         | 1 022,0         | 1 014,1         | 976,1           | 1 024,9         | 861,5           | 756,0           | 645,4           | 689,7           | 9 040,3          |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | 509,2           | 519,9           | 408,4           | 310,6           | 271,7           | 240,1           | 229,9           | 167,0           | 167,2           | 111,7           | 2 935,6          |
| Santé et Services sociaux   | 1 352,0         | 1 374,5         | 1 902,3         | 2 340,8         | 2 412,5         | 2 381,7         | 2 203,7         | 2 294,7         | 1 966,8         | 1 957,5         | 20 186,4         |
| Éducation   | 1 316,6         | 1 341,3         | 1 863,9         | 2 271,7         | 1 740,1         | 1 187,6         | 1 082,0         | 1 095,9         | 1 001,2         | 988,9           | 13 889,2         |
| Enseignement supérieur  | 998,7           | 943,5           | 768,1           | 577,4           | 513,4           | 530,5           | 524,3           | 525,6           | 502,4           | 491,7           | 6 375,6          |
| Recherche   | 149,2           | 139,3           | 137,7           | 81,6            | 82,9            | 86,2            | 86,5            | 74,5            | 74,0            | 73,8            | 985,8            |
| Culture   | 167,5           | 198,4           | 185,9           | 166,7           | 157,1           | 155,9           | 153,9           | 138,6           | 124,7           | 126,9           | 1 575,6          |
| Infrastructures municipales   | 592,6           | 635,7           | 742,0           | 763,4           | 738,8           | 748,8           | 748,8           | 748,8           | 748,8           | 748,8           | 7 216,7          |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | 480,0           | 475,4           | 284,7           | 193,3           | 234,2           | 159,7           | 94,0            | 88,3            | 87,5            | 84,6            | 2 181,7          |
| Logements sociaux et communautaires                                   | 363,1           | 356,5           | 354,7           | 231,4           | 223,2           | 189,4           | 189,2           | 189,1           | 186,3           | 159,5           | 2 442,4          |
| Édifices gouvernementaux  | 401,4           | 410,4           | 398,4           | 318,4           | 236,0           | 191,0           | 179,5           | 161,9           | 156,1           | 149,1           | 2 602,0          |
| Ressources informationnelles <sup>1</sup>                             | 786,9           | 750,8           | 729,2           | 679,2           | 539,5           | 466,0           | 446,8           | 446,0           | 450,3           | 454,4           | 5 749,1          |
| Autres secteurs   | 491,2           | 507,5           | 433,0           | 436,4           | 369,2           | 309,5           | 297,4           | 290,0           | 288,6           | 254,8           | 3 677,5          |
| <b>Sous-total</b>   | <b>11 016,4</b> | <b>11 001,2</b> | <b>12 002,0</b> | <b>12 268,1</b> | <b>10 723,2</b> | <b>9 953,3</b>  | <b>9 452,5</b>  | <b>9 237,0</b>  | <b>9 030,2</b>  | <b>8 754,0</b>  | <b>103 437,9</b> |
| Enveloppe centrale <sup>2</sup>                                       | 10,0            | —               | —               | 731,2           | 1 270,6         | 2 048,1         | 1 645,3         | 1 851,5         | 2 062,7         | 2 342,7         | 11 962,1         |
| <b>Total</b>  | <b>11 026,4</b> | <b>11 001,2</b> | <b>12 002,0</b> | <b>12 999,3</b> | <b>11 993,8</b> | <b>12 001,3</b> | <b>11 097,9</b> | <b>11 088,4</b> | <b>11 092,9</b> | <b>11 096,7</b> | <b>115 400,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> Incluant les investissements en ressources informationnelles du réseau de la santé et des services sociaux de 172,3 millions de dollars, du réseau de l'éducation de 897,5 millions de dollars, des réseaux de l'enseignement supérieur de 775,3 millions de dollars et des sociétés d'État de la culture de 61,2 millions de dollars.

<sup>2</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert des sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.



## 1.2 Tableau des investissements par type et par année

### Investissements au PQI 2019-2029

#### par type et par année

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

| Type d'investissement                     | 2019-2020       | 2020-2021       | 2021-2022       | 2022-2023       | 2023-2024       | 2024-2025       | 2025-2026       | 2026-2027       | 2027-2028       | 2028-2029       | Total            |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| <b>Maintien de l'offre de service</b>     |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                  |
| Maintien d'actifs <sup>1</sup>            | 2 770,1         | 2 846,0         | 3 433,4         | 4 028,5         | 4 106,4         | 3 980,3         | 4 012,5         | 3 732,6         | 3 852,9         | 3 782,7         | <b>36 545,4</b>  |
| Résorption du DMA                         | 1 511,5         | 1 801,5         | 1 875,7         | 2 115,5         | 1 538,8         | 1 473,7         | 1 651,3         | 1 897,6         | 1 841,2         | 1 660,1         | <b>17 366,8</b>  |
| Remplacement                              | 1 530,8         | 1 390,7         | 1 833,9         | 1 493,9         | 1 339,8         | 1 348,7         | 1 153,3         | 1 031,5         | 996,2           | 1 080,4         | <b>13 199,2</b>  |
| Études                                    | 23,8            | 11,5            | 9,5             | 5,9             | 1,4             | —               | —               | —               | —               | —               | <b>52,1</b>      |
| <b>Sous-total</b>                         | <b>5 836,2</b>  | <b>6 049,7</b>  | <b>7 152,4</b>  | <b>7 643,8</b>  | <b>6 986,4</b>  | <b>6 802,8</b>  | <b>6 817,1</b>  | <b>6 661,6</b>  | <b>6 690,3</b>  | <b>6 523,3</b>  | <b>67 163,5</b>  |
| <b>Bonification de l'offre de service</b> |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                  |
| Ajout et amélioration                     | 5 063,2         | 4 812,3         | 4 762,6         | 4 412,3         | 3 732,8         | 3 150,1         | 2 635,5         | 2 575,3         | 2 339,9         | 2 230,7         | <b>35 714,8</b>  |
| Études                                    | 117,0           | 139,2           | 87,0            | 212,0           | 4,0             | 0,4             | —               | —               | —               | —               | <b>559,6</b>     |
| <b>Sous-total</b>                         | <b>5 180,2</b>  | <b>4 951,5</b>  | <b>4 849,5</b>  | <b>4 624,3</b>  | <b>3 736,8</b>  | <b>3 150,5</b>  | <b>2 635,5</b>  | <b>2 575,3</b>  | <b>2 339,9</b>  | <b>2 230,7</b>  | <b>36 274,3</b>  |
| Enveloppe centrale <sup>2</sup>           | 10,0            | —               | —               | 731,2           | 1 270,6         | 2 048,1         | 1 645,3         | 1 851,5         | 2 062,7         | 2 342,7         | <b>11 962,1</b>  |
| <b>Total</b>                              | <b>11 026,4</b> | <b>11 001,2</b> | <b>12 002,0</b> | <b>12 999,3</b> | <b>11 993,8</b> | <b>12 001,3</b> | <b>11 097,9</b> | <b>11 088,4</b> | <b>11 092,9</b> | <b>11 096,7</b> | <b>115 400,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

<sup>2</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert des sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

### 1.3 Tableau des investissements par secteur et par type

#### Investissements au PQI 2019-2029

#### par secteur et par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

| Secteur   | Maintien de l'offre de service |                   |                 |             |                 | Bonification de l'offre de service |              |                 | Total            |
|---|--------------------------------|-------------------|-----------------|-------------|-----------------|------------------------------------|--------------|-----------------|------------------|
|   | Maintien d'actifs <sup>1</sup> | Résorption du DMA | Remplacement    | Études      | Sous-total      | Ajout et amélioration              | Études       | Sous-total      |                  |
| Réseau routier  | 6 590,0                        | 11 987,3          | 1 613,8         | 9,9         | 20 201,1        | 4 025,6                            | 353,3        | 4 379,0         | 24 580,0         |
| Transport collectif   | 2 043,6                        | —                 | 1 422,1         | —           | 3 465,7         | 5 493,4                            | 81,3         | 5 574,6         | 9 040,3          |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | 1 270,3                        | —                 | 145,9           | —           | 1 416,3         | 1 518,9                            | 0,5          | 1 519,3         | 2 935,6          |
| Santé et Services sociaux   | 3 168,5                        | 1 465,4           | 5 478,5         | 20,0        | 10 132,4        | 9 982,7                            | 71,2         | 10 053,9        | 20 186,4         |
| Éducation   | 7 887,0                        | 2 147,9           | 476,8           | —           | 10 511,6        | 3 370,1                            | 7,4          | 3 377,5         | 13 889,2         |
| Enseignement supérieur  | 3 373,9                        | 1 156,2           | 1 211,4         | —           | 5 741,5         | 606,4                              | 27,7         | 634,1           | 6 375,6          |
| Recherche   | —                              | —                 | 27,4            | —           | 27,4            | 958,4                              | —            | 958,4           | 985,8            |
| Culture   | 843,6                          | 86,0              | 316,2           | —           | 1 245,8         | 329,8                              | —            | 329,8           | 1 575,6          |
| Infrastructures municipales   | 5 683,5                        | —                 | 626,0           | —           | 6 309,5         | 907,2                              | —            | 907,2           | 7 216,7          |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | 353,7                          | 157,8             | 222,3           | —           | 733,9           | 1 443,6                            | 4,2          | 1 447,9         | 2 181,7          |
| Logements sociaux et communautaires                                   | 1 033,8                        | 210,8             | 15,1            | —           | 1 259,7         | 1 182,7                            | —            | 1 182,7         | 2 442,4          |
| Édifices gouvernementaux  | 1 275,4                        | 78,1              | 93,6            | 22,2        | 1 469,3         | 1 119,4                            | 13,4         | 1 132,8         | 2 602,0          |
| Ressources informationnelles <sup>2</sup>                             | 2 193,3                        | —                 | 1 084,0         | —           | 3 277,3         | 2 471,8                            | —            | 2 471,8         | 5 749,1          |
| Autres secteurs   | 828,7                          | 77,4              | 466,1           | —           | 1 372,1         | 2 304,9                            | 0,5          | 2 305,4         | 3 677,5          |
| <b>Sous-total</b>   | <b>36 545,4</b>                | <b>17 366,8</b>   | <b>13 199,2</b> | <b>52,1</b> | <b>67 163,5</b> | <b>35 714,8</b>                    | <b>559,6</b> | <b>36 274,3</b> | <b>103 437,9</b> |
| Enveloppe centrale <sup>3</sup>                                       | 997,8                          | 2 072,2           | —               | 5,0         | 3 075,0         | 8 882,2                            | 5,0          | 8 887,2         | 11 962,1         |
| <b>Total</b>  | <b>37 543,1</b>                | <b>19 439,0</b>   | <b>13 199,2</b> | <b>57,1</b> | <b>70 238,5</b> | <b>44 596,9</b>                    | <b>564,6</b> | <b>45 161,5</b> | <b>115 400,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

<sup>2</sup> Incluant les investissements en ressources informationnelles du réseau de la santé et des services sociaux de 172,3 millions de dollars, du réseau de l'éducation de 897,5 millions de dollars, des réseaux de l'enseignement supérieur de 775,3 millions de dollars et des sociétés d'État de la culture de 61,2 millions de dollars.

<sup>3</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert des sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

## 2. Le Plan québécois des infrastructures par secteur

Le PQI 2019-2029 se décline en quatorze grands secteurs d'activité. Ils regroupent les investissements en fonction des activités liées, notamment aux transports, à la santé et aux services sociaux, à l'éducation, à l'enseignement supérieur ainsi qu'aux infrastructures municipales.

| <b>Les secteurs d'activité du gouvernement au PQI 2019-2029</b>  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau routier : autoroutes, routes, ponts, échangeurs, viaducs</li> <li>• Transport collectif : métro, autobus, trains de banlieue, tramway, quais, gares, voies ferrées, garages</li> <li>• Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres : traversiers, quais, gares, aéroports, chemins de fer, voirie locale, haltes routières, flotte gouvernementale de véhicules</li> <li>• Santé et Services sociaux : établissements du réseau de la santé et des services sociaux</li> <li>• Éducation : établissements scolaires</li> <li>• Enseignement supérieur : cégeps, universités</li> <li>• Recherche : laboratoires, équipements et centres de recherche</li> <li>• Culture : musées, bibliothèques, salles de spectacle</li> <li>• Infrastructures municipales : usines de traitement des eaux, réseaux d'aqueduc et d'égout</li> <li>• Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs : complexes multifonctionnels, équipements sportifs et touristiques, parcs nationaux, usines de biométhanisation et de compostage, infrastructures numériques</li> <li>• Logements sociaux et communautaires</li> <li>• Édifices gouvernementaux : immeubles de bureaux, palais de justice, centres de détention, postes de police de la Sûreté du Québec</li> <li>• Ressources informationnelles : projets et équipements en ressources informationnelles des ministères, des organismes et des organismes autres que budgétaires ainsi que des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur</li> <li>• Autres secteurs : centres de la petite enfance, infrastructures financées par la Société du Plan Nord, barrages publics, chemins multirésources, édifices gouvernementaux à l'étranger, acquisitions mobilières et immobilières des ministères, des organismes et des organismes autres que budgétaires</li> </ul> |

La plupart des projets mentionnés à la présente section ont un coût de 50 millions de dollars et plus. La liste de tous les projets de 50 millions de dollars et plus est présentée à la section 4.1 ainsi qu'au Tableau de bord des projets d'infrastructures<sup>1</sup>.

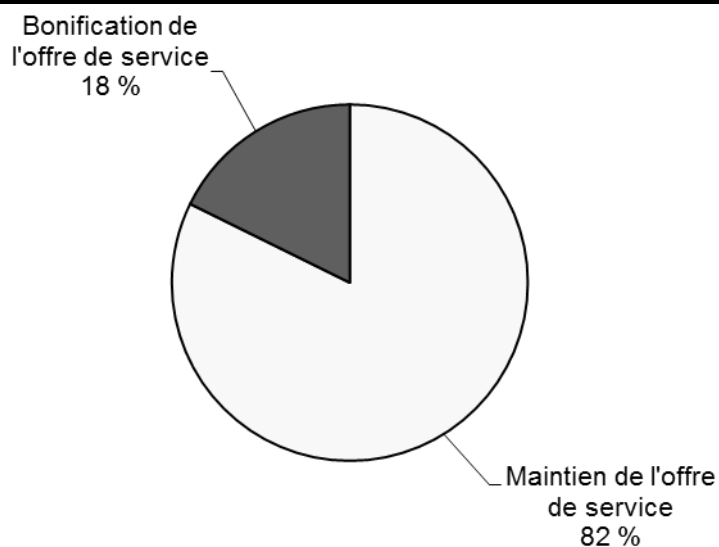
<sup>1</sup> Le Tableau de bord est accessible à l'adresse suivante : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord/>

## 2.1 Le Réseau routier

Des investissements de près de 24,6 milliards de dollars sont prévus dans le réseau routier au PQI 2019-2029.

### Réseau routier par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



#### □ Des investissements pour le maintien en état des infrastructures routières

Plus de 20,2 milliards de dollars (82 %) sont consacrés au maintien des chaussées et des structures, incluant la résorption du DMA. Ces investissements contribueront à maintenir et à rétablir leur état ainsi qu'à stimuler l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

#### ■ Nouveaux projets « en réalisation »

Parmi les nouveaux projets inscrits dans cette catégorie, mentionnons notamment la réfection majeure du pont Pie-IX entre Montréal et Laval.

- La portée de ce projet comprend le remplacement des dalles en béton du pont, l'aménagement d'une voie réservée pour le projet d'implantation d'un SRB intégré à la requalification du boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval ainsi que la réfection de la chaussée de la route 125 sur le territoire lavallois, entre le pont Pie-IX et le boulevard de la Concorde Est.
- Les travaux sur le pont Pie-IX seront coordonnés avec ceux du projet de SRB, afin que le pont soit pleinement fonctionnel en 2022, au moment où le nouveau service de transport collectif est prévu être mis en service.

### ■ Nouveaux projets « en planification »

Parmi les nouveaux projets inscrits dans cette catégorie, mentionnons notamment :

- La reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville :
  - Le nouveau pont devrait comprendre trois voies de circulation par direction, une piste polyvalente (vélo, marche, etc.) ainsi que deux accotements, dont un adapté pour les autobus;
  - D'ici à la mise en service du nouveau pont, le pont actuel fera l'objet d'un programme de maintien d'actifs qui comprend des inspections et des travaux de réparation.
- La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger à Montréal :
  - Ce projet vise principalement à corriger les problèmes liés à l'infiltration d'eau autour des joints d'étanchéité des structures des tunnels et à remplacer les équipements nécessaires à l'exploitation des tunnels qui ont atteint la fin de leur durée de vie.
- La réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières :
  - En 2006 et en 2007, la dalle des structures d'approche du pont Laviolette a été remplacée. Le présent projet vise le remplacement de la partie centrale de la dalle du pont, en continuité avec les interventions déjà réalisées.

### □ Des investissements pour améliorer les déplacements et favoriser le développement économique

En ce qui concerne les projets visant l'amélioration et l'ajout d'infrastructures routières, ce sont près de 4,4 milliards de dollars (18 %) qui y seront consacrés. Ces projets permettront à tous les Québécois de bénéficier d'un réseau routier plus performant, améliorant ainsi leur qualité de vie.

### ■ Nouveaux projets « en réalisation »

Plusieurs projets visant la bonification de l'offre de service sont en cours de réalisation. Certains projets ont été ajoutés dans cette catégorie, dont :

- Le réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick – Phase III :
  - Les travaux de la phase III du projet couvriront près de 40 kilomètres et seront réalisés en sept tronçons distincts, lesquels seront graduellement mis en service à compter de 2021 pour se terminer en 2025.
- L'élargissement de l'autoroute Henri-IV – Phase II :
  - L'élargissement et la réfection de l'autoroute Henri-IV (autoroute 73), à Québec, permettront d'améliorer la sécurité et l'efficacité de cet axe stratégique où circulent plus de 100 000 véhicules chaque jour. Ces travaux majeurs contribueront également à assurer la pérennité des infrastructures;
  - La réalisation des travaux a débuté en 2018 et s'échelonne jusqu'en 2023.

## ■ Nouveaux projets « en planification »

Parmi les nouveaux projets inscrits dans cette catégorie, mentionnons notamment :

- L'implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis :
  - Le projet vise à accroître la mobilité durable entre les deux rives du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec et de Lévis. À cet égard, les objectifs du projet consistent principalement à :
    - Réduire la congestion routière aux heures de pointe du matin et de l'après-midi aux approches des liens interrives;
    - Favoriser l'utilisation du transport collectif ainsi que contribuer au développement durable;
    - Optimiser le transport des marchandises.
  - En mars 2019, le gouvernement a autorisé l'élaboration du dossier d'affaires du projet.
- Le prolongement de la route 138 entre Kegaska et La Romaine et entre Tête-à-la-Baleine et La Tabatière :
  - La construction de la route permettra d'améliorer la desserte des localités en offrant des services de transport adaptés à la demande, tout en contribuant au développement économique et social;
  - Au cours de l'année 2019-2020 :
    - Les travaux de déboisement sont prévus débiter près de La Romaine;
    - La planification des travaux de construction se poursuivra.
- Le parachèvement du tronçon de l'autoroute 70 entre Grande-Anse et La Baie :
  - Ce projet constitue la phase II du parachèvement de l'autoroute 70 entre Chicoutimi et La Baie, laquelle est composée d'un tronçon de 6,9 kilomètres entre Grande-Anse et La Baie. Globalement, le projet vise à assurer des déplacements plus efficaces et sécuritaires.

## ■ Nouveaux projets « à l'étude »

Deux nouveaux projets sont mis à l'étude dans le cadre du PQI 2019-2029, soit :

- L'optimisation des déplacements dans le corridor de l'autoroute 13 entre les autoroutes 640 et 50 :
  - Le développement urbain de la ville de Mirabel n'a pas été soutenu par le développement d'un réseau artériel municipal conséquent. L'amélioration du réseau routier secondaire et le développement du transport collectif permettront de meilleures conditions de circulation sur le territoire de Mirabel;
  - Une mise à jour de l'étude d'opportunité, qui avait été réalisée en 2015, permettra d'optimiser les différentes options en fonction :
    - Des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
    - Des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
    - Des besoins en déplacement sur le réseau secondaire et de l'intégration de leurs effets sur les déplacements en direction de Laval et Montréal.

- Le réaménagement de la route 132 entre la rue Principale à Delson et l'autoroute 730 à Sainte-Catherine et à Saint-Constant :
  - Ce tronçon de la route 132 comprend une emprise initialement prévue pour un projet autoroutier. Le caractère actuel de la route a pour effet de déstructurer les territoires des trois villes;
  - Une étude menée par le MTQ en 2011 relevait un taux d'accident considérablement supérieur au taux critique des routes nationales comparables. La conception actuelle avec une voie de virage à gauche dans les deux sens était désignée comme une source de conflits;
  - Un comité, mis en place en 2018 par le MTQ, travaille présentement, en collaboration avec ses partenaires, à élaborer une vision commune du redéveloppement de cette route et vise l'adoption d'un plan directeur d'aménagement pour 2020.

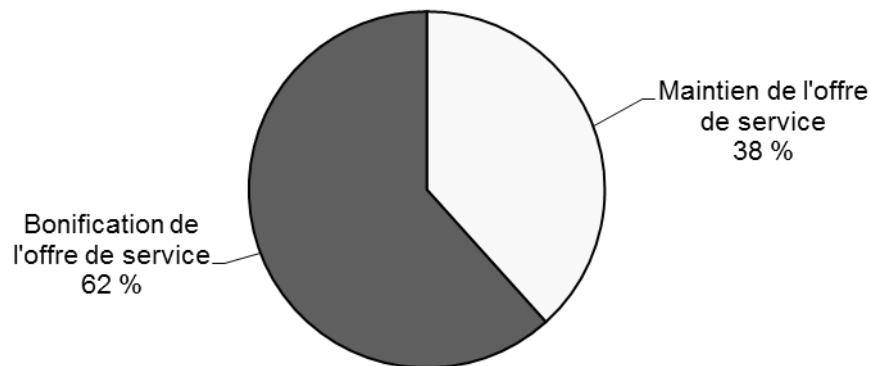
## 2.2 Le Transport collectif

Dans le cadre du PQI 2019-2029, le gouvernement investit dans les infrastructures de transport collectif, et ce, notamment afin d'appuyer l'électrification des transports et la réduction des GES. Ainsi, au cours des dix prochaines années, plus de 9,0 milliards de dollars seront mis à la disposition des différentes autorités organisatrices de transport en commun.

### Transport collectif par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

---



## □ Les investissements dans le maintien d'actifs des infrastructures de transport collectif

Près de 3,5 milliards de dollars (38 %) seront investis pour la réalisation de nombreux projets de grande envergure, et ce, afin d'assurer le maintien de l'offre de service en transport collectif.

Par ces investissements, le gouvernement entend contribuer à :

- La poursuite de la remise en état des infrastructures de transport collectif, par le biais d'une bonification du taux de l'aide financière accordée aux projets concernant le maintien d'actifs prévu dans le cadre de la Politique de mobilité durable;
- L'atteinte des cibles de réduction d'émission de GES en favorisant le remplacement d'autobus à moteur diesel par des autobus hybrides et électriques.

### ■ Nouveaux projets « en réalisation »

Les projets suivants sont maintenant en réalisation :

- L'acquisition de 153 voitures AZUR additionnelles pour le métro de Montréal :
  - Ce projet permettra d'améliorer considérablement les déplacements de la clientèle du métro de Montréal;
  - La livraison du premier train est prévue pour le printemps 2020, tandis que le dernier train devrait être livré à la fin de l'année 2021.
- La reconstruction du complexe Crémazie pour les autobus de la STM :
  - L'actuel complexe Crémazie a été construit en 1948 et est arrivé à la fin de sa durée de vie;
  - Le projet permettra à la STM de s'adapter aux besoins futurs liés aux nouvelles technologies des autobus hybrides et électriques en modernisant et en agrandissant les espaces de travail ainsi qu'en optimisant les processus de travail;
  - L'échéancier de réalisation des travaux devrait s'échelonner jusqu'à la fin de l'année 2021.

### ■ Nouveaux projets « en planification »

Des sommes sont également prévues pour plusieurs nouveaux projets qui sont à l'étape de la planification, dont :

- La phase II du programme d'entretien des infrastructures de la STM :
  - Ce programme regroupe les travaux de réfection des différents centres de transport du réseau des autobus qui sont rendus nécessaires, car plusieurs des composantes de ces bâtiments ont dépassé leur durée de vie utile ou sont en voie de l'atteindre.
- La construction du centre de transport Bellechasse, en remplacement du centre de transport Saint-Denis :
  - Le centre de transport Bellechasse sera le premier en Amérique du Nord à être complètement souterrain et doté d'équipements nécessaires à l'exploitation d'un parc complet de bus électriques;
  - Ce projet permettra d'accueillir une partie importante des 300 nouveaux autobus hybrides qui seront acquis par la STM;
  - L'échéancier de réalisation des travaux devrait s'échelonner jusqu'au printemps 2022.



## □ Des investissements majeurs pour améliorer les services offerts en transport collectif

Près de 5,6 milliards de dollars (62 %) permettront de réaliser des travaux pour bonifier l'offre de service en transport collectif et ainsi avoir un effet durable sur l'environnement. La réalisation de ces investissements majeurs aura une incidence indéniable sur la mobilité des citoyens.

Les investissements prévus au PQI 2019-2029 permettront notamment :

- La modification des habitudes de déplacement grâce à la réalisation de grands projets de développement des réseaux;
- Une hausse de la fiabilité et de la qualité du service par l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures aux personnes à mobilité réduite et par la modernisation des systèmes d'information aux voyageurs.

### ■ Nouveaux projets « en réalisation »

Parmi les nouveaux projets inscrits dans cette catégorie, mentionnons notamment :

- L'implantation d'un SRB intégré à la requalification de l'axe Pie-IX entre Montréal et Laval :
  - Le projet consiste à mettre en place des voies réservées permanentes permettant la circulation des autobus sur le boulevard Pie-IX, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et la station de métro Pie-IX à Montréal;
  - Le tracé d'une longueur de onze kilomètres comportera 17 stations, soit deux à Laval et quinze à Montréal, et un stationnement incitatif de 750 places à la station terminale de Laval;
  - La mise en service du projet est prévue en 2022.

### ■ Nouveaux projets « en planification »

Parmi les nouveaux projets inscrits dans cette catégorie, mentionnons notamment :

- L'agrandissement du centre d'attache Vial pour les véhicules d'entretien du métro de Montréal :
  - Le projet consiste à augmenter la capacité de ce centre ainsi qu'à procéder à l'acquisition de six locotracteurs, et ce, pour faire face à l'augmentation du nombre de projets réalisés dans le cadre des programmes Réno-Infrastructures et Réno-Systèmes;
  - L'échéancier de réalisation des travaux devrait s'échelonner jusqu'à la fin de l'année 2021.
- L'agrandissement de trois des centres de transport pour les autobus de la STM (Anjou, Legendre et Saint-Laurent) :
  - Le projet vise l'agrandissement des aires d'entretien et de stationnement des autobus, et ce, pour atteindre une capacité supplémentaire totale de 160 autobus;
  - Les travaux devraient être réalisés progressivement à partir de l'année 2020.

## ■ Nouveaux projets « à l'étude »

Afin que les Québécois puissent se déplacer de façon plus efficace et plus confortable, tout en réduisant la congestion et la pollution, le gouvernement a intégré plusieurs mesures en transport collectif à son plan de décongestion de la région métropolitaine. Dans le cadre du PQI 2019-2029, certaines de ces mesures sont mises à l'étude, soit :

- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'axe du prolongement de la ligne jaune du métro à Longueuil;
- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'est de Montréal;
- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant sur le boulevard Taschereau à Longueuil;
- L'implantation d'un réseau métropolitain de voies réservées pour les autoroutes 13, 20, 25, 440 et 640 ainsi que la route 116.

## 2.3 Le Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

Le PQI 2019-2029 prévoit des investissements de plus de 2,9 milliards de dollars dans les infrastructures liées au transport maritime, aérien, ferroviaire et autres.

### Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres par composante du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions et en pourcentage)

|                       |                |              |
|-----------------------|----------------|--------------|
| Transport maritime    | 572,7          | 19,5         |
| Transport aérien      | 321,6          | 11,0         |
| Transport ferroviaire | 315,5          | 10,7         |
| Autres modes          | 1 725,7        | 58,8         |
| <b>Total</b>          | <b>2 935,6</b> | <b>100,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

### □ Transport maritime

Au cours de la période couverte par le PQI 2019-2029, des investissements de 572,7 millions de dollars (19,5 %) seront réalisés dans les infrastructures en lien avec le transport maritime. De ce montant, il est prévu que la STQ investisse près de 425 millions de dollars.

- Certains projets sont attendus de la part des communautés locales afin que le niveau de service soit maintenu. Parmi ces projets, il y a lieu de mentionner la modernisation du navire NM Joseph-Savard, notamment afin que la STQ puisse l'utiliser comme navire de relève à la traversée de Québec-Lévis.

En plus de ces investissements de la STQ, un montant de près de 150 millions de dollars est prévu en soutien aux autres infrastructures de transport maritime. Cette enveloppe servira notamment à assumer la contribution du gouvernement du Québec aux projets retenus dans le cadre du programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime.

## ❑ Transport aérien

Le PQI 2019-2029 prévoit également des investissements de 321,6 millions de dollars (11,0 %) pour les infrastructures en lien avec le transport aérien, soit :

- Un montant de 100 millions de dollars pour des investissements dans les infrastructures aéroportuaires régionales. Cette somme permettra de financer plusieurs types de travaux liés aux infrastructures et aux équipements nécessaires au fonctionnement d'un aéroport, telles que les pistes, le balisage lumineux et les stations automatisées d'observation météorologique;
- Plus de 150 millions de dollars pour les aéroports nordiques sous la responsabilité du MTQ et près de 70 millions de dollars dans les infrastructures du Service aérien gouvernemental.

## ❑ Transport ferroviaire

Au cours de la période couverte par le PQI, des investissements de 315,5 millions de dollars (10,7 %) seront réalisés dans les infrastructures ferroviaires.

De ce montant, près de 85 millions de dollars sont réservés pour la réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie.

- Le gouvernement du Québec a autorisé l'inscription dans la catégorie « en planification » du tronçon entre Caplan et Port-Daniel–Gascons.

Le solde de 230,5 millions de dollars permettra notamment au gouvernement du Québec :

- D'assurer le maintien d'actifs requis sur le Chemin de fer Québec Central;
- D'assumer sa contribution aux projets de construction d'un pont ferroviaire à Dolbeau-Mistassini et d'une voie de contournement de Lac-Mégantic;
- De mettre en œuvre le Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale.

## ❑ Autres modes de transport

Dans le cadre du PQI 2019-2029, des investissements de 1,7 milliard de dollars (58,8 %) seront réalisés dans les autres modes de transport, soit :

- Près de 650 millions de dollars pour une aide financière octroyée aux municipalités pour des projets de voirie locale;
- Plus de 560 millions de dollars pour les infrastructures et les équipements du Centre de gestion de l'équipement roulant :
  - Une enveloppe est prévue pour la poursuite du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 afin de procéder à l'électrification progressive du parc automobile gouvernemental.
- Plus de 175 millions de dollars pour la réfection de différentes haltes routières sur le réseau routier québécois;
- Près de 100 millions de dollars pour les pistes cyclables et les sentiers de promenade. À cet égard, le gouvernement entend poursuivre le développement de la Route verte et ses embranchements;

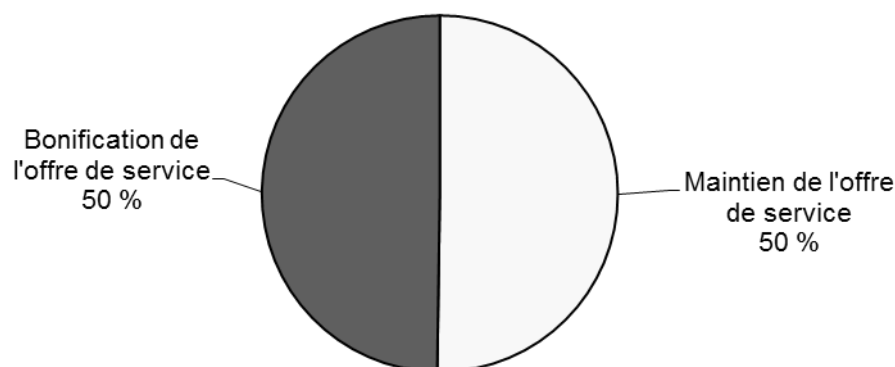
- Plus de 250 millions de dollars pour d'autres infrastructures. Ces investissements permettront notamment :
  - La poursuite du programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité des transports maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES;
  - La poursuite du programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal.

## 2.4 La Santé et les Services sociaux

Au PQI 2019-2029, des investissements de près de 20,2 milliards de dollars sont prévus par le gouvernement du Québec dans les infrastructures de la santé et des services sociaux.

### Santé et Services sociaux par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



#### ❑ Le maintien des infrastructures de santé et de services sociaux

Du montant de près de 20,2 milliards de dollars pour les infrastructures de la santé et des services sociaux, 10,1 milliards de dollars (50 %) seront alloués aux établissements du réseau pour le maintien d'actifs (3,2 milliards de dollars), la résorption du DMA (1,4 milliard de dollars) ainsi que le remplacement de leurs infrastructures et de leurs équipements (5,5 milliards de dollars), et ce, afin d'assurer la continuité des services offerts aux citoyens.

#### ■ Nouveaux projets « à l'étude »

Le gouvernement a notamment autorisé la mise à l'étude de plusieurs projets, dont :

- La réutilisation des bâtiments de L'Hôtel-Dieu de Québec;
- La modernisation du bloc endoscopique, du bloc opératoire et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'Hôtel-Dieu de Lévis;

- La modernisation du bloc opératoire, de la chirurgie d'un jour, de l'unité de cardiologie et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal;
- La modernisation de l'hôpital général de Montréal.

#### ❑ **Les investissements pour bonifier l'offre de service en santé et services sociaux**

Dans le cadre du PQI 2019-2029, 10,1 milliards de dollars (50 %) permettront aux établissements du réseau de réaliser des travaux sur leurs infrastructures qui augmenteront le niveau de service offert aux Québécois.

##### ■ **Nouveaux projets « en réalisation »**

Parmi les nouveaux projets dans cette catégorie, mentionnons notamment :

- La phase II de la construction d'un nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus :
  - Le nouveau complexe hospitalier vise à regrouper les services cliniques offerts actuellement à L'Hôtel-Dieu de Québec et à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Le projet consiste à construire de nouveaux bâtiments sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus et à réaménager certains espaces existants;
  - Les différentes composantes du projet devraient progressivement être mises en service entre juin 2020 et décembre 2025.
- La construction du centre mère-enfant et de l'urgence à l'hôpital Fleurimont du centre hospitalier universitaire de Sherbrooke :
  - Le projet consiste à regrouper dans une nouvelle construction, sur le site de l'hôpital Fleurimont, l'ensemble des secteurs offrant des soins aux mères et aux enfants ainsi que les services d'urgence;
  - Ce projet devrait progressivement être mis en service entre 2020 et 2021.
- L'agrandissement du Centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal :
  - Le projet consiste à construire quatre étages au-dessus de l'urgence de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal pour accueillir le département de traumatologie, un centre mère-enfant et un service d'endoscopie;
  - La mise en service du projet est actuellement prévue en mai 2021.

##### ■ **Nouveaux projets « en planification »**

Deux nouveaux projets ont été inscrits dans la catégorie « en planification », soit :

- Le regroupement des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté dans la région des Laurentides :
  - Le projet vise à regrouper au sein d'une nouvelle installation les services de réadaptation pour les jeunes de la région des Laurentides, actuellement offerts sur trois sites (Huberdeau, Sainte-Sophie, Saint-Jérôme).
- L'agrandissement et la modernisation de l'hôpital de Verdun :
  - Le projet a pour objectif d'augmenter la proportion de lits en chambres individuelles et de regrouper les soins ambulatoires. Il vise à améliorer l'efficacité de certains services de soutien et à assurer une meilleure cohésion des services névralgiques de l'hôpital de Verdun.

De plus, la portée du projet d'agrandissement de l'hôpital Pierre-Le Gardeur a également été modifiée :

- Sur les bases d'études démographiques, la mise à l'étude d'un projet visant l'ajout de 150 lits en santé physique a été autorisée en 2014;
- Toutefois, l'hôpital fait face à un engorgement majeur qui l'a mené à ouvrir des unités de débordement et à doubler l'accueil dans certaines chambres individuelles;
- Par conséquent, le projet maintenant élaboré propose un agrandissement visant l'ajout de 246 lits, soit 96 lits de plus que la demande initiale.

#### ■ Nouveaux projets « à l'étude »

Afin d'évaluer les options qui permettront de répondre aux besoins croissants de la population en termes de services de santé, le gouvernement a autorisé la mise à l'étude de trois nouveaux projets, soit :

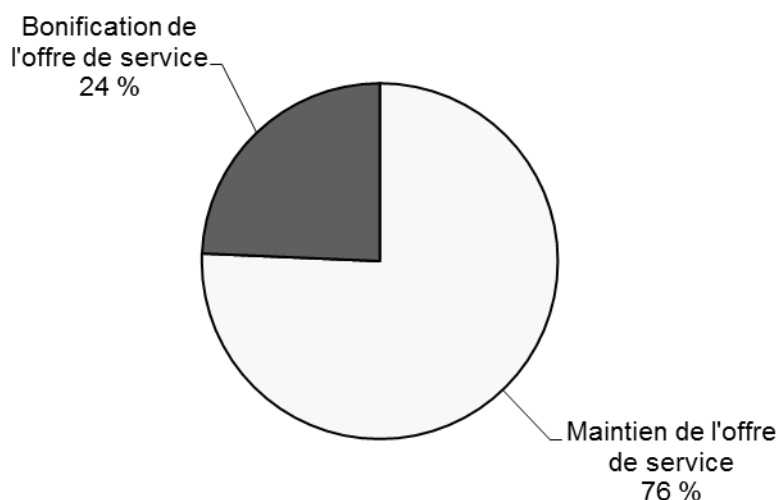
- La construction d'un nouvel hôpital à Chisasibi;
- La modernisation de l'urgence et des unités de soins à l'hôpital de Saint-Eustache;
- Le projet d'une nouvelle offre de services hospitaliers en Outaouais.

## 2.5 L'Éducation

Au secteur de l'Éducation du PQI 2019-2029, des investissements de près de 13,9 milliards de dollars sont prévus dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire.

### Éducation par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



#### □ Des investissements pour assurer des milieux d'enseignement sains et stimulants

La priorité est donnée au maintien de l'offre de service, qui représente 76 % des investissements du secteur, soit plus de 10,5 milliards de dollars. De ce montant, 7,9 milliards de dollars sont prévus en maintien d'actifs, 2,1 milliards de dollars en résorption du DMA et 0,5 milliard de dollars en remplacement.

### ■ Nouveaux projets « en planification »

En plus du niveau record d'investissement alloué aux commissions scolaires pour le maintien en état de leurs infrastructures, mentionnons que le gouvernement a également autorisé l'inscription du projet de réhabilitation de l'école FACE (Formation Artistique au Cœur de l'Éducation) de la commission scolaire de Montréal dans la catégorie « en planification » :

- L'école FACE est une école primaire et secondaire à vocation artistique, mixte et bilingue, qui fait partie du site patrimonial du Mont-Royal. Le bâtiment, construit en 1914 et agrandi en 1924, est classé patrimonial en raison de ses qualités historiques et architecturales. Plusieurs espaces, à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment, nécessitent des interventions rapides pour assurer la pérennité de celui-ci ainsi que la santé et la sécurité des usagers.

### □ Des investissements pour ajouter des espaces d'enseignement

Dans le cadre du PQI 2019-2029, ce sont près de 3,4 milliards de dollars (24 %) qui permettront aux commissions scolaires d'aménager de nouveaux locaux partout au Québec.

### ■ Nouveaux projets « en planification »

Afin de combler une partie du déficit d'espace reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le gouvernement du Québec a autorisé l'inscription de deux nouveaux projets dans la catégorie « en planification », soit :

- L'acquisition d'un terrain au centre-ville de Montréal et la construction d'une nouvelle école primaire de la commission scolaire de Montréal;
- L'ajout d'espace au primaire et au secondaire à l'Île-des-Sœurs de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

### ■ Nouveaux projets « à l'étude »

Plusieurs projets sont inscrits « à l'étude » pour permettre au gouvernement d'apprécier leur pertinence et de choisir la meilleure option à long terme. Par exemple, le gouvernement a autorisé la mise à l'étude des projets suivants :

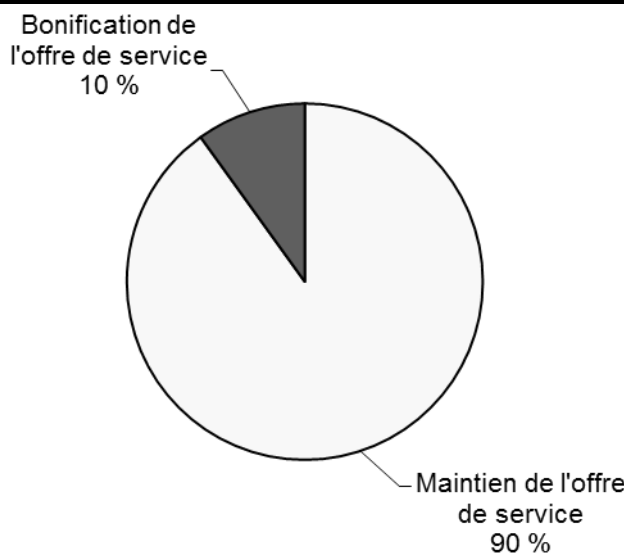
- L'ajout d'espace au secondaire général et en formation professionnelle au complexe Louis-Philippe-Paré de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- L'agrandissement de l'école secondaire de la Magdeleine de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- L'ajout d'espace au Centre de formation professionnelle 24-Juin de la commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

## 2.6 L'Enseignement supérieur

Au PQI 2019-2029, des investissements de près de 6,4 milliards de dollars sont prévus au secteur de l'Enseignement supérieur.

### Enseignement supérieur par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



#### Des investissements pour maintenir en état les établissements collégiaux et universitaires

La priorité est donnée au maintien de l'offre de service, qui représente 90 % des investissements du secteur, soit plus de 5,7 milliards de dollars. De ce montant, près de 3,4 milliards de dollars sont prévus pour le maintien d'actifs, plus de 1,1 milliard de dollars pour la résorption du DMA et plus de 1,2 milliard de dollars principalement pour le remplacement d'équipements.

#### ■ Nouveaux projets « en planification »

Le gouvernement a autorisé l'élaboration d'un dossier d'affaires pour le projet de réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne par le projet du complexe des sciences de l'Université de Montréal.

- Le projet consiste à réaménager les espaces qui seront laissés vacants sur le site de la montagne à la suite du déménagement de plusieurs départements dans le nouveau Complexe des sciences, sur le site de l'ancienne gare de triage d'Outremont.
- Les pavillons Roger-Gaudry, Marie-Victorin, J.-A. DeSève et Lionel-Groulx feront ainsi l'objet de travaux afin de les rendre plus fonctionnels et mieux adaptés aux besoins des départements qui y seront transférés. Les travaux permettront aussi de réduire l'utilisation d'espaces locatifs.

#### Des investissements pour augmenter le niveau de service et favoriser la recherche scientifique

Dans le cadre du PQI 2019-2029, ce sont plus de 600 millions de dollars (10 %) qui permettront aux étudiants et aux chercheurs des réseaux de l'enseignement supérieur de disposer d'infrastructures et d'équipements à la fine pointe de la technologie.



### ■ Nouveaux projets « à l'étude »

Au cours de la dernière année, le gouvernement a procédé à la mise à l'étude de nouveaux projets, dont :

- La construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure sur le site du complexe Dow;
- L'acquisition et l'agrandissement du pavillon J.-Armand-Bombardier et la rénovation des espaces libérés du pavillon Principal de Polytechnique Montréal;
- Le réaménagement du campus de Gatineau de l'Université du Québec en Outaouais.

## 2.7 La Recherche

Dans le cadre du PQI 2019-2029, des investissements de près de 1 milliard de dollars seront effectués dans les infrastructures de recherche, notamment dans le cadre du Programme de soutien à la recherche.

Les différents programmes d'aide financière pour les infrastructures de recherche visent principalement à :

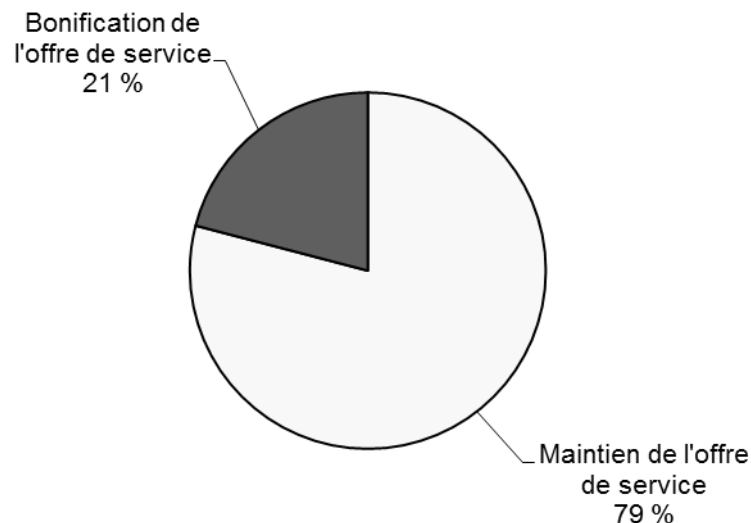
- Assurer le développement de secteurs, de créneaux ou de filières de recherche à fort potentiel dans les domaines de la santé, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines, des arts et lettres, et ce, en soutenant des laboratoires ou des centres de recherche;
- Consolider les actions structurantes de regroupements de recherche ou de filières technologiques;
- Favoriser les partenariats de recherche entre les milieux universitaires, institutionnels et industriels.

## 2.8 La Culture

Les investissements dans le secteur de la Culture inscrits au PQI 2019-2029 totalisent près de 1,6 milliard de dollars.

### Culture par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



## ❑ Le maintien en état des infrastructures liées au patrimoine culturel

Plus de 1,2 milliard de dollars (79 %) sont consacrés au maintien et au remplacement des infrastructures culturelles ainsi qu'à la restauration du patrimoine.

Fort d'un héritage collectif à préserver, le gouvernement doit allouer une importante partie de l'enveloppe pour maintenir en bon état ses infrastructures culturelles. À cet effet, le Fonds du patrimoine culturel québécois a été mis sur pied afin d'assurer la conservation, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel au profit des générations présentes et futures.

## ❑ L'ajout et l'amélioration des infrastructures culturelles

Au cours de la période couverte par le PQI, une enveloppe de plus de 325 millions de dollars (21 %) permettra la bonification de l'offre de service culturelle.

Dans le cadre du PQI 2019-2029, des investissements additionnels sont octroyés au secteur de la Culture notamment pour :

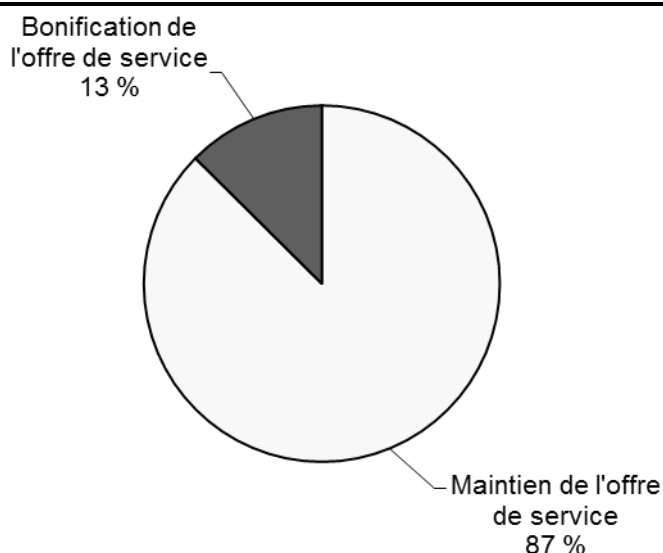
- Assurer la pérennité du Fonds pour le patrimoine culturel québécois;
- Bonifier le programme d'aide financière pour la restauration du patrimoine à caractère religieux;
- La mise aux normes des ateliers d'artistes à Montréal.

## 2.9 Les Infrastructures municipales

Au PQI 2019-2029, des investissements de plus de 7,2 milliards de dollars sont prévus dans les infrastructures des municipalités du Québec.

### Infrastructures municipales par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



## □ Les investissements dans le maintien en état des infrastructures municipales

Du montant total de 7,2 milliards de dollars pour les infrastructures municipales, 87 % sera alloué pour le maintien d'actifs ainsi que le remplacement de leurs infrastructures, et ce, afin d'assurer la continuité des services dispensés aux citoyens.

À cet égard, près de 6,3 milliards de dollars seront notamment investis dans des travaux visant la réhabilitation ou le remplacement :

- De conduites d'eau potable et d'égout;
- D'usines de traitement de l'eau potable;
- De stations d'épuration des eaux usées;
- De bassins de rétention et de postes de pompage des eaux pluviales.

Plusieurs projets sont en cours afin que les municipalités puissent disposer d'infrastructures de qualité pour la distribution d'eau potable ainsi que la collecte des eaux usées et des eaux pluviales qui contribueront au développement durable de façon importante. Par exemple :

- La construction d'une unité de désinfection des eaux usées par ozonation à la station Jean-R.-Marcotte de Montréal afin d'améliorer le traitement des eaux usées rejetées;
- La réfection de la station d'épuration des eaux usées à Gatineau et de ses équipements;
- La mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan par la construction de deux usines de traitement de l'eau potable pour traiter les eaux du lac à la Pêche et du lac des Piles.

## □ Les investissements pour développer les infrastructures municipales

Dans le cadre du PQI 2019-2029, près de 0,9 milliard de dollars (13 %) permettra aux municipalités de réaliser des travaux d'infrastructures pour augmenter le niveau de service offert à la population.

Plusieurs projets de 50 millions de dollars et plus visant le développement des municipalités sont en cours, soit :

- La construction d'un centre de glaces à Québec, qui mettra à la disposition de la population un centre d'entraînement en patinage de vitesse ainsi que deux patinoires et une piste de course à pied;
- La construction du Colisée de Trois-Rivières qui comptera un aréna principal et une autre patinoire accessible à la communauté;
- La construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau – Centre Robert-Guertin, lequel sera composé d'un aréna principal ainsi que de trois autres patinoires accessibles à la communauté.

## 2.10 Les Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

Au cours de la période 2019-2029, le PQI prévoit des investissements de près de 2,2 milliards de dollars dans les infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs.

### Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs par composantes du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|  |                |              |
|--|----------------|--------------|
| Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique | 718,0          | 32,9         |
| Régie des installations olympiques                             | 413,1          | 18,9         |
| Société des établissements de plein air du Québec              | 318,5          | 14,6         |
| Biométhanisation et compostage                                 | 276,3          | 12,7         |
| Tourisme   | 165,6          | 7,6          |
| Autres infrastructures   | 290,3          | 13,3         |
| <b>Total</b>   | <b>2 181,7</b> | <b>100,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

#### □ Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Pour le développement du sport et de l'activité physique, des investissements de 718,0 millions de dollars (32,9 %) sont inscrits au PQI 2019-2029. Ces investissements permettront notamment au gouvernement du Québec :

- D'assumer sa contribution aux projets qui seront retenus dans le cadre des volets « Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives » et « Infrastructures des collectivités rurales et nordiques » de l'EBI avec le gouvernement fédéral;
- De bonifier le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

De plus, les phases II, III, IV et V du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ainsi que le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- La construction d'un centre multisport à Jonquière;
- La construction d'un centre sportif au campus de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski;
- La construction d'un complexe aquatique à Matane;
- La construction d'une piscine intérieure à Beaupré;
- La réfection de l'aréna Raymond-Bourque de l'arrondissement Saint-Laurent de la ville de Montréal.

## ❑ Régie des installations olympiques

Une somme de 413,1 millions de dollars est prévue au PQI 2019-2029 pour le maintien en état des infrastructures sous la responsabilité de la RIO.

À cet égard, mentionnons notamment la poursuite de :

- L'installation d'un nouveau système d'alarme incendie du Parc olympique;
- La réfection des composantes structurales du Stade olympique.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019-2020, la RIO poursuivra la planification des projets de remplacement de la toiture et du système d'éclairage de l'enceinte principale du Stade olympique.

## ❑ Société des établissements de plein air du Québec

Les investissements dans les parcs nationaux de la Société des établissements de plein air du Québec totaliseront 318,5 millions de dollars pendant la période couverte par le PQI. Ces investissements permettront notamment :

- La poursuite des projets en cours, dont la création du Parc national d'Opémican dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- De mettre en œuvre certaines des orientations du gouvernement, dont la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure ainsi que la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal.

## ❑ Biométhanisation et compostage

Une contribution gouvernementale de 276,3 millions de dollars sera allouée aux projets de construction d'usines de biométhanisation et de compostage, notamment afin de poursuivre la réalisation du projet de la ville de Montréal. De plus, la planification des projets de construction des usines de biométhanisation à Québec, Laval et Longueuil se poursuivra.

- Avec les investissements qu'il entend consacrer au développement de ces usines de production de biogaz à partir de résidus alimentaires, le gouvernement contribuera au développement économique de la province et à son développement durable.

## ❑ Tourisme

Une somme de 165,6 millions de dollars est prévue pour les investissements relatifs aux infrastructures, notamment pour l'appui au volet touristique de la Stratégie maritime et la mise en place de stratégies touristiques sectorielles.

Par ailleurs, cette somme permettra également au gouvernement du Québec d'assumer sa contribution à la première phase du plan de développement du Parc Safari et au plan global de développement du Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale au Zoo sauvage de Saint-Félicien.

## ❑ Autres infrastructures

Une somme de 290,3 millions de dollars est prévue au PQI 2019-2029 pour d'autres d'infrastructures, dont celles de la Commission de la capitale nationale du Québec, de la Société du Palais des congrès de Montréal et de la Société du Centre des congrès de Québec.

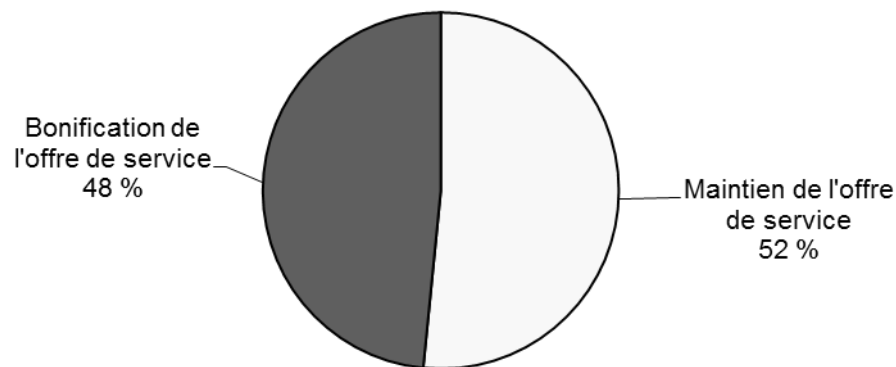
## 2.11 Les Logements sociaux et communautaires

Au PQI 2019-2029, des investissements de plus de 2,4 milliards de dollars sont prévus dans les logements sociaux et communautaires, et ce, tant pour les infrastructures de la SHQ que pour celles d'OBNL ou celles d'OMH.

### Logements sociaux et communautaires par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)

---



---

#### Le maintien et la remise en état des logements sociaux et communautaires

Du total de 2,4 milliards de dollars pour le secteur des Logements sociaux et communautaires, un montant de plus de 1,2 milliard de dollars (52 %) sera alloué pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA d'actifs ainsi que le remplacement d'infrastructures, et ce, afin d'assurer la continuité des services dispensés aux citoyens.

#### Les investissements pour le développement de logements sociaux et communautaires

Près de 1,2 milliard de dollars (48 %) est prévu afin de permettre la réalisation de travaux qui permettront d'augmenter l'offre de service à la population.

## 2.12 Les Édifices gouvernementaux

Au PQI 2019-2029, des investissements de plus de 2,6 milliards de dollars seront consacrés aux édifices gouvernementaux, soit les immeubles de bureaux, les palais de justice, les établissements de détention et les postes de police de la Sûreté du Québec.

### Édifices gouvernementaux par composantes du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|   |                |              |
|---|----------------|--------------|
| Immeubles de bureaux                    | 1 441,7        | 55,4         |
| Palais de justice                       | 532,1          | 20,4         |
| Établissements de détention             | 478,4          | 18,4         |
| Postes de police de la Sûreté du Québec | 149,8          | 5,8          |
| <b>Total</b>                            | <b>2 602,0</b> | <b>100,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

#### Immeubles de bureaux

Sur la période couverte par le PQI, des investissements de 1,4 milliard de dollars (55,4 %) seront réalisés dans les immeubles de bureaux. De ce montant :

- Plus de 750 millions de dollars permettront de maintenir en état les différentes composantes (systèmes électriques, mécaniques et de ventilation des immeubles de bureaux du gouvernement, enveloppes des bâtiments, stationnements, etc.);
- Plus de 650 millions de dollars permettront la réalisation de projets visant le développement des espaces immobiliers du gouvernement.

#### Palais de justice

Dans le cadre du PQI 2019-2029, des investissements de 532,1 millions de dollars (20,4 %) seront réalisés dans les palais de justice.

Un montant de plus de 270 millions de dollars permettra de maintenir en état les palais de justice du Québec, tandis que plus de 260 millions de dollars permettront l'amélioration des installations des palais de justice existants.

#### Établissements de détention

Au PQI 2019-2029, un montant de 478,4 millions de dollars (18,4 %) sera consacré aux établissements de détention.

De ce montant, plus de 375 millions de dollars, permettront de maintenir ces établissements en état, tandis que près de 100 millions de dollars permettront l'amélioration des installations des établissements de détention existants.

## ☐ Postes de police de la Sûreté du Québec

Sur la période couverte par le PQI, 149,8 millions de dollars (5,8 %) seront investis dans les postes de police de la Sûreté du Québec.

De ce montant, plus de 60 millions de dollars permettront leur maintien en état, alors que près de 90 millions de dollars permettront notamment la construction de nouveaux postes, dont ceux de Dunham dans la région de la Montérégie et de Saint-Georges dans la région de Chaudières-Appalaches.

## 2.13 Les Ressources informationnelles

Au PQI 2019-2029, ce sont plus de 5,7 milliards de dollars qui seront investis dans les infrastructures technologiques des différents ministères, organismes et organismes autres que budgétaires, de même que dans les technologies de l'information des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. De cette somme, près de 900 millions de dollars seront consacrés au Plan d'action numérique des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à la Stratégie pour une administration publique numérique, à l'uniformisation des systèmes d'information du réseau de la santé et des services sociaux et au Plan de transformation de la justice.

### Ressources informationnelles par composantes du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|   |                |              |
|---|----------------|--------------|
| Ministères, organismes et organismes autres que budgétaires | 3 842,7        | 66,8         |
| Réseau de l'éducation                                       | 897,5          | 15,6         |
| Réseaux de l'enseignement supérieur                         | 775,3          | 13,5         |
| Réseau de la santé et des services sociaux                  | 172,3          | 3,0          |
| Sociétés d'État de la culture                               | 61,2           | 1,1          |
| <b>Total</b>  | <b>5 749,1</b> | <b>100,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Plus de renseignements concernant les projets en ressources informationnelles sont présentés au Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement<sup>2</sup>.

## 2.14 Les autres secteurs

Au PQI 2019-2029, des investissements de près de 3,7 milliards de dollars sont prévus par le gouvernement dans les autres secteurs.

### Autres secteurs par composantes du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|  |                |              |
|--|----------------|--------------|
| Plan Nord                                | 1 018,3        | 27,7         |
| Infrastructures forestières et fauniques | 434,0          | 11,8         |
| Centres de la petite enfance             | 401,8          | 10,9         |
| Barrages publics                         | 242,7          | 6,6          |
| Autres infrastructures                   | 1 580,7        | 43,0         |
| <b>Total</b>                             | <b>3 677,5</b> | <b>100,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>2</sup> Le Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement est accessible à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>



## ❑ Plan Nord

Sur la période couverte par le PQI, des investissements de plus de 1 milliard de dollars (27,7 %) seront réalisés dans le cadre du Plan Nord. De ce montant :

- Plus de 270 millions de dollars permettront de maintenir en état les différentes infrastructures visées par le Plan Nord;
- Plus de 745 millions de dollars permettront la réalisation de travaux de bonification ayant une incidence sur le développement économique du Québec, dont un investissement additionnel de 50 millions de dollars à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire à Sept-Îles.

Parmi les projets qui sont prévus dans le cadre du Plan Nord, mentionnons :

- La réfection de la route de la Baie-James inscrite dans la catégorie « en réalisation »;
- Les tronçons Kegaska-La Romaine et Tête-à-la-Baleine–La Tabatière du projet de prolongement de la route 138 sur la Basse-Côte-Nord, lesquels sont inscrits dans la catégorie « en planification »;
- La construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec inscrite dans la catégorie « en planification ».

Par ailleurs, plusieurs autres projets sont également en réalisation, soit :

- Le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibre optique au Nunavik;
- La création de quatre parcs nationaux.

## ❑ Infrastructures forestières et fauniques

Un montant de 434 millions de dollars (11,8 %) sera investi dans les infrastructures forestières et fauniques au cours de la période 2019-2029.

- Plus de 100 millions de dollars permettront de maintenir en état les différentes infrastructures forestières et fauniques;
- Plus de 325 millions de dollars permettront la bonification de l'offre de service.

Ces investissements seront principalement prévus pour :

- La poursuite des programmes de maintien d'actifs et de développement des chemins multiresources;
- La mise à niveau des infrastructures de production de plants forestiers.

## ❑ Centres de la petite enfance

Dans le cadre du PQI, ce sont 401,8 millions de dollars (10,9 %) qui seront investis dans les centres de la petite enfance.

- Près de 90 millions de dollars permettront de maintenir en état les différentes infrastructures des centres de la petite enfance;
- Plus de 310 millions de dollars permettront la construction de nouvelles infrastructures, permettant l'ajout de places en garderie.

## ❑ Barrages publics

Au PQI 2019-2029, une somme de 242,7 millions de dollars (6,6 %) sera investie afin de maintenir en état les barrages publics dont le MELCC est propriétaire.

## ❑ **Autres infrastructures**

Près de 1,6 milliard de dollars (43,0 %) est prévu au PQI 2019-2029 pour les autres infrastructures, soit :

- Plus de 220 millions de dollars pour les immeubles et les équipements de l'Agence du revenu du Québec;
- Plus de 190 millions de dollars pour les infrastructures de l'Institut de technologie agroalimentaire et des corporations de recherche et d'expertise du MAPAQ;
- Plus de 80 millions de dollars notamment pour l'acquisition de différents types de véhicules ainsi que d'équipements par le Fonds des services de police;
- Près de 70 millions de dollars pour les infrastructures d'Héma-Québec;
- Plus de 1 milliard de dollars pour les acquisitions de tous les autres MO.

### 3. Les autres renseignements du Plan québécois des infrastructures

#### 3.1 Les investissements par région administrative

Au cours de la période couverte par le PQI 2019-2029, des investissements de 115,4 milliards de dollars seront réalisés dans l'ensemble des régions du Québec.

#### Investissements au PQI 2019-2029 par région administrative

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

|                                       |                  |              |
|---------------------------------------|------------------|--------------|
| 01 - Bas-Saint-Laurent                | 2 701,8          | 2,3          |
| 02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean          | 2 963,2          | 2,6          |
| 03 - Capitale-Nationale               | 16 828,1         | 14,6         |
| 04 - Mauricie                         | 2 826,6          | 2,4          |
| 05 - Estrie                           | 3 098,4          | 2,7          |
| 06 - Montréal                         | 33 554,2         | 29,1         |
| 07 - Outaouais                        | 3 222,1          | 2,8          |
| 08 - Abitibi-Témiscamingue            | 1 557,8          | 1,3          |
| 09 - Côte-Nord                        | 2 517,5          | 2,2          |
| 10 - Nord-du-Québec                   | 1 910,8          | 1,7          |
| 11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine    | 1 517,5          | 1,3          |
| 12 - Chaudière-Appalaches             | 4 323,6          | 3,7          |
| 13 - Laval                            | 3 801,7          | 3,3          |
| 14 - Lanaudière                       | 3 331,0          | 2,9          |
| 15 - Laurentides                      | 4 171,3          | 3,6          |
| 16 - Montérégie                       | 13 459,6         | 11,7         |
| 17 - Centre-du-Québec                 | 1 632,7          | 1,4          |
| Édifices gouvernementaux à l'étranger | 20,0             | —            |
| Enveloppe centrale <sup>1</sup>       | 11 962,1         | 10,4         |
| <b>Total</b>                          | <b>115 400,0</b> | <b>100,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert des sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

## 3.2 Les investissements par degré d'avancement des projets

Tous les projets de 50 millions de dollars et plus inscrits au PQI 2019-2029 sont répartis selon leur degré d'avancement.

### Investissements au PQI 2019-2029

#### par degré d'avancement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

| <b>Projets de 50 M\$ et plus</b>                |                  |              |
|---|------------------|--------------|
| À l'étude                                       | 325,1            | 0,3          |
| En planification                                | 13 887,4         | 12,0         |
| En réalisation                                  | 11 521,3         | 10,0         |
| <b>Sous-total – Projets de 50 M\$ et plus</b>   | <b>25 733,9</b>  | <b>22,3</b>  |
| Enveloppe centrale <sup>1</sup>                 | 11 962,1         | 10,4         |
| Projets de moins de 50 M\$ et autres enveloppes | 77 704,0         | 67,3         |
| <b>Total</b>                                    | <b>115 400,0</b> | <b>100,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert des sommes aux enveloppes sectorielles exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

## 4. Les projets de 50 millions de dollars et plus

Les projets de 50 millions de dollars et plus inscrits au PQI représentent une part importante des sommes prévues pour la période 2019-2029.

Les projets actuellement « en réalisation » ou « en planification » sont provisionnés en totalité dans les secteurs concernés tandis que, pour les projets « à l'étude », seules les sommes requises pour effectuer les études sont provisionnées. Toutefois, pour certains projets particuliers « en planification », les sommes sont réservées à l'enveloppe centrale.

La liste des projets de 50 millions de dollars et plus présente un total de 202 projets, répartis entre les différents secteurs. La majorité de ces projets, soit près de 75 %, sont sous la responsabilité du ministre des Transports ou du ministre de la Santé et des Services sociaux.

### Nombre de projets de 50 millions de dollars et plus par secteur et par degré d'avancement

|  | En<br>réalisation | En<br>planification | À l'étude | Total      |
|--|-------------------|---------------------|-----------|------------|
| Réseau routier   | 24                | 24                  | 18        | 66         |
| Transport collectif  | 14                | 19                  | 5         | 38         |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                        | —                 | 3                   | 3         | 6          |
| Santé et Services sociaux  | 14                | 4                   | 21        | 39         |
| Éducation  | —                 | 3                   | 4         | 7          |
| Enseignement supérieur et Recherche                                      | 3                 | 2                   | 5         | 10         |
| Culture  | 1                 | —                   | —         | 1          |
| Infrastructures municipales  | 12                | —                   | —         | 12         |
| Infrastructures sportives, communautaires,<br>touristiques et de loisirs | 2                 | 5                   | 2         | 9          |
| Édifices gouvernementaux   | 2                 | 3                   | 2         | 7          |
| Ressources informationnelles   | 1                 | 2                   | 1         | 4          |
| Autres secteurs  | 1                 | 1                   | 1         | 3          |
| <b>Total</b>   | <b>74</b>         | <b>66</b>           | <b>62</b> | <b>202</b> |

Note : Le secteur des Logements sociaux et communautaires n'a aucun projet de 50 millions de dollars et plus.

## 4.1 La liste des projets de 50 millions de dollars et plus au PQI 2019-2029

### Réseau routier

#### En réalisation

(en millions de dollars)

| Nom  | Région | Avant<br>2019-2020 | Contribution du Québec <sup>1</sup> |               |         | Total   | Contribution<br>des<br>partenaires | Coût<br>total |
|--|--------|--------------------|-------------------------------------|---------------|---------|---------|------------------------------------|---------------|
|  |        |                    | PQI 2019-2029                       |               |         |         |                                    |               |
|  |        |                    | 2019-<br>2020                       | 2020-<br>2029 | Total   |         |                                    |               |
| 1- Reconstruction de l'échangeur Turcot  | 06     | 2 374,1            | 418,7                               | 880,6         | 1 299,2 | 3 673,3 | —                                  | 3 673,3       |
| 2- Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick – Phase III       | 01     | 44,2               | 64,0                                | 445,0         | 509,0   | 553,2   | 389,7                              | 942,9         |
| 3- Rond-point Dorval - Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 520                           | 06     | 171,1              | 69,5                                | —             | 69,5    | 240,6   | 103,6                              | 344,2         |
| 4- Élargissement de l'autoroute Henri-IV – Phase II <sup>2</sup>   | 03     | 42,0               | 39,4                                | 81,3          | 120,6   | 162,6   | 128,6                              | 291,2         |
| 5- Prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine – Phases I et II | 16     | 161,1              | 39,4                                | —             | 39,4    | 200,5   | 44,3                               | 244,7         |
| 6- Réfection majeure du pont Pie-IX entre Montréal et Laval  | 06-13  | 11,4               | 15,6                                | 167,5         | 183,1   | 194,5   | 4,1                                | 198,6         |
| 7- Prolongement de l'autoroute 5 du chemin de la Rivière au raccordement de la route 105                     | 07     | 78,8               | 0,7                                 | 11,4          | 12,1    | 90,9    | 78,0                               | 168,9         |
| 8- Reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville                                  | 16     | 57,4               | 30,7                                | 6,2           | 36,9    | 94,3    | 32,0                               | 126,3         |
| 9- Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda   | 08     | 93,5               | 23,1                                | —             | 23,1    | 116,7   | 0,4                                | 117,0         |
| 10- Contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 – Phase II                        | 05     | 13,0               | 20,5                                | 14,5          | 35,0    | 48,0    | 37,3                               | 85,2          |
| 11- Réaménagement de la route 173 et de la route 277   | 12     | 60,5               | 13,0                                | 11,8          | 24,8    | 85,2    | —                                  | 85,2          |
| 12- Construction d'une voie de contournement du quartier de l'Isle-Maligne à Alma                            | 02     | 26,4               | 18,6                                | 38,9          | 57,5    | 83,9    | 0,2                                | 84,1          |

**Réseau routier (suite)****En réalisation**

(en millions de dollars)

| Nom   | Région | Contribution du Québec <sup>1</sup> |               |                |                | Total          | Contribution des partenaires | Coût total     |
|---|--------|-------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|----------------|
|   |        | Avant 2019-2020                     | PQI 2019-2029 |                |                |                |                              |                |
|   |        |                                     | 2019-2020     | 2020-2029      | Total          |                |                              |                |
| 13- Reconstruction de la côte Arsène-Gagnon sur la route 138 à Les Bergeronnes                            | 09     | 18,1                                | 26,4          | 39,0           | 65,4           | 83,4           | —                            | 83,4           |
| 14- Amélioration de la route Obedjiwan à La Tuque et Lac-Ashuapmushuan                                    | 02-04  | 13,4                                | 10,4          | 53,3           | 63,8           | 77,2           | —                            | 77,2           |
| 15- Réfection de l'échangeur entre les autoroutes 13 et 40  | 06     | 11,2                                | 18,4          | 37,7           | 56,1           | 67,3           | —                            | 67,3           |
| 16- Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 (route Lagueux) à Lévis             | 12     | 27,4                                | 23,9          | 11,1           | 35,0           | 62,4           | —                            | 62,4           |
| 17- Reconstruction et amélioration de diverses sections de la route 138 entre Baie-Comeau et Port-Cartier | 09     | 5,5                                 | 18,2          | 30,2           | 48,5           | 54,0           | —                            | 54,0           |
| 18- Maintien d'actifs sur les échangeurs Turcot et de La Vérendrye  | 06     | 347,9                               | 2,2           | —              | 2,2            | 350,1          | —                            | 350,1          |
| 19- Maintien d'actifs sur le pont Honoré-Mercier  | 06-16  | 180,2                               | 14,6          | 69,9           | 84,5           | 264,7          | —                            | 264,7          |
| 20- Maintien d'actifs sur les structures de l'échangeur Saint-Pierre                                      | 06     | 127,9                               | 1,6           | 53,5           | 55,1           | 183,0          | —                            | 183,0          |
| 21- Maintien d'actifs sur les structures de l'autoroute Métropolitaine                                    | 06     | 163,1                               | 0,2           | 13,3           | 13,5           | 176,6          | —                            | 176,6          |
| 22- Maintien d'actifs sur le pont de l'Île-aux-Tourtes  | 06-16  | 89,3                                | 15,1          | 29,8           | 45,0           | 134,3          | —                            | 134,3          |
| 23- Maintien d'actifs des tunnels Ville-Marie et Viger  | 06     | 97,2                                | 12,9          | 13,3           | 26,2           | 123,4          | 8,4                          | 131,8          |
| 24- Maintien d'actifs requis sur le pont de l'Île-d'Orléans jusqu'à sa reconstruction                     | 03     | 37,3                                | 8,0           | 13,2           | 21,2           | 58,5           | —                            | 58,5           |
| <b>Total</b>  |        | <b>4 252,0</b>                      | <b>905,2</b>  | <b>2 021,5</b> | <b>2 926,7</b> | <b>7 178,6</b> | <b>826,4</b>                 | <b>8 005,1</b> |

## Réseau routier

### En planification

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Parachèvement de l'autoroute 70 – Tronçon entre Grande-Anse et La Baie  | 02     |
| 2- Reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans   | 03     |
| 3- Travaux sur le pont du chemin des Quatre-Bourgeois au-dessus de l'autoroute 73 à Québec                                 | 03     |
| 4- Implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis  | 03-12  |
| 5- Travaux de réparation de la charpente, de métallisation et de peinture sur le pont Pierre-Laporte – Phase II            | 03-12  |
| 6- Réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières   | 04     |
| 7- Réfection de la structure de la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan  | 04     |
| 8- Amélioration de l'accès au port de Montréal dans l'axe du boulevard de l'Assomption                                     | 06     |
| 9- Enlèvement des paralumes et réfection de l'éclairage dans le tunnel Dorval à Montréal                                   | 06     |
| 10- Reconstruction de la chaussée de béton de ciment de l'autoroute 40 à Kirkland et Baie-d'Urfé – Direction est           | 06     |
| 11- Réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger   | 06     |
| 12- Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville                                       | 06-16  |
| 13- Reconstruction du pont Honoré-Mercier  | 06-16  |
| 14- Réfection majeure du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine   | 06-16  |
| 15- Prolongement de la route 138 – Tronçon Kegaska-La Romaine  | 09     |
| 16- Prolongement de la route 138 – Tronçon La Tabatière–Tête-à-la-Baleine  | 09     |
| 17- Réaménagement de la route 138 pour la traverse entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine                                | 09     |
| 18- Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont   | 09     |
| 19- Élargissement de l'autoroute 20 à Lévis  | 12     |
| 20- Prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 de Laval à Bois-des-Filion                              | 13-15  |
| 21- Réfection du pont Vachon entre Laval et Boisbriand   | 13-15  |
| 22- Prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine – Phases III et IV                                      | 16     |
| 23- Travaux sur la chaussée de béton de l'autoroute 20 entre les municipalités de Mont-Saint-Hilaire et de Saint-Hyacinthe | 16     |
| 24- Travaux sur le pont de l'autoroute 30 à Sorel-Tracy au-dessus de la rivière Richelieu                                  | 16     |



## Réseau routier

### À l'étude

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Développement de la route 170 à Saint-Bruno au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la route 169 vers Alma                     | 02     |
| 2- Amélioration de l'autoroute Laurentienne entre la sortie Lebourgneuf et la Croix-Rouge à Québec <sup>3</sup>            | 03     |
| 3- Reconstruction des échangeurs au nord des ponts de Québec et Pierre-Laporte   | 03     |
| 4- Construction d'un pont entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine au-dessus de la rivière Saguenay                        | 03-09  |
| 5- Réfection du tablier du pont de Québec  | 03-12  |
| 6- Raccordement des deux sections du boulevard Cavendish à Montréal  | 06     |
| 7- Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre  | 06     |
| 8- Réfection majeure de l'autoroute Métropolitaine à Montréal  | 06     |
| 9- Amélioration de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel  | 07-15  |
| 10- Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 173 à Lévis  | 12     |
| 11- Ajout de voies réservées et réfection de la chaussée sur l'autoroute 15 à Laval et dans les Laurentides                | 13-15  |
| 12- Réfection majeure du pont Gédéon-Ouimet sur l'autoroute 15 entre Laval et Boisbriand                                   | 13-15  |
| 13- Optimisation des déplacements dans le corridor de l'autoroute 13 entre les autoroutes 640 et 50                        | 15     |
| 14- Réaménagement à quatre voies sur la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge   | 15     |
| 15- Développement de la Place Charles-Le Moyne à Longueuil   | 16     |
| 16- Élargissement de l'autoroute 30 entre les autoroutes 10 et 20 sur la Rive-Sud de Montréal                              | 16     |
| 17- Réaménagement de la route 132 entre la rue Principale à Delson et l'autoroute 730 à Sainte-Catherine et Saint-Constant | 16     |
| 18- Amélioration de l'autoroute 55 entre l'échangeur des Acadiens et l'autoroute 20  | 17     |

**Transport collectif**  
**En réalisation**  
(en millions de dollars)

| Nom  | Région | Contribution du Québec <sup>4</sup> |               |                |                | Total          | Contribution des partenaires | Coût total     |
|--|--------|-------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|----------------|
|  |        | Avant 2019-2020                     | PQI 2019-2029 |                |                |                |                              |                |
|  |        |                                     | 2019-2020     | 2020-2029      | Total          |                |                              |                |
| 1- Remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal  | 06     | 1 348,7                             | 178,4         | 65,3           | 243,7          | 1 592,4        | 530,0                        | 2 122,4        |
| 2- Acquisition de 153 voitures AZUR additionnelles pour le métro de Montréal                                     | 06     | —                                   | 57,7          | 243,2          | 300,9          | 300,9          | 279,8                        | 580,7          |
| 3- Programme Réno-Systèmes – Phase IV – Métro de Montréal  | 06     | 68,1                                | 64,1          | 262,0          | 326,0          | 394,1          | 175,9                        | 570,0          |
| 4- Programme Réno-Systèmes – Phase III – Métro de Montréal   | 06     | 206,0                               | 12,5          | 44,2           | 56,7           | 262,7          | 237,3                        | 500,0          |
| 5- Construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu  | 06     | 108,3                               | 54,2          | 98,2           | 152,4          | 260,7          | 178,5                        | 439,3          |
| 6- Implantation d'un service rapide par bus intégré à la requalification de l'axe Pie-IX entre Montréal et Laval | 06-13  | 32,9                                | 71,4          | 184,0          | 255,4          | 288,4          | 105,4                        | 393,8          |
| 7- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue à Pointe-Saint-Charles                             | 06     | 203,4                               | 4,3           | —              | 4,3            | 207,7          | 113,0                        | 320,7          |
| 8- Programme Réno-Infrastructures – Phase II – Métro de Montréal   | 06     | 42,1                                | 36,7          | 133,0          | 169,7          | 211,8          | 88,2                         | 300,0          |
| 9- Reconstruction du complexe Crémazie pour les autobus de la Société de transport de Montréal                   | 06     | 32,8                                | 12,3          | 46,2           | 58,5           | 91,3           | 165,3                        | 256,6          |
| 10- Programme Réno-Infrastructures – Phase I – Métro de Montréal   | 06     | 156,6                               | 8,0           | 12,6           | 20,6           | 177,2          | 72,8                         | 250,0          |
| 11- Programme Accessibilité des stations de métro – Phase I  | 06     | 12,2                                | 17,2          | 123,6          | 140,8          | 153,0          | 56,7                         | 209,7          |
| 12- Acquisition de nouvelles voitures (type 2000) pour le réseau de train de banlieue                            | 06-16  | 26,5                                | 47,5          | 0,4            | 47,9           | 74,4           | 28,8                         | 103,2          |
| 13- Construction d'un nouvel édicule et d'une passerelle piétonnière au pôle multimodal Vendôme                  | 06     | 30,3                                | 18,5          | 27,7           | 46,1           | 76,5           | —                            | 76,5           |
| 14- Prolongement de la vie utile des voitures de métro MR-73   | 06     | 19,1                                | 12,2          | 18,9           | 31,1           | 50,2           | 18,8                         | 69,0           |
| <b>Total</b>   |        | <b>2 287,2</b>                      | <b>594,7</b>  | <b>1 259,4</b> | <b>1 854,1</b> | <b>4 141,3</b> | <b>2 050,5</b>               | <b>6 191,8</b> |

## Transport collectif

### En planification

| Nom   | Région |
|---|--------|
| 1- Implantation d'un nouveau système de transport collectif structurant à Québec  | 03     |
| 2- Acquisition de locomotives diesel pour le réseau de train de banlieue d'Exo  | 06     |
| 3- Acquisition de voitures additionnelles (type 2000) pour le réseau de train de banlieue d'Exo   | 06     |
| 4- Acquisition du terrain et de la gare de correspondance entre la ligne de train de banlieue de Mascouche et le Réseau express métropolitain (REM) | 06     |
| 5- Agrandissement de trois des centres de transport pour les autobus de la Société de transport de Montréal (Anjou, Legendre et Saint-Laurent)      | 06     |
| 6- Agrandissement du centre d'attachement Viau pour les véhicules d'entretien du métro de Montréal  | 06     |
| 7- Construction du centre de transport Bellechasse pour les autobus de la Société de transport de Montréal  | 06     |
| 8- Construction du centre de transport de l'Est pour les autobus de la Société de transport de Montréal   | 06     |
| 9- Programme Accessibilité des stations de métro – Phase II   | 06     |
| 10- Programme d'entretien des infrastructures de la Société de transport de Montréal – Phase II   | 06     |
| 11- Programme Réno-Infrastructures – Phase III – Métro de Montréal  | 06     |
| 12- Programme Réno-Systèmes – Phase V – Métro de Montréal   | 06     |
| 13- Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal   | 06     |
| 14- Remplacement des postes abaisseurs de 12 kilovolts du réseau de métro de Montréal par des postes abaisseurs de 25 kilovolts                     | 06     |
| 15- Prolongation du Rapibus dans le secteur est de la ville de Gatineau – Phase III – Tronçon Lorrain–Aéroport                                      | 07     |
| 16- Implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis                                     | 12     |
| 17- Construction d'un garage pour les autobus de la Société de transport de Laval – Phase IV  | 13     |
| 18- Électrification du centre d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil  | 16     |
| 19- Réfection majeure du centre d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil à Saint-Hubert   | 16     |

## Transport collectif

### À l'étude

| Nom  | Région   |
|--|----------|
| 1- Implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'est de Montréal  | 06       |
| 2- Implantation d'un réseau métropolitain de voies réservées pour les autoroutes 13, 20, 25, 440, 640 et la route 116          | 06-15-16 |
| 3- Implantation d'un nouveau système de transport collectif dans le sud-ouest de Gatineau                                      | 07       |
| 4- Implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'axe du prolongement de la ligne jaune du métro à Longueuil | 16       |
| 5- Implantation d'un mode de transport collectif structurant sur le boulevard Taschereau à Longueuil                           | 16       |

## Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

### En planification

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Construction de la voie de contournement de Lac-Mégantic                | 05     |
| 2- Réhabilitation de la voie ferrée entre Matapédia et Caplan <sup>5</sup> | 11     |
| 3- Réhabilitation de la voie ferrée entre Caplan et Port-Daniel–Gascons    | 11     |

## Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

### À l'étude

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Réhabilitation de la voie ferrée entre Port-Daniel–Gascons et Gaspé | 11     |
| 2- Bonification du lien interrives entre la Montérégie et Lanaudière   | 14-16  |
| 3- Faisabilité d'un pôle logistique                                    | 16     |

## Santé et Services sociaux

### En réalisation

(en millions de dollars)

| Nom   | Région | Contribution du Québec |               |                |                | Total          | Contribution des partenaires | Coût total     |
|---|--------|------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|----------------|
|   |        | Avant 2019-2020        | PQI 2019-2029 |                |                |                |                              |                |
|   |        |                        | 2019-2020     | 2020-2029      | Total          |                |                              |                |
| 1- Construction du nouveau centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du centre de recherche <sup>9</sup>                           | 06     | 2 568,8                | 76,1          | 445,9          | 522,0          | 3 090,8        | 540,1                        | 3 630,8        |
| 2- Construction d'un nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital l'Enfant-Jésus – Phases I et II  | 03     | 420,3                  | 273,0         | 1 086,9        | 1 359,9        | 1 780,2        | 187,3                        | 1 967,5        |
| 3- Agrandissement et modernisation du centre hospitalier universitaire Sainte-Justine – Grandir en santé  | 06     | 625,9                  | 16,0          | 165,3          | 181,3          | 807,2          | 132,5                        | 939,6          |
| 4- Relocalisation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul   | 03     | 219,2                  | 28,9          | 18,2           | 47,1           | 266,3          | —                            | 266,3          |
| 5- Agrandissement de l'urgence, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal                         | 06     | 36,4                   | 46,5          | 85,6           | 132,1          | 168,5          | 57,1                         | 225,6          |
| 6- Construction du centre mère-enfant et de l'urgence à l'hôpital de Fleurimont du centre hospitalier universitaire de Sherbrooke                 | 05     | 29,4                   | 37,7          | 112,3          | 150,0          | 179,4          | 18,3                         | 197,7          |
| 7- Construction d'un centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis  | 12     | 105,3                  | 32,9          | 19,5           | 52,4           | 157,7          | —                            | 157,7          |
| 8- Agrandissement du centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal | 06     | 59,7                   | 29,8          | 53,2           | 83,0           | 142,7          | 12,4                         | 155,1          |
| 9- Construction d'un nouveau pavillon de soins de santé mentale à l'hôpital régional de Saint-Jérôme  | 15     | 17,6                   | 10,6          | 81,8           | 92,4           | 110,0          | 0,4                          | 110,4          |
| 10- Agrandissement majeur et réaménagement de l'hôpital du Haut-Richelieu   | 16     | 95,6                   | 8,8           | 4,0            | 12,8           | 108,4          | 1,2                          | 109,6          |
| 11- Redéploiement du campus de l'hôpital de Lachine   | 06     | 2,0                    | 2,3           | 90,7           | 93,0           | 95,0           | —                            | 95,0           |
| 12- Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits à Saint-Jérôme   | 15     | 52,2                   | 7,4           | 1,5            | 8,9            | 61,1           | 1,7                          | 62,8           |
| 13- Agrandissement et réaménagement du pavillon Sainte-Marie au centre hospitalier régional de Trois-Rivières – Phase II                          | 04     | 50,2                   | 6,8           | 2,8            | 9,6            | 59,8           | —                            | 59,8           |
| 14- Construction d'un nouveau pavillon pour le service d'hémodialyse de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont  | 06     | 26,4                   | 17,1          | 10,0           | 27,1           | 53,5           | —                            | 53,5           |
| <b>Total</b>  |        | <b>4 309,1</b>         | <b>593,9</b>  | <b>2 177,7</b> | <b>2 771,6</b> | <b>7 080,6</b> | <b>950,9</b>                 | <b>8 031,5</b> |

## Santé et Services sociaux

### En planification

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Agrandissement et modernisation de l'hôpital de Verdun  | 06     |
| 2- Ajout de lits à l'hôpital Pierre-Le Gardeur   | 14     |
| 3- Regroupement des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté dans la région des Laurentides | 15     |
| 4- Construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges                                | 16     |

## Santé et Services sociaux

### À l'étude

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Construction d'un nouveau complexe chirurgical et mise aux normes de certains secteurs de la santé mentale à l'hôpital régional de Rimouski   | 01     |
| 2- Agrandissement et réaménagement du bloc opératoire et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'hôpital de Chicoutimi  | 02     |
| 3- Agrandissement de l'hôpital La Malbaie  | 03     |
| 4- Réutilisation des bâtiments de L'Hôtel-Dieu de Québec   | 03     |
| 5- Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan)   | 04     |
| 6- Agrandissement et réaménagement de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont   | 06     |
| 7- Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'hôpital général du Lakeshore  | 06     |
| 8- Mise à niveau et modernisation des unités de soins du Centre hospitalier St. Mary   | 06     |
| 9- Modernisation de l'hôpital général de Montréal  | 06     |
| 10- Modernisation du bloc opératoire, de la chirurgie d'un jour, de l'unité de cardiologie et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal – Phase III | 06     |
| 11- Réaménagement des espaces de l'hôpital général juif – Phase IV   | 06     |
| 12- Nouvelle offre de services hospitaliers en Outaouais   | 07     |
| 13- Implantation d'un service de radiothérapie à l'hôpital de Rouyn-Noranda  | 08     |
| 14- Construction d'un nouvel hôpital à Chisasibi   | 10     |
| 15- Modernisation du bloc endoscopique, du bloc opératoire et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'Hôtel-Dieu de Lévis   | 12     |
| 16- Modernisation de l'hôpital de la Cité-de-la-Santé  | 13     |
| 17- Modernisation de l'urgence et des unités de soins de l'hôpital de Saint-Eustache   | 15     |
| 18- Modernisation de l'hôpital de Saint-Jérôme   | 15     |
| 19- Agrandissement de l'hôpital Charles-Le Moyne   | 16     |
| 20- Agrandissement et réaménagement de l'hôpital Pierre-Boucher  | 16     |
| 21- Agrandissement et réaménagement de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska   | 17     |

## Éducation

### En planification

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Acquisition d'un terrain au centre-ville de Montréal et construction d'une nouvelle école primaire à la commission scolaire de Montréal | 06     |
| 2- Ajout d'espace au primaire et au secondaire à l'Île-des-Sœurs de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys                            | 06     |
| 3- Réhabilitation de l'école FACE de la commission scolaire de Montréal  | 06     |

## Éducation

### À l'étude

| Nom   | Région |
|---|--------|
| 1- Ajout d'espace au Centre de formation professionnelle 24-Juin de la commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke                                     | 05     |
| 2- Ajout d'espace au secondaire général et en formation professionnelle de la commission scolaire de Laval  | 13     |
| 3- Ajout d'espace au secondaire général et en formation professionnelle au complexe Louis-Philippe-Paré de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries | 16     |
| 4- Ajout d'espace et réaménagement de l'école secondaire de la Magdeleine de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries                               | 16     |

## Enseignement supérieur et Recherche

### En réalisation

(en millions de dollars)

| Nom  | Région | Contribution du Québec |               |             |              | Contribution des partenaires | Coût total   |              |
|--|--------|------------------------|---------------|-------------|--------------|------------------------------|--------------|--------------|
|  |        | Avant 2019-2020        | PQI 2019-2029 |             |              |                              |              |              |
|  |        |                        | 2019-2020     | 2020-2029   | Total        |                              |              |              |
| 1- Construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal       | 06     | 109,1                  | 35,8          | 0,2         | 35,9         | 145,0                        | 203,3        | 348,3        |
| 2- Ajout d'espace au centre-ville pour HEC Montréal                        | 06     | 10,5                   | 32,7          | 50,3        | 83,0         | 93,5                         | 89,6         | 183,1        |
| 3- Construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure | 06     | 14,6                   | 1,6           | —           | 1,6          | 16,2                         | 37,7         | 53,9         |
| <b>Total</b>   |        | <b>134,1</b>           | <b>70,1</b>   | <b>50,5</b> | <b>120,6</b> | <b>254,7</b>                 | <b>330,6</b> | <b>585,3</b> |

## Enseignement supérieur et Recherche

### En planification

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne par le projet du Complexe des sciences de l'Université de Montréal | 06     |
| 2- Rénovation du pavillon Wilson de l'Université McGill  | 06     |

## Enseignement supérieur et Recherche À l'étude

| Nom   | Région |
|---|--------|
| 1- Acquisition et agrandissement du pavillon J.-Armand-Bombardier et rénovation des espaces libérés du pavillon principal de Polytechnique Montréal | 06     |
| 2- Ajout d'espace au Collège Dawson   | 06     |
| 3- Ajout d'espace au site du complexe Dow de l'École de technologie supérieure  | 06     |
| 4- Aménagement de l'Université McGill sur une partie du site de l'hôpital Royal Victoria  | 06     |
| 5- Réaménagement du campus de Gatineau de l'Université du Québec en Outaouais   | 07     |

## Culture En réalisation

(en millions de dollars)

| Nom   | Région | Contribution du Québec |               |           |            | Total       | Contribution des partenaires | Coût total  |
|---|--------|------------------------|---------------|-----------|------------|-------------|------------------------------|-------------|
|   |        | Avant 2019-2020        | PQI 2019-2029 |           | Total      |             |                              |             |
|   |        |                        | 2019-2020     | 2020-2029 |            |             |                              |             |
| 1- Construction et aménagement de la salle de diffusion Le Diamant à Québec | 03     | 26,1                   | 3,9           | —         | 3,9        | 30,0        | 27,0                         | 57,0        |
| <b>Total</b>  |        | <b>26,1</b>            | <b>3,9</b>    | <b>—</b>  | <b>3,9</b> | <b>30,0</b> | <b>27,0</b>                  | <b>57,0</b> |



## Infrastructures municipales

### En réalisation

(en millions de dollars)

| Nom   | Région | Contribution du Québec |               |             |              | Total        | Contribution des partenaires | Coût total     |
|---|--------|------------------------|---------------|-------------|--------------|--------------|------------------------------|----------------|
|   |        | Avant 2019-2020        | PQI 2019-2029 |             | Total        |              |                              |                |
|   |        |                        | 2019-2020     | 2020-2029   |              |              |                              |                |
| 1- Construction d'une unité de désinfection par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte à Montréal | 06     | 34,4                   | 11,8          | 17,6        | 29,4         | 63,8         | 86,3                         | 150,0          |
| 2- Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal                           | 06     | 19,3                   | 15,0          | 15,0        | 30,0         | 49,3         | 98,7                         | 148,0          |
| 3- Aménagement du Quartier des spectacles à Montréal  | 06     | 34,7                   | 5,3           | —           | 5,3          | 40,0         | 80,0                         | 120,0          |
| 4- Aménagement du site de la gare de triage d'Outremont à Montréal  | 06     | 18,7                   | 4,7           | 6,6         | 11,3         | 30,0         | 90,0                         | 120,0          |
| 5- Aménagement du Parc Jean-Drapeau   | 06     | 29,0                   | 6,0           | —           | 6,0          | 35,0         | 47,0                         | 82,0           |
| 6- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau   | 07     | 12,9                   | 40,2          | —           | 40,2         | 53,1         | 26,5                         | 79,6           |
| 7- Mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph  | 06     | 21,8                   | 3,8           | 5,3         | 9,0          | 30,8         | 48,4                         | 79,2           |
| 8- Relocalisation de la prise d'eau et recouvrement d'une partie du canal de l'aqueduc à l'usine Atwater à Montréal           | 06     | 54,6                   | 5,3           | —           | 5,3          | 59,8         | 12,3                         | 72,1           |
| 9- Construction d'un centre de glaces à Québec  | 03     | 13,8                   | 8,5           | 0,6         | 9,1          | 22,9         | 45,1                         | 68,0           |
| 10- Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan  | 04     | 21,1                   | 3,0           | —           | 3,0          | 24,0         | 40,1                         | 64,1           |
| 11- Construction du Colisée de Trois-Rivières   | 04     | 13,9                   | 12,9          | —           | 12,9         | 26,8         | 26,8                         | 53,6           |
| 12- Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau – Centre Robert-Guertin  | 07     | 11,8                   | 4,4           | 10,3        | 14,7         | 26,5         | 26,5                         | 53,0           |
| <b>Total</b>  |        | <b>286,0</b>           | <b>120,7</b>  | <b>55,3</b> | <b>176,0</b> | <b>462,0</b> | <b>627,6</b>                 | <b>1 089,6</b> |

## Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

### En réalisation

(en millions de dollars)

| Nom   | Région | Contribution du Québec |               |             |              | Total        | Contribution des partenaires | Coût total   |
|---|--------|------------------------|---------------|-------------|--------------|--------------|------------------------------|--------------|
|   |        | Avant 2019-2020        | PQI 2019-2029 |             | Total        |              |                              |              |
|   |        |                        | 2019-2020     | 2020-2029   |              |              |                              |              |
| 1- Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase III  | 03     | 19,0                   | 68,3          | 72,3        | 140,5        | 159,5        | 11,6                         | 171,1        |
| 2- Réhabilitation de la gare maritime et de la jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port | 06     | 16,0                   | 1,0           | 3,0         | 4,0          | 20,0         | 58,0                         | 78,0         |
| <b>Total</b>  |        | <b>35,0</b>            | <b>69,3</b>   | <b>75,3</b> | <b>144,5</b> | <b>179,5</b> | <b>69,6</b>                  | <b>249,1</b> |

## Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

### En planification

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Construction d'une usine de biométhanisation – Ville de Québec    | 03     |
| 2- Construction d'une usine de biométhanisation – Ville de Montréal  | 06     |
| 3- Remplacement de la toiture du Stade olympique                     | 06     |
| 4- Construction d'une usine de biométhanisation – Ville de Laval     | 13     |
| 5- Construction d'une usine de biométhanisation – Ville de Longueuil | 16     |

## Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

### À l'étude

| Nom   | Région |
|---|--------|
| 1- Construction du Pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec | 03     |
| 2- Agrandissement du Palais des congrès de Montréal               | 06     |

## Édifices gouvernementaux

### En réalisation

(en millions de dollars)

| Nom   | Région | Contribution du Québec |               |           |             | Total        | Contribution des partenaires | Coût total   |
|---|--------|------------------------|---------------|-----------|-------------|--------------|------------------------------|--------------|
|   |        | Avant 2019-2020        | PQI 2019-2029 |           | Total       |              |                              |              |
|   |        |                        | 2019-2020     | 2020-2029 |             |              |                              |              |
| 1- Agrandissement et réaménagement du palais de justice de Rimouski | 01     | 56,3                   | 11,9          | —         | 11,9        | 68,2         | —                            | 68,2         |
| 2- Réfection du stationnement du Complexe Marie-Guyart à Québec     | 03     | 48,3                   | 10,7          | —         | 10,7        | 59,0         | —                            | 59,0         |
| <b>Total</b>  |        | <b>104,6</b>           | <b>22,6</b>   | <b>—</b>  | <b>22,6</b> | <b>127,2</b> | <b>—</b>                     | <b>127,2</b> |

## Édifices gouvernementaux En planification

| Nom   | Région |
|---|--------|
| 1- Agrandissement et rénovation du palais de justice de Roberval  | 02     |
| 2- Agrandissement et réaménagement de l'établissement de détention Maison Tanguay ou transfert de la clientèle féminine dans un nouvel établissement de détention | 06     |
| 3- Réaménagement majeur au palais de justice de Saint-Hyacinthe   | 16     |

## Édifices gouvernementaux À l'étude

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Restauration et réaménagement de l'édifice Gérard-D.-Levesque     | 03     |
| 2- Requalification de l'ensemble du site de l'hôpital Royal Victoria | 06     |

## Ressources informationnelles En réalisation (en millions de dollars)

| Nom  | Région | Contribution du Québec |               |             |             | Total       | Contribution des partenaires | Coût total  |
|--|--------|------------------------|---------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------|-------------|
|  |        | Avant 2019-2020        | PQI 2019-2029 |             | Total       |             |                              |             |
|  |        |                        | 2019-2020     | 2020-2029   |             |             |                              |             |
| 1- Consolidation des centres de traitement informatique (CTI) du Centre de services partagés du Québec | -      | —                      | 21,5          | 40,6        | 62,1        | 62,1        | —                            | 62,1        |
| <b>Total</b>   |        | —                      | <b>21,5</b>   | <b>40,6</b> | <b>62,1</b> | <b>62,1</b> | —                            | <b>62,1</b> |

## Ressources informationnelles En planification

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Service d'authentification gouvernementale (SAG)  | -      |
| 2- Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) – Phase SGR7 (Système de paie) | -      |

## Ressources informationnelles À l'étude

| Nom  | Région |
|--|--------|
| 1- Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) – Phase SGR4 (Système de comptabilité) | -      |

## Autres – Plan Nord

### En réalisation

(en millions de dollars)

| Nom                                       | Région | Contribution du Québec |               |             |             | Total        | Contribution des partenaires | Coût total   |
|---|--------|------------------------|---------------|-------------|-------------|--------------|------------------------------|--------------|
|   |        | Avant 2019-2020        | PQI 2019-2029 |             | Total       |              |                              |              |
|   |        |                        | 2019-2020     | 2020-2029   |             |              |                              |              |
| 1- Réfection de la route de la Baie-James | 10     | 57,3                   | 46,6          | 52,4        | 99,1        | 156,4        | 108,3                        | 264,7        |
| <b>Total</b>                              |        | <b>57,3</b>            | <b>46,6</b>   | <b>52,4</b> | <b>99,1</b> | <b>156,4</b> | <b>108,3</b>                 | <b>264,7</b> |

## Autres – Plan Nord

### En planification

| Nom   | Région       |
|---|--------------|
| 1- Construction du Complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec | 03 - 06 - 10 |

## Autres – Édifices gouvernementaux à l'étranger

### À l'étude

| Nom   | Région |
|---|--------|
| 1- Acquisition d'un immeuble à Paris pour renforcer la diplomatie d'influence du Québec | -      |

<sup>1</sup> La contribution du gouvernement du Québec aux projets du secteur « Réseau routier » est assumée par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

<sup>2</sup> Les travaux de la phase I ont consisté à reconstruire les structures Rideau et Lorette.

<sup>3</sup> L'élargissement de l'autoroute Laurentienne entre les sorties de la Faune et Louis-XIV n'est pas présenté, car son coût total est inférieur à 50 millions de dollars.

<sup>4</sup> La contribution du gouvernement du Québec aux projets du secteur « Transport collectif » est assumée par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

<sup>5</sup> La réalisation des travaux de ce projet pourrait être approuvée par le Conseil des ministres au cours du mois de mars 2019.

<sup>6</sup> Le coût total inclut la construction du centre de recherche qui est terminée.

#### Légende :

01 : Bas-Saint-Laurent

02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean

03 : Capitale-Nationale

04 : Mauricie

05 : Estrie

06 : Montréal

07 : Outaouais

08 : Abitibi-Témiscamingue

09 : Côte-Nord

10 : Nord-du-Québec

11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

12 : Chaudière-Appalaches

13 : Laval

14 : Lanaudière

15 : Laurentides

16 : Montérégie

17 : Centre-du-Québec

## 4.2 Les projets de la liste dont le degré d'avancement a changé en 2018-2019

Depuis la publication du PQI 2018-2028, certains projets de 50 millions de dollars et plus ont changé de degré d'avancement, notamment à la suite de décisions prises par le Conseil des ministres concernant l'approbation des dossiers d'opportunité ou des dossiers d'affaires lorsque les projets sont assujettis à la Directive. Ainsi, les projets suivants ont été inscrits à la liste des projets jointe au PQI 2019-2029.

### Dans la catégorie des projets « en réalisation » :

#### Réseau routier

- La réfection majeure du pont Pie-IX entre Montréal et Laval;
- Le maintien d'actifs requis sur le pont de l'Île-d'Orléans jusqu'à sa reconstruction;
- La phase III du réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick;
- Le réaménagement de la route 173 et de la route 277;
- La phase II de l'élargissement de l'autoroute Henri-IV;
- L'amélioration de la route Obedjiwan à La Tuque et à Lac-Ashuapmushuan;
- La reconstruction et l'amélioration de diverses sections de la route 138 entre Baie-Comeau et Port-Cartier.

#### Transport collectif

- L'acquisition de 153 voitures AZUR additionnelles pour le métro de Montréal;
- L'implantation d'un service rapide par bus intégré à la requalification de l'axe Pie-IX entre Montréal et Laval;
- La reconstruction du complexe Crémazie pour les autobus de la STM.

#### Santé et Services sociaux

- L'agrandissement de l'urgence, des soins critiques, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal;
- Le redéploiement de l'hôpital de Lachine;
- La phase II de la construction d'un nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

#### Enseignement supérieur et Recherche

- L'ajout d'espace au centre-ville pour HEC Montréal.

#### Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

- L'aménagement de la phase III de la promenade Samuel-De Champlain.

#### Ressources informationnelles

- La consolidation des centres de traitement informatique (CTI) du Centre de services partagés du Québec.

## **Dans la catégorie des projets « en planification » :**

### Réseau routier

- Le parachèvement de l'autoroute 70 – Tronçon entre Grande-Anse et La Baie;
- Les travaux sur le pont du chemin des Quatre-Bourgeois au-dessus de l'autoroute 73 à Québec;
- L'implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis;
- La réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières;
- La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger;
- La reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville;
- Le prolongement de la route 138 – Tronçon entre Kegaska et La Romaine;
- Le prolongement de la route 138 – Tronçon entre La Tabatière et Tête-à-la-Baleine;
- Le réaménagement de la route 138 pour la traverse entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;
- L'élargissement de l'autoroute 20 à Lévis.

### Transport collectif

- L'acquisition de locomotives diesel pour le réseau de train de banlieue d'Exo;
- L'acquisition de voitures de type 2000 pour le réseau de train de banlieue d'Exo;
- L'agrandissement de trois des centres de transport pour les autobus de la STM (Anjou, Legendre et Saint-Laurent);
- L'agrandissement du centre d'attache Viau pour les véhicules d'entretien du métro de Montréal;
- La construction du centre de transport de l'Est pour les autobus de la STM;
- La construction du centre de transport Bellechasse pour les autobus de la STM;
- Le remplacement des postes abaisseurs de 12 kilovolts du réseau de métro de Montréal par des postes abaisseurs de 25 kilovolts;
- La phase II du programme d'entretien des infrastructures de la STM;
- La phase IV de la construction d'un garage pour les autobus de la Société de transport de Laval;
- L'électrification du centre d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil.

### Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

- La construction d'une voie de contournement de Lac-Mégantic;
- La réhabilitation de la voie ferrée entre Caplan et Port-Daniel-Gascons.

### Santé et Services sociaux

- L'agrandissement et la modernisation de l'hôpital de Verdun;
- Le regroupement des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté dans la région des Laurentides.

### Éducation

- L'acquisition d'un terrain au centre-ville de Montréal et la construction d'une école primaire à la commission scolaire de Montréal;
- L'ajout d'espace au primaire et au secondaire à l'Île-des-Sœurs de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- La réhabilitation de l'école FACE de la commission scolaire de Montréal.

### Enseignement supérieur et Recherche

- La réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne par le projet de Complexe des sciences de l'Université de Montréal.

### Ressources informationnelles

- La solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) – Phase SGR7 (Système de paie).

### **Dans la catégorie des projets « à l'étude » :**

#### Réseau routier

- L'optimisation des déplacements dans le corridor de l'autoroute 13 entre les autoroutes 640 et 50;
- Le réaménagement de la route 132 entre la rue Principale à Delson et l'autoroute 730 à Sainte-Catherine et Saint-Constant.

#### Transport collectif

- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'est de Montréal;
- L'implantation d'un réseau métropolitain de voies réservées pour les autoroutes 13, 20, 25, 440, 640 et la route 116;
- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'axe du prolongement de la ligne jaune du métro à Longueuil;
- L'implantation d'un mode de transport collectif structurant sur le boulevard Taschereau à Longueuil.

#### Santé et Services sociaux

- La réutilisation des bâtiments de L'Hôtel-Dieu de Québec;
- La modernisation de l'hôpital général de Montréal;
- La modernisation du bloc opératoire, de la chirurgie d'un jour, de l'unité de cardiologie et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal;
- Le projet d'une nouvelle offre de services hospitaliers en Outaouais;
- La construction d'un nouvel hôpital à Chisasibi;
- La modernisation du bloc endoscopique, du bloc opératoire et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'Hôtel-Dieu de Lévis;
- La modernisation de l'urgence et des unités de soins à l'hôpital de Saint-Eustache;
- La modernisation de l'hôpital de Saint-Jérôme.

## Éducation

- L'ajout d'espace au Centre de formation professionnelle 24-Juin à la commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke;
- L'ajout d'espace au secondaire général et en formation professionnelle à la commission scolaire de Laval;
- L'ajout d'espace au secondaire général et en formation professionnelle au complexe Louis-Philippe-Paré de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- L'ajout d'espace et réaménagement de l'école secondaire de la Magdeleine de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

## Enseignement supérieur et Recherche

- L'acquisition et l'agrandissement du pavillon J.-Armand-Bombardier et rénovation des espaces libérés du pavillon principal de Polytechnique Montréal;
- L'ajout d'espace au Collège Dawson;
- L'ajout d'espace au site du complexe Dow de l'École de technologie supérieure;
- Le réaménagement du campus de Gatineau de l'Université du Québec en Outaouais.

## Édifices gouvernementaux

- La restauration et le réaménagement de l'édifice Gérard-D.-Levesque;
- La requalification de l'ensemble du site de l'hôpital Royal Victoria.

### **4.3 Les projets retirés de la liste jointe au PQI précédent**

Douze projets de 50 millions de dollars et plus présentés dans la catégorie « en réalisation » à la liste jointe au PQI 2018-2028 publiée à l'édition de mars 2018 du document « Les infrastructures publiques du Québec » sont retirés, puisqu'ils sont maintenant en service.

Trois projets qui étaient présentés dans la catégorie « à l'étude » sont également retirés de la liste, soit :

- Le « Boulevard urbain de l'ouest de l'île de Montréal », car le MTQ et la Ville de Montréal ont convenu que la solution retenue pour l'aménagement de l'emprise de l'autoroute 440 serait sous la responsabilité de la Ville de Montréal;
- La « Reconstruction du centre de transport Mont-Royal », car la STM a opté pour le conserver et construire le nouveau centre de transport de l'Est, plutôt que de procéder à sa réfection majeure dès maintenant;
- La « Construction d'un nouveau centre d'attache dans le secteur nord-ouest du réseau de métro de Montréal », car ce projet est inclus dans la portée de celui du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

Un projet « en planification » a également été retiré de la liste, soit l'« Amélioration de la capacité et l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec ».

- Étant donné que sa portée a été modifiée, son coût total est maintenant estimé à moins de 50 millions de dollars.

Ces seize projets sont présentés au tableau figurant à la page suivante.



## Projets retirés de la liste jointe au PQI précédent

| Secteur  | Nom   | Région |
|--|---|--------|
| <b>Réseau routier</b>  |   |        |
| 1-   | Construction d'un nouveau pont sur la rivière Mistassini à Dolbeau-Mistassini                                     | 02     |
| 2-   | Prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot  | 02     |
| 3-   | Reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne                                  | 03     |
| 4-   | Réfection de l'autoroute Dufferin-Montmorency – Phases III à VIII   | 03     |
| 5-   | Boulevard urbain de l'ouest de l'île de Montréal  | 06     |
| 6-   | Maintien d'actifs du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine  | 06-16  |
| 7-   | Relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines  | 12     |
| <b>Transport collectif</b>   |   |        |
| 8-   | Construction d'un nouveau centre d'attache dans le secteur nord-ouest du réseau de métro de Montréal              | 06     |
| 9-   | Reconstruction du centre de transport Mont-Royal  | 06     |
| 10-  | Réfection majeure de la station Berri-UQAM – Phase I  | 06     |
| <b>Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres</b>                     |   |        |
| 11-  | Remplacement du N.M. Lucien-L.  | 03-09  |
| 12-  | Remplacement du N.M. Radisson   | 03-09  |
| <b>Enseignement supérieur et Recherche</b>                                   |   |        |
| 13-  | Agrandissement du pavillon des sciences appliquées du campus Loyola de l'Université Concordia                     | 06     |
| <b>Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs</b> |   |        |
| 14-  | Amélioration de la capacité et l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec | 03     |
| 15-  | Construction d'une usine de biométhanisation – Couronne Sud-Est de Montréal                                       | 16     |
| <b>Autres – Barrages publics</b>   |   |        |
| 16   | Maintien d'actifs au barrage Des Quinze   | 08     |

Légende :

01 : Bas-Saint-Laurent

02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean

03 : Capitale-Nationale

04 : Mauricie

05 : Estrie

06 : Montréal

07 : Outaouais

08 : Abitibi-Témiscamingue

09 : Côte-Nord

10 : Nord-du-Québec

11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

12 : Chaudière-Appalaches

13 : Laval

14 : Lanaudière

15 : Laurentides

16 : Montérégie

17 : Centre-du-Québec

## 5. La mise à jour des investissements probables en 2018-2019

Selon la Loi sur les infrastructures publiques, le PQI doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pour l'année financière en cours.

Une somme de 10 029,2 millions de dollars était prévue en 2018-2019 pour l'ensemble des secteurs couverts par le PQI 2018-2028. La mise à jour des investissements probables de l'année 2018-2019 est évaluée à 10 373,4 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation probable de 103,4 %.

### Investissements probables en 2018-2019

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

| Secteurs  | Maintenance de l'offre de service |  |                |                |                       | Bonification de l'offre de service |                 |                           | Total           | Taux de réalisation probable <sup>3</sup> |
|---|-----------------------------------|--|----------------|----------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|---|
|   | Maintenance d'actifs <sup>1</sup> | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement   | Sous-total     | Ajout et amélioration |                                    | Sous-total      | Redressement <sup>2</sup> |                 |   |
|   |                                   |  |                |                | Ajout et amélioration |                                    |                 |                           |                 |   |
| Réseau routier  | Prévu                             | 311,8                                      | 1 098,8        | 387,4          | 1 797,9               | 387,9                              | 2 185,8         | —                         | 2 185,8         | 109,5 %                                   |
|   | Probable                          | 444,9                                      | 1 095,3        | 447,8          | 1 987,9               | 404,6                              | 2 392,5         | —                         | 2 392,5         |   |
| Transport collectif   | Prévu                             | 213,7                                      | —              | 319,2          | 532,9                 | 563,6                              | 1 096,4         | —                         | 1 096,4         | 84,3 %                                    |
|   | Probable                          | 147,9                                      | —              | 400,6          | 548,5                 | 376,1                              | 924,6           | —                         | 924,6           |   |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | Prévu                             | 185,5                                      | —              | 35,1           | 220,5                 | 282,3                              | 502,8           | —                         | 502,8           | 105,7 %                                   |
|   | Probable                          | 153,7                                      | —              | 244,7          | 398,4                 | 133,3                              | 531,7           | —                         | 531,7           |   |
| Santé et Services sociaux   | Prévu <sup>4</sup>                | 94,5                                       | 87,0           | 319,8          | 501,3                 | 778,6                              | 1 279,9         | —                         | 1 279,9         | 112,5 %                                   |
|   | Probable <sup>2</sup>             | 104,9                                      | 27,6           | 233,8          | 366,3                 | 702,6                              | 1 068,9         | 370,5                     | 1 439,5         |   |
| Éducation   | Prévu                             | 390,6                                      | 210,3          | 17,3           | 618,2                 | 322,9                              | 941,1           | —                         | 941,1           | 108,4 %                                   |
|   | Probable <sup>2</sup>             | 344,8                                      | 219,5          | 8,1            | 572,5                 | 406,1                              | 978,6           | 41,6                      | 1 020,2         |   |
| Enseignement supérieur  | Prévu                             | 333,7                                      | 126,7          | 166,4          | 626,7                 | 75,1                               | 701,8           | —                         | 701,8           | 136,4 %                                   |
|   | Probable <sup>2</sup>             | 404,0                                      | 145,3          | 172,4          | 721,8                 | 167,3                              | 889,1           | 68,1                      | 957,2           |   |
| Recherche   | Prévu                             | —  | —              | 5,2            | 5,2                   | 148,3                              | 153,5           | —                         | 153,5           | 104,6 %                                   |
|   | Probable <sup>2</sup>             | —  | —              | 2,2            | 2,2                   | 157,3                              | 159,5           | 1,0                       | 160,6           |   |
| Culture   | Prévu <sup>5</sup>                | 70,0                                       | 23,1           | 31,9           | 125,0                 | 60,0                               | 184,9           | —                         | 184,9           | 102,2 %                                   |
|   | Probable <sup>2</sup>             | 70,8                                       | 16,3           | 32,8           | 120,0                 | 58,1                               | 178,1           | 11,0                      | 189,1           |   |
| Infrastructures municipales   | Prévu                             | 210,7                                      | 48,2           | 139,3          | 398,1                 | 386,1                              | 784,3           | —                         | 784,3           | 90,0 %                                    |
|   | Probable                          | 191,6                                      | —              | 185,0          | 376,7                 | 328,8                              | 705,4           | —                         | 705,4           |   |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | Prévu                             | 104,9                                      | 31,7           | 5,2            | 141,8                 | 205,2                              | 347,0           | —                         | 347,0           | 84,6 %                                    |
|   | Probable                          | 95,3                                       | 21,5           | 2,7            | 119,5                 | 174,3                              | 293,8           | —                         | 293,8           |   |
| Logements sociaux et communautaires                                   | Prévu                             | 111,4                                      | 29,8           | 0,4            | 141,7                 | 132,6                              | 274,3           | —                         | 274,3           | 118,7 %                                   |
|   | Probable                          | 116,3                                      | 24,6           | 7,0            | 147,9                 | 177,5                              | 325,5           | —                         | 325,5           |   |
| Édifices gouvernementaux  | Prévu                             | 167,9                                      | 17,4           | 22,8           | 208,1                 | 239,2                              | 447,4           | —                         | 447,4           | 56,7 %                                    |
|   | Probable                          | 79,7                                       | 2,2            | 4,2            | 86,1                  | 167,4                              | 253,5           | —                         | 253,5           |   |
| Ressources informationnelles  | Prévu <sup>6</sup>                | 33,3                                       | —              | 38,3           | 71,6                  | 394,3                              | 465,9           | —                         | 465,9           | 126,8 %                                   |
|   | Probable                          | 96,4                                       | —              | 237,9          | 334,4                 | 251,2                              | 585,6           | 5,0                       | 590,6           |   |
| Ressources informationnelles du réseau de l'éducation                 | Prévu                             | 84,2                                       | —              | —              | 84,2                  | —                                  | 84,2            | —                         | 84,2            | 95,4 %                                    |
|   | Probable                          | 50,7                                       | —              | —              | 50,7                  | 29,6                               | 80,3            | —                         | 80,3            |   |
| Ressources informationnelles des réseaux de l'enseignement supérieur  | Prévu                             | 45,8                                       | —              | —              | 45,8                  | 64,7                               | 110,4           | —                         | 110,4           | 148,0 %                                   |
|   | Probable                          | 66,0                                       | —              | —              | 66,0                  | 97,4                               | 163,4           | —                         | 163,4           |   |
| Autres secteurs   | Prévu                             | 89,8                                       | 12,6           | 36,4           | 138,8                 | 320,7                              | 459,5           | —                         | 459,5           | 75,2 %                                    |
|   | Probable                          | 51,7                                       | 24,5           | 30,0           | 106,2                 | 239,5                              | 345,6           | —                         | 345,6           |   |
| Enveloppe centrale  | Prévu                             | —  | —              | 5,0            | 5,0                   | 5,0                                | 10,0            | —                         | 10,0            | —   |
|   | Probable                          | —  | —              | —              | —                     | —                                  | —               | —                         | —               |   |
| <b>Total</b>  | <b>Prévu</b>                      | <b>2 447,7</b>                             | <b>1 685,7</b> | <b>1 529,6</b> | <b>5 662,9</b>        | <b>4 366,3</b>                     | <b>10 029,2</b> | <b>-</b>                  | <b>10 029,2</b> | <b>103,4 %</b>                            |
|   | <b>Probable</b>                   | <b>2 418,8</b>                             | <b>1 576,9</b> | <b>2 009,4</b> | <b>6 005,0</b>        | <b>3 871,0</b>                     | <b>9 876,0</b>  | <b>497,3</b>              | <b>10 373,4</b> |   |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

<sup>2</sup> Les investissements présentés pour l'année 2018-2019 ont été uniformisés sur les mêmes bases.

<sup>3</sup> Un taux de réalisation probable supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus rapide que celui anticipé.

<sup>4</sup> En tenant compte du montant de 22,0 millions de dollars du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la Santé et des Services sociaux transféré au secteur Ressources informationnelles, le montant total s'établit à 1 301,9 millions de dollars, tel que présenté au PQI 2018-2028.

<sup>5</sup> En tenant compte du montant de 8,6 millions de dollars pour les investissements en ressources informationnelles des sociétés d'État de la culture transféré au secteur Ressources informationnelles, le montant total s'établit à 193,5 millions de dollars, tel que présenté au PQI 2018-2028.

<sup>6</sup> Avant le transfert au secteur Ressources informationnelles des montants de 22,0 millions de dollars et de 8,6 millions de dollars, le montant total s'établit à 435,3 millions de dollars, tel que présenté au PQI 2018-2028.

## 6. L'état de situation final des investissements réalisés en 2017-2018

La Loi sur les infrastructures publiques édicte que le PQI doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pendant l'année financière précédente.

### □ Un taux de réalisation global de 86,1 %

Pour l'ensemble des secteurs couverts par le PQI, les investissements probables pour l'année 2017-2018 s'élevaient à 9 573,2 millions de dollars. Les investissements réalisés sont évalués à 8 245,6 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 86,1 %. Cette section présente, par secteur, les investissements réalisés en 2017-2018.

### □ Infrastructures municipales, Éducation, Transport collectif, Ressources informationnelles, Culture ainsi que Recherche, des taux de réalisation supérieur à 90 %

Dans le secteur des Infrastructures municipales, 768,7 millions de dollars ont été investis, soit 101,1 % des investissements probables :

- 255,9 millions de dollars ont été investis en maintien d'actifs. Les projets touchent notamment le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Mentionnons, entre autres, la mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau;
- 512,8 millions de dollars ont été investis en remplacement, amélioration et ajout. Cette somme a servi notamment au remplacement de divers réseaux souterrains municipaux, à l'aménagement du Parc Jean-Drapeau et à la mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph.

Dans le secteur de l'Éducation, des investissements de 1 256,1 millions de dollars ont été réalisés en 2017-2018, soit 95,1 % du budget probable :

- Une somme de 884,3 millions de dollars a été investie dans le maintien d'actifs, la résorption du DMA et le remplacement. Les travaux visaient majoritairement la réfection des installations électriques, des systèmes mécanique, des systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur des différents bâtiment dans toutes les régions du Québec;
- 371,8 millions de dollars ont été investis pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles dans toutes les régions du Québec.

Dans le secteur du Transport collectif, 887,4 millions de dollars ont été investis, soit 95,0 % du budget probable.

- En ce qui concerne le maintien d'actifs et le remplacement, 447,4 millions de dollars ont été investis, principalement dans les programmes du métro de Montréal, soit Réno-Systèmes – Phase III et Phase IV ainsi que Réno-Infrastructures – Phase I et Phase II, dans la réfection de la station Berri-UQAM – Phase I et dans le remplacement des voitures de métro MR-73.
- Pour les autres types d'investissement, une somme de 440,0 millions de dollars a été investie. Elle a notamment servi à la construction du centre d'entretien pour les trains de banlieue à Pointe Saint-Charles et à la construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu.

Dans le secteur des Ressources informationnelles, 498,2 millions de dollars ont été investis, soit 93,7 % du budget probable.

- Ces investissements ont principalement été affectés à la réalisation de différents projets informatiques des MO, dont le système de gestion numérique de l'information de l'Agence du revenu du Québec.

Dans le secteur de la Culture, une somme de 160,8 millions de dollars a été investie, soit 91,8 % du budget probable.

- Pour les organismes et sociétés d'État de la culture, des investissements de 55,8 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment de réaliser des travaux en maintien d'actifs et en résorption du DMA.
- Pour les équipements culturels, des investissements de 89,3 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment d'effectuer des travaux de maintien d'actifs et d'acquérir des documents pour les collections des bibliothèques municipales.
- En ce qui concerne les projets subventionnés par le Fonds du patrimoine culturel québécois, des investissements de 15,7 millions de dollars ont été réalisés, notamment pour la conservation des biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4).

Dans le secteur de la Recherche, une somme de 126,1 millions de dollars a été investie, soit 90,6 % du budget probable. De ce montant, 23,8 millions de dollars ont été investis pour la construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal, tandis que le solde de 102,3 millions de dollars a été versé pour différents projets qui ont été soumis dans le cadre des programmes de soutien à la recherche du MEI.

#### **□ Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres, Logement sociaux et communautaires, Réseau routier, Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs ainsi que Enseignement supérieur, des taux de réalisation supérieurs à 80 %**

Dans le secteur du Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres, 228,3 millions de dollars ont été investis, soit 86,9 % du budget probable.

- Pour la Société des traversiers du Québec, 19,6 millions de dollars ont été investis, notamment pour le remplacement des navires Lucien-L. et Radisson, pour l'adaptation des quais à la traverse entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine ainsi que pour l'amélioration de la fluidité de la circulation à la traverse entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola.
- En ce qui concerne les infrastructures aériennes, ferroviaires et autres, des investissements de 208,7 millions de dollars ont été réalisés en 2017-2018. Ces sommes ont notamment servi à l'amélioration de la voirie locale dans l'ensemble des régions du Québec, au rechargement de la piste de l'aéroport Umiujaq, à la réfection du pavage de la piste à l'aéroport de Matagami et à la poursuite de l'électrification des véhicules du parc gouvernemental.

Dans le secteur des Logements sociaux et communautaires, 177,8 millions de dollars ont été investis, soit 84,8 % des investissements probables.

- Une somme de 144,7 millions de dollars a été consacrée au maintien des logements de type habitation à loyer modique et 33,1 millions de dollars a été affectée à la livraison de nouveaux logements ou au remplacement de ceux déjà existant.

Dans le secteur du Réseau routier, 1 796,7 millions de dollars ont été investis, soit 84,5 % des investissements probables.

- Les investissements pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA et le remplacement ont été de 1 494,4 millions de dollars et ils ont servi principalement pour la reconstruction de l'échangeur Turcot, au maintien sur les structures de l'échangeur Saint-Pierre et des structure de l'autoroute Métropolitaine, de même qu'à la réfection des éléments du tablier du pont Dubuc au-dessus de la rivière Saguenay.
- En plus de ces projets, plusieurs autres ont été réalisés pour l'amélioration et l'ajout d'infrastructures, pour un total de 302,3 millions de dollars. Entre autres, ces projets concernent la construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda, le prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot et le Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick – Phase III.

Dans le secteur des Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs, 221,5 millions de dollars ont été investis, soit 82,7 % des investissements probables, notamment pour la rénovation et l'agrandissement du complexe sportif de la ville d'Amos et la construction d'une usine de biométhanisation à Saint-Hyacinthe.

Dans le secteur de l'Enseignement supérieur, 606,5 millions de dollars ont été investis, soit 81,2 % des investissements probables.

- Pour le réseau universitaire, des investissements de 395,6 millions de dollars ont été réalisés.
- Pour le réseau collégial et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, des investissements de 210,9 millions de dollars ont été réalisés, notamment pour des travaux liés aux revêtements des bâtiments, aux toitures, aux systèmes mécaniques et électriques ainsi que pour la restauration de laboratoires.

#### **❑ Édifice gouvernementaux, Santé et Services sociaux ainsi que autres secteurs, des taux de réalisation supérieur à 70 %**

Dans le secteur des Édifices gouvernementaux, 134,8 millions de dollars ont été investis, soit 74,5 % du budget probable.

- Pour les immeubles de bureaux, 77,2 millions de dollars ont été investis. Cette somme a notamment servi à l'aménagement de la place des Canotiers dans le Vieux-Port de Québec, à la réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart à Québec et à la mise aux normes de divers bâtiments de la province.
- Pour les palais de justice, 24,9 millions de dollars ont été investis. Cette somme a notamment permis l'agrandissement et le réaménagement du palais de justice de Rimouski et la réalisation des travaux de maintien d'actifs et de mise aux normes dans divers palais de justice de la province.
- En ce qui concerne les centres de détention, 21,0 millions de dollars ont, entre autres, servi à la construction des centres d'Amos et de Sorel-Tracy ainsi qu'à effectuer des travaux de maintien dans divers centre de la province.
- Dans les postes de police de la Sûreté du Québec, 11,7 millions de dollars ont été investis pour réaliser divers travaux de maintien d'actifs.

Dans le secteur de la Santé et des Services sociaux, les investissements réalisés totalisent 1 148,8 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 71,9 %.

- Une somme de 451,2 millions de dollars a été investie dans des travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA, tels que la réfection des installations électriques, des systèmes mécaniques, des systèmes de ventilation et des revêtement de différents bâtiments, et ce, dans toutes les régions.
- Des investissements de 286,8 millions de dollars en remplacement ont permis notamment la construction du nouveau CHUM, la relocalisation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul, le réaménagement de l'urgence et de la clinique externe de l'hôpital d'Alma.
- Des investissements de 410,8 millions de dollars en travaux d'amélioration et d'ajout ont permis de poursuivre la réalisation de grands projets, tels que la construction d'un centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis, la construction d'un nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus ainsi que l'agrandissement et le réaménagement de l'hôpital du Haut-Richelieu.

Dans les autres secteurs, 233,9 millions de dollars ont été investis, soit 72,8 % du budget probable.

- Ces investissements ont notamment permis des travaux au barrage des Quinze en Abitibi-Témiscamingue, à la réfection de la route de la Baie-James, à la construction de 70 logements sociaux au Nunavik ainsi qu'au maintien des installations de l'institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.

**Investissements réalisés en 2017-2018**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

| Secteurs  |                       | Maintien de l'offre de service |  |              |            | Bonification de l'offre de service |         | Sous-total | Redressement <sup>2</sup> | Total   | Taux de réalisation <sup>3</sup> |
|---|-----------------------|--------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|---------|------------|---------------------------|---------|----------------------------------|
|   |                       | Maintien d'actifs <sup>1</sup> | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement | Sous-total | Ajout et amélioration              |         |            |                           |         |                                  |
| Réseau routier  | Probable              | 903,4                          | 431,3                                      | 366,3        | 1 700,9    | 424,4                              | 2 125,3 | —          | 2 125,3                   | 84,5 %  |                                  |
|   | Réel                  | 754,6                          | 397,1                                      | 342,7        | 1 494,4    | 302,3                              | 1 796,7 | —          | 1 796,7                   |         |                                  |
| Transport collectif   | Probable              | 124,2                          | —  | 390,0        | 514,3      | 419,9                              | 934,1   | —          | 934,1                     | 95,0 %  |                                  |
|   | Réel                  | 104,4                          | —  | 343,0        | 447,4      | 440,0                              | 887,4   | —          | 887,4                     |         |                                  |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | Probable              | 138,7                          | —  | 24,6         | 163,2      | 99,4                               | 262,6   | —          | 262,6                     | 86,9 %  |                                  |
|   | Réel                  | 129,5                          | —  | 3,8          | 133,3      | 95,0                               | 228,3   | —          | 228,3                     |         |                                  |
| Santé et Services sociaux <sup>2</sup>                                | Probable <sup>4</sup> | 90,6                           | 55,3                                       | 312,5        | 458,4      | 554,2                              | 1 012,6 | 584,1      | 1 596,8                   | 71,9 %  |                                  |
|   | Réel                  | 72,7                           | 18,4                                       | 286,8        | 377,9      | 389,3                              | 767,2   | 381,7      | 1 148,8                   |         |                                  |
| Éducation <sup>2</sup>  | Probable <sup>5</sup> | 390,7                          | 195,4                                      | 10,0         | 596,1      | 590,0                              | 1 186,1 | 134,8      | 1 320,9                   | 95,1 %  |                                  |
|   | Réel                  | 607,8                          | 171,8                                      | 13,5         | 793,1      | 370,0                              | 1 163,1 | 93,0       | 1 256,1                   |         |                                  |
| Enseignement supérieur <sup>2</sup>                                   | Probable <sup>6</sup> | 338,4                          | 125,2                                      | 146,2        | 609,8      | 71,6                               | 681,5   | 65,6       | 747,1                     | 81,2 %  |                                  |
|   | Réel                  | 304,9                          | 79,7                                       | 132,4        | 517,1      | 42,9                               | 559,9   | 46,6       | 606,5                     |         |                                  |
| Recherche <sup>2</sup>  | Probable              | —                              | —  | 9,3          | 9,3        | 121,6                              | 130,9   | 8,4        | 139,2                     | 90,6 %  |                                  |
|   | Réel                  | —                              | —  | 10,0         | 10,0       | 107,7                              | 117,7   | 8,4        | 126,1                     |         |                                  |
| Culture <sup>2</sup>  | Probable <sup>7</sup> | 69,4                           | 32,6                                       | 33,8         | 135,9      | 15,0                               | 150,9   | 24,3       | 175,1                     | 91,8 %  |                                  |
|   | Réel                  | 70,2                           | 29,1                                       | 33,1         | 132,3      | 12,9                               | 145,3   | 15,5       | 160,8                     |         |                                  |
| Infrastructures municipales   | Probable              | 194,0                          | 58,2                                       | 207,4        | 459,6      | 300,9                              | 760,5   | —          | 760,5                     | 101,1 % |                                  |
|   | Réel                  | 255,9                          | —  | 244,3        | 500,2      | 268,5                              | 768,7   | —          | 768,7                     |         |                                  |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | Probable <sup>8</sup> | 98,2                           | 9,6  | -            | 107,7      | 160,1                              | 267,9   | —          | 267,9                     | 82,7 %  |                                  |
|   | Réel                  | 94,3                           | 9,5  | 0,9          | 104,7      | 116,8                              | 221,5   | —          | 221,5                     |         |                                  |
| Logements sociaux et communautaires                                   | Probable <sup>8</sup> | 109,2                          | 29,6                                       | -            | 138,8      | 70,8                               | 209,6   | —          | 209,6                     | 84,8 %  |                                  |
|   | Réel                  | 123,6                          | 17,2                                       | 3,8          | 144,6      | 33,1                               | 177,8   | —          | 177,8                     |         |                                  |
| Édifices gouvernementaux  | Probable              | 72,1                           | 10,2                                       | 0,6          | 82,9       | 98,0                               | 180,9   | —          | 180,9                     | 74,5 %  |                                  |
|   | Réel                  | 49,5                           | 2,4  | 1,1          | 53,0       | 81,8                               | 134,8   | —          | 134,8                     |         |                                  |
| Ressources informationnelles  | Probable <sup>9</sup> | 145,0                          | —  | 52,3         | 197,3      | 329,5                              | 526,8   | 5,0        | 531,8                     | 93,7 %  |                                  |
|   | Réel                  | 190,6                          | —  | 161,1        | 351,7      | 141,4                              | 493,2   | 5,0        | 498,2                     |         |                                  |
| Autres secteurs   | Probable              | 37,5                           | 21,1                                       | 19,3         | 78,0       | 243,4                              | 321,4   | —          | 321,4                     | 72,8 %  |                                  |
|   | Réel                  | 33,6                           | 15,0                                       | 14,6         | 63,2       | 170,7                              | 233,9   | —          | 233,9                     |         |                                  |
| Enveloppe centrale  | Probable              | —                              | —  | —            | —          | —                                  | —       | —          | —                         | —       |                                  |
|   | Réel                  | —                              | —  | —            | —          | —                                  | —       | —          | —                         |         |                                  |
| <b>Total</b>  | Probable              | 2 711,4                        | 968,5                                      | 1 572,3      | 5 252,2    | 3 498,8                            | 8 751,0 | 822,2      | 9 573,2                   | 86,1 %  |                                  |
|   | Réel                  | 2 791,7                        | 740,1                                      | 1 591,1      | 5 122,9    | 2 572,5                            | 7 695,4 | 550,2      | 8 245,6                   |         |                                  |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.<sup>2</sup> Les investissements présentés pour l'année 2017-2018 ont été uniformisés sur les mêmes bases. Au PQI 2018-2028, une somme probable de 9,6 milliards de dollars était prévue pour l'année 2017-2018, et ce, après redressement pour uniformisation sur les mêmes bases. Avant redressement, une somme de 8,8 milliards de dollars était prévue.<sup>3</sup> Un taux de réalisation supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus élevé que celui anticipé.<sup>4</sup> En tenant compte du montant de 20,0 millions de dollars du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux transféré au secteur Ressources informationnelles, le montant s'établit à 1 616,8 millions de dollars, tel que présenté au PQI 2018-2028.<sup>5</sup> En tenant compte du montant de 38,6 millions de dollars pour les investissements en ressources informationnelles du réseau de l'éducation transféré au secteur Ressources informationnelles, le montant total s'établit à 1 224,8 millions de dollars, tel que présenté au PQI 2018-2028.<sup>6</sup> En tenant compte du montant de 80,9 millions de dollars pour les investissements en ressources informationnelles du réseau de l'enseignement supérieur transféré au secteur Ressources informationnelles, le montant total s'établit à 762,3 millions de dollars, tel que présenté au PQI 2018-2028.<sup>7</sup> En tenant compte du montant de 7,3 millions de dollars pour les investissements en ressources informationnelles des sociétés d'État de la culture transféré au secteur Ressources informationnelles, le montant total s'établit à 158,2 millions de dollars, tel que présenté au PQI 2018-2028.<sup>8</sup> Certains projets ont fait l'objet d'un reclassement entre les différents types d'investissements.<sup>9</sup> Avant le transfert au secteur Ressources informationnelles des montants de 20,0 millions de dollars, de 38,6 millions de dollars, de 80,9 millions de dollars et de 7,3 millions de dollars, le montant total s'établit à 385,0 millions de dollars, tel que présenté au PQI 2018-2028.

## Annexe 1 - Investissements réalisés en 2017-2018 par rapport aux investissements prévus au PQI 2017-2027

Investissements réalisés en 2017-2018 par rapport aux investissements prévus au PQI 2017-2027  
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

| Secteurs  |                    | Maintien de l'offre de service |  |                |                | Bonification de l'offre de service |                | Sous-total   | Redressement <sup>2</sup> | Total         | Taux de réalisation <sup>3</sup> |
|---|--------------------|--------------------------------|--|----------------|----------------|------------------------------------|----------------|--------------|---------------------------|---------------|----------------------------------|
|   |                    | Maintien d'actifs <sup>1</sup> | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement   | Sous-total     | Ajout et amélioration              |                |              |                           |               |                                  |
| Réseau routier  | Prévu              | 855,7                          | 577,4                                      | 401,7          | 1 834,8        | 324,5                              | 2 159,4        | —            | 2 159,4                   | 83,2 %        |                                  |
|   | Réel               | 754,6                          | 397,1                                      | 342,7          | 1 494,4        | 302,3                              | 1 796,7        | —            | 1 796,7                   |               |                                  |
| Transport collectif   | Prévu              | 116,8                          | —  | 134,2          | 251,1          | 574,9                              | 825,9          | —            | 825,9                     | 107,4 %       |                                  |
|   | Réel               | 104,4                          | —  | 343,0          | 447,4          | 440,0                              | 887,4          | —            | 887,4                     |               |                                  |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | Prévu              | 131,7                          | —  | 27,6           | 159,3          | 162,2                              | 321,5          | —            | 321,5                     | 71,0 %        |                                  |
|   | Réel               | 129,5                          | —  | 3,8            | 133,3          | 95,0                               | 228,3          | —            | 228,3                     |               |                                  |
| Santé et Services sociaux <sup>2</sup>                                | Prévu <sup>4</sup> | 179,0                          | 119,7                                      | 434,9          | 733,6          | 649,1                              | 1 382,7        | —            | 1 382,7                   | 83,1 %        |                                  |
|   | Réel               | 72,7                           | 18,4                                       | 286,8          | 377,9          | 389,3                              | 767,2          | 381,7        | 1 148,8                   |               |                                  |
| Éducation <sup>2</sup>  | Prévu <sup>4</sup> | 442,9                          | 207,5                                      | 13,2           | 663,6          | 532,6                              | 1 196,3        | —            | 1 196,3                   | 105,0 %       |                                  |
|   | Réel               | 607,8                          | 171,8                                      | 13,5           | 793,1          | 370,0                              | 1 163,1        | 93,0         | 1 256,1                   |               |                                  |
| Enseignement supérieur <sup>2</sup>                                   | Prévu <sup>4</sup> | 332,7                          | 103,6                                      | 148,3          | 584,6          | 122,3                              | 706,8          | —            | 706,8                     | 85,8 %        |                                  |
|   | Réel               | 304,9                          | 79,7                                       | 132,4          | 517,1          | 42,9                               | 559,9          | 46,6         | 606,5                     |               |                                  |
| Recherche <sup>2</sup>  | Prévu              | —                              | —  | 17,6           | 17,6           | 156,4                              | 174,0          | —            | 174,0                     | 72,5 %        |                                  |
|   | Réel               | —                              | —  | 10,0           | 10,0           | 107,7                              | 117,7          | 8,4          | 126,1                     |               |                                  |
| Culture <sup>2</sup>  | Prévu <sup>4</sup> | 77,8                           | 27,9                                       | 34,1           | 139,8          | 7,6                                | 147,4          | —            | 147,4                     | 109,1 %       |                                  |
|   | Réel               | 70,2                           | 29,1                                       | 33,1           | 132,3          | 12,9                               | 145,3          | 15,5         | 160,8                     |               |                                  |
| Infrastructures municipales   | Prévu <sup>4</sup> | 234,2                          | 92,7                                       | 191,1          | 518,1          | 282,3                              | 800,3          | —            | 800,3                     | 96,0 %        |                                  |
|   | Réel               | 255,9                          | —  | 244,3          | 500,2          | 268,5                              | 768,7          | —            | 768,7                     |               |                                  |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | Prévu <sup>4</sup> | 66,4                           | 22,9                                       | 3,2            | 92,5           | 201,5                              | 294,0          | —            | 294,0                     | 75,4 %        |                                  |
|   | Réel               | 94,3                           | 9,5  | 0,9            | 104,7          | 116,8                              | 221,5          | —            | 221,5                     |               |                                  |
| Logements sociaux et communautaires                                   | Prévu <sup>4</sup> | 106,7                          | 32,3                                       | —              | 138,9          | 114,2                              | 253,1          | —            | 253,1                     | 70,2 %        |                                  |
|   | Réel               | 123,6                          | 17,2                                       | 3,8            | 144,6          | 33,1                               | 177,8          | —            | 177,8                     |               |                                  |
| Édifices gouvernementaux  | Prévu              | 121,1                          | 18,7                                       | 11,4           | 151,3          | 144,9                              | 296,2          | —            | 296,2                     | 45,5 %        |                                  |
|   | Réel               | 49,5                           | 2,4  | 1,1            | 53,0           | 81,8                               | 134,8          | —            | 134,8                     |               |                                  |
| Ressources informationnelles  | Prévu <sup>4</sup> | 149,1                          | —  | 61,5           | 210,7          | 337,4                              | 548,1          | —            | 548,1                     | 90,9 %        |                                  |
|   | Réel               | 190,6                          | —  | 161,1          | 351,7          | 141,4                              | 493,2          | 5,0          | 498,2                     |               |                                  |
| Autres secteurs   | Prévu <sup>4</sup> | 36,7                           | 22,7                                       | 68,4           | 127,8          | 342,1                              | 469,9          | —            | 469,9                     | 49,8 %        |                                  |
|   | Réel               | 33,6                           | 15,0                                       | 14,6           | 63,2           | 170,7                              | 233,9          | —            | 233,9                     |               |                                  |
| Enveloppe centrale  | Prévu <sup>4</sup> | 5,0                            | 0,8  | —              | 5,8            | 42,2                               | 48,0           | —            | 48,0                      | —             |                                  |
|   | Réel               | —                              | —  | —              | —              | —                                  | —              | —            | —                         |               |                                  |
| <b>Total</b>  | <b>Prévu</b>       | <b>2 855,9</b>                 | <b>1 226,1</b>                             | <b>1 547,4</b> | <b>5 629,4</b> | <b>3 994,2</b>                     | <b>9 623,6</b> | <b>—</b>     | <b>9 623,6</b>            | <b>85,7 %</b> |                                  |
|   | <b>Réel</b>        | <b>2 791,7</b>                 | <b>740,1</b>                               | <b>1 591,1</b> | <b>5 122,9</b> | <b>2 572,5</b>                     | <b>7 695,4</b> | <b>550,2</b> | <b>8 245,6</b>            |               |                                  |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

<sup>2</sup> Les investissements présentés pour l'année 2017-2018 ont été uniformisés sur les mêmes bases.

<sup>3</sup> Un taux de réalisation supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus élevé que celui anticipé.

<sup>4</sup> Certains projets ont fait l'objet d'un reclassement entre les différents types d'investissements.



## Annexe 2 - Historique des investissements réalisés par rapport à ceux prévus

### Historique des investissements réalisés par rapport à ceux prévus

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

| Secteur   | 2015-2016<br>(PQI 2015-2025) |                |             | 2016-2017<br>(PQI 2016-2026) |                |             | 2017-2018 <sup>2</sup><br>(PQI 2017-2027) |                |             | Moyenne<br>2015-2016 à 2017-2018 |                |             |
|---|------------------------------|----------------|-------------|------------------------------|----------------|-------------|---|----------------|-------------|----------------------------------|----------------|-------------|
|   | Prévu                        | Réel           | %           | Prévu                        | Réel           | %           | Prévu                                     | Réel           | %           | Prévu                            | Réel           | %           |
| Réseau routier  | 2 342,7                      | 2 032,7        | 86,8        | 2 042,2                      | 1 920,5        | 94,0        | 2 159,4                                   | 1 796,7        | 83,2        | 2 181,4                          | 1 916,7        | 87,9        |
| Transport collectif   | 948,1                        | 457,8          | 48,3        | 1 133,7                      | 644,1          | 56,8        | 825,9                                     | 887,4          | 107,4       | 969,3                            | 663,1          | 68,4        |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | 365,3                        | 352,7          | 96,5        | 366,6                        | 184,8          | 50,4        | 321,5                                     | 228,3          | 71,0        | 351,1                            | 255,3          | 72,7        |
| Santé et Services sociaux <sup>1</sup>                                | 1 460,8                      | 1 432,1        | 98,0        | 1 226,1                      | 1 058,3        | 86,3        | 1 389,6                                   | 1 173,7        | 84,5        | 1 358,8                          | 1 221,4        | 89,9        |
| Éducation <sup>1</sup>  | 1 381,0                      | 1 071,0        | 77,6        | 1 553,8                      | 1 296,8        | 83,5        | 1 250,9                                   | 1 305,8        | 104,4       | 1 395,3                          | 1 224,5        | 87,8        |
| Enseignement supérieur <sup>1</sup>                                   | 415,6                        | 538,1          | 129,5       | 605,2                        | 540,3          | 89,3        | 787,9                                     | 698,6          | 88,7        | 602,9                            | 592,3          | 98,2        |
| Recherche   | 94,3                         | 70,1           | 74,4        | 114,1                        | 99,9           | 87,6        | 174,0                                     | 126,1          | 72,5        | 127,5                            | 98,7           | 77,4        |
| Culture <sup>1</sup>  | 227,7                        | 233,2          | 102,4       | 239,4                        | 192,4          | 80,4        | 154,6                                     | 171,1          | 110,7       | 207,2                            | 198,9          | 96,0        |
| Infrastructures municipales   | 709,7                        | 567,0          | 79,9        | 623,6                        | 489,4          | 78,5        | 800,3                                     | 768,7          | 96,0        | 711,2                            | 608,4          | 85,5        |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | 208,4                        | 155,3          | 74,5        | 272,6                        | 178,5          | 65,5        | 294,0                                     | 221,5          | 75,4        | 258,3                            | 185,1          | 71,7        |
| Logements sociaux et communautaires                                   | 285,1                        | 241,8          | 84,8        | 278,2                        | 164,5          | 59,1        | 253,1                                     | 177,8          | 70,2        | 272,2                            | 194,7          | 71,5        |
| Édifices gouvernementaux  | 386,1                        | 304,8          | 78,9        | 272,3                        | 181,6          | 66,7        | 296,2                                     | 134,8          | 45,5        | 318,2                            | 207,1          | 65,1        |
| Ressources informationnelles  | 464,4                        | 308,8          | 66,5        | 445,0                        | 260,3          | 58,5        | 398,2                                     | 321,3          | 80,7        | 435,9                            | 296,8          | 68,1        |
| Autres secteurs   | 561,2                        | 435,5          | 77,6        | 413,5                        | 316,8          | 76,6        | 469,9                                     | 233,9          | 49,8        | 481,5                            | 328,7          | 68,3        |
| Enveloppe centrale  | 61,1                         | —              | —           | 10,0                         | —              | —           | 48,0                                      | —              | —           | 39,7                             | —              | —           |
| <b>Total</b>  | <b>9 911,5</b>               | <b>8 200,8</b> | <b>82,7</b> | <b>9 596,3</b>               | <b>7 528,4</b> | <b>78,5</b> | <b>9 623,7</b>                            | <b>8 245,6</b> | <b>85,7</b> | <b>9 710,5</b>                   | <b>7 991,6</b> | <b>82,3</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> Les investissements présentés incluent le redressement pour uniformisation sur les mêmes bases.

<sup>2</sup> À des fins de comparaison avec les années 2015-2016 et 2016-2017, les investissements en ressources informationnelles des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur ainsi que des sociétés d'État de la culture prévus à l'année 2017-2018 n'ont pas été reclassés au secteur Ressources informationnelles.

## Annexe 3 - Historique des niveaux des investissements prévus au PQI

### Historique des niveaux des investissements prévus au PQI (contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

| Secteur   | PQI<br>2013-2023 | PQI<br>2014-2024 | PQI<br>2015-2025 | PQI<br>2016-2026 | PQI<br>2017-2027 | PQI<br>2018-2028 | PQI<br>2019-2029 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Réseau routier  | 22 410,8         | 20 423,6         | 16 655,3         | 17 322,0         | 17 901,0         | 20 027,5         | 24 580,0         |
| Transport collectif   | 6 426,2          | 7 615,0          | 7 247,7          | 7 059,9          | 7 059,9          | 9 002,4          | 9 040,3          |
| Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres                     | 2 775,6          | 2 023,8          | 2 164,7          | 2 755,7          | 2 654,3          | 3 089,8          | 2 935,6          |
| Santé et Services sociaux <sup>1</sup>                                | 19 367,3         | 16 998,9         | 14 421,8         | 14 695,6         | 17 058,2         | 18 567,1         | 20 186,4         |
| Éducation <sup>1</sup>  | 7 440,3          | 7 315,4          | 8 077,7          | 8 153,3          | 8 175,7          | 8 972,7          | 13 889,2         |
| Enseignement supérieur <sup>1</sup>                                   | 4 951,8          | 4 884,5          | 5 291,9          | 5 756,9          | 5 916,1          | 6 140,7          | 6 375,6          |
| Recherche   | 800,0            | 786,7            | 815,5            | 831,7            | 863,9            | 917,3            | 985,8            |
| Culture   | 1 989,6          | 1 956,7          | 1 650,2          | 1 599,3          | 1 525,2          | 1 578,0          | 1 575,6          |
| Infrastructures municipales   | 6 087,5          | 6 933,2          | 6 939,5          | 6 977,5          | 6 872,9          | 7 296,4          | 7 216,7          |
| Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | 2 024,0          | 1 589,5          | 1 274,6          | 1 419,0          | 1 722,8          | 1 860,9          | 2 181,7          |
| Logements sociaux et communautaires                                   | 2 640,5          | 2 279,4          | 2 013,5          | 1 964,3          | 2 082,5          | 2 320,1          | 2 442,4          |
| Édifices gouvernementaux  | 2 825,0          | 2 631,1          | 2 441,1          | 2 241,6          | 2 253,9          | 2 507,9          | 2 602,0          |
| Ressources informationnelles <sup>1</sup>                             | 4 755,2          | 4 071,6          | 4 445,7          | 4 512,7          | 4 710,7          | 4 681,1          | 5 749,1          |
| Autres secteurs   |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Centres de la petite enfance  | 5 989,1          | 4 232,4          | 4 310,4          | 3 395,4          | 3 527,3          | 3 537,2          | 3 677,5          |
| Plan Nord   |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Acquisitions des MO et autres investissements                         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Enveloppe centrale  | 1 817,1          | 6 558,1          | 10 650,8         | 10 015,0         | 8 775,4          | 9 900,9          | 11 962,1         |
| <b>Total</b>  | <b>92 300,0</b>  | <b>90 300,0</b>  | <b>88 400,0</b>  | <b>88 700,0</b>  | <b>91 100,0</b>  | <b>100 400,0</b> | <b>115 400,0</b> |

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

<sup>1</sup> À des fins de comparaison avec le PQI 2019-2029, les investissements en ressources informationnelles des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation ainsi que de l'enseignement supérieur prévus aux PQI 2013-2023 à 2018-2028 ont été reclassés au secteur Ressources informationnelles.

## Section C

# Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2019-2020

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Le développement d'une vision à long terme .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>2. Les faits saillants des PAGI 2019-2020 .....</b>   | <b>5</b>  |
| 2.1 Un niveau de connaissance de l'état du parc établi à 79 % .....  | 5         |
| 2.2 68 % des infrastructures sont évaluées en bon état .....   | 5         |
| 2.3 Le déficit de maintien d'actifs est évalué à 24,6 milliards de dollars .....                                     | 7         |
| 2.4 L'augmentation nette du DMA est de 1,2 milliard de dollars .....   | 9         |
| <b>3. Une priorisation des investissements axée sur le maintien de l'offre de service public .....</b>               | <b>10</b> |
| 3.1 79 % du DMA est pris en charge au PQI 2019-2029 .....  | 10        |
| 3.2 Un rehaussement de 8,6 milliards de dollars pour assurer le maintien de l'offre de service gouvernementale ..... | 11        |
| <b>4. Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2019-2020 .....</b>                | <b>13</b> |
| <b>Affaires municipales et habitation .....</b>  | <b>15</b> |
| Les municipalités .....  | 17        |
| La Société d'habitation du Québec .....  | 23        |
| Les organismes subventionnés par la SHQ .....  | 25        |
| <b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale .....</b>   | <b>31</b> |
| La Société québécoise des infrastructures .....  | 31        |
| <b>Culture et Communications .....</b>   | <b>39</b> |
| Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications .....              | 40        |
| <b>Éducation et Enseignement supérieur .....</b>   | <b>49</b> |
| Les commissions scolaires .....  | 50        |
| Les cégeps .....   | 63        |
| Les universités .....  | 64        |
| <b>Environnement et Lutte contre les changements climatiques .....</b>   | <b>73</b> |
| Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques .....                              | 73        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Santé et Services sociaux .....</b>                 | <b>81</b> |
| Le ministère de la Santé et des Services sociaux ..... | 81        |
| <b>Tourisme.....</b>                                   | <b>93</b> |
| La Régie des installations olympiques.....             | 93        |
| <b>Transports .....</b>                                | <b>99</b> |
| Le ministère des Transports .....                      | 99        |
| Les Sociétés de transport en commun .....              | 101       |
| La Société des traversiers du Québec.....              | 102       |

## 1. Le développement d'une vision à long terme

Les dispositions introduites par la Loi sur les infrastructures publiques en 2013 ont orienté la mise en œuvre des moyens nécessaires pour développer une vision à long terme des besoins d'investissements en infrastructures publiques.

En l'occurrence, depuis 2015-2016, les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) des organismes désignés par le gouvernement présentent l'inventaire et l'état de la majorité des infrastructures sous leur responsabilité. La mise en œuvre des PAGI constitue la première étape d'une démarche visant à assurer une planification optimale des investissements en infrastructures prévus au PQI, en tenant compte de la meilleure combinaison requise entre les besoins de maintien et de développement du parc, et ce, en fonction de la capacité de payer des citoyens.

Le gouvernement du Québec est propriétaire ou pourvoit au financement d'un parc d'infrastructures publiques dont la valeur de remplacement est évaluée à plus de 400 milliards de dollars. Ce parc, d'une imposante diversité et réparti sur tout le territoire, est fondamental afin d'assurer à la population une prestation de services publics de qualité et de contribuer au développement économique. Il comprend notamment :

- Près de 28 000 immeubles, dont des écoles et des hôpitaux;
- Quelque 9 700 ponts et viaducs;
- Plus de 31 000 kilomètres de routes;
- Plus de 94 000 kilomètres de réseaux d'eau potable, pluviale et d'eaux usées;
- Et une multitude d'immeubles et d'équipements pour le transport collectif.

Pour maintenir les infrastructures en bon état et résorber le déficit de maintien d'actifs (DMA) accumulé sur celles qui sont vieillissantes, le gouvernement s'est doté d'un indice d'état gouvernemental (IEG) qui lui permet d'établir les priorités et planifier les investissements au PQI.

Élaboré sur la base des meilleures pratiques en matière de gestion des investissements en infrastructures, cet indicateur offre une base d'évaluation globale, comparable et relativisée de l'état des infrastructures publiques. Celui-ci est fondé d'abord sur une base quantitative, soit l'évaluation des besoins d'investissement requis d'ici cinq ans sur chacune des infrastructures existantes. Il est par la suite combiné à une gestion du risque axée sur le potentiel de service de l'infrastructure. L'IEG permet ainsi d'orienter le niveau d'investissement récurrent nécessaire en maintien de l'offre de service au PQI.

## Indice d'état gouvernemental

| Indice              | État                | Description   |
|---------------------|---------------------|---|
| <b>A</b>            | <b>Très bon</b>     | L'infrastructure est habituellement récente ou elle est remise à neuf. Elle rend le service sans interruption ou ralentissement. Elle nécessite peu de travaux de maintien d'actifs.  |
| <b>B</b>            | <b>Bon</b>          | L'infrastructure présente un niveau léger de dégradation et de défektivité. Elle nécessite certains travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son deuxième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure peuvent survenir occasionnellement.  |
| <b>C</b>            | <b>Satisfaisant</b> | L'infrastructure présente un niveau modéré de dégradation et de défektivité. Elle nécessite régulièrement des travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son troisième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent occasionnellement. Au besoin, des mesures d'atténuation de risques sont en place.                         |
| <b>Seuil d'état</b> |                     |   |
| <b>D</b>            | <b>Mauvais</b>      | L'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de défektivité. Elle nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent souvent. Au besoin, des mesures importantes d'atténuation de risques sont en place.                    |
| <b>E</b>            | <b>Très mauvais</b> | L'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de défektivité. Elle nécessite des travaux de maintien d'actifs très importants et souvent urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse nettement sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent très souvent. Des mesures très importantes d'atténuation de risques sont en place. |

L'IEG instaure cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil d'état en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée comme étant dans un état satisfaisant. Lorsque l'état d'une infrastructure est sous ce seuil d'état, cette dernière comporte généralement un DMA. Le DMA représente la valeur des investissements requis pour la rétablir dans un état satisfaisant ou mieux ou la remplacer. Dans une telle situation, l'organisme responsable doit s'assurer que la santé et la sécurité des personnes ne sont pas compromises, sans quoi l'infrastructure doit être mise hors service.

Ensemble, l'IEG et le DMA soutiennent la priorisation des investissements gouvernementaux en vue d'assurer la pérennité des infrastructures, particulièrement ceux destinés au maintien d'une offre de service public de qualité.

À cet égard, les projets planifiés au PQI seront de plus en plus ciblés en fonction des besoins découlant d'inspections documentées. De plus, afin d'anticiper l'effet et de mesurer le rendement probable des investissements planifiés pour soutenir la planification du PQI, des objectifs mesurables et plus précis seront définis prochainement avec les organismes publics, selon leur réalité respective. La reddition de comptes bonifiée qui en découlera permettra à la population de suivre les résultats obtenus dans les PAGI par secteur et par catégorie d'infrastructures, particulièrement l'évolution des taux de désuétude et de prise en charge du DMA.

Il est également prévu de documenter l'ensemble du cycle de vie des infrastructures, principalement pour mieux prévoir et planifier les variations des besoins entre leur mise en service et leur fin de vie utile. Ainsi, afin de cibler les actions prioritaires et porteuses de rendement à long terme, les stratégies d'inspection et de mise à jour en continu de la connaissance de l'état du parc seront dirigées vers les composantes critiques des infrastructures, ce qui permettra une modélisation des besoins d'investissements à l'aide d'une approche basée sur des données probantes.

## 2. Les faits saillants des PAGI 2019-2020

### 2.1 Un niveau de connaissance de l'état du parc établi à 79 %

Au PAGI 2019-2020, le niveau de connaissance global de l'état des infrastructures pour lesquelles des investissements sont prévus au PQI est estimé à 79 %.

**Connaissance des infrastructures présentées aux PAGI par secteur**  
(en pourcentage)

|  | Taux d'inspection |
|--|-------------------|
| <b>Infrastructures appartenant au gouvernement</b>       |                   |
| Réseau routier   | 98                |
| Santé et Services sociaux                                | 100               |
| Éducation  | 97                |
| Enseignement supérieur                                   | 91                |
| Autres   | 45                |
| <b>Taux moyen</b>  | <b>90</b>         |
| <b>Infrastructures n'appartenant pas au gouvernement</b> |                   |
| Transport collectif                                      | 35                |
| Infrastructures municipales                              | 90                |
| Autres   | 25                |
| <b>Taux moyen</b>  | <b>45</b>         |
| <b>Taux moyen pondéré<sup>1</sup></b>                    | <b>79</b>         |

<sup>1</sup> Ce taux moyen est pondéré selon la valeur des investissements prévus au PQI 2019-2029, excluant les secteurs « Ressources informationnelles » et « Enveloppe centrale ».

Le taux d'inspection des infrastructures n'appartenant pas au gouvernement est estimé à 45 % et à 90 % pour celles dont le gouvernement est propriétaire. Ce taux de 90 % représente un degré de connaissance suffisant pour établir le niveau adéquat d'investissement permettant d'assurer la pérennité du parc d'infrastructures publiques dans les secteurs sous sa responsabilité.

Les prochaines actions seront orientées vers la consolidation des connaissances acquises sur les infrastructures appartenant au gouvernement et la capacité de maintenir à jour le bilan de manière continue et efficace, y compris le suivi de l'évolution de l'état et du DMA du parc d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements substantiels prévus au PQI.

### 2.2 68 % des infrastructures sont évaluées en bon état

L'état de la majorité des infrastructures évaluées, soit 68 %, est satisfaisant ou mieux et leur indice d'état moyen est satisfaisant (C).

- Pour les infrastructures appartenant au gouvernement, 60 % de celles-ci sont dans un état jugé satisfaisant ou mieux et leur indice d'état moyen est satisfaisant (C);
- Pour les infrastructures n'appartenant pas au gouvernement, 79 % de celles-ci sont dans un état satisfaisant ou mieux et leur indice d'état moyen est bon (B). À noter qu'au PAGI 2019-2020, seulement 45 % de la valeur de ces infrastructures sont évaluées selon l'IEG. Par conséquent, l'indice d'état moyen est sujet à évoluer au cours des prochaines années au rythme de la progression des inspections, particulièrement en transport collectif.

**Bilan global de l'état du parc d'infrastructures publiques**  
**Par secteur et organisme public**  
(en pourcentage)

|  | PAGI      | PAGI 2019-2020 |           |           | Indice d'état moyen |
|--|-----------|----------------|-----------|-----------|---------------------|
|  | 2018-2019 | Indice d'état  |           |           |                     |
|  | ABC       | ABC            | D         | E         |                     |
| <b>Indice d'état de l'ensemble des infrastructures publiques</b>             | <b>69</b> | <b>68</b>      | <b>17</b> | <b>15</b> | <b>C</b>            |
| <b>Infrastructures appartenant au gouvernement</b>                           |           |                |           |           |                     |
| <b>Réseau routier</b>  |           |                |           |           |                     |
| Transports   |           |                |           |           |                     |
| <i>Chaussées</i>   | 50        | 50             | 22        | 28        | C                   |
| <i>Structures — Réseau supérieur<sup>1</sup></i>                             | 49        | 53             | 8         | 39        | C                   |
| <i>Structures — Ponts municipaux<sup>1</sup></i>                             | 57        | 58             | 8         | 34        | C                   |
| <i>Ponceaux</i>  | 82        | 83             | 8         | 9         | B                   |
| <b>Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres</b>                     |           |                |           |           |                     |
| Société des traversiers du Québec  | 88        | 79             | 20        | 1         | A                   |
| <b>Santé et Services sociaux</b>   |           |                |           |           |                     |
| Établissements du RSSS   | 85        | 83             | 13        | 4         | B                   |
| <b>Éducation</b>   |           |                |           |           |                     |
| Commissions scolaires  | 50        | 46             | 35        | 19        | D                   |
| <b>Enseignement supérieur</b>  |           |                |           |           |                     |
| Cégeps   | 71        | 76             | 21        | 3         | C                   |
| Universités  | 67        | 68             | 19        | 13        | D                   |
| <b>Culture</b>   |           |                |           |           |                     |
| Organismes et sociétés d'État relevant du MCC                                | 73        | 80             | 16        | 4         | C                   |
| <b>Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs</b> |           |                |           |           |                     |
| Régie des installations olympiques   | 31        | 33             | 52        | 15        | D                   |
| <b>Logements sociaux et communautaires</b>                                   |           |                |           |           |                     |
| Société d'habitation du Québec   | 77        | 77             | 16        | 7         | B                   |
| <b>Édifices gouvernementaux</b>  |           |                |           |           |                     |
| Société québécoise des infrastructures                                       | 75        | 75             | 21        | 4         | C                   |
| <b>Autres secteurs</b>   |           |                |           |           |                     |
| Environnement et Lutte contre les changements climatiques                    | 23        | 30             | 70        | 0         | D                   |
| <b>Total</b>   | <b>61</b> | <b>60</b>      | <b>21</b> | <b>19</b> | <b>C</b>            |
| <b>Infrastructures n'appartenant pas au gouvernement</b>                     |           |                |           |           |                     |
| <b>Transport collectif</b>   |           |                |           |           |                     |
| Sociétés de transport en commun  | 78        | 82             | 15        | 3         | B                   |
| <b>Infrastructures municipales</b>   |           |                |           |           |                     |
| Municipalités  | 80        | 79             | 11        | 10        | B                   |
| <b>Logements sociaux et communautaires</b>                                   |           |                |           |           |                     |
| Organismes subventionnés par la SHQ  | 76        | 78             | 16        | 6         | C                   |
| <b>Total</b>   | <b>80</b> | <b>79</b>      | <b>12</b> | <b>9</b>  | <b>B</b>            |

<sup>1</sup> Proportion de l'indice d'état selon la valeur de remplacement.



### 2.3 Le déficit de maintien d'actifs est évalué à 24,6 milliards de dollars

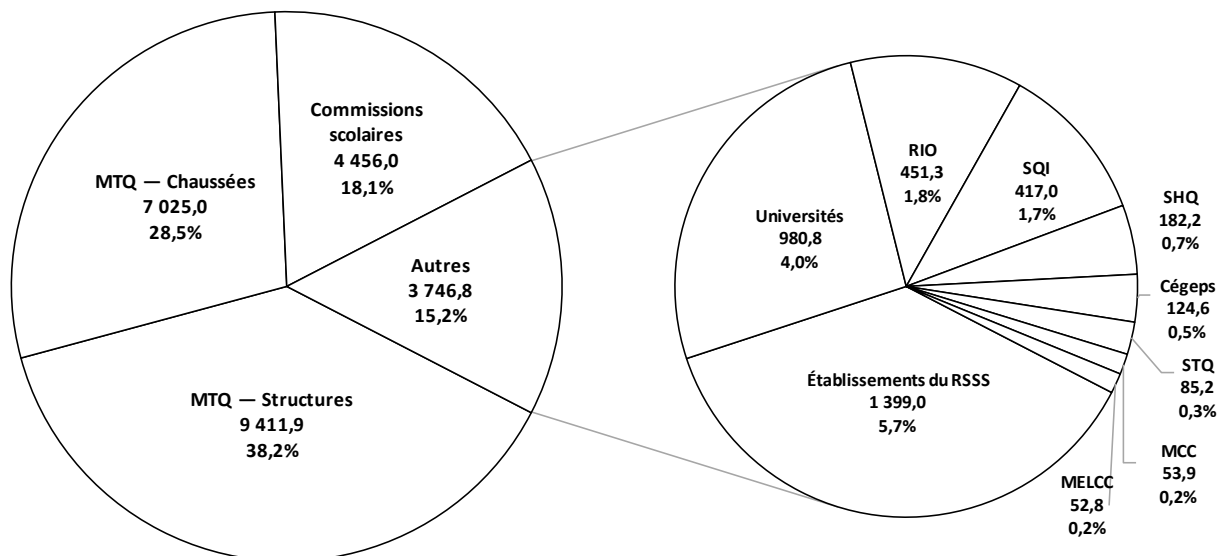
En 2019-2020, le DMA des infrastructures qui appartiennent au gouvernement s'établit à 24,6 milliards de dollars, soit une augmentation brute de 3,8 milliards de dollars par rapport à celui enregistré l'an dernier. Pour les autres infrastructures, comme celles appartenant aux municipalités ou aux sociétés de transport en commun, leur DMA n'est pas comptabilisé dans les PAGI puisqu'il n'est pas sous la responsabilité directe du gouvernement. Le DMA est attribuable :

- Au secteur des transports dans une proportion de 67 %;
- Au secteur de l'éducation dans une proportion de 18 %;
- Aux autres secteurs dans une proportion de 15 %.

L'évaluation du DMA relève de chaque organisme désigné par le gouvernement pour l'élaboration d'un PAGI. Ainsi, le DMA représente la valeur des investissements requis pour rétablir les infrastructures dont l'IEG est mauvais (D) ou très mauvais (E) dans un état satisfaisant ou mieux. Il est normal qu'une infrastructure en fin de vie présente un DMA. Celui-ci peut être résorbé par la réalisation des travaux de maintien d'actifs requis ou encore par sa démolition ou par sa vente.

#### Répartition du déficit de maintien d'actifs

(par organisme, en millions de dollars et en pourcentage)



En 2019-2020, l'accroissement du DMA est principalement attribuable aux secteurs des transports et de l'éducation qui présentent des augmentations respectives de 1,8 milliard de dollars et de 1,2 milliard de dollars. Ces augmentations révèlent que le rythme de réalisation actuel des travaux de maintien d'actifs dans ces secteurs est insuffisant pour que le retard d'investissement accumulé au cours des dernières décennies soit complètement rattrapé, particulièrement en ce qui concerne les routes et les écoles.

Étant donné le niveau du DMA, le gouvernement a décidé d'allouer la majorité du rehaussement de 15,0 milliards de dollars du PQI 2019-2029 en maintien de l'offre de service. Le gouvernement entend poursuivre dans cette direction au cours des prochaines années.

**Évolution du déficit de maintien d'actifs par secteur**  
(en millions de dollars)

|  | Déficit de maintien d'actifs |                |                  |                | PAGI<br>2019-2020 |
|--|------------------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|
|  | PAGI<br>2018-2019            | Augmentation   | Résorption       | Variation      |                   |
| <b>DMA des infrastructures publiques appartenant au gouvernement<sup>1</sup></b> | <b>20 822,2</b>              | <b>6 850,2</b> | <b>(3 032,7)</b> | <b>3 817,5</b> | <b>24 639,7</b>   |
| <b>Réseau routier</b>  |                              |                |                  |                |                   |
| Ministère des Transports   |                              |                |                  |                |                   |
| <i>Chaussées</i>   | 6 044,0                      | 1 777,0        | (796,0)          | 981,0          | 7 025,0           |
| <i>Structures — Réseau supérieur</i>   | 7 896,8                      | 1 709,0        | (954,0)          | 755,0          | 8 651,8           |
| <i>Structures — Ponts municipaux</i>   | 720,9                        | 158,3          | (119,1)          | 39,2           | 760,1             |
| <i>Ponceaux</i>  | ND                           | s. o.          | s. o.            | s. o.          | ND                |
| Total Ministère des Transports   | 14 661,7                     | 3 644,3        | (1 869,1)        | 1 775,2        | 16 436,9          |
| <b>Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres</b>                         |                              |                |                  |                |                   |
| Société des traversiers du Québec  | 55,4                         | 29,8           | —                | 29,8           | 85,2              |
| <b>Santé et Services sociaux</b>   |                              |                |                  |                |                   |
| Établissements du RSSS   | 641,3                        | 956,7          | (199,0)          | 757,7          | 1 399,0           |
| <b>Éducation</b>   |                              |                |                  |                |                   |
| Commissions scolaires  | 3 292,2                      | 1 875,5        | (711,7)          | 1 163,8        | 4 456,0           |
| <b>Enseignement supérieur</b>  |                              |                |                  |                |                   |
| Cégeps   | 142,1                        | 20,8           | (38,3)           | (17,5)         | 124,6             |
| Universités  | 1 024,4                      | 63,4           | (107,0)          | (43,6)         | 980,8             |
| <b>Culture</b>   |                              |                |                  |                |                   |
| Organismes et sociétés d'État relevant du MCC                                    | 43,8                         | 26,4           | (16,3)           | 10,1           | 53,9              |
| <b>Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs</b>     |                              |                |                  |                |                   |
| Régie des installations olympiques   | 306,3                        | 174,1          | (29,1)           | 145,0          | 451,3             |
| <b>Logements sociaux et communautaires</b>                                       |                              |                |                  |                |                   |
| Société d'habitation du Québec   | 173,8                        | 30,7           | (22,3)           | 8,4            | 182,2             |
| <b>Édifices gouvernementaux</b>  |                              |                |                  |                |                   |
| Société québécoise des infrastructures   | 409,7                        | 22,5           | (15,2)           | 7,3            | 417,0             |
| <b>Autres secteurs</b>   |                              |                |                  |                |                   |
| Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques   | 71,5                         | 6,0            | (24,7)           | (18,7)         | 52,8              |

<sup>1</sup> Aucun DMA n'est constaté sur les infrastructures qui n'appartiennent pas au gouvernement.

## 2.4 L'augmentation nette du DMA est de 1,2 milliard de dollars

L'évolution du DMA est principalement attribuable à trois causes, soit une augmentation liée à la dégradation naturelle d'une infrastructure au cours de son cycle de vie, y compris les fluctuations du coût des travaux à faire, à la réalisation de travaux permettant de le résorber ou à la constatation de besoins relevés pour une première fois en cours d'année, notamment lors d'une inspection.

### Évolution du déficit de maintien d'actifs

(en millions de dollars)

|  | Déficit de maintien d'actifs |                |                  |                | PAGI<br>2019-2020 |
|--|------------------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|
|  | PAGI<br>2018-2019            | Augmentation   | Résorption       | Variation      |                   |
| <b>DMA des infrastructures publiques appartenant au gouvernement</b> | <b>20 822,2</b>              | <b>6 850,2</b> | <b>(3 032,7)</b> | <b>3 817,5</b> | <b>24 639,7</b>   |
| Nouvelles inspections  |                              | (2 584,9)      |                  | (2 584,9)      |                   |
| <b>Variation nette du DMA excluant les nouvelles inspections</b>     |                              | <b>4 265,3</b> | <b>(3 032,7)</b> | <b>1 232,6</b> |                   |

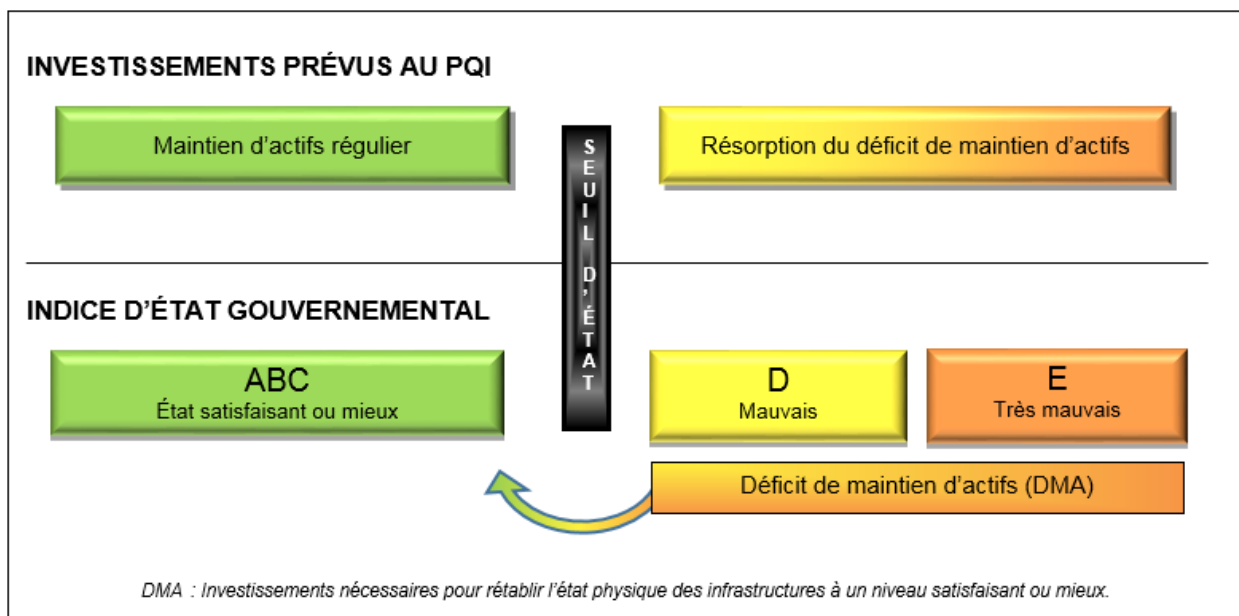
Par rapport au DMA du PAGI 2018-2019 (soit 20,8 milliards de dollars), une augmentation nette de 1,2 milliard de dollars est constatée en 2019-2020, une fois soustrait l'effet des nouvelles inspections en cours d'année de 2,6 milliards de dollars. Ainsi, la dégradation naturelle des infrastructures en mauvais état est supérieure aux travaux de résorption réalisés en cours d'année. Ce résultat démontre la nécessité d'accélérer la prise en charge du DMA et donc de cibler des investissements à cet égard, ce qui est fait au PQI 2019-2029.

Plus particulièrement, l'évolution du DMA en 2019-2020 a révélé les éléments suivants :

- La dégradation naturelle des infrastructures a contribué à une augmentation du DMA de 4,2 milliards de dollars, dont :
  - 2,9 milliards de dollars liés à la dégradation naturelle des ouvrages de génie civil, particulièrement pour les chaussées et les structures du réseau routier;
  - 1,3 milliard de dollars liés au vieillissement des immeubles, particulièrement ceux du réseau de l'éducation.
- La réalisation d'investissement a permis de résorber le DMA de 3,0 milliards de dollars, dont :
  - 1,9 milliard de dollars de travaux de réfection et de reconstruction des chaussées et des structures du réseau routier;
  - 1,1 milliard de dollars pour des travaux et la mise aux normes de composantes critiques vétustes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. De plus, ces sommes ont également permis de remplacer des appareils médicaux désuets dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- Les nouvelles inspections réalisées au cours de la dernière année ont permis de répertorier des besoins pour une première fois ou de préciser les besoins d'interventions sur les défaillances déjà constatées d'une valeur de 2,6 milliards de dollars, dont :
  - 1,3 milliard de dollars de nouveaux travaux dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi qu'à la Régie des installations olympiques;
  - 0,7 milliard de dollars attribuables à la réévaluation de la portée et du coût des projets de réfection de chaussées planifiés sur le réseau routier;
  - 0,6 milliard de dollars pour le remplacement programmé d'appareils médicaux qui ont dépassé leur fin de vie utile dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### 3. Une priorisation des investissements axée sur le maintien de l'offre de service public

Le maintien à long terme d'une offre de service public de qualité requiert un niveau d'investissement récurrent en maintien d'actifs aligné sur l'évolution des besoins constatés dans les PAGI.



Ainsi, afin d'assurer la pérennité des infrastructures publiques existantes et d'éviter d'accumuler un retard qui se traduirait par un accroissement indu du DMA, le gouvernement se doit de prioriser et trouver la meilleure combinaison entre les investissements permettant la prise en charge du DMA et ceux requis pour le maintien et le remplacement d'infrastructures avant qu'elles ne soient sous le seuil d'état satisfaisant.

#### 3.1 79 % du DMA est pris en charge au PQI 2019-2029

Le gouvernement prévoit des investissements de près de 19,4 milliards de dollars au PQI 2019-2029 afin de réaliser des travaux ciblant la résorption du DMA de 24,6 milliards de dollars sur les infrastructures qui lui appartiennent. Globalement, 79 % du DMA répertorié aux PAGI est donc pris en charge par la planification de projets destinés à la résorption du DMA sur les infrastructures vétustes au cours de la prochaine décennie, et ce, dans tous les secteurs.

##### Prise en charge du déficit de maintien d'actifs (en millions de dollars)

|                            | Transports | Éducation | Autres  | Enveloppe centrale | Total           |
|----------------------------|------------|-----------|---------|--------------------|-----------------|
| DMA total                  | 16 436,9   | 4 456,0   | 3 746,8 | s. o.              | <b>24 639,7</b> |
| DMA pris en charge         | 11 987,3   | 2 147,9   | 3 231,6 | 2 072,2            | <b>19 439,0</b> |
| Proportion prise en charge | 73 %       | 48 %      | 86 %    | s. o.              | <b>79 %</b>     |

Concrètement, les investissements suivants auront pour effet d'améliorer la qualité des services publics dans tous les secteurs au cours des prochaines années en fonction du rythme de leur réalisation :

- 12,0 milliards de dollars dans le secteur des transports :
  - Des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années pour la réalisation de travaux de réfection des chaussées révélant des déficiences importantes. En parallèle, une part significative de ces sommes sera allouée à la reconstruction de ponts et des viaducs qui atteindront leur fin de vie utile, ainsi qu'au remplacement de composantes critiques permettant de prolonger la durée de vie de certains autres ouvrages de génie civil.
- 2,1 milliards de dollars dans le secteur de l'éducation :
  - L'âge moyen des bâtiments scolaires ayant dépassé 50 ans, une prise en charge de 48 % du DMA permettra de rétablir en bon état plusieurs écoles par le remplacement de composantes désuètes au cours des prochaines années, comme les systèmes de chauffage et de climatisation, les toitures, les revêtements extérieurs et les fenêtres. Les efforts se poursuivront, au cours des prochaines années, afin d'augmenter le taux de prise en charge du DMA dans le secteur de l'éducation.
- 3,2 milliards de dollars dans les autres secteurs :
  - La prise en charge du retard cumulé et répertorié aux PAGI doit se faire simultanément dans tous les secteurs d'activité, notamment pour les hôpitaux et les CHSLD, les universités, les immeubles culturels, le stade olympique, les logements sociaux, les édifices gouvernementaux et les barrages.
- 2,1 milliards de dollars réservés à l'enveloppe centrale :
  - Plus de 2,0 milliards de dollars, soit 17 % de l'enveloppe centrale, sont réservés par le gouvernement pour la réalisation de divers projets qui soutiendront la résorption du DMA, notamment ceux actuellement à l'étude pour lesquels une priorisation est fort probable au cours des prochains PQI.

### **3.2 Un rehaussement de 8,6 milliards de dollars pour assurer le maintien de l'offre de service gouvernementale**

L'ensemble des besoins de travaux à réaliser d'ici cinq ans, répertoriés dans les PAGI, révèle certains manques à gagner, particulièrement dans les secteurs des transports et de l'éducation. Le gouvernement prend dès maintenant des mesures pour redresser la situation en allouant la majorité du rehaussement de 15,0 milliards de dollars du PQI 2019-2029, soit 8,6 milliards de dollars représentant 58 %, pour réaliser des investissements soutenant la pérennité du parc d'infrastructures, dont :

- 3,9 milliards de dollars dans le secteur des transports :
  - Ces investissements visent à maintenir la cadence nécessaire à la réalisation des travaux de maintien régulier du réseau routier, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et à la fluidité de la circulation. Ces investissements additionnels permettront, notamment, de réaliser des travaux de maintien d'actifs et de réfection sur les structures et les chaussées, de réaliser des interventions sur des composantes critiques qui permettront de prolonger la durée de vie de certaines structures ainsi que la reconstruction de ponts et de viaducs ayant atteint leur fin de vie utile.

- 2,8 milliards de dollars dans le secteur de l'éducation :
  - La hausse substantielle du niveau récurrent d'investissements en maintien de l'offre de service permettra de bonifier la prise en charge du DMA sur les infrastructures en mauvais ou en très mauvais état ainsi que de répondre aux besoins courants des écoles actuellement en bon état (A, B ou C). Ce réinvestissement permettra de traiter directement le problème de dégradation des écoles en plus d'éviter d'ajouter un DMA au cours des prochaines années en freinant la progression du taux de désuétude des écoles.
- 1,9 milliards dans les autres secteurs :
  - Plusieurs autres rehaussements ciblés dans tous les secteurs permettront de répondre à une multitude de priorités en maintien de l'offre de service, notamment la réfection d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées, la rénovation de certains édifices gouvernementaux et de logements sociaux ainsi que la maintenance des actifs informationnels nécessaire pour assurer leur bon fonctionnement.

Au cours des prochaines années, le gouvernement continuera de poser les gestes nécessaires pour accroître la qualité des infrastructures publiques au Québec. À cette fin, le gouvernement s'engage à faire progresser à 7,0 milliards de dollars la moyenne annuelle sur cinq ans des investissements prévus en maintien de l'offre de service d'ici le PQI 2022-2032.

## 4. Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2019-2020

Les PAGI 2019-2020 comprennent les sections suivantes :

- **La gestion des infrastructures** présente la vision, les orientations et objectifs, les responsabilités et la description du parc d'infrastructures du ministère et des organismes composant le portefeuille du ministre désigné.
- **Les investissements publics en infrastructures** présentent les investissements réalisés en 2017-2018, probables en 2018-2019 et prévus en 2019-2020.
- **La pérennité des infrastructures** présente l'inventaire des infrastructures du ministère et des organismes sous la responsabilité de chaque ministre désigné y compris notamment, l'évaluation de leur état ainsi que de leur DMA. L'évolution de l'état et du DMA présente également les variations en cours d'année et ses principales explications.
- **Les annexes** présentent, le cas échéant, des renseignements plus détaillés.

### Organismes publics désignés par le gouvernement pour produire un PAGI

| Portefeuille budgétaire / Secteur PQI                                   | Organismes publics   |
|---|--|
| <b>Affaires municipales et Habitation</b>                               |  |
| - Infrastructures municipales   | - Municipalités  |
| - Logements sociaux et communautaires                                   | - Société d'habitation du Québec<br>- Organismes subventionnés par la Société d'habitation du Québec |
| <b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>              |  |
| - Édifices gouvernementaux  | - Société québécoise des infrastructures   |
| <b>Culture et Communications</b>  |  |
| - Culture   | - Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications          |
| <b>Éducation et Enseignement supérieur</b>                              |  |
| - Éducation   | - Commissions scolaires  |
| - Enseignement supérieur  | - Cégeps<br>- Universités  |
| <b>Environnement et Lutte contre les changements climatiques</b>        |  |
| - Autres secteurs - barrages  | - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques                     |
| <b>Santé et Services sociaux</b>  |  |
| - Santé et Services sociaux   | - Établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux                                       |
| <b>Tourisme</b>   |  |
| - Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs | - Régie des installations olympiques   |
| <b>Transports</b>   |  |
| - Réseau routier  | - Ministère des Transports   |
| - Transport collectif   | - Sociétés de transport en commun  |
| - Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre                      | - Société des traversiers du Québec  |





---

## **AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION**

---

### **LA GESTION DES INFRASTRUCTURES**

#### **LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

##### **VISION**

Le MAMH vise à être un partenaire déterminant des municipalités dans le développement de milieux de vie durables, dynamiques et attrayants pour l'ensemble des citoyens.

##### **ORIENTATIONS ET OBJECTIFS**

Le Ministère a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Pour mener à bien cette mission, le MAMH favorise une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. À cet effet, il soutient financièrement les municipalités du Québec par l'octroi de subventions pour la réalisation de projets de mise aux normes, de maintien ou de renouvellement d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou d'infrastructures collectives.

##### **RESPONSABILITÉS**

Le MAMH administre des enveloppes d'aide financière importantes pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités. Il doit s'assurer que les projets qui font l'objet d'une demande d'aide financière respectent les règles établies et il effectue la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux. De plus, il accompagne les plus petites municipalités dans le développement des projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles à l'égard des résultats souhaités, mais aussi acceptables sur le plan économique.

Les programmes d'aide financière du MAMH proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir des services de base à leurs citoyens et les maintenir. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMH pour consulter le milieu municipal, ce qui permet de s'assurer que les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés pour réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres critères d'appréciation des demandes d'aide financière guident la sélection des projets par le MAMH. Les projets visant la conformité à la réglementation (Règlement sur la qualité de l'eau potable et Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées) sont priorisés par le MAMH, ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques.

Les programmes suivants, gérés par le MAMH, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures :

*Programmes du MAMH offrant un financement du Québec uniquement*

Ces programmes évoluent en fonction des besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- **PRIMEAU** : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que de projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- **RÉCIM** : ce programme offre une aide aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtel de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres communautaires;
- **PRIMADA** : ce programme d'infrastructures « Municipalité amie des aînés (MADA) » permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;
- **PIQM** : ce programme a pour objectif la réalisation de travaux à l'égard de plusieurs catégories d'infrastructures adaptées aux besoins des municipalités.

*Programmes du MAMH offrant un financement du Québec et du Canada*

Ces programmes découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- **TECQ** : ce programme permet le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets;
- **NFCCQ volet Fonds des petites collectivités** : ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sports ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux;
- **FCCQ volets Collectivités, Grandes villes et Grands projets** : ce programme vise à doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et la santé publique. Il vise également à doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique;
- **FEPTU** : ce programme vise la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées dans un contexte de relance de l'économie.

Les programmes PIQM, NFCCQ, FCCQ et FEPTU sont fermés aux nouvelles demandes de subvention, mais les projets ayant déjà fait l'objet d'une confirmation d'aide financière y sont maintenus.

À l'exception de la TECQ, chaque projet subventionné implique un partage des coûts entre les gouvernements et la municipalité bénéficiaire.

Le MAMH doit aussi assurer la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement fédéral.

Il est à noter que les gouvernements du Québec et du Canada ont signé, le 6 juin 2018, l'Entente bilatérale intégrée. Cette entente découle de la phase II du plan d'infrastructures « Investir dans le Canada » du gouvernement fédéral. Les investissements associés à cette entente sont prévus sur une période de 10 ans. Pour le MAMH, une partie de ceux-ci se traduira par la mise en œuvre, au courant de 2019, d'un nouveau programme d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau.

Les projets financés par ces programmes font l'objet de vérifications directement par le MAMH ou par un vérificateur d'une firme externe. Ces vérifications visent à assurer l'admissibilité des travaux faisant l'objet de réclamations de paiement et le respect des dispositions prévues aux protocoles d'entente.

Finalement, le MAMH obtient, auprès des municipalités, des informations pertinentes sur l'état des infrastructures d'eau afin de lui permettre d'établir un portrait objectif et fiable.

## **LES MUNICIPALITÉS**

### **RESPONSABILITÉS**

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les municipalités sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Ainsi, elles doivent obtenir le financement nécessaire à la réalisation de leurs projets, notamment par des règlements d'emprunt autorisés. Les contributions gouvernementales leur sont subséquemment remboursées après approbation, par le MAMH, des réclamations de dépenses. Les modalités de reddition de comptes des municipalités aux fins du remboursement des dépenses sont définies dans chacun des programmes d'aide financière du MAMH.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir les besoins, d'exercer une gestion d'actifs adéquate en considération du niveau de service recherché et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

### **DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES**

Le présent PAGI présente le portrait des infrastructures destinées aux services municipaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux chaussées au-dessus des conduites d'eau potable et d'eaux usées. Le parc d'infrastructures d'eau des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et d'eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

### Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|                      | Maintenance de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Total        |
|----------------------|-----------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|--------------|
|                      | Maintien d'actifs                 | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |              |
| <b>Municipalités</b> |                                   |  |              |            |                                    |              |
| 2017-2018            |                                   |  |              |            |                                    |              |
| Réal                 | 255,9                             | —  | 244,3        | 500,2      | 268,5                              | <b>768,7</b> |
| 2018-2019            |                                   |  |              |            |                                    |              |
| Probable             | 191,6                             | —  | 185,0        | 376,6      | 328,8                              | <b>705,4</b> |
| 2019-2020            |                                   |  |              |            |                                    |              |
| Prévu                | 265,6                             | —  | 103,0        | 368,6      | 224,0                              | <b>592,6</b> |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Les municipalités

L'aide financière du MAMH ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2017-2018 s'élève à 768,7 millions de dollars alors que celle probable en 2018-2019 s'élève à 705,4 millions de dollars.

La majorité des investissements réalisés en 2017-2018 et en 2018-2019 visent la concrétisation de projets d'infrastructures municipales d'eau tels que des projets de construction, de réfection ou de mise aux normes d'installations de traitement d'eau potable ou des eaux usées et de renouvellement de conduites. Outre les infrastructures d'eau, ces sommes permettent la concrétisation de projets d'infrastructures à vocations municipale et communautaire, de loisirs, culturelle, etc. À titre d'exemple, ces sommes ont permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau;
- Remplacement de diverses conduites d'eau à Montréal;
- Construction d'une station de désinfection des eaux usées à Montréal;
- Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal;
- Réfection de la station d'épuration des eaux usées à Gatineau;
- Mise en place d'un réseau d'égout sanitaire et prolongement du réseau d'aqueduc situé autour du Lac-à-la-Tortue, à Shawinigan;
- Construction du Centre de glaces de la ville de Québec;
- Construction d'un colisée à Trois-Rivières.

L'aide financière prévue par le MAMH en 2019-2020 totalisera 592,6 millions de dollars et permettra de réaliser des projets de construction, de réfection ou de mise aux normes d'installations de traitement d'eau potable ou d'eaux usées. Outre les infrastructures d'eau, ces sommes permettront la concrétisation de projets d'infrastructures à vocations municipale et communautaire, de loisirs, culturelle, etc. Plusieurs des projets d'envergure mentionnés précédemment étaient en cours de réalisation en 2018-2019 et se poursuivront en 2019-2020.

La variation à la baisse du niveau d'investissements entre 2017-2018 et 2019-2020 s'explique principalement par la fin imminente, en 2019, de certains programmes fédéraux de subvention tels que la TECQ 2014-2018 et le FEPTU. Un nouveau programme d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau sera d'ailleurs mis en place en 2019 en vertu de l'Entente bilatérale intégrée avec le gouvernement fédéral découlant de la phase II du plan d'infrastructures « Investir dans le Canada ». Une nouvelle phase d'investissements de la TECQ sera aussi mise en œuvre pour la période de 2019 à 2023.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES MUNICIPALITÉS

#### Inventaire des infrastructures<sup>1, 2</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Quantité | Dimension <sup>3</sup> | Âge moyen (ans) | Inspection (%) | Indice d'état (%) |    |    | Indice d'état moyen |
|--|----------|------------------------|-----------------|----------------|-------------------|----|----|---------------------|
|  |          |                        |                 |                | ABC               | D  | E  |                     |
| <b>Immeubles</b>   |          |                        |                 |                |                   |    |    |                     |
| Infrastructures d'eau ponctuelles                                |          |                        |                 |                |                   |    |    |                     |
| Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable | 3 720    | ND                     | 48              | 100            | 48                | 29 | 23 | C                   |
| Installations de traitement des eaux usées                       | 5 004    | ND                     | 29              | 100            | 57                | 36 | 7  | C                   |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>                                   |          |                        |                 |                |                   |    |    |                     |
| Infrastructures linéaires  |          |                        |                 |                |                   |    |    |                     |
| Conduites d'eau potable  | s. o.    | 42 088 km              | 39              | 86             | 89                | 7  | 4  | B                   |
| Conduites d'eaux usées   | s. o.    | 34 018 km              | 40              | 89             | 91                | 3  | 6  | B                   |
| Conduites d'eaux pluviales                                       | s. o.    | 18 056 km              | 33              | 89             | 96                | 1  | 3  | A                   |
| Chaussées au-dessus des conduites                                | s. o.    | 37 793 km              | nd              | 88             | 61                | 18 | 21 | C                   |

<sup>1</sup> Données du 3 décembre 2018.

<sup>2</sup> L'âge moyen et les indices d'état sont ceux des infrastructures des municipalités consultées.

<sup>3</sup> Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Depuis 2014, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) recueille auprès des municipalités du Québec des données qui lui ont permis de structurer et de consolider les connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'eau. Le projet du CERIU est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime qu'environ 900 municipalités sont desservies par un réseau d'eau. Le bilan de l'état des infrastructures d'eau des municipalités du Québec est basé sur les données fournies par 727 municipalités, pour les conduites et les chaussées (infrastructures linéaires), et par 835 municipalités, pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles). La liste des municipalités participantes se trouve à l'annexe 1 du rapport 2018 du CERIU sur le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, disponible à l'adresse suivante : <https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-2018-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq>. Les données du tableau ci-dessus proviennent de ce bilan.

La collecte et le traitement des données se poursuivront au cours des prochaines années en vue que soit tenu à jour un portrait plus complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales.

### **Pourcentage d'inspection**

Le pourcentage d'inspection représente le pourcentage cumulatif des infrastructures d'eau au Québec pour lesquelles le CERIU a obtenu les données d'inventaire et d'état de la part des municipalités.

L'inventaire du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 727 municipalités, représentant 92 % de la longueur totale des conduites et des chaussées et 83 % de la population desservie par un réseau d'eau au Québec.

L'inventaire des installations d'eau est établi à partir des données de 835 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau.

### **Méthodologie**

Étant donné que le MAMH n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, y compris le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, aux fins du PAGI, un indice d'état moyen représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

#### *Collecte des données*

Le CERIU a colligé la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées qui ont pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par les municipalités. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU obtient annuellement des données par l'entremise d'un formulaire spécifique rempli par les municipalités participantes. Les échanges entre les représentants municipaux et les analystes du CERIU ont permis de valider et d'examiner les informations obtenues et, par le fait même, de détecter d'éventuelles erreurs ou anomalies, standardiser la nomenclature et, au besoin, estimer certaines données manquantes.

#### *Évaluation de l'état des infrastructures*

L'évaluation, par le CERIU, de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basée, d'une part, sur des données fondées sur des inspections et des analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris, sur leur durée de vie restante. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique en fonction d'un risque de défaillance associé à l'âge.

Pour les infrastructures ponctuelles, telles que les usines de traitement et les stations de pompage, l'évaluation est établie à partir de la durée de vie utile et reflète un risque de défaillance associé à leur âge plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction de la valeur de remplacement pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles) et en fonction de la dimension pour les conduites et les chaussées.

## Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           |
|--|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|
|  | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           |
|  | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |
| <b>Immeubles</b>   |   |           |           |                     |           |
| Infrastructures d'eau ponctuelles                                |   |           |           |                     |           |
| Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable | 53  | 48        | (5)       | C                   | C         |
| Installations de traitement des eaux usées                       | 49  | 57        | 8         | C                   | C         |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>                                   |   |           |           |                     |           |
| Infrastructures linéaires  |   |           |           |                     |           |
| Conduites d'eau potable  | 92  | 89        | (3)       | B                   | B         |
| Conduites d'eaux usées   | 92  | 91        | (1)       | B                   | B         |
| Conduites d'eaux pluviales                                       | 98  | 96        | (2)       | A                   | A         |
| Chaussées au-dessus des conduites                                | 64  | 61        | (3)       | C                   | C         |

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Variation

Globalement, les indices d'état moyen demeurent relativement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau des municipalités.

Les quelques variations observées s'expliquent principalement par l'obtention de données additionnelles de 150 municipalités pour les conduites et les chaussées, et de 12 municipalités pour les installations d'eau ponctuelles.

Pour 90 % des municipalités mentionnées au rapport 2018 du CERIU sur le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, l'état des infrastructures linéaires a été évalué entre 2016 et 2018. Il est à noter que cette évaluation n'a pas fait l'objet d'une mise à jour annuelle pour tenir compte de la réalisation des travaux et des nouveaux constats de déficiences. Néanmoins, le CERIU et le MAMH élaborent actuellement une méthode de suivi annuel qui permettra d'évaluer sommairement l'évolution de l'état du parc. Un portrait plus précis sera réalisé tous les cinq ans lorsque les municipalités auront soumis une mise à jour de leurs plans d'intervention. Les infrastructures ponctuelles, quant à elles, sont évaluées annuellement.

Ainsi, l'évolution du portrait découle d'une mise à jour partielle et d'un plus grand nombre d'observations. Les PAGI des années subséquentes devraient permettre d'en arriver à une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures puisque la banque de données sera complétée et que la connaissance de l'état des infrastructures sera bonifiée.



## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

#### VISION

La SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Elle vise à être le chef de file en habitation, reconnue pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités. Pour ce faire :

- Elle soutient les citoyens par une offre de logements à loyer modique et abordable et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accession à la propriété;
- Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées en habitation;
- Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, la lutte contre l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

#### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, la SHQ s'est fixée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations et les objectifs suivants :

##### Orientations

- Améliorer la qualité de vie des citoyens;
- Assurer le développement et l'innovation en habitation.

##### Objectifs

- Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités :
  - Réviser 100 % des programmes de subventions en activité sur une base quinquennale d'ici 2021.
- Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier :
  - Améliorer l'indice d'état de tous les immeubles du parc de logements publics évalués à D ou à E en décembre 2017 à un indice d'état de C ou mieux d'ici 2021;
  - Compléter les BSI de 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés d'ici 2021.
- Stimuler l'innovation en habitation :
  - Soutenir quatre nouveaux projets innovateurs en habitation d'ici 2021.

## RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui est sous la responsabilité de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, est le principal organisme gouvernemental responsable de l'habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, elle a notamment la responsabilité :

- D'offrir des logements à loyer modique aux citoyens;
- De faciliter l'accès des citoyens à la propriété;
- D'aviser la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation.

Plus particulièrement, la SHQ élabore les règles de répartition et d'allocation budgétaires et approuve les budgets alloués à chaque organisme. De plus, elle met en place une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie à ses partenaires dans un contexte de gestion du risque et de gestion par résultats. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité. Elle s'appuie sur les centres de services pour assurer le soutien de première ligne aux organismes, notamment dans l'élaboration et la planification d'un PPI ou dans la préparation d'une demande de budget RAM ou d'un projet spécial.

Par son PSBL et le budget RAM, la SHQ s'assure de maintenir en bon état le parc de logements sociaux québécois, et ce, pour tous les immeubles du parc de logements à loyer modique qu'elle détient ou qui appartiennent à des organismes tels que des OH, des coops et des OSBL d'habitation. Dans le cadre de cette gestion, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers sous sa propriété directe et ceux qui sont sous la propriété des organismes.

Le PSBL s'adresse aux ménages à faible revenu, sélectionnés en fonction de leur condition socioéconomique. Les logements disponibles sont attribués suivant la catégorie du ménage qui fait la demande (personne âgée, famille), sa composition (personne seule, couple avec ou sans enfants) et la priorité de la demande. Les ménages paient un loyer équivalent à 25 % de leur revenu.

Il existe quatre volets à ce programme :

- **HLM public régulier** : immeubles propriété de la SHQ ou des OH et gérés par ces derniers;
- **HLM public – Inuit** : immeubles propriété de la SHQ ou de l'Office municipal d'habitation Kativik et gérés par celui-ci et deux centres de santé (Innulitsivik et Tulattavik);
- **HLM privé régulier** : immeubles de propriété privée gérés par les coopératives et des OSBL;
- **HLM privé – Autochtones hors réserve** : immeubles propriété d'Habitation Métis du Nord et gérés par la Corporation Waskahegen.

Pour assurer une saine gestion du parc de HLM et des investissements qui y sont faits, la SHQ mise sur :

- La connaissance du parc et la détermination des travaux à réaliser inscrits aux BSI;
- La planification des investissements par une application informatique qui prend en charge le PPI et qui permet les opérations suivantes : la présentation, l'autorisation et le suivi des demandes budgétaires RAM;
- L'allocation des budgets basée sur une évaluation des besoins d'intervention faite à partir des constats inscrits dans le BSI;
- La réalisation des travaux;
- La reddition de comptes.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La SHQ est propriétaire d'un parc immobilier composé de 3 769 immeubles, soit 2 463 pour le volet public régulier et 1 306 pour le volet public – Inuit, qui représentent 45 268 logements à loyer modique.

### **LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ**

#### RESPONSABILITÉS

Puisqu'ils sont propriétaires des immeubles, les organismes subventionnés par la SHQ sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de ceux-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Plus particulièrement, chaque organisme, tels les OH, les coops et les OSBL d'habitation, a la responsabilité de faire approuver son PPI et sa demande annuelle de budget RAM par son conseil d'administration. Bien que l'autonomie décisionnelle des organismes demeure, ceux-ci ont l'obligation d'avoir recours à leur centre de service respectif pour l'élaboration de leur PPI ainsi que pour la préparation et la transmission des demandes de budget RAM. Un OH doit s'assurer, de plus, que la municipalité accepte d'assumer sa participation financière avant que sa demande de budget RAM ne soit soumise à la SHQ.

Le centre de service soutient les organismes de son territoire dans l'élaboration du PPI ainsi que pour la préparation et la transmission de la demande de budget RAM. Le centre de service prépare cette dernière en respectant le contenu et la forme déterminés par la SHQ; il tient compte des critères de priorité établis par la SHQ pour conseiller l'organisme.

Le centre de service soumet, pour approbation par l'organisme, le PPI et la demande de budget RAM qu'il a préparés. Par la suite, il transmet la demande de budget à la SHQ. Soulignons que le centre de service assure la gestion de tous les projets de rénovation issus des budgets de l'enveloppe RAM. Il est à noter également que certains organismes, sans servir d'autres organismes, jouent le rôle de centre de service pour leur propre compte.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir les besoins, d'exercer une gestion adéquate en fonction du niveau de service recherché et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ est composé de 3 794 immeubles, soit 1 991 appartenant à des OH pour le volet public régulier, 755 appartenant à l'Office municipal d'habitation Kativik pour le volet public – Inuit et 1 048 appartenant à des coops, des OSBL d'habitation et des OH pour le volet privé, ce qui représente 27 521 logements à loyer modique.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

### Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|  | Maintenance de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Total |
|--|-----------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|-------|
|  | Maintien d'actifs                 | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |       |
| <b>Société d'habitation du Québec</b>      |                                   |  |              |            |                                    |       |
| 2017-2018                                  |                                   |  |              |            |                                    |       |
| Réal                                       | 70,5                              | 17,2                                       | —            | 87,7       | —                                  | 87,7  |
| 2018-2019                                  |                                   |  |              |            |                                    |       |
| Probable                                   | 62,5                              | 24,6                                       | —            | 87,1       | —                                  | 87,1  |
| 2019-2020                                  |                                   |  |              |            |                                    |       |
| Prévu                                      | 63,6                              | 25,0                                       | —            | 88,6       | —                                  | 88,6  |
| <b>Organismes subventionnés par la SHQ</b> |                                   |  |              |            |                                    |       |
| 2017-2018                                  |                                   |  |              |            |                                    |       |
| Réal                                       | 53,1                              | —  | 3,8          | 56,9       | —                                  | 56,9  |
| 2018-2019                                  |                                   |  |              |            |                                    |       |
| Probable                                   | 53,8                              | —  | 7,0          | 60,8       | —                                  | 60,8  |
| 2019-2020                                  |                                   |  |              |            |                                    |       |
| Prévu                                      | 54,8                              | —  | 15,1         | 69,9       | —                                  | 69,9  |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### La Société d'habitation du Québec

##### *Maintien de l'offre de service*

Les investissements réalisés en 2017-2018 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 87,7 millions de dollars. Pour 2018-2019, les investissements probables s'établissent à 87,1 millions de dollars. Ces investissements ont permis notamment la réalisation des projets suivants :

- Réfection des systèmes électriques et de la ventilation et travaux de modernisation des logements de l'ensemble immobilier Girouard, à Saint-Hyacinthe;
- Réfection de l'enveloppe et des systèmes mécaniques et modernisation de logements d'immeubles à Sept-Îles;
- Réfection de l'enveloppe et modernisation de logements d'immeubles jumelés à Cap-Chat.

En 2019-2020, la SHQ prévoit investir 88,6 millions de dollars en maintien de l'offre de service pour ses immeubles. Ces investissements permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- Travaux relatifs à l'intégrité coupe-feu des cloisons et modernisation de logements d'un immeuble à Québec;
- Réfection de stationnements et modernisation des logements de deux immeubles à La Guadeloupe;

- Réfection de l'enveloppe et modernisation de logements de deux immeubles à Longueuil.

Ces investissements sont soutenus par le budget RAM attribué annuellement aux organismes visés par le PSBL. Ces derniers l'utilisent pour effectuer des travaux de maintien et d'amélioration sur les immeubles dont la SHQ est propriétaire afin de résorber leur DMA. Ces travaux ont notamment permis la réfection d'enveloppes extérieures et de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) ainsi que la modernisation des logements.

Le budget RAM permet ainsi d'assurer le maintien et la pérennité du patrimoine collectif que constitue le parc de logements à loyer modique et d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire aux ménages bénéficiaires du PSBL.

### **Les organismes subventionnés par la SHQ**

#### *Maintien de l'offre de service*

L'aide financière de la SHQ ayant servi à soutenir les investissements des organismes réalisés en 2017-2018 s'élève à 56,9 millions de dollars. Pour 2018-2019, les investissements probables s'établissent à 60,8 millions de dollars. Ces sommes ont permis la réalisation de travaux de réfection d'enveloppes extérieures et de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) ainsi que la modernisation des logements. Voici quelques exemples de projets réalisés à même ces investissements :

- Réfection de l'enveloppe et des systèmes mécaniques et modernisation de logements d'immeubles du secteur Jean-Nicolet, à Trois-Rivières;
- Réfection de l'enveloppe, mise aux normes des séparations coupe-feu et modernisation de logements de l'ensemble immobilier Habitations Raymond-Brunet, à Gatineau;
- Reconstruction de logements sociaux de l'ensemble immobilier Adélar-Dugré, à Trois-Rivières;
- Construction d'entrepôts de l'Office municipal d'habitation Kativik, au Nunavik.

En 2019-2020, l'aide financière de la SHQ pour soutenir les investissements des organismes s'élève à 69,9 millions de dollars en maintien de l'offre de service. Ces investissements permettront notamment de réaliser les projets suivants :

- Réfection de l'enveloppe d'immeubles à Terrebonne et à Saint-Jérôme;
- Reconstruction d'entrepôts de l'Office municipal d'habitation Kativik, au Nunavik.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Quantité d'immeubles | Quantité de logements | Âge moyen (ans) | Inspection (%) | Indice d'état (%) |    |   | Indice d'état moyen | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------|----------------|-------------------|----|---|---------------------|------------------------------------|
|  |                      |                       |                 |                | ABC               | D  | E |                     |                                    |
| <b>Immeubles appartenant à la SHQ</b>                                |                      |                       |                 |                |                   |    |   |                     |                                    |
| Volet public régulier  | 2 463                | 43 492                | 35              | 98             | 75                | 17 | 8 | B                   | 172,1                              |
| Volet public – Inuit   | 1 306                | 1 776                 | 30              | 99             | 89                | 8  | 3 | B                   | 10,1                               |
| <b>Total</b>   | <b>3 769</b>         | <b>45 268</b>         |                 |                |                   |    |   |                     | <b>182,2</b>                       |
| <b>Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ</b> |                      |                       |                 |                |                   |    |   |                     |                                    |
| Volet public régulier  | 1 991                | 19 085                | 45              | 89             | 73                | 19 | 8 | C                   | s. o.                              |
| Volet public – Inuit   | 755                  | 1 576                 | 9               | 79             | 87                | 13 | 0 | A                   | s. o.                              |
| Volet privé régulier   | 398                  | 4 985                 | 29              | 91             | 87                | 10 | 3 | B                   | s. o.                              |
| Volet privé – Autochtones hors réserve                               | 650                  | 1 875                 | 29              | 93             | 91                | 9  | 0 | B                   | s. o.                              |
| <b>Total</b>   | <b>3 794</b>         | <b>27 521</b>         |                 |                |                   |    |   |                     |                                    |

<sup>1</sup> Données du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Pourcentage d'inspection

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, les inspections de l'ensemble des immeubles devraient être terminées d'ici le 31 décembre 2020.

#### Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de l'élaboration des BSI, un processus d'inspection normalisé mis en place par la SHQ en 2009. Chaque BSI est produit à la suite d'une inspection visant à poser un diagnostic sur chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement d'un composant ou la disponibilité d'un service. De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles et pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne.

L'indice d'état moyen a été calculé selon la valeur de remplacement des immeubles inspectés. Le DMA a été extrapolé en fonction du nombre de logements des immeubles inspectés sur le nombre total de logements.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |               |                |
|--|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|---------------|----------------|
|  | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation | Résorption    | PAGI 2019-2020 |
|  | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |               |                |
| <b>Immeubles appartenant à la SHQ</b>                                |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Volet public régulier  | 77  | 75        | (2)       | B                   | B         | 156,8                              | 30,7         | (15,4)        | 172,1          |
| Volet public – Inuit   | 79  | 89        | 10        | B                   | B         | 17,0                               | —            | (6,9)         | 10,1           |
| <b>Total</b>   |   |           |           |                     |           | <b>173,8</b>                       | <b>30,7</b>  | <b>(22,3)</b> | <b>182,2</b>   |
| <b>Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ</b> |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Volet public régulier  | 74  | 73        | (1)       | B                   | C         |                                    |              |               |                |
| Volet public – Inuit   | 71  | 87        | 16        | B                   | A         |                                    |              |               |                |
| Volet privé régulier   | 85  | 87        | 2         | B                   | B         |                                    |              | s. o.         |                |
| Volet privé – Autochtones hors réserve                               | ND  | 91        | s. o.     | s. o.               | B         |                                    |              |               |                |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

L'indice d'état moyen des immeubles appartenant à la SHQ et aux organismes subventionnés par la SHQ est demeuré relativement stable. Cette situation s'explique par une planification équilibrée des travaux de maintien d'actifs réalisés en cours d'année sur les immeubles afin d'éviter que leur état ne se détériore, notamment sur ceux dans un état satisfaisant ou mieux (A, B ou C). Nonobstant cette stabilité de l'indice d'état moyen, on constate tout de même une amélioration de l'état de 98 immeubles du volet public – Inuit.

#### Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 30,7 millions de dollars découle principalement du vieillissement des immeubles du volet public régulier.

La résorption du DMA de 22,3 millions de dollars s'explique par la réalisation, en cours d'année, de travaux sur les immeubles dont l'indice d'état était mauvais (D), permettant ainsi d'en rétablir l'état afin d'offrir des logements de qualité à la clientèle. Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et dont le DMA est important. Les investissements permettant la résorption du DMA des immeubles proviennent majoritairement du gouvernement du Québec, mais également de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que des municipalités.





---

## CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

---

### LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

#### LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

##### VISION

La SQI contribue à planifier, à construire et à entretenir le parc immobilier des édifices gouvernementaux conformément aux pratiques les plus exigeantes.

Elle vise à planifier un patrimoine durable, non seulement sur le plan de la qualité de construction, mais également en fonction de son impact à long terme sur les ressources et sur les finances de l'État, à bâtir l'excellence au sein de toutes les équipes de gestion des infrastructures publiques et à entretenir la confiance auprès de son actionnaire, de ses clients, de ses partenaires d'affaires et des citoyens.

##### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste notamment à développer, à maintenir et à gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle en mettant à la disposition de celle-ci des immeubles et en lui fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière, la SQI s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation et les objectifs suivants :

##### Orientation

- Assurer la pérennité des infrastructures.

##### Objectifs

- Atteindre un indice d'état gouvernemental supérieur ou égal à C, soit satisfaisant, pour l'ensemble des propriétés visées d'ici le 31 mars 2023;
- Assurer le suivi de l'évolution du DMA.

##### RESPONSABILITÉS

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses propriétés dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont la localisation, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en s'assurant d'une occupation optimale des espaces de manière à réduire au minimum le taux d'inoccupation et à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

À cette fin, la SQI priorise ses investissements selon les besoins des immeubles et les orientations gouvernementales, tout en considérant la capacité d'investissement que lui fixe le gouvernement.

Dans une optique de développement durable, la SQI se préoccupe de minimiser la consommation énergétique et de mesurer l'impact des changements climatiques sur ses immeubles pour en diminuer la vulnérabilité. Ainsi, la SQI considère tant la sécurité des occupants que la continuité des missions essentielles de l'État.

En ce qui concerne l'état des immeubles dont elle est propriétaire<sup>1</sup>, la SQI est responsable de l'inspection régulière des composantes, de leur entretien, de leur réparation ainsi que des opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et la pérennité des immeubles.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 368 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété totalisant une superficie locative de plus de 1,9 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres édifices spécialisés, notamment des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

---

<sup>1</sup> À l'exception des immeubles faisant l'objet d'un bail avec un établissement du RSSS et pour lesquels le maintien d'actifs est sous la responsabilité de l'établissement.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par catégorie d'infrastructure et par type d'investissement  
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|  | Maintien de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Total        |
|--|--------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|--------------|
|  | Maintien d'actifs              | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |              |
| <b>Immeubles de bureaux et autres édifices spécialisés</b> |                                |  |              |            |                                    |              |
| 2017-2018  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Réal   | 27,1                           | 0,2  | 0,3          | 27,6       | 49,6                               | <b>77,2</b>  |
| 2018-2019  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Probable   | 44,8                           | 0,1  | 0,6          | 45,5       | 98,3                               | <b>143,8</b> |
| 2019-2020  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Prévu  | 93,5                           | 0,6  | 4,0          | 98,1       | 131,8                              | <b>229,9</b> |
| <b>Palais de justice</b>                                   |                                |  |              |            |                                    |              |
| 2017-2018  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Réal   | 9,7                            | 2,2  | —            | 11,9       | 13,0                               | <b>24,9</b>  |
| 2018-2019  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Probable   | 16,3                           | 2,1  | —            | 18,4       | 59,3                               | <b>77,7</b>  |
| 2019-2020  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Prévu  | 25,0                           | 4,0  | —            | 29,0       | 47,5                               | <b>76,5</b>  |
| <b>Établissements de détention</b>                         |                                |  |              |            |                                    |              |
| 2017-2018  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Réal   | 6,1                            | —  | 0,2          | 6,3        | 14,6                               | <b>20,9</b>  |
| 2018-2019  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Probable   | 14,0                           | 0,1  | 2,6          | 16,7       | 4,4                                | <b>21,1</b>  |
| 2019-2020  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Prévu  | 28,8                           | 2,5  | 7,8          | 39,1       | 25,2                               | <b>64,3</b>  |
| <b>Postes de la Sûreté du Québec</b>                       |                                |  |              |            |                                    |              |
| 2017-2018  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Réal   | 7,0                            | —  | 0,1          | 7,1        | 4,6                                | <b>11,7</b>  |
| 2018-2019  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Probable   | 5,4                            | —  | —            | 5,4        | 5,3                                | <b>10,7</b>  |
| 2019-2020  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Prévu  | 9,1                            | —  | 2,3          | 11,4       | 19,2                               | <b>30,6</b>  |
| <b>Total</b>   |                                |  |              |            |                                    |              |
| 2017-2018  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Réal   | 49,9                           | 2,4  | 0,6          | 52,9       | 81,8                               | <b>134,7</b> |
| 2018-2019  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Probable   | 80,5                           | 2,3  | 3,2          | 86,0       | 167,3                              | <b>253,3</b> |
| 2019-2020  |                                |  |              |            |                                    |              |
| Prévu  | 156,4                          | 7,1  | 14,1         | 177,6      | 223,7                              | <b>401,3</b> |

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2017-2018 pour les immeubles en propriété de la SQI totalisent 134,7 millions de dollars. Par ailleurs, pour l'année 2018-2019, les investissements probables totalisent 253,3 millions de dollars et les investissements prévus en 2019-2020 totalisent 401,3 millions de dollars.

La croissance des investissements prévue en 2019-2020 de 148,0 millions de dollars par rapport aux investissements probables 2018-2019 s'appuie, d'une part, sur des investissements additionnels de 91,6 millions de dollars destinés au maintien d'infrastructures existantes et, d'autre part, à des investissements de 56,4 millions de dollars afin de procéder à des acquisitions, à des réaménagements majeurs dans des palais de justice, à la construction de nouveaux postes de la Sûreté du Québec ainsi qu'à la construction d'un nouvel établissement de détention.

### **Maintien de l'offre de service**

Les investissements en maintien de l'offre de service visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme du parc immobilier de la SQI. Les investissements sur les infrastructures en mauvais état dont le risque de défaillance est élevé sont priorisés lors de la planification des travaux. Les investissements sur ces infrastructures permettent de résorber le déficit de maintien d'actifs constaté.

Les investissements en maintien d'actifs pour les édifices gouvernementaux concernent essentiellement des travaux relatifs à la conformité aux codes, à la structure, à l'enveloppe, à la circulation verticale motorisée ainsi qu'à l'intégrité des systèmes mécaniques et électriques d'un immeuble.

Plus de la moitié des investissements totaux en maintien de l'offre de service réalisé en 2017-2018, de 52,9 millions de dollars, et probables pour 2018-2019, de 86,0 millions de dollars, ont trait à des projets de maintien d'actifs et de mise aux normes obligatoire de moins de 5 millions de dollars.

Outre ces projets inférieurs à 5 millions de dollars, la SQI a réalisé les projets suivants :

- Renforcement structural des dalles de plancher à l'édifice Athanase-David, à Saint-Jérôme;
- Mise aux normes de l'édifice Louis-Joseph-Moreault, à Rimouski;
- Réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres patrimoniales à l'édifice Ernest-Cormier, à Montréal;
- Remplacement des composantes électriques à l'édifice Wilfrid-Derome, à Montréal.

Les investissements prévus pour 2019-2020, totalisant 177,6 millions de dollars, permettront, en plus des projets de moins de 5 millions de dollars, la réalisation des principaux projets suivants :

- Réfection du stationnement de l'édifice Marie-Guyart, à Québec;
- Réfection du stationnement au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, à Québec;
- Remplacement des composantes de haute tension au palais de justice de Montréal;
- Remplacement d'abris à sel ayant atteint leur fin de vie utile, dont celui de Gatineau;
- Réfection du quartier cellulaire à l'établissement de détention de La Tuque.

### Bonification de l'offre de service

La bonification de l'offre de service consiste à acquérir ou à construire une nouvelle infrastructure, ainsi qu'à accroître ou rehausser le potentiel de service d'une infrastructure existante sur le plan de la qualité ou de la fonctionnalité.

Les investissements réalisés en bonification de l'offre de service en 2017-2018, de 81,8 millions de dollars, et probables en 2018-2019, de 167,3 millions de dollars, ont permis de réaliser les projets suivants :

- Construction des établissements de détention de Sorel-Tracy, Sept-Îles et Amos;
- Construction d'un immeuble de bureaux au 25, rue De Martigny, à Saint-Jérôme;
- Agrandissement et réaménagement du palais de justice de Rimouski;
- Acquisition de l'immeuble de bureaux situé au 1000, rue Fullum, à Montréal;
- Aménagement de l'établissement Leclerc, à Laval, et du poste de la Sûreté du Québec, à Magog.

Les investissements prévus pour 2019-2020, totalisant 223,7 millions de dollars, permettront la réalisation des projets suivants :

- Réaménagement des espaces de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon, à Québec;
- Aménagement des locaux au 930, chemin Sainte-Foy, à Québec;
- Construction et regroupement d'effectifs, à Chibougamau;
- Aménagement et accroissement d'espace au palais de justice de Gatineau;
- Construction ou location d'un établissement de détention, à Puvirnituk;
- Aménagement du Centre de traitement informatique – Phase 1 à l'édifice Cyrille-Duquet, à Québec;
- Agrandissement et réaménagement du palais de justice de Rimouski;
- Aménagement temporaire durant les travaux à l'édifice Gérard-D.-Levesque à Québec;
- Construction d'un poste de la Sûreté du Québec, à Saint-Georges.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

#### Inventaire des infrastructures<sup>1, 2</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Quantité   | Dimension <sup>3</sup><br>(m <sup>2</sup> ) | Âge moyen <sup>4</sup><br>(ans) | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|--|------------|---|---------------------------------|-------------------|-------------------|----|----|---------------------------|---|
|  |            |   |                                 |                   | ABC               | D  | E  |                           |   |
| <b>Immeubles</b>                           |            |   |                                 |                   |                   |    |    |                           |   |
| Immeubles de bureaux                       | 56         | 503 242                                     | 37                              | 97                | 77                | 16 | 7  | C                         | 67,5  |
| Autres édifices<br>spécialisés             | 157        | 412 510                                     | 33                              | 100               | 83                | 13 | 4  | C                         | 22,0  |
| Palais de justice                          | 43         | 431 874                                     | 38                              | 100               | 69                | 30 | 1  | B                         | 108,2                                       |
| Établissements de<br>détention             | 14         | 208 557                                     | 22                              | 100               | 74                | 24 | 2  | C                         | 107,5                                       |
| Postes de la Sûreté du<br>Québec           | 72         | 170 246                                     | 24                              | 100               | 88                | 12 | 0  | B                         | 10,5  |
| Immeubles non locatifs<br>et excédentaires | 7          | 19 758                                      | 47                              | 100               | 3                 | 0  | 97 | E                         | 80,3  |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>             |            |   |                                 |                   |                   |    |    |                           |   |
| Stationnements et<br>tunnels               | 19         | 239 603                                     | 20                              | 82                | 52                | 1  | 47 | E                         | 21,0  |
| <b>Total</b>                               | <b>368</b> | <b>1 985 790</b>                            |                                 |                   |                   |    |    |                           | <b>417,0</b>                                |

<sup>1</sup> Données au 23 octobre 2018.

<sup>2</sup> L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.

<sup>3</sup> Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-96. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction.

<sup>4</sup> L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours de 2018-2019, la SQI a mis en service un nouvel édifice de bureaux à Saint-Jérôme et a acquis le 1000, rue Fullum, à Montréal. Aussi, un nouvel établissement de détention à Amos a été mis en service.

#### Pourcentage d'inspection

En 2018-2019, la SQI a poursuivi la mise en œuvre de son programme cyclique d'évaluation détaillée de ses infrastructures en procédant à l'évaluation de 105 immeubles. En plus d'assurer l'inspection en continu des autres immeubles sous sa responsabilité, elle a également réalisé l'inspection et l'évaluation de ses stationnements, pour atteindre un taux d'inspection de 82 % en 2018 (ce taux était de 21 % en 2017). L'inspection complète des stationnements de la SQI sera terminée comme prévu en 2019.

#### Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et les indices d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

Le DMA de la catégorie Stationnements et tunnels n'a pas été extrapolé.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |               |                |
|---|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|---------------|----------------|
|   | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019 <sup>1</sup>        | Augmentation | Résorption    | PAGI 2019-2020 |
|   | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |               |                |
| <b>Immeubles</b>                        |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Immeubles de bureaux                    | 75  | 77        | 2         | C                   | C         | 47,4                               | 20,5         | (0,4)         | 67,5           |
| Autres édifices spécialisés             | 82  | 83        | 1         | C                   | C         | 28,6                               | 1,3          | (7,9)         | 22,0           |
| Palais de justice                       | 70  | 69        | (1)       | B                   | B         | 114,5                              | —            | (6,3)         | 108,2          |
| Établissements de détention             | 76  | 74        | (2)       | C                   | C         | 107,0                              | 0,5          | —             | 107,5          |
| Postes de la Sûreté du Québec           | 88  | 88        | 0         | B                   | B         | 11,0                               | —            | (0,5)         | 10,5           |
| Immeubles non locatifs et excédentaires | 5   | 3         | (2)       | E                   | E         | 80,3                               | —            | —             | 80,3           |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>          |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Stationnements et tunnels               | 6   | 52        | 46        | E                   | E         | 20,9                               | 0,2          | (0,1)         | 21,0           |
| <b>Total</b>                            |   |           |           |                     |           | <b>409,7</b>                       | <b>22,5</b>  | <b>(15,2)</b> | <b>417,0</b>   |

<sup>1</sup> À la suite du reclassement d'un immeuble de bureaux dans les Immeubles non locatifs et excédentaires, un montant de 38,5 millions de dollars a aussi été reclassé au DMA du PAGI 2018-2019 de cette dernière catégorie.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'évolution de l'état et du DMA de la SQI découle directement de l'application de sa stratégie d'investissements. Cette stratégie priorise les investissements à l'égard des infrastructures classées sous le seuil d'état satisfaisant et pour lesquelles des travaux sont requis afin que l'état soit amélioré à un niveau égal ou supérieur à ce seuil.

Pour chaque catégorie, la mise en œuvre de la stratégie d'investissements de la SQI a eu les effets suivants :

- Immeubles de bureaux : L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à C. Toutefois, on note une augmentation du DMA de 20,5 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable aux inspections des façades du 1141-1145, route de l'Église et du 2535, boulevard Laurier, à Québec. Des estimations préliminaires indiquent que les besoins d'investissements pour la réfection des façades sont estimés respectivement à 13,5 millions de dollars et à 6,0 millions de dollars. Par ailleurs, les études en cours de planification pour la rénovation du 360, rue McGill, à Montréal, et la réfection de l'enveloppe au 1075, chemin Sainte-Foy, à Québec permettront, une fois les travaux complétés, de résorber 35,3 millions de dollars en DMA pour cette catégorie.
- Autres édifices spécialisés : L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à C. Toutefois, on note une résorption du DMA de 7,9 millions de dollars. Cette résorption est attribuable à la vente de deux immeubles spécialisés (Notre-Dame-des-Neiges et Radisson) ainsi qu'aux interventions courantes sur plusieurs immeubles ayant eu pour effet de rétablir six immeubles dans un état au moins satisfaisant. Le DMA cumulé de 22,0 millions de dollars est attribuable notamment à l'âge avancé de plusieurs centres de services des transports, et sera résorbé dans le futur, à la suite d'interventions ciblées sur les immeubles les plus vétustes, entre autres, le remplacement des entrepôts pour abrasifs.

- Palais de justice : L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à B. Toutefois, des travaux de remplacement de composantes sur divers bâtiments et des composantes électriques au palais de justice de Montréal, ainsi que la modernisation des systèmes de contrôle du bâtiment de Saint-Hyacinthe ont permis une résorption de 6,3 millions de dollars en DMA. Le DMA cumulé de 108,2 millions de dollars est attribuable principalement au mur rideau du palais de justice de Montréal et de composantes architecturales au palais de justice de Saint-Hyacinthe. Le DMA sera résorbé dans le cadre de la réalisation de projets majeurs en cours de planification.
- Établissements de détention : L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à C. À la suite de la livraison du nouvel établissement d'Amos, le projet de réaménagement de l'ancien établissement est en planification et permettra à terme de résorber une partie importante du DMA de l'établissement évalué à 28,2 millions de dollars. Le DMA cumulé de 107,5 millions de dollars est attribuable, outre l'ancien établissement d'Amos, aux établissements de Québec, de Tanguay et de Gatineau, pour lesquels des projets de rénovation, de mise aux normes obligatoire ou de remplacement sont en cours d'étude.
- Postes de la Sûreté du Québec : L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à B. Des investissements de 0,5 million de dollars réalisés au poste de Marieville ont contribué à résorber le DMA constaté et à maintenir stable l'indice d'état moyen de cette catégorie d'immeubles par rapport à la période précédente.
- Immeubles non locatifs et excédentaires : L'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à E. Bien que les immeubles excédentaires présentent un niveau très élevé de dégradation, ils ne sont plus affectés à leur vocation initiale. Outre le maintien d'actifs minimal, la SQI n'envisage aucun investissement important dans cette catégorie d'immeubles puisque ceux-ci seront vendus ou démolis. Le DMA cumulé de 80,3 millions de dollars correspond à une estimation de la valeur des investissements requis pour remettre en service ces infrastructures. Toutefois, la résorption du DMA associée à ces immeubles est constatée au moment de la vente ou de la démolition de ceux-ci. La démolition de l'édifice Athanase-David en cours permettra de résorber un DMA de 38,5 millions de dollars en 2020-2021.
- Stationnements et tunnels : Bien que la proportion des stationnements et tunnels dans un état satisfaisant ou mieux s'est améliorée, l'indice d'état moyen de la catégorie est demeuré stable à E. Un projet majeur de rénovation du stationnement d'Youville est présentement en planification et permettra de résorber le DMA constaté dans cette catégorie d'infrastructures. Par ailleurs, au cours de 2019-2020, la SQI complétera le projet de réfection de 59,0 millions de dollars du stationnement de l'édifice Marie-Guyart faisant partie intégrante de la catégorie Immeubles de bureaux.



---

## CULTURE ET COMMUNICATIONS

---

### LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

#### LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

##### VISION

Être le catalyseur d'une culture unique, diversifiée, accessible et inclusive, laquelle appelle aux partenariats et à la participation citoyenne.

##### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Chef de file de l'action gouvernementale en matière de culture, de communications et de la langue française, le MCC contribue au rayonnement de ces domaines, à l'épanouissement individuel et collectif, à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Pour mener à bien cette mission, il s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation et les objectifs suivants :

##### Orientation

- Favoriser l'accès à la culture ainsi que sa diffusion à l'aide d'infrastructures de qualité.

##### Objectifs

- Prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État<sup>1</sup> de manière à éviter les rénovations majeures;
- S'assurer que les clientèles des organismes et des sociétés d'État sont desservies par des infrastructures conformes aux normes;
- Maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art.

##### RESPONSABILITÉS

Des sommes importantes sont allouées annuellement aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications pour le maintien de leurs actifs et pour la résorption du DMA. Le MCC s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Il veille également à ce que l'information concernant les infrastructures ainsi que la documentation requise quant à leur état soient disponibles et pertinentes afin d'établir un portrait global objectif, complet et fiable de l'état du parc des infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en respectant les lois constitutives de tous les organismes et sociétés d'État de son portefeuille.

---

<sup>1</sup> La liste des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications est présentée à l'annexe 1.

## **LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

### **RESPONSABILITÉS**

Les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien de leurs actifs, la résorption du DMA ainsi que le remplacement de leurs infrastructures. Les travaux réalisés, les suivis réguliers ainsi que la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

### **DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES**

Le parc d'infrastructures des organismes et sociétés d'État sous la responsabilité de la ministre se compose d'un total de 51 immeubles, dont 37 sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). Il comprend également huit immeubles présentant un intérêt patrimonial, sans être toutefois protégés en vertu de cette loi. Sur les 37 immeubles protégés en vertu de la LPC, 31 appartiennent à la SODEC. Le parc d'infrastructures englobe également des équipements spécialisés essentiels à l'accomplissement de la mission des différents organismes et sociétés d'État.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme ou groupe d'organismes et par type d'investissement  
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|  | Maintien de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Total       |
|--|--------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|-------------|
|  | Maintien d'actifs              | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |             |
| <b>Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications</b> |                                |  |              |            |                                    |             |
| 2017-2018  |                                |  |              |            |                                    |             |
| Réel   | 24,9                           | 29,1                                       | —            | 54,0       | 1,8                                | <b>55,8</b> |
| 2018-2019  |                                |  |              |            |                                    |             |
| Probable   | 16,8                           | 16,3                                       | —            | 33,1       | 33,2                               | <b>66,3</b> |
| 2019-2020  |                                |  |              |            |                                    |             |
| Prévu  | 11,7                           | 16,0                                       | 0,8          | 28,5       | 28,0                               | <b>56,5</b> |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Maintien de l'offre de service

Les investissements en maintien de l'offre de service permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Travaux portant sur la structure et l'enveloppe des infrastructures;
- Travaux portant sur les installations électromécaniques (électricité, chauffage, climatisation et systèmes d'alarme incendie);
- Maintien et remplacement d'équipements spécialisés (systèmes d'éclairage, systèmes audiovisuels, systèmes de rayonnage et d'étagères mobiles).

Plus spécifiquement, les investissements réalisés en 2017-2018 et en 2018-2019, totalisant respectivement 54,0 et 33,1 millions de dollars, ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Réfection du revêtement extérieur du Grand Théâtre de Québec;
- Réfection de l'Esplanade de la Place des Arts;
- Travaux de réfection sur les immeubles patrimoniaux de la SODEC.

En plus de la poursuite de la réalisation de projets cités ci-dessus, les investissements de 28,5 millions de dollars prévus en 2019-2020 pour le maintien de l'offre de service incluent notamment :

- Réfection de l'immeuble Au-Pied-du-Courant nouvellement acquis.

### **Bonification de l'offre de service**

Les investissements réalisés en 2017-2018 et en 2018-2019 visant la bonification de l'offre de service s'élèvent respectivement à 1,8 et 33,2 millions de dollars. Ils ont permis, notamment, de procéder à :

- L'acquisition de l'immeuble Au-Pied-du-Courant et à ses travaux d'aménagement;
- L'élaboration du projet de transformation du MACM.

Par ailleurs, pour l'année 2019-2020, les investissements de 28,0 millions de dollars en bonification de l'offre de service prévoient notamment :

- La poursuite des travaux d'aménagement dans l'immeuble Au-Pied-du-Courant;
- Le projet de transformation du MACM;
- Le projet d'agrandissement du centre de conservation de BAnQ.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

#### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Quantité      | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge moyen<br>(ans) | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |     |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|--|---------------|--------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-----|----|---------------------------|---|
|  |               |                                |                    |                   | ABC               | D   | E  |                           |   |
| <b>Immeubles</b>                       |               |                                |                    |                   |                   |     |    |                           |   |
| Musées                                 | 10            | 96 599                         | 87                 | 100               | 87                | 4   | 9  | B                         | 10,6  |
| Lieux de diffusion                     | 5             | 152 321                        | 41                 | 100               | 81                | 19  | 0  | C                         | 19,8  |
| Bibliothèques                          | 3             | 74 836                         | 63                 | 100               | 98                | 0   | 2  | B                         | 7,0   |
| Télédiffusion                          | 2             | 14 552                         | 122                | 100               | 0                 | 100 | 0  | D                         | 2,7   |
| Immeubles<br>patrimoniaux <sup>2</sup> | 31            | 26 738                         | 239                | 100               | 23                | 70  | 7  | D                         | 8,8   |
| <b>Total</b>                           | <b>51</b>     | <b>365 046</b>                 |                    |                   |                   |     |    |                           | <b>48,9</b>                                 |
| <b>Équipements spécialisés</b>         |               |                                |                    |                   |                   |     |    |                           |   |
| Musées                                 | 16 950        | s. o.                          | 13                 | 100               | 76                | 7   | 17 | C                         | 0,5   |
| Lieux de diffusion                     | 11 406        | s. o.                          | 20                 | 100               | 53                | 7   | 40 | D                         | 4,1   |
| Bibliothèques                          | 32            | s. o.                          | 14                 | 100               | 100               | 0   | 0  | B                         | —   |
| Télédiffusion                          | 10 895        | s. o.                          | 12                 | 100               | 96                | 4   | 0  | C                         | 0,4   |
| Lieux d'enseignement                   | 213           | s. o.                          | 29                 | 100               | 100               | 0   | 0  | C                         | —   |
| <b>Total</b>                           | <b>39 496</b> |                                |                    |                   |                   |     |    |                           | <b>5,0</b>                                  |
| <b>Total</b>                           |               |                                |                    |                   |                   |     |    |                           | <b>53,9</b>                                 |

<sup>1</sup> Données du 31 décembre 2018.

<sup>2</sup> Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC.

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Comparativement aux données de l'an dernier, la diminution de la dimension totale et l'augmentation de l'âge moyen des lieux de télédiffusion s'expliquent par la cession de l'immeuble qui accueillait le siège social de la Société de télédiffusion du Québec et par l'acquisition de l'immeuble Au-Pied-du-Courant. Considérant que ce dernier sera occupé principalement par la Société de télédiffusion du Québec, il a été intégré à cette catégorie d'immeubles. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'équipements spécialisés pour les musées s'explique par l'ajout des équipements du MACM.

#### Pourcentage d'inspection

Tous les immeubles et équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. Enfin, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective d'adoption des bonnes pratiques de gestion des infrastructures et d'arrimage avec les lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de cinq ans a été établi et une mise à jour annuelle sera effectuée afin que soient ciblées, notamment, les composantes critiques des immeubles. L'objectif de cette actualisation est de maintenir un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, contribuant ainsi à la prise de décisions éclairées à leur égard.

### **Méthodologie**

La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer les indices d'état gouvernemental des infrastructures, à l'exception des immeubles patrimoniaux de la SODEC, est celle basée sur l'indice de vétusté. Pour les immeubles de la SODEC, la méthode employée est plutôt une pondération basée sur cinq critères, comme spécifiée au cadre de gestion du portefeuille ministériel, qui dresse un portrait plus représentatif de la réalité en prenant en considération les particularités associées à ces immeubles.

L'ensemble des interventions prioritaires dans les bilans de santé sont comptabilisées à titre de DMA pour les immeubles dont l'indice de vétusté est supérieur au seuil d'état satisfaisant (15 %). Cette donnée est actualisée annuellement et prend en compte les nouveaux besoins en investissements, les travaux réalisés ainsi que l'indexation des coûts. Seul le DMA de la bibliothèque Saint-Sulpice n'a pas été calculé selon cette méthode puisque celle-ci n'a pas fait l'objet d'une inspection cette année. Cette méthode sera appliquée lors de sa prochaine inspection.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|                                | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |               |                |
|--------------------------------|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|---------------|----------------|
|                                | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation | Résorption    | PAGI 2019-2020 |
|                                | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |               |                |
| <b>Immeubles</b>               |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Musées                         | 87  | 87        | 0         | B                   | B         | 4,2                                | 6,7          | (0,3)         | 10,6           |
| Lieux de diffusion             | 60  | 81        | 21        | C                   | C         | 20,8                               | 11,0         | (12,0)        | 19,8           |
| Bibliothèques                  | 98  | 98        | 0         | B                   | B         | 6,7                                | 0,3          | —             | 7,0            |
| Télédiffusion                  | 0   | 0         | 0         | D                   | D         | 0,6                                | 2,1          | —             | 2,7            |
| Immeubles patrimoniaux         | 23  | 23        | 0         | D                   | D         | 6,5                                | 6,3          | (4,0)         | 8,8            |
| <b>Équipements spécialisés</b> |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Musées                         | 77  | 76        | (1)       | C                   | C         | 0,5                                | —            | —             | 0,5            |
| Lieux de diffusion             | 53  | 53        | 0         | D                   | D         | 4,1                                | —            | —             | 4,1            |
| Bibliothèques                  | 100   | 100       | 0         | B                   | B         | —                                  | —            | —             | —              |
| Télédiffusion                  | 96  | 96        | 0         | B                   | C         | 0,4                                | —            | —             | 0,4            |
| Lieux d'enseignement           | 100   | 100       | 0         | C                   | C         | —                                  | —            | —             | —              |
| <b>Total</b>                   |   |           |           |                     |           | <b>43,8</b>                        | <b>26,4</b>  | <b>(16,3)</b> | <b>53,9</b>    |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'indice d'état

Les indices d'état moyen de la majorité des immeubles sont demeurés stables en raison de la réalisation constante et équilibrée de travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA.

Plus particulièrement, l'augmentation de la proportion des lieux de diffusion se trouvant dans un état satisfaisant ou mieux est principalement attribuable à l'amélioration de l'état de l'édifice des théâtres de la SPDAM, qui est maintenant dans un état satisfaisant (C) à la suite des travaux réalisés. Toutefois, l'indice d'état moyen général de cette catégorie reste stable.

#### Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 26,4 millions de dollars s'explique principalement par :

- Une révision à la hausse de l'estimation des coûts des travaux prioritaires des musées en mauvais état;
- L'ajout de travaux requis et qui n'ont pu être effectués en 2017-2018 dans les lieux de diffusion;
- L'ajout de travaux à réaliser estimés aux bilans de santé des immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC.

La résorption de 16,3 millions de dollars s'explique essentiellement par :

- Les travaux de réfection du revêtement extérieur du Grand Théâtre de Québec et les travaux de réfection de l'Esplanade de la Place des Arts qui ont contribué à résorber 12,0 millions de dollars pour les lieux de diffusion;
- Des investissements ciblés aux immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC qui ont permis de résorber 4,0 millions de dollars.



**ANNEXE 1****Composition du groupe d'organismes****Les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Conseil des arts et des lettres du Québec  
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec  
Musée d'art contemporain de Montréal  
Musée de la civilisation  
Musée national des beaux-arts du Québec  
Société de la Place des Arts de Montréal  
Société de télédiffusion du Québec  
Société du Grand Théâtre de Québec  
Société de développement des entreprises culturelles



---

## ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

### LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

#### L'ÉDUCATION

##### VISION

L'état des infrastructures des commissions scolaires influence la qualité de la formation offerte. Il est donc essentiel que les élèves québécois disposent d'environnements d'apprentissage stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

##### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour accomplir sa mission qui consiste notamment à promouvoir l'éducation, le MEES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation et les objectifs suivants :

##### Orientation

- Maintenir des conditions favorables à la réussite éducative en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

##### Objectifs

- Fournir aux commissions scolaires une expertise de pointe et des outils permettant une planification optimale de leurs besoins;
- Améliorer la qualité de l'information sur l'état des infrastructures et le suivi des projets liés au maintien d'actifs et à la résorption du DMA;
- Mettre à la disposition des élèves et du personnel des commissions scolaires des bâtiments dans un bon état.

##### RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEES sont les suivantes :

- Allouer des sommes aux commissions scolaires pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que pour l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser le financement des investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

## LES COMMISSIONS SCOLAIRES

### RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des commissions scolaires sont les suivantes :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux en vertu des projets autorisés, des sommes allouées et de la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir dans un bon état;
- Gérer, en collaboration avec le MEES, les infrastructures dont elles sont propriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures sont fonctionnelles et qu'elles demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

### DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des commissions scolaires<sup>1</sup> se compose de 4 036 bâtiments occupant une superficie de 16,7 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 commissions scolaires linguistiques et 3 à statut particulier. Il regroupe des immeubles dans différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que ceux qui sont excédentaires.

---

<sup>1</sup> La liste des commissions scolaires est présentée à l'annexe 1.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement  
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|                              | Maintien de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Sous-total | Redressement <sup>1</sup> | Total   |
|------------------------------|--------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|------------|---------------------------|---------|
|                              | Maintien d'actifs              | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |            |                           |         |
| <b>Commissions scolaires</b> |                                |  |              |            |                                    |            |                           |         |
| 2017-2018                    |                                |  |              |            |                                    |            |                           |         |
| Réel                         | 607,8                          | 171,8                                      | 13,5         | 793,1      | 370,0                              | 1 163,1    | 93,0                      | 1 256,1 |
| 2018-2019                    |                                |  |              |            |                                    |            |                           |         |
| Probable                     | 344,8                          | 219,5                                      | 8,1          | 572,4      | 406,1                              | 978,5      | 41,6                      | 1 020,1 |
| 2019-2020                    |                                |  |              |            |                                    |            |                           |         |
| Prévu                        | 394,9                          | 167,2                                      | 35,2         | 597,3      | 719,3                              | 1 316,6    | —                         | 1 316,6 |

<sup>1</sup> Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2017-2018 et 2018-2019, totalisant respectivement 1 256,1 millions de dollars et 1 020,1 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

#### Maintien de l'offre de service

Les travaux de maintien de l'offre de service visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- Travaux visant à corriger les problèmes de moisissures et de qualité de l'air dans les écoles;
- Travaux d'adaptation des immeubles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Rénovations fonctionnelles (par exemple, transformation de bureaux ou de salles polyvalentes en classes);
- Réfection ou reconstruction de bâtiments ayant subi des dommages causés par un sinistre.

Par ailleurs, les investissements annoncés aux commissions scolaires pour l'année 2018-2019 permettront la réalisation de plusieurs projets tels que :

- Rénovation de locaux pédagogiques et des blocs sanitaires du Westmount Park Complex, à Montréal;
- Désamiantage de la finition intérieure, rénovation de l'enveloppe extérieure et mise à niveau des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air du Pavillon Marie-Charlotte, à Joliette;
- Rénovation de l'enveloppe extérieure et de la fenestration de l'école Pépin, à Laval;
- Remplacement de la toiture de l'école D'Iberville, à Rouyn-Noranda;
- Mise aux normes des issues de secours et des escaliers intérieurs de l'école Leblanc, à Laval;
- Rénovation du gymnase et des vestiaires de la polyvalente de Sainte-Thérèse.

### **Bonification de l'offre de service**

Les travaux de bonification de l'offre de service visent à ajouter des classes de façon à diminuer la surpopulation observée dans certaines d'entre elles. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Agrandissement et construction de plus de 80 écoles dans les régions du Québec;
- Construction d'une école spécialisée pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Par ailleurs, pour l'année 2019-2020, les investissements prévus, totalisant 1 316,6 millions de dollars, permettront notamment de réaliser les projets suivants :

- Agrandissement de l'école Louisbourg, à Montréal;
- Construction d'une école primaire à Laval;
- Agrandissement et réaménagement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, à Saint-Germain-de-Grantham;
- Construction d'une école secondaire à Inukjuak.

Dans le cadre des PQI 2016-2026, 2017-2027 et 2018-2028, le gouvernement a annoncé des investissements additionnels de 1 331,5 millions de dollars, soit respectivement 500, 400 et 431,5 millions de dollars, afin de contrer la vétusté constatée dans les écoles. Ces sommes s'ajoutent aux budgets réguliers de maintien d'actifs autorisés annuellement dans le réseau scolaire.

Le MEES a procédé à une planification rigoureuse des projets afin d'allouer aux commissions scolaires, au cours des trois dernières années, près de 92 % de ces budgets, soit 1 221,5 millions de dollars. Il prévoit allouer le solde de ces sommes additionnelles en 2019-2020.

Les estimations transmises par les commissions scolaires indiquent que des travaux totalisant 534,5 millions de dollars ont déjà été réalisés. Cela a eu un effet indéniable sur la qualité du parc, comme en fait foi l'amélioration des indices d'état de 358 bâtiments scolaires, répartis dans 58 commissions scolaires.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux dans les écoles et de maximiser le rendement à court terme de ces investissements planifiés, le processus de confirmation des budgets d'investissements au sein des commissions scolaires a été devancé. Ainsi, elles pourront mettre en œuvre plus rapidement la planification de leurs projets de rénovation, qui sont réalisés en grande majorité au cours de la période estivale.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES COMMISSIONS SCOLAIRES

#### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Quantité     | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge<br>moyen<br>(ans) | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|---|--------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|----|----|---------------------------|---|
|   |              |                                |                       |                   | ABC               | D  | E  |                           |   |
| <b>Immeubles</b>  |              |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| <b>Commissions scolaires linguistiques</b>                                |              |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| Établissements d'enseignement   |              |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| Écoles préscolaires et primaires  | 2 263        | 7 313 473                      | 57                    | 100               | 41                | 35 | 24 | D                         | 2 421,1                                     |
| Écoles secondaires  | 447          | 6 320 189                      | 52                    | 100               | 50                | 36 | 14 | D                         | 1 185,7                                     |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 321          | 2 051 266                      | 55                    | 100               | 46                | 39 | 15 | D                         | 447,3                                       |
| Administratifs et autres usages   | 362          | 501 976                        | 50                    | 100               | 48                | 21 | 31 | D                         | 203,4                                       |
| <b>Commissions scolaires à statut particulier</b>                         | 518          | 282 110                        | 27                    | 41                | 77                | 18 | 5  | B                         | 52,9  |
| <b>Immeubles excédentaires</b>  | 125          | 252 731                        | 69                    | 35                | 34                | 17 | 49 | E                         | 145,6                                       |
| <b>Total</b>  | <b>4 036</b> | <b>16 721 745</b>              |                       |                   |                   |    |    |                           | <b>4 456,0</b>                              |

<sup>1</sup> Données de janvier 2019.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Pourcentage d'inspection

Tous les bâtiments des commissions scolaires linguistiques ont été inspectés. L'inspection des immeubles excédentaires et de ceux des commissions scolaires à statut particulier se poursuivra au cours des prochaines années. Le MEES prévoit que l'ensemble de ces infrastructures sera inspecté d'ici 2020.

En parallèle, le MEES poursuit ses efforts afin d'améliorer ses processus d'inspection et ses outils de gestion des besoins en maintien d'actifs des bâtiments scolaires. À cet effet, on peut citer la mise en place d'un processus d'inspection uniformisé et récurrent qui permettra, à terme, de présenter un portrait complet et en continu de l'état de l'ensemble des immeubles du réseau. D'ailleurs, le MEES a retenu les services d'une firme qui préparera, entre autres, un guide méthodologique d'inspection pour les commissions scolaires et procédera à une validation des travaux actuellement répertoriés. Le soutien offert par la firme comprend aussi un volet de formation et d'accompagnement qui illustre la volonté du MEES d'uniformiser les inspections dans l'ensemble des commissions scolaires.

Le MEES prévoit que les travaux de la firme retenue débiteront au printemps 2019 et seront finalisés à l'automne 2020 dans l'ensemble des commissions scolaires.

De plus, le MEES complète les dernières étapes qui lui permettront de se doter d'un nouvel outil de gestion des infrastructures qui le soutiendra dans la planification stratégique de ses projets d'infrastructures.

### **Méthodologie**

Les commissions scolaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'elles doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les modalités d'inspection recommandées dans le Cadre de gestion des infrastructures scolaires. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et harmonisée à travers le réseau scolaire.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.



## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |                |                |                |
|---|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
|   | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation   | Résorption     | PAGI 2019-2020 |
|   | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |                |                |                |
| <b>Immeubles</b>  |   |           |           |                     |           |                                    |                |                |                |
| <b>Commissions scolaires linguistiques</b>                                |   |           |           |                     |           |                                    |                |                |                |
| Établissements d'enseignement   |   |           |           |                     |           |                                    |                |                |                |
| Écoles préscolaires et primaires  | 45  | 41        | (4)       | D                   | D         | 1 814,2                            | 893,5          | (286,6)        | 2 421,1        |
| Écoles secondaires  | 53  | 50        | (3)       | D                   | D         | 930,9                              | 505,3          | (250,5)        | 1 185,7        |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 60  | 46        | (14)      | D                   | D         | 282,6                              | 186,0          | (21,3)         | 447,3          |
| Administratifs et autres usages   | 50  | 48        | (2)       | D                   | D         | 181,1                              | 103,2          | (80,9)         | 203,4          |
| <b>Commissions scolaires à statut particulier</b>                         | 80  | 77        | (3)       | B                   | B         | 26,1                               | 54,9           | (28,1)         | 52,9           |
| <b>Immeubles excédentaires</b>  | 37  | 34        | (3)       | D                   | E         | 57,3                               | 132,6          | (44,3)         | 145,6          |
| <b>Total</b>  |   |           |           |                     |           | <b>3 292,2</b>                     | <b>1 875,5</b> | <b>(711,7)</b> | <b>4 456,0</b> |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures scolaires s'est détérioré cette année, tant en ce qui concerne la proportion d'infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux qu'à l'égard de l'augmentation du DMA. Encore cette année, il importe de mentionner qu'une portion importante de ce constat est le fruit d'une bonification de la connaissance générale des besoins d'investissements dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires, laquelle est appuyée par le nouveau processus d'inspection mis en place l'an dernier.

#### Évolution du DMA

L'augmentation du DMA, de l'ordre de 1,9 milliard de dollars, est attribuable à :

- L'ajout de travaux de l'ordre de 1,1 milliard de dollars associés à la détérioration naturelle des composantes critiques de certains bâtiments scolaires;
- La bonification du processus d'inspection qui a permis de constater des travaux de maintien d'actifs non répertoriés de 0,8 milliard de dollars dans les écoles concernées.

La résorption de 711,7 millions de dollars s'explique notamment par :

- Le remplacement de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile, telles que des toitures, des revêtements extérieurs et des fenêtres;
- Des travaux visant à éliminer des problématiques pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

Le MEES prévoit que, malgré l'ampleur des investissements réalisés annuellement, le DMA augmentera pour quelques années en raison de :

- L'implantation du nouveau processus d'inspection des bâtiments du réseau qui permettra de bonifier la connaissance de l'état du parc et du DMA;
- Une connaissance accrue des bâtiments ayant un statut patrimonial occasionnant généralement une hausse des coûts reliés au coût des matériaux et à la nature complexe des travaux à réaliser.

En contrepartie, le devancement du processus d'allocation annuelle des budgets de maintien d'actifs dans les commissions scolaires permettra de soutenir une meilleure planification des contrats et de maximiser le volume des interventions effectuées durant l'été.

Par ailleurs, pour contrer l'augmentation anticipée du DMA, le gouvernement devra poursuivre ses efforts d'allocations ciblées dans les secteurs jugés prioritaires et adopter les mesures assurant une capacité de réalisation des travaux en conséquence.

**ANNEXE 1****COMPOSITION DES GROUPES D'ORGANISMES****Les commissions scolaires***Linguistiques*

Commission scolaire des Monts-et-Marées  
Commission scolaire des Phares  
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs  
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean  
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay  
Commission scolaire de La Jonquière  
Commission scolaire de Charlevoix  
Commission scolaire de la Capitale  
Commission scolaire des Découvreurs  
Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Commission scolaire de Portneuf  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Commission scolaire de l'Énergie  
Commission scolaire des Hauts-Cantons  
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke  
Commission scolaire des Sommets  
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île  
Commission scolaire de Montréal  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys  
Commission scolaire des Draveurs  
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées  
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais  
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue  
Commission scolaire de Rouyn-Noranda  
Commission scolaire Harricana  
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois  
Commission scolaire du Lac-Abitibi  
Commission scolaire de l'Estuaire  
Commission scolaire du Fer  
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord  
Commission scolaire de la Baie-James  
Commission scolaire des Îles  
Commission scolaire des Chic-Chocs  
Commission scolaire René-Lévesque  
Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
Commission scolaire des Appalaches  
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin  
Commission scolaire des Navigateurs  
Commission scolaire de Laval  
Commission scolaire des Affluents  
Commission scolaire des Samares

## **ANNEXE 1**

(suite)

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles  
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord  
Commission scolaire des Laurentides  
Commission scolaire Pierre-Neveu  
Commission scolaire de Sorel-Tracy  
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
Commission scolaire des Hautes-Rivières  
Commission scolaire Marie-Victorin  
Commission scolaire des Patriotes  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands  
Commission scolaire des Trois-Lacs  
Commission scolaire de la Riveraine  
Commission scolaire des Bois-Francs  
Commission scolaire des Chênes  
Commission scolaire Central Québec  
Commission scolaire Eastern Shores  
Commission scolaire Eastern Townships  
Commission scolaire Riverside  
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier  
Commission scolaire Western Québec  
Commission scolaire English-Montréal  
Commission scolaire Lester-B.-Pearson  
Commission scolaire New Frontiers

### *Statut particulier*

Commission scolaire du Littoral  
Commission scolaire cri  
Commission scolaire Kativik

## ANNEXE 2

## INVENTAIRE DÉTAILLÉ

## Les commissions scolaires

Immeubles<sup>1</sup>

|   | Quantité | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs |
|---|----------|--------------------------------|-------------------|----|----|---------------------------|------------------------------------|
|   |          |                                | ABC               | D  | E  |                           |                                    |
| <b>0-10 ans</b>   |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement   |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires  | 81       | 362 888                        | 100               | 0  | 0  | A                         | —                                  |
| Écoles secondaires  | 2        | 8 840                          | 100               | 0  | 0  | A                         | —                                  |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 12       | 18 534                         | 100               | 0  | 0  | A                         | —                                  |
| Administratifs et autres usages   | 42       | 80 377                         | 99                | 0  | 1  | A                         | 0,9                                |
| <b>11-20 ans</b>  |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement   |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires  | 48       | 195 570                        | 74                | 24 | 2  | B                         | 8,2                                |
| Écoles secondaires  | 12       | 106 801                        | 91                | 9  | 0  | B                         | 0,3                                |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 20       | 83 081                         | 95                | 5  | 0  | A                         | 0,3                                |
| Administratifs et autres usages   | 25       | 14 024                         | 80                | 11 | 9  | B                         | 3,2                                |
| <b>21-30 ans</b>  |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement   |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires  | 83       | 314 996                        | 60                | 36 | 4  | C                         | 33,0                               |
| Écoles secondaires  | 26       | 220 738                        | 71                | 29 | 0  | C                         | 4,6                                |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 29       | 165 554                        | 86                | 14 | 0  | B                         | 2,7                                |
| Administratifs et autres usages   | 33       | 32 171                         | 87                | 8  | 5  | C                         | 2,5                                |
| <b>31-40 ans</b>  |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement   |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires  | 103      | 403 118                        | 41                | 50 | 9  | D                         | 59,7                               |
| Écoles secondaires  | 16       | 211 036                        | 58                | 28 | 14 | D                         | 35,7                               |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 6        | 39 072                         | 78                | 6  | 16 | D                         | 6,0                                |
| Administratifs et autres usages   | 33       | 27 169                         | 56                | 1  | 43 | D                         | 8,3                                |
| <b>41-50 ans</b>  |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement   |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires  | 115      | 536 726                        | 29                | 41 | 30 | D                         | 220,1                              |
| Écoles secondaires  | 140      | 2 821 703                      | 51                | 36 | 13 | D                         | 493,0                              |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 32       | 391 635                        | 50                | 36 | 14 | D                         | 72,6                               |
| Administratifs et autres usages   | 57       | 35 873                         | 6                 | 43 | 51 | E                         | 36,5                               |
| <b>51-60 ans</b>  |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement   |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires  | 794      | 2 276 633                      | 38                | 35 | 27 | D                         | 802,6                              |
| Écoles secondaires  | 149      | 2 113 915                      | 47                | 38 | 15 | D                         | 433,3                              |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 86       | 738 653                        | 34                | 55 | 11 | D                         | 156,8                              |
| Administratifs et autres usages   | 72       | 106 799                        | 31                | 38 | 31 | D                         | 39,7                               |
| <b>61-70 ans</b>  |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement   |          |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires  | 765      | 2 186 576                      | 40                | 37 | 23 | D                         | 700,3                              |
| Écoles secondaires  | 60       | 429 688                        | 50                | 39 | 11 | D                         | 73,4                               |
| Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes | 82       | 385 443                        | 31                | 43 | 26 | D                         | 137,9                              |
| Administratifs et autres usages   | 64       | 132 468                        | 46                | 15 | 39 | D                         | 74,1                               |

**ANNEXE 2**  
 (suite)

|  | Quantité     | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs |
|--|--------------|--------------------------------|-------------------|----|----|---------------------------|------------------------------------|
|  |              |                                | ABC               | D  | E  |                           |                                    |
| <b>71 ans et plus</b>  |              |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement  |              |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires   | 274          | 1 036 966                      | 27                | 33 | 40 | E                         | 597,2                              |
| Écoles secondaires   | 42           | 407 468                        | 41                | 33 | 26 | D                         | 145,4                              |
| Centres de formation professionnelle et de<br>formation générale aux adultes | 54           | 229 294                        | 52                | 24 | 24 | D                         | 71,0                               |
| Administratifs et autres usages  | 36           | 73 095                         | 30                | 31 | 39 | D                         | 38,2                               |
| <b>Total</b>   |              |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Établissements d'enseignement  |              |                                |                   |    |    |                           |                                    |
| Écoles préscolaires et primaires   | 2 263        | 7 313 473                      | 41                | 35 | 24 | D                         | 2 421,1                            |
| Écoles secondaires   | 447          | 6 320 189                      | 50                | 36 | 14 | D                         | 1 185,7                            |
| Centres de formation professionnelle et de<br>formation générale aux adultes | 321          | 2 051 266                      | 46                | 39 | 15 | D                         | 447,3                              |
| Administratifs et autres usages  | 362          | 501 976                        | 48                | 21 | 31 | D                         | 203,4                              |
| Commissions scolaires à statut particulier <sup>2</sup>                      | 518          | 282 110                        | 77                | 18 | 5  | B                         | 52,9                               |
| Immeubles excédentaires <sup>2</sup>   | 125          | 252 731                        | 34                | 17 | 49 | E                         | 145,6                              |
| <b>Total</b>   | <b>4 036</b> | <b>16 721 745</b>              |                   |    |    |                           | <b>4 456,0</b>                     |

<sup>1</sup> L'âge des bâtiments est basé sur l'année de construction initiale.

<sup>2</sup> Cette catégorie n'est pas ventilée par tranche d'âge.

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### VISION

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui sont en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

#### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour accomplir sa mission, qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MEES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation et les objectifs suivants :

##### Orientation

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

##### Objectifs

- Effectuer une évaluation de l'ensemble des bâtiments reconnus aux fins de financement tous les cinq ans et en assurer le suivi;
- Maintenir dans un état satisfaisant les bâtiments fréquentés par la clientèle étudiante et par le personnel des réseaux de l'enseignement supérieur ou en améliorer l'état;
- Améliorer la qualité de l'information sur l'état des infrastructures et le suivi annuel des projets liés au maintien d'actifs et au DMA;
- Revoir le modèle d'allocation des ressources afin de prendre en considération, entre autres, l'état des infrastructures;
- Améliorer le suivi annuel des projets liés au maintien d'actifs et à la résorption du DMA.

#### RESPONSABILITÉS

Le MEES alloue des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures. Il s'assure aussi que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues. Le MEES effectue également des vérifications à l'égard des budgets d'investissements des établissements afin que les allocations pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement pour ceux-ci.

## LES CÉGEPS ET UNIVERSITÉS

### RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MEES distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'espaces relève de leur mission et des normes applicables par le MEES.

Le MEES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MEES. Les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser à partir d'un budget d'investissements annuel et obtenir une confirmation du MEES à l'égard de leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MEES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MEES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces non reconnus aux fins de financement considérant qu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces espaces.

### DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 976 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,7 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,5 millions de mètres carrés, regroupés dans 892 bâtiments, sont reconnus par le MEES aux fins de financement. Ce parc est réparti entre 48 cégeps<sup>1</sup>.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 048 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,8 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,6 millions de mètres carrés, regroupés dans 746 bâtiments, sont reconnus par le MEES aux fins de financement. Ce parc est réparti entre 19 universités<sup>1</sup>.

Les réseaux collégial et universitaire sont également dotés de parcs d'équipements. Ces équipements sont utilisés aux fins de l'enseignement supérieur et de la recherche.

---

<sup>1</sup> La liste des organismes composant les réseaux de l'enseignement supérieur est présentée à l'annexe 1.



## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement  
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|                    | Maintenance de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Sous-total | Redressement <sup>1</sup> | Total        |
|--------------------|-----------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|------------|---------------------------|--------------|
|                    | Maintien d'actifs                 | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |            |                           |              |
| <b>Cégeps</b>      |                                   |  |              |            |                                    |            |                           |              |
| 2017-2018          |                                   |  |              |            |                                    |            |                           |              |
| Réal               | 165,3                             | 26,1                                       | 3,0          | 194,4      | 12,6                               | 207,0      | 1,6                       | <b>208,6</b> |
| 2018-2019          |                                   |  |              |            |                                    |            |                           |              |
| Probable           | 194,4                             | 38,3                                       | 40,2         | 272,9      | 51,1                               | 324,0      | 3,2                       | <b>327,2</b> |
| 2019-2020          |                                   |  |              |            |                                    |            |                           |              |
| Prévu              | 188,7                             | 40,4                                       | 35,8         | 264,9      | 62,0                               | 326,9      | —                         | <b>326,9</b> |
| <b>Universités</b> |                                   |  |              |            |                                    |            |                           |              |
| 2017-2018          |                                   |  |              |            |                                    |            |                           |              |
| Réal               | 139,6                             | 53,5                                       | 129,2        | 322,3      | 28,3                               | 350,6      | 45,0                      | <b>395,6</b> |
| 2018-2019          |                                   |  |              |            |                                    |            |                           |              |
| Probable           | 209,6                             | 107,0                                      | 131,9        | 448,5      | 115,6                              | 564,1      | 64,9                      | <b>629,0</b> |
| 2019-2020          |                                   |  |              |            |                                    |            |                           |              |
| Prévu              | 260,4                             | 128,8                                      | 126,4        | 515,6      | 154,1                              | 669,7      | —                         | <b>669,7</b> |

<sup>1</sup> Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Les cégeps

Les investissements réalisés en 2017-2018 et 2018-2019, totalisant respectivement 208,6 millions de dollars et 327,2 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

#### *Maintien de l'offre de service*

Les travaux de maintien de l'offre de service visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection des toitures et des revêtements intérieurs et extérieurs des bâtiments;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques;
- Travaux de réhabilitation des immeubles les plus vétustes afin de résorber le DMA;
- Remplacement d'équipements institutionnels.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Réfection de l'enveloppe extérieure des résidences étudiantes au Cégep de Sherbrooke;
- Rénovation de la bibliothèque au Collège John Abbott;
- Réaménagement des classes au Collège de Valleyfield;
- Restauration de la piscine au Collège Rosemont.

#### *Bonification de l'offre de service*

Les travaux de bonification de l'offre de service visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Agrandissement et construction de bâtiments permettant d'améliorer l'offre de formation technique en créant des places étudiantes supplémentaires, notamment au Cégep Gérald-Godin;
- Implantation de laboratoires d'apprentissage assisté par mannequins simulateurs en soins infirmiers dans tous les cégeps qui offrent le programme.

Par ailleurs, pour l'année 2019-2020, les investissements prévus, totalisant 326,9 millions de dollars, permettront de :

- Créer de nouvelles places étudiantes par l'ajout d'espaces dans la région de Montréal et dans sa périphérie;
- Remplacer des équipements désuets et défectueux aux fins de l'enseignement.

#### **Les universités**

Les investissements réalisés en 2017-2018 et 2018-2019, totalisant respectivement 395,6 millions de dollars et 629,0 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

#### *Maintien de l'offre de service*

Les travaux de maintien de l'offre de service visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection des toitures et des revêtements intérieurs et extérieurs des bâtiments;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques;
- Travaux de réhabilitation des immeubles les plus vétustes afin de résorber le DMA;
- Remplacement d'équipements institutionnels.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Travaux préliminaires pour la sécurisation de la structure au complexe Dow de l'École de technologie supérieure;
- Restauration du clocher de l'Église-de-Saint-Jacques du Pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec, à Montréal;
- Réaménagement et rénovation du secteur des salles de cours du pavillon principal (phase 1) de Polytechnique Montréal.

### *Bonification de l'offre de service*

Les travaux de bonification de l'offre de service visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de projets réalisés :

- Réaménagement et rénovation de la bibliothèque de Bishop's;
- Réalisation du dossier d'opportunité pour le projet d'aménagement de l'Université McGill sur une partie du site de l'hôpital Royal-Victoria;
- Construction d'un nouveau pavillon à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal dans l'arrondissement Ville-Marie.

Par ailleurs, pour l'année 2019-2020, les investissements prévus, totalisant 669,7 millions de dollars, permettront la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Construction d'un pavillon à l'École de technologie supérieure, sur le site de Techtown;
- Aménagement de l'École des sciences de gestion de l'Université du Québec, à Montréal;
- Conversion de la source d'alimentation énergétique du campus de l'Université du Québec, à Chicoutimi;
- Réaffectation des espaces libérés sur le site de la Montagne par le projet du Complexe des sciences de l'Université de Montréal;
- Ajout d'une clinique interdisciplinaire d'enseignement et de recherche en soins de santé et en services psychosociaux à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES CÉGEPS

#### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Quantité | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge<br>moyen<br>(ans) | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|--|----------|--------------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|----|----|---------------------------|---|
|  |          |                                |                       |                   | ABC               | D  | E  |                           |   |
| <b>Immeubles</b>                         |          |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| Espaces reconnus aux fins de financement | 892      | 2 532 237                      | 43                    | 94                | 76                | 21 | 3  | C                         | 124,6                                       |
| <b>Équipements</b>                       | ND       | s. o.                          | ND                    | 0                 | ND                | ND | ND | ND                        | ND  |

<sup>1</sup> Données du 12 février 2019.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Pourcentage d'inspection

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque composante a été vérifiée. Cette vérification était accompagnée d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Une mise à jour annuelle de cette liste a été effectuée pour 94 % des superficies du parc immobilier du réseau afin que l'évolution des besoins en maintien d'actifs soit reflétée et que la réalisation des travaux soit soutenue à court terme. L'état du parc immobilier pour le réseau collégial est donc représentatif de la situation actuelle.

Il importe de mentionner que les besoins d'investissements relatifs aux aménagements intérieurs, recueillis lors des audits internes réalisés au cours de la dernière année, ont été ajoutés à la liste de travaux de maintien d'actifs mis à jour annuellement par les établissements collégiaux.

Un nouveau cycle d'inspection des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial s'amorcera au courant de l'année 2019-2020. De plus, le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau collégial, mais ce dernier poursuit ses efforts afin d'obtenir les informations pertinentes au suivi de leur état.

#### Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures de l'enseignement supérieur*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

## LES CÉGEPS (suite)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures  
Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |            |                |
|--|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|------------|----------------|
|  | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation | Résorption | PAGI 2019-2020 |
|  | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |            |                |
| <b>Immeubles</b>                         |   |           |           |                     |           |                                    |              |            |                |
| Espaces reconnus aux fins de financement | 71  | 76        | 5         | C                   | C         | 142,1                              | 20,8         | (38,3)     | 124,6          |
| <b>Équipements</b>                       | ND  | ND        | s. o.     | ND                  | ND        | ND                                 | s. o.        | s. o.      | ND             |

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Évolution de l'état

L'état des bâtiments collégiaux demeure stable malgré une résorption globale du DMA de 17,5 millions de dollars. Cette situation s'explique par un niveau d'investissements en maintien d'actifs suffisant pour contrôler la détérioration naturelle des composantes des immeubles, jumelé à une stratégie d'interventions ciblées dans les bâtiments les plus vétustes afin que leur DMA soit résorbé.

## Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 20,8 millions de dollars est attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement.

La résorption du DMA de 38,3 millions de dollars s'explique par la rénovation de systèmes mécaniques et électriques, de même que par la réalisation de travaux d'aménagement intérieur d'un ou de plusieurs locaux vétustes.

## LES UNIVERSITÉS

### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Quantité | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge<br>moyen<br>(ans) | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|---|----------|--------------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|----|----|---------------------------|---|
|   |          |                                |                       |                   | ABC               | D  | E  |                           |   |
| <b>Immeubles</b>                            |          |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| Espaces reconnus aux fins<br>de financement | 746      | 3 565 684                      | 54                    | 90                | 68                | 19 | 13 | D                         | 980,8                                       |
| <b>Équipements</b>                          | ND       | s. o.                          | ND                    | 0                 | ND                | ND | ND | ND                        | ND  |

<sup>1</sup> Données du 12 février 2019.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Pourcentage d'inspection

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Une mise à jour annuelle de cette liste a été effectuée pour 90 % des superficies du parc immobilier du réseau universitaire afin que l'évolution des besoins en maintien d'actifs soit reflétée et que la réalisation des travaux soit soutenue à court terme. L'état du parc immobilier du réseau universitaire est donc représentatif de la réalité.

Un nouveau cycle d'inspection des espaces reconnus aux fins de financement du réseau universitaire s'amorcera au courant de l'année 2019-2020. À cette fin, le réseau universitaire a lancé un appel d'offres à la fin de l'année 2018 et a fait le choix des prestataires de services.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau universitaire, mais ce dernier poursuit ses efforts afin d'obtenir les informations pertinentes au suivi de leur état.

### Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles au cours des cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures de l'enseignement supérieur*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

## LES UNIVERSITÉS (suite)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures  
Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |          | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |            |                |
|--|---|-----------|----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|------------|----------------|
|  | PAGI  |           | Variance | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation | Résorption | PAGI 2019-2020 |
|  | 2018-2019   | 2019-2020 |          | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |            |                |
| <b>Immeubles</b>                         |   |           |          |                     |           |                                    |              |            |                |
| Espaces reconnus aux fins de financement | 67  | 68        | 1        | D                   | D         | 1 024,4                            | 63,4         | (107,0)    | 980,8          |
| <b>Équipements</b>                       | ND  | ND        | s. o.    | ND                  | ND        | ND                                 | s. o.        | s. o.      | ND             |

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures du réseau universitaire s'est légèrement amélioré cette année. Cette situation est attribuable au rythme de réalisation des travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA qui permettent de contrôler la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement et, dans certains cas, de les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux.

## Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 63,4 millions est attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus.

La résorption du DMA de 107,0 millions de dollars s'explique notamment par la mise aux normes de certains bâtiments en matière de santé et sécurité, de même que par le remplacement de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation vétustes.

## **ANNEXE 1**

### **COMPOSITION DES GROUPES D'ORGANISMES**

#### **Les cégeps**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège Ahuntsic  
Collège d'Alma  
Cégep André-Laurendeau  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Champlain Regional College  
Cégep de Chicoutimi  
Collège Dawson  
Cégep de Drummondville  
Cégep Édouard-Montpetit  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep Garneau  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Cégep Gérald-Godin  
Cégep de Granby  
Collège Héritage  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Jérôme  
Collège John Abbott  
Cégep de Jonquière  
Cégep régional de Lanaudière  
Cégep de La Pocatière  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Cégep Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Collège de Maisonneuve  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Cégep de l'Outaouais  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Collège Rosemont  
Cégep de Sept-Îles  
Collège Shawinigan  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Cégep de Thetford  
Cégep de Trois-Rivières  
Collège de Valleyfield  
Vanier College  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal



**ANNEXE 1**  
(suite)**Les universités**

École des Hautes Études Commerciales de Montréal  
École nationale d'administration publique  
École de technologie supérieure  
Institut national de la recherche scientifique  
Polytechnique Montréal  
Télé-université  
Université Bishop's  
Université Concordia  
Université Laval  
Université de Montréal  
Université McGill  
Université du Québec (siège social)  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
Université du Québec à Chicoutimi  
Université du Québec à Montréal  
Université du Québec en Outaouais  
Université du Québec à Rimouski  
Université du Québec à Trois-Rivières  
Université de Sherbrooke

## ANNEXE 2

## Les cégeps et universités

Immeubles

Espaces reconnus aux fins de financement

|                       | Quantité   | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Indice d'état (%) |           |           | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|-----------------------|------------|--------------------------------|-------------------|-----------|-----------|---------------------------|---|
|                       |            |                                | ABC               | D         | E         |                           |   |
| <b>0-10 ans</b>       |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| Cégeps                | 89         | 103 034                        | 99                | 1         | 0         | A                         | 0,0   |
| Universités           | 39         | 161 240                        | 99                | 0         | 1         | A                         | 1,7   |
| <b>11-20 ans</b>      |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| Cégeps                | 94         | 89 181                         | 86                | 14        | 0         | B                         | 1,8   |
| Universités           | 105        | 533 872                        | 100               | 0         | 0         | A                         | 0,0   |
| <b>21-30 ans</b>      |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| Cégeps                | 128        | 212 935                        | 86                | 13        | 1         | B                         | 6,1   |
| Universités           | 102        | 614 707                        | 94                | 6         | 0         | B                         | 10,0  |
| <b>31-40 ans</b>      |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| Cégeps                | 100        | 216 033                        | 59                | 38        | 3         | C                         | 15,3  |
| Universités           | 37         | 247 394                        | 51                | 8         | 41        | E                         | 136,1                                       |
| <b>41-50 ans</b>      |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| Cégeps                | 175        | 750 882                        | 75                | 23        | 2         | C                         | 40,8  |
| Universités           | 89         | 528 026                        | 56                | 36        | 8         | D                         | 65,2  |
| <b>51-60 ans</b>      |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| Cégeps                | 144        | 560 297                        | 77                | 21        | 2         | C                         | 22,3  |
| Universités           | 141        | 818 639                        | 57                | 25        | 18        | D                         | 296,9                                       |
| <b>61-70 ans</b>      |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| Cégeps                | 66         | 246 140                        | 68                | 28        | 4         | C                         | 12,6  |
| Universités           | 52         | 151 795                        | 52                | 40        | 8         | D                         | 30,9  |
| <b>71 ans et plus</b> |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| Cégeps                | 96         | 353 735                        | 76                | 18        | 6         | C                         | 25,7  |
| Universités           | 181        | 510 011                        | 26                | 44        | 30        | E                         | 440,0                                       |
| <b>Total</b>          |            |                                |                   |           |           |                           |   |
| <b>Cégeps</b>         | <b>892</b> | <b>2 532 237</b>               | <b>76</b>         | <b>21</b> | <b>3</b>  | <b>C</b>                  | <b>124,6</b>                                |
| <b>Universités</b>    | <b>746</b> | <b>3 565 684</b>               | <b>68</b>         | <b>19</b> | <b>13</b> | <b>D</b>                  | <b>980,8</b>                                |

---

## **ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

---

### **LA GESTION DES INFRASTRUCTURES**

#### **LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

##### **VISION**

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du Ministère dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

##### **ORIENTATIONS ET OBJECTIFS**

Le MELCC a pour mission de contribuer au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

L'exploitation, la gestion et la surveillance du parc de barrages publics font aussi partie de ses domaines d'activité. Le MELCC a confié cette responsabilité à la DGB qui doit exercer son rôle selon l'orientation et les objectifs suivants :

##### **Orientation**

- Assurer l'exploitation, la gestion, la surveillance ainsi que la maintenance des barrages publics sous la responsabilité du MELCC afin d'en assurer la sécurité.

##### **Objectifs**

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;
- Réaliser les travaux de maintenance requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Araser les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

##### **RESPONSABILITÉS**

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MELCC tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MELCC exploite et administre 753 barrages, au sens de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01), dont 318 barrages à forte contenance, 205 barrages à faible contenance et 230 petits barrages.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en deux grandes catégories : 49 barrages mécanisés et 269 barrages non mécanisés. Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas cette gestion. Ainsi, la complexité des composantes des barrages mécanisés et la nécessité d'en assurer la fiabilité et la fonctionnalité en tout temps requièrent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

Les barrages de catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définis spécifiquement par la Loi sur la sécurité des barrages. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la Loi sur la sécurité des barrages.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MELCC, soit :

- Huit immeubles principaux servant de point de service en région pour assurer les opérations et l'entretien des barrages à proximité. Ces immeubles comprennent des espaces de bureaux ainsi que des entrepôts et des ateliers. Les centres de services sont répartis dans sept régions administratives, soit : Capitale-Nationale, Saguenay–Lac-Saint-Jean (deux immeubles), Bas-Saint-Laurent, Laurentides, Abitibi-Témiscamingue, Estrie et Montérégie;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale Produits forestiers Résolu, à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MELCC en 1976, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini, située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 42 ans de service;
- D'autres immeubles rattachés aux centres de services sont également sous la responsabilité du MELCC. L'inventaire en cours permettra à la DGB de déterminer ceux qui seront inclus aux prochains PAGI.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

### Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|              | Maintien de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Total |
|--------------|--------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|-------|
|              | Maintien d'actifs              | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |       |
| <b>MELCC</b> |                                |  |              |            |                                    |       |
| 2017-2018    |                                |  |              |            |                                    |       |
| Réal         | 0,6                            | 15,0                                       | 1,5          | 17,1       | —                                  | 17,1  |
| 2018-2019    |                                |  |              |            |                                    |       |
| Probable     | 0,4                            | 24,5                                       | 4,4          | 29,3       | —                                  | 29,3  |
| 2019-2020    |                                |  |              |            |                                    |       |
| Prévu        | 2,2                            | 7,8  | 9,4          | 19,4       | —                                  | 19,4  |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements plus importants en résorption du déficit de maintien d'actifs réalisés au cours de 2017-2018 et en 2018-2019 s'expliquent principalement par la finalisation des travaux de mise aux normes du barrage des Quinze.

#### Maintien de l'offre de service

Les investissements en maintien de l'offre de service visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité des barrages afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages. Les travaux sur les barrages en mauvais état sont priorisés en fonction du risque lors de la planification des investissements. Ces travaux permettent ainsi de résorber le déficit de maintien d'actifs constaté antérieurement.

Les investissements du gouvernement pour le maintien d'actifs des barrages publics permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Réfection de composantes de mécanique lourde, telles que des vannes, des treuils, des ponts roulants, des groupes électrogènes ou des pièces encastrées;
- Réfection de composantes électriques et de contrôle, telles que des panneaux électriques, des systèmes de chauffage, des systèmes d'automate ou des systèmes de communication;
- Réfection de bâtiments de services, de garages ou d'abris d'équipements;
- Réfection de structures d'acier, telles que des passerelles;
- Installation ou mise aux normes d'équipements de sécurité;
- Réfection des déversoirs en enrochement par reprofilage, ajout d'enrochement ou colmatage d'interstices;
- Réfection ou installation de passes migratoires pour le poisson;
- Réfection de digues par reprofilage, rehaussement, étanchéisation, stabilisation ou ajout de drainage;
- Réfection d'éléments de béton ou correction de pathologies du béton.

Les investissements en maintien d'actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs réalisés en 2017-2018, de 15,6 millions de dollars, et probables pour 2018-2019, de 24,9 millions de dollars, ont permis la réalisation des principaux projets suivants :

- Finalisation de la mise aux normes du barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- Réparation des déversoirs en enrochement des barrages du Canard (Chaudière-Appalaches), Monroe (Laurentides) et Chaudière (Bas-Saint-Laurent);
- Travaux de remplacement de la conduite d'évacuation et stabilisation du mur de soutènement du barrage du Bas (Bas-Saint-Laurent);
- Réparation des fissures et cavités de béton au barrage Lyster (Estrie);
- Réparation des fissures de béton au barrage Bombardier (Estrie);
- Réfection de deux vannes au barrage Beaudet (Centre-du-Québec);
- Travaux de réparation des vannes au barrage Grand-Moulin (Laval);
- Travaux de réparation de béton au barrage Choinière (Montérégie);
- Réalisation de la deuxième phase de travaux mécaniques et civils sur la structure du barrage Portage-des-Roches (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- Travaux de stabilisation d'une digue et de réparation d'une vanne au barrage Jules-Allard (Chaudière-Appalaches);
- Travaux correctifs civils et mécaniques au barrage Étang-Masson (Lanaudière).

Les investissements prévus en maintien d'actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs pour 2019-2020, totalisant 10,0 millions de dollars, permettront la réalisation des principaux projets suivants :

- Réparation des déversoirs en enrochement des barrages Mont-Louis (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et Landry (Capitale-Nationale);
- Travaux de réparation de béton et de protection de berges au barrage Sautauriski (Capitale-Nationale);
- Travaux sur les automates des vannes au barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- Finalisation des travaux de réfection des vannes et travaux sur les automates au barrage Beaudet (Centre-du-Québec);
- Mise aux normes du système électrique des équipements mécanisés au barrage Grand-Moulin (Laval);
- Mise aux normes de la grue-portique, au barrage Portage-des-Roches (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- Correction du système de ventilation au bâtiment de service du barrage Morin (Bas-Saint-Laurent).

Les investissements pour le remplacement d'infrastructures réalisés en 2017-2018, de 1,5 million de dollars, et probables pour 2018-2019, de 4,4 millions de dollars, ont permis de réaliser les projets suivants :

- Démolition et reconstruction des barrages Chochocouane (Abitibi-Témiscamingue) et Crow (Mauricie).

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2019-2020, totalisant 9,4 millions de dollars, permettront la réalisation des principaux projets suivants :

- Démolition et reconstruction des barrages en Croix, Lajeunesse, de l'Ouest et Sincennes, tous situés en Mauricie.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

#### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Quantité | Dimension | Âge moyen (ans) | Inspection (%) | Indice d'état (%) |    |    | Indice d'état moyen | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |
|---|----------|-----------|-----------------|----------------|-------------------|----|----|---------------------|------------------------------------|
|   |          |           |                 |                | ABC               | D  | E  |                     |                                    |
| <b>Immeubles</b>                                |          |           |                 |                |                   |    |    |                     |                                    |
| Centres de services                             | 8        | ND        | ND              | 0              | ND                | ND | ND | ND                  | ND                                 |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>                  |          |           |                 |                |                   |    |    |                     |                                    |
| Barrages à forte contenance                     |          |           |                 |                |                   |    |    |                     |                                    |
| Mécanisés                                       | 49       | Variable  | 42              | 100            | 25                | 75 | 0  | D                   | 47,8                               |
| Non mécanisés                                   | 269      | Variable  | 21              | 100            | 92                | 7  | 1  | A                   | 5,0                                |
| Barrages à faible contenance et petits barrages | 435      | Variable  | 57              | 33             | 64                | 36 | 0  | C                   | —                                  |
| Conduite d'évacuation des effluents             | 1        | 15 km     | 42              | 3              | ND                | ND | ND | ND                  | ND                                 |
| <b>Total</b>                                    |          |           |                 |                |                   |    |    |                     | <b>52,8</b>                        |

<sup>1</sup> Données de décembre 2018.

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le déficit de maintien d'actifs de 52,8 millions de dollars s'explique principalement par l'importance des besoins d'investissement requis pour rénover certains barrages mécanisés en mauvais état. Les travaux sur ces barrages sont prioritaires pour le MELCC.

#### Pourcentage d'inspection

Un programme d'inspection des barrages à forte contenance a été élaboré en fonction des risques associés à ce type de barrage (niveaux des conséquences minimal, faible, moyen et élevé). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler – araser). Les besoins d'investissement des barrages ayant un indice d'état mauvais (D), et dont le niveau des conséquences est élevé, sont priorités lors de la planification des travaux.

Tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MELCC sont inspectés, au moins une fois par année, conformément aux exigences du Règlement sur la sécurité des barrages. Ces inspections visent notamment à évaluer la sécurité de ces ouvrages.

Le MELCC a entamé, en 2018-2019, la mise en œuvre d'un plan d'inspections visuelles des barrages à faible contenance et des petits barrages s'échelonnant sur quatre ans, et ce, même si aucune obligation légale ou réglementaire ne l'y oblige, étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens. Ces inspections ont pour but de valider l'état général de ces ouvrages et d'en confirmer la catégorie. Compte tenu des ressources limitées du MELCC, l'évaluation des travaux de maintien d'actifs requis ne peut être réalisée dans le cadre des inspections actuelles. L'évaluation de ces travaux sera réalisée ultérieurement.

Les immeubles rattachés aux centres de services ne font actuellement pas l'objet d'inspections régulières et détaillées. Toutefois, un programme d'inspection sera amorcé au début de l'année 2019-2020 et permettra de déterminer les travaux de maintien d'actifs qui devront être réalisés pour tous ces immeubles.

Enfin, la conduite d'évacuation des effluents de Saint-Félicien a fait l'objet d'une inspection partielle en 2018-2019 afin que des sources potentielles de perte de capacité soient détectées. Les résultats de cette inspection ne permettent pas d'évaluer l'état de cette infrastructure dans son ensemble ni d'extrapoler à cet égard. La faisabilité de procéder au nettoyage et à l'inspection complète de la conduite en 2019-2020 est présentement en évaluation, ce qui permettra de déterminer l'état global et les travaux de maintien d'actifs requis.

### **Méthodologie**

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Les indices d'état et le DMA ne sont pas extrapolés pour les barrages à faible contenance et les petits barrages.



## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |               |                |
|---|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|---------------|----------------|
|   | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation | Résorption    | PAGI 2019-2020 |
|   | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |               |                |
| <b>Immeubles</b>                                |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Centres de services                             | ND  | ND        | s. o.     | ND                  | ND        | ND                                 | s. o.        | s. o.         | ND             |
| <b>Ouvrage de génie civil</b>                   |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Barrages à forte contenance                     |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Mécanisés                                       | 19  | 25        | 6         | D                   | D         | 65,9                               | 5,2          | (23,3)        | 47,8           |
| Non mécanisés                                   | 90  | 92        | 2         | B                   | A         | 5,6                                | 0,8          | (1,4)         | 5,0            |
| Barrages à faible contenance et petits barrages | 92  | 64        | (28)      | B                   | C         | ND                                 | —            | —             | —              |
| Conduite d'évacuation des effluents             | ND  | ND        | s. o.     | ND                  | ND        | ND                                 | s. o.        | s. o.         | ND             |
| <b>Total</b>                                    |   |           |           |                     |           | <b>71,5</b>                        | <b>6,0</b>   | <b>(24,7)</b> | <b>52,8</b>    |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

La variation à la baisse de la proportion des barrages à faible contenance et des petits barrages dans un état satisfaisant ou mieux s'explique par la progression du programme d'inspection qui a permis de constater de nombreuses anomalies pour des barrages non inspectés auparavant. Conséquemment, l'indice d'état moyen est passé de B à C par rapport à celui présenté à la période précédente.

#### Évolution du DMA

La résorption du DMA de 24,7 millions de dollars a eu pour effet d'améliorer la proportion des barrages à forte contenance dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) ainsi que l'indice d'état moyen des barrages non mécanisés. Cette résorption découle principalement :

- Des travaux majeurs de 10,6 millions de dollars réalisés aux barrages des Quinze, Beudet, Jules-Allard, Étang-Masson et Grand-Moulin ainsi que la reconstruction du barrage Chochocouane;
- Des travaux de moindre envergure de 1,1 million de dollars effectués sur les barrages Pibrac Est, Pibrac Ouest, Sartigan, Grand-Moulin et Crow;
- La réévaluation à la baisse de 13,0 millions de dollars des coûts de projets découlant généralement d'une précision des besoins et de leur portée en cours de réalisation.

Quant à l'augmentation du DMA de 6,0 millions de dollars, elle s'explique principalement par :

- La constatation d'anomalies supplémentaires relevées lors des inspections annuelles. Ces anomalies exigent des travaux estimés à 1,6 million de dollars (problématiques de cavitation, de défaillances dans les systèmes électriques, dysfonctionnement mécanique des appareils de levage, etc.);
- Une réévaluation à la hausse de 4,4 millions de dollars de certains coûts de projets, notamment aux barrages Mathieu-D'Amours et Beudet, pour lesquels la portée des projets a été réévaluée.

## **Stratégie d'intervention**

Les interventions sur les barrages sont planifiées en fonction des particularités techniques des différentes catégories de barrages :

- Les barrages à forte contenance mécanisés sont normalement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actifs puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que celles associées aux autres catégories de barrages. La dégradation naturelle des appareils d'évacuation de tous ces barrages nécessite des interventions à planifier pour en assurer le bon fonctionnement, notamment en situation de crue.
- Les barrages à forte contenance non mécanisés, dont le niveau des conséquences est moyen et plus, sont priorisés par rapport à ceux dont le niveau des conséquences est faible ou minimal. Par ailleurs, les barrages non mécanisés requièrent généralement moins d'investissements sur le plan des ressources humaines et financières durant leur vie utile. Conséquemment, le MELCC priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que l'état de ces ouvrages nécessite une reconstruction complète. Ainsi, depuis la mise en application de la Loi sur la sécurité des barrages, près de 75 % de ces 269 barrages ont fait l'objet d'une reconstruction complète ou d'une mise aux normes importante.

---

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

---

### LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

#### LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

##### VISION

Le MSSS vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux, près des personnes et des milieux de vie.

##### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec », le MSSS s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations et les objectifs suivants :

##### Orientations

- Assurer une saine gestion des infrastructures du RSSS<sup>1</sup>;
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et veiller à leur conservation.

##### Objectifs

- Disposer d'un inventaire fiable et à jour des infrastructures du RSSS;
- S'assurer du niveau d'investissement annuel adéquat pour le maintien des infrastructures du RSSS;
- Connaître l'état physique des infrastructures du RSSS;
- Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des infrastructures auprès des établissements du RSSS;
- Établir des critères objectifs et équitables de priorisation afin de soutenir les choix en matière d'investissements;
- Soutenir les établissements du RSSS dans leur planification de projets, notamment par l'élaboration de guides et de directives ministérielles;
- Optimiser les pratiques en matière d'approvisionnement et d'utilisation des ressources.

##### RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, il s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

---

<sup>1</sup> La liste des organismes composant le RSSS est présentée à l'annexe 1.

## **LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

### **RESPONSABILITÉS**

Les établissements sont responsables du maintien des infrastructures du RSSS, et ce, conformément aux orientations ministérielles. Ils déterminent, priorisent, planifient et réalisent les travaux préalablement autorisés par le MSSS.

Le MSSS, de concert avec les établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire immobilier et l'inventaire national d'équipements médicaux.

### **DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES**

#### **Parc immobilier**

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 707 bâtiments dont la superficie totale est de 9,4 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leur mission respective :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires.

#### **Parc d'équipements médicaux**

Les principaux équipements médicaux sont composés de 11 823 appareils destinés à offrir les soins et services de différentes spécialités telles que l'imagerie, la radiothérapie, la biologie médicale, l'inhalothérapie et la chirurgie.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

### Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|                                  | Maintien de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Sous-total | Redressement <sup>1</sup> | Total          |
|----------------------------------|--------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|------------|---------------------------|----------------|
|                                  | Maintien d'actifs              | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |            |                           |                |
| <b>Santé et Services sociaux</b> |                                |  |              |            |                                    |            |                           |                |
| 2017-2018                        |                                |  |              |            |                                    |            |                           |                |
| Réal                             | 61,0                           | 18,4                                       | 277,4        | 356,8      | 389,3                              | 746,1      | 381,7                     | <b>1 127,8</b> |
| 2018-2019                        |                                |  |              |            |                                    |            |                           |                |
| Probable                         | 93,4                           | 27,6                                       | 224,0        | 345,0      | 702,6                              | 1 047,6    | 370,5                     | <b>1 418,1</b> |
| 2019-2020                        |                                |  |              |            |                                    |            |                           |                |
| Prévu                            | 159,2                          | 73,7                                       | 298,8        | 531,7      | 807,3                              | 1 339,0    | —                         | <b>1 339,0</b> |

<sup>1</sup> Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour que les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015 soient reflétés.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Maintien de l'offre de service

Les investissements en maintien d'actifs permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique des immeubles du RSSS ou pour le rétablir lorsque ces derniers ont un DMA, et ce, aux fins d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de contrer la vétusté physique et de veiller à la conservation du parc immobilier.

Ces travaux majeurs concernent notamment la structure et/ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires.

Les investissements réalisés en 2017-2018 pour le maintien de l'offre de service totalisent 356,8 millions de dollars et les investissements probables en 2018-2019 devraient atteindre 345,0 millions de dollars. Pour 2019-2020, le MSSS prévoit des investissements de 531,7 millions de dollars. Ce rehaussement significatif par rapport aux investissements des deux années antérieures vise à accélérer la réalisation de travaux afin d'assurer la pérennité du parc immobilier.

Les investissements pour le remplacement d'infrastructures réalisées en 2017-2018, de 277,4 millions de dollars, et probables pour 2018-2019, de 224,0 millions de dollars, ont permis les réalisations suivantes :

- Relocalisation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul;
- Construction du nouveau centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du centre de recherche;
- Remplacement d'appareils médicaux à travers le RSSS;
- Remplacement de mobilier et d'autres équipements non médicaux.

Les investissements prévus pour 2019-2020, totalisant 298,8 millions de dollars, permettront, entre autres, de poursuivre le projet en cours du CHUM – phase II et de compléter la démolition du vieil hôpital de

Baie-Saint-Paul. De plus, une autre portion de ces investissements assurera le remplacement d'appareils médicaux, de mobilier et d'autres équipements non médicaux dans le RSSS.

### **Bonification de l'offre de service**

Les investissements en bonification de l'offre de service réalisés en 2017-2018, de 389,3 millions de dollars, et probables pour 2018-2019, de 702,6 millions de dollars, ont permis de réaliser ou de poursuivre la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- CHU de Québec – Université Laval – Construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, Phases I et II;
- CISSS des Laurentides – Hôpital régional de Saint-Jérôme – Nouveau pavillon de soins de santé mentale;
- Institut de cardiologie de Montréal – Centre de formation, regroupement des soins ambulatoires, agrandissement de l'urgence;
- CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal – Agrandissement du Centre intégré de traumatologie, de l'unité mère-enfant et du service d'endoscopie de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal;
- CHUSJ – Agrandissement et modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine;
- CIUSSS de l'Estrie – CHUS – Construction du centre mère-enfant et de l'urgence à l'hôpital de Fleurimont du centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Les investissements prévus en 2019-2020 en bonification de l'offre de service, totalisant 807,3 millions de dollars, permettront notamment de compléter les quatre projets majeurs suivants :

- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – Pavillon Sainte-Marie – Phase II du redéploiement des services;
- CISSS de Chaudière-Appalaches – Hôtel-Dieu de Lévis – Construction d'un centre régional intégré de cancérologie;
- CISSS de la Montérégie-Centre – Agrandissement de l'Hôpital du Haut-Richelieu;
- CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal – Construction d'un nouveau pavillon pour le service d'hémodialyse de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

#### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Quantité      | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge<br>moyen<br>(ans) | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|---|---------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|----|----|---------------------------|---|
|   |               |                                |                       |                   | ABC               | D  | E  |                           |   |
| <b>Immeubles</b>                              |               |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| <b>Bâtiments</b>                              |               |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| Centres hospitaliers                          | 573           | 4 738 164                      | 50                    | 100               | 88                | 10 | 2  | B                         | 322,8                                       |
| CHSLD   | 463           | 2 134 167                      | 49                    | 100               | 78                | 18 | 4  | C                         | 153,8                                       |
| Centres de réadaptation                       | 174           | 385 792                        | 52                    | 100               | 79                | 14 | 7  | C                         | 34,2  |
| Centres jeunesse                              | 180           | 329 388                        | 58                    | 100               | 66                | 26 | 8  | C                         | 56,7  |
| Centres locaux de services<br>communautaires  | 187           | 358 862                        | 42                    | 100               | 82                | 17 | 1  | B                         | 16,6  |
| Autres <sup>2</sup>                           | 1 077         | 1 299 354                      | 50                    | 100               | 77                | 16 | 7  | C                         | 182,8                                       |
| Immeubles excédentaires                       | 53            | 182 606                        | 92                    | 100               | 56                | 11 | 33 | D                         | 59,8  |
| <b>Total</b>                                  | <b>2 707</b>  | <b>9 428 333</b>               |                       |                   |                   |    |    |                           | <b>826,7</b>                                |
| <b>Équipements</b>                            |               |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| <b>Appareils médicaux</b>                     |               |                                |                       |                   |                   |    |    |                           |   |
| Imagerie                                      | 3 666         | s. o.                          | 8                     | 100               | 76                | 21 | 3  | C                         | 280,8                                       |
| Radiothérapie                                 | 99            | s. o.                          | 8                     | 100               | 83                | 7  | 10 | C                         | 36,4  |
| Biologie médicale                             | 1 761         | s. o.                          | 8                     | 100               | 69                | 22 | 9  | C                         | 58,4  |
| Monitoring (N <sup>bre</sup> d'installations) | 127           | s. o.                          | 7                     | 100               | 81                | 17 | 2  | B                         | 34,1  |
| Inhalothérapie                                | 2 693         | s. o.                          | 8                     | 100               | 80                | 17 | 3  | B                         | 32,7  |
| Chirurgie                                     | 867           | s. o.                          | 8                     | 100               | 82                | 12 | 6  | B                         | 25,1  |
| Soins   | 336           | s. o.                          | 5                     | 100               | 88                | 10 | 2  | B                         | 18,8  |
| Autres  | 2 274         | s. o.                          | 7                     | 100               | 73                | 17 | 10 | C                         | 86,0  |
| <b>Total</b>                                  | <b>11 823</b> |                                |                       |                   |                   |    |    |                           | <b>572,3</b>                                |
| <b>Total</b>                                  |               |                                |                       |                   |                   |    |    |                           | <b>1399,0</b>                               |

<sup>1</sup> Données du 28 février 2019 concernant le parc immobilier et du 30 septembre 2018 concernant les équipements médicaux.

<sup>2</sup> Les autres immeubles incluent les résidences des employés et médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### **Pourcentage d'inspection**

Tous les bâtiments du RSSS ont été inspectés par des firmes externes au cours des années 2015 à 2018, à l'exception des immeubles excédentaires dont l'évaluation de l'état physique a été faite par les responsables des établissements.

On entend par « immeuble excédentaire », un immeuble pour lequel ni l'établissement, ni le ministère ne prévoient, aux fins d'un établissement, une quelconque utilisation pour les cinq années subséquentes<sup>2</sup>.

Les établissements assurent le suivi systématique de l'état des appareils médicaux par l'entremise des programmes d'entretien préventif afin de veiller à la continuité et la qualité des services inhérents à leur fonction respective.

### **Méthodologie**

L'indice d'état gouvernemental et le DMA ne tiennent pas compte de la désuétude fonctionnelle des bâtiments, à savoir un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces.

L'état d'un appareil est déterminé en fonction de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) sont établis en fonction de la superficie des bâtiments et de la valeur de remplacement pour les appareils médicaux. L'âge moyen et l'indice d'état moyen des bâtiments sont pondérés selon leur superficie alors que, pour les appareils médicaux, ils sont pondérés selon leur valeur de remplacement.

En complément d'information, l'annexe 2 présente l'indice d'état des immeubles selon le groupe d'âge des bâtiments.

---

<sup>2</sup> *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), art. 262,1, 6<sup>e</sup> alinéa.



## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |                |                |
|---|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
|   | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019 <sup>1</sup>        | Augmentation | Résorption     | PAGI 2019-2020 |
|   | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |                |                |
| <b>Immeubles</b>                              |   |           |           |                     |           |                                    |              |                |                |
| <b>Bâtiments</b>                              |   |           |           |                     |           |                                    |              |                |                |
| Centres hospitaliers                          | 90  | 88        | (2)       | B                   | B         | 236,4                              | 108,6        | (22,2)         | 322,8          |
| CHSLD   | 76  | 78        | 2         | C                   | C         | 148,8                              | 16,0         | (11,0)         | 153,8          |
| Centres de réadaptation                       | 81  | 79        | (2)       | B                   | C         | 17,1                               | 19,5         | (2,4)          | 34,2           |
| Centres jeunesse                              | 66  | 66        | 0         | C                   | C         | 48,0                               | 12,7         | (4,0)          | 56,7           |
| Centres locaux de services                    | 82  | 82        | 0         | B                   | B         | 16,7                               | 1,1          | (1,2)          | 16,6           |
| Autres  | 78  | 77        | (1)       | C                   | C         | 174,3                              | 21,6         | (13,1)         | 182,8          |
| Immeubles excédentaires                       | ND  | 56        | s. o.     | ND                  | D         | ND                                 | 59,8         | s. o.          | 59,8           |
| <b>Total</b>                                  |   |           |           |                     |           | <b>641,3</b>                       | <b>239,3</b> | <b>(53,9)</b>  | <b>826,7</b>   |
| <b>Équipements</b>                            |   |           |           |                     |           |                                    |              |                |                |
| <b>Appareils médicaux</b>                     |   |           |           |                     |           |                                    |              |                |                |
| Imagerie                                      | 76  | 76        | 0         | C                   | C         | 279,8                              | 72,7         | (71,7)         | 280,8          |
| Radiothérapie                                 | 79  | 83        | 4         | C                   | C         | 40,4                               | 8,9          | (12,9)         | 36,4           |
| Biologie médicale                             | 69  | 69        | 0         | C                   | C         | 56,3                               | 10,1         | (8,0)          | 58,4           |
| Monitoring (N <sup>bre</sup> d'installations) | 77  | 81        | 4         | B                   | B         | 39,7                               | 4,9          | (10,5)         | 34,1           |
| Inhalothérapie                                | 75  | 80        | 5         | C                   | B         | 40,0                               | 8,1          | (15,4)         | 32,7           |
| Chirurgie                                     | 79  | 82        | 3         | B                   | B         | 28,2                               | 2,8          | (5,9)          | 25,1           |
| Soins   | 85  | 88        | 3         | B                   | B         | 22,8                               | 4,5          | (8,5)          | 18,8           |
| Autres  | 75  | 73        | (2)       | C                   | C         | 75,2                               | 23,0         | (12,2)         | 86,0           |
| <b>Total</b>                                  |   |           |           |                     |           | <b>582,4</b>                       | <b>135,0</b> | <b>(145,1)</b> | <b>572,3</b>   |
| <b>Total</b>                                  |   |           |           |                     |           | <b>1 223,7</b>                     | <b>374,3</b> | <b>(199,0)</b> | <b>1 399,0</b> |

<sup>1</sup> Le DMA associé aux appareils médicaux n'était pas présenté au PAGI 2018-2019.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### **Bâtiments**

#### *Évolution de l'état*

À l'exception des « Centres de réadaptation », l'indice d'état moyen des différentes catégories de bâtiments du RSSS est demeuré stable. La variation de B à C de l'indice d'état moyen des « Centres de réadaptation » est attribuable aux détériorations de l'état de façades constatées lors d'inspections détaillées menées sur certains bâtiments.

#### *Évolution du DMA*

L'augmentation globale du DMA de 239,3 millions de dollars s'explique principalement par l'ajout d'un montant de plus de 100,0 millions de dollars pour des travaux de rénovation des façades de certains bâtiments, par l'ajout du DMA des immeubles excédentaires évalués à 59,8 millions de dollars et par l'ajout d'un montant de 20,0 millions de dollars pour rendre conforme les réseaux électriques d'urgence de certains centres hospitaliers. L'augmentation résiduelle du DMA est attribuable à de nouveaux travaux identifiés pour certains bâtiments du RSSS.

La réalisation de travaux de maintien d'actifs au sein du RSSS a permis de résorber globalement un DMA de 53,9 millions de dollars et d'améliorer ainsi l'état de certains bâtiments, notamment ceux des « Centres hospitaliers » et des « CHSLD ».

### **Appareils médicaux**

#### *Évolution de l'état*

L'indice d'état moyen des appareils d'inhalothérapie s'est amélioré au cours de la dernière année tandis que l'indice d'état moyen des autres catégories d'appareils médicaux est demeuré stable, soit bon (B) ou satisfaisant (C). Le programme de remplacement en continu des équipements permet au MSSS de pourvoir aux besoins de remplacement d'appareils médicaux ayant atteint leur fin de vie utile.

#### *Évolution du DMA*

Le DMA pour le remplacement des appareils médicaux a légèrement diminué au cours de la dernière année. Le MSSS prévoit une diminution significative imminente du DMA des appareils médicaux en raison du rehaussement des investissements entamé au cours des dernières années.

**ANNEXE 1****COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES****Réseau de la santé et des services sociaux**

CISSS du Bas-Saint-Laurent  
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
CHU de Québec – Université Laval  
CIUSSS de la Capitale-Nationale  
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (IUCPQ – UL)  
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
CIUSSS de l'Estrie – CHUS  
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)  
CHU de Sainte-Justine  
Centre universitaire de santé McGill (CUSM)  
Institut de cardiologie de Montréal (ICM)  
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (INPLPP)  
CISSS de l'Outaouais  
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue  
CISSS de la Côte-Nord  
CLSC de Naskapi  
CRSSS de la Baie-James  
CISSS de la Gaspésie  
CISSS des Îles  
CISSS de Chaudière-Appalaches  
CISSS de Laval  
CISSS de Lanaudière  
CISSS des Laurentides  
CISSS de la Montérégie-Centre  
CISSS de la Montérégie-Est  
CISSS de la Montérégie-Ouest  
RRSSS du Nunavik  
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

## ANNEXE 2

## INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux  
Immeubles<sup>1</sup>

|                         | Quantité | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen |
|-------------------------|----------|--------------------------------|-------------------|----|----|---------------------------|
|                         |          |                                | ABC               | D  | E  |                           |
| <b>0-10 ans</b>         |          |                                |                   |    |    |                           |
| Centres hospitaliers    | 43       | 668 075                        | 100               | 0  | 0  | A                         |
| CHSLD                   | 35       | 127 996                        | 100               | 0  | 0  | A                         |
| Centres de réadaptation | 11       | 26 043                         | 100               | 0  | 0  | A                         |
| Centres jeunesse        | 16       | 14 868                         | 100               | 0  | 0  | A                         |
| CLSC                    | 21       | 44 894                         | 100               | 0  | 0  | A                         |
| Autres                  | 179      | 239 390                        | 100               | 0  | 0  | A                         |
| <b>11-20 ans</b>        |          |                                |                   |    |    |                           |
| Centres hospitaliers    | 63       | 334 501                        | 100               | 0  | 0  | A                         |
| CHSLD                   | 61       | 267 443                        | 97                | 3  | 0  | A                         |
| Centres de réadaptation | 12       | 29 677                         | 100               | 0  | 0  | A                         |
| Centres jeunesse        | 12       | 9 824                          | 100               | 0  | 0  | A                         |
| CLSC                    | 37       | 57 968                         | 96                | 4  | 0  | A                         |
| Autres                  | 174      | 61 114                         | 92                | 6  | 2  | A                         |
| <b>21-30 ans</b>        |          |                                |                   |    |    |                           |
| Centres hospitaliers    | 54       | 269 535                        | 100               | 0  | 0  | A                         |
| CHSLD                   | 62       | 192 148                        | 97                | 3  | 0  | B                         |
| Centres de réadaptation | 11       | 5 722                          | 88                | 12 | 0  | B                         |
| Centres jeunesse        | 14       | 35 423                         | 95                | 5  | 0  | A                         |
| CLSC                    | 29       | 25 336                         | 87                | 13 | 0  | B                         |
| Autres                  | 139      | 110 582                        | 85                | 9  | 6  | B                         |
| <b>31-40 ans</b>        |          |                                |                   |    |    |                           |
| Centres hospitaliers    | 42       | 253 125                        | 92                | 7  | 1  | B                         |
| CHSLD                   | 76       | 326 729                        | 82                | 13 | 5  | C                         |
| Centres de réadaptation | 24       | 13 701                         | 69                | 27 | 4  | C                         |
| Centres jeunesse        | 8        | 3 185                          | 100               | 0  | 0  | B                         |
| CLSC                    | 36       | 67 980                         | 66                | 34 | 0  | C                         |
| Autres                  | 91       | 79 506                         | 89                | 7  | 4  | B                         |
| <b>41-50 ans</b>        |          |                                |                   |    |    |                           |
| Centres hospitaliers    | 82       | 657 242                        | 95                | 3  | 2  | B                         |
| CHSLD                   | 100      | 456 254                        | 66                | 28 | 6  | C                         |
| Centres de réadaptation | 30       | 63 064                         | 63                | 36 | 1  | B                         |
| Centres jeunesse        | 38       | 54 629                         | 49                | 31 | 20 | D                         |
| CLSC                    | 18       | 34 274                         | 95                | 0  | 5  | B                         |
| Autres                  | 122      | 109 786                        | 69                | 21 | 10 | C                         |
| <b>51-60 ans</b>        |          |                                |                   |    |    |                           |
| Centres hospitaliers    | 78       | 597 391                        | 88                | 10 | 2  | B                         |
| CHSLD                   | 56       | 286 769                        | 61                | 30 | 9  | D                         |
| Centres de réadaptation | 42       | 160 682                        | 79                | 9  | 12 | C                         |
| Centres jeunesse        | 39       | 89 197                         | 57                | 30 | 13 | C                         |
| CLSC                    | 16       | 42 755                         | 50                | 50 | 0  | C                         |
| Autres                  | 120      | 213 242                        | 65                | 23 | 12 | C                         |

**ANNEXE 2**  
(suite)

|                         | Quantité     | Dimension        | Indice d'état (%) |    |    | Indice |
|-------------------------|--------------|------------------|-------------------|----|----|--------|
| Centres hospitaliers    | 86           | 928 473          | 70                | 25 | 5  | C      |
| CHSLD                   | 31           | 151 754          | 56                | 43 | 1  | C      |
| Centres de réadaptation | 19           | 25 965           | 64                | 16 | 20 | D      |
| Centres jeunesse        | 17           | 28 505           | 86                | 14 | 0  | B      |
| CLSC                    | 13           | 41 582           | 94                | 6  | 0  | B      |
| Autres                  | 118          | 207 911          | 73                | 18 | 9  | C      |
| <b>71 ans et plus</b>   |              |                  |                   |    |    |        |
| Centres hospitaliers    | 125          | 1 029 821        | 84                | 14 | 2  | B      |
| CHSLD                   | 42           | 325 075          | 80                | 17 | 3  | C      |
| Centres de réadaptation | 25           | 60 938           | 84                | 13 | 3  | B      |
| Centres jeunesse        | 36           | 93 757           | 55                | 37 | 8  | C      |
| CLSC                    | 17           | 44 072           | 80                | 16 | 4  | B      |
| Autres                  | 134          | 277 824          | 63                | 29 | 8  | D      |
| <b>Total</b>            | <b>2 654</b> | <b>9 245 727</b> |                   |    |    |        |

<sup>1</sup> Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection. Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.



---

## **TOURISME**

---

### **LA GESTION DES INFRASTRUCTURES**

#### **LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**

##### VISION

La vision de la RIO, tel qu'elle a été approuvée par le conseil d'administration en 2012, consiste à « faire du Parc olympique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique ».

##### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, ainsi qu'à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural, la RIO s'est donné, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, l'orientation et les objectifs suivants :

##### Orientation

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique.

##### Objectifs

- Éliminer tous les risques de défaillance qui pourraient compromettre la santé et la sécurité des clients et usagers du Parc olympique;
- Accroître les revenus ou générer des économies d'opération;
- Améliorer la qualité de l'expérience client;
- Préserver le patrimoine bâti du Parc olympique;
- Réduire l'impact environnemental du Parc olympique.

##### RESPONSABILITÉS

La RIO, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, doit gérer ses infrastructures et planifier les interventions à réaliser.

##### DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures de la RIO se compose de nombreux immeubles et de systèmes uniques au monde, qui sont regroupés comme suit : le Stade olympique et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique), la toiture, les stationnements souterrains ainsi que l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade olympique.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

### Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|   | Maintien de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Total       |
|---|--------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|-------------|
|   | Maintien d'actifs              | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |             |
| <b>Régie des installations olympiques</b> |                                |  |              |            |                                    |             |
| 2017-2018                                 |                                |  |              |            |                                    |             |
| Réal                                      | 69,3                           | 9,5  | 0,9          | 79,7       | —                                  | <b>79,7</b> |
| 2018-2019                                 |                                |  |              |            |                                    |             |
| Probable                                  | 29,5                           | 21,5                                       | 1,5          | 52,5       | —                                  | <b>52,5</b> |
| 2019-2020                                 |                                |  |              |            |                                    |             |
| Prévu                                     | 10,5                           | 35,7                                       | 7,5          | 53,7       | —                                  | <b>53,7</b> |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2017-2018 et en 2018-2019, totalisant respectivement 79,7 millions de dollars et 52,5 millions de dollars, ont permis la réalisation des principaux projets suivants :

- Réfection de l'enveloppe extérieure de la Tour (travaux);
- Mise aux normes de la Tour et rénovation des transports verticaux (travaux);
- Remplacement et optimisation des systèmes de climatisation et de chauffage (conception et construction);
- Réhabilitation du système d'alarme incendie (plans, devis et travaux);
- Réfection de nouvelles sections des stationnements (plans, devis et construction).

Les investissements prévus en 2019-2020, totalisant 53,7 millions de dollars, permettront la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Programme de mise aux normes et rénovation de la Tour (travaux);
- Réhabilitation du système d'alarme incendie (travaux);
- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade-planchodrome (plans, devis et travaux);
- Réaménagement des accès du métro Viau vers la base de la Tour (plans et devis);
- Réfection de nouvelles sections des stationnements (plans, devis et travaux).



## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

#### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Quantité  | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge<br>moyen<br>(ans) <sup>2</sup> | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |    |     | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|---|-----------|--------------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|----|-----|---------------------------|---|
|   |           |                                |                                    |                   | ABC               | D  | E   |                           |   |
| <b>Immeubles</b>                                      |           |                                |                                    |                   |                   |    |     |                           |   |
| Stade olympique et autres<br>immeubles                | 12        | 295 912                        | 27                                 | 100               | 31                | 59 | 10  | D                         | 335,0                                       |
| Toiture   | 1         | 23 266                         | 20                                 | 100               | 0                 | 0  | 100 | E                         | ND  |
| Esplanade et espaces<br>extérieurs entourant le Stade | 3         | 150 533                        | 25                                 | 100               | 39                | 23 | 38  | D                         | 90,0  |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>                        |           |                                |                                    |                   |                   |    |     |                           |   |
| Stationnements  | 8         | 163 043                        | 14                                 | 100               | 64                | 36 | 0   | B                         | 26,3  |
| <b>Total</b>  | <b>24</b> | <b>632 754</b>                 |                                    |                   |                   |    |     |                           | <b>451,3</b>                                |

<sup>1</sup>. Données du 13 décembre 2018.

<sup>2</sup>. L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

##### Pourcentage d'inspection

Un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin que soit maintenu un portrait représentatif de la réalité de l'état du Parc olympique.

##### Méthodologie

Sur la base des expertises obtenues, la toiture du Stade olympique a atteint sa fin de vie utile et ne peut plus être réparée. Par conséquent, un remplacement de celle-ci est requis et, de ce fait, il n'est pas nécessaire d'évaluer le DMA. Le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est inscrit dans la catégorie « En planification » du PQI 2019-2029. La réception définitive des travaux liés au remplacement de la toiture est prévue pour 2024. Entretemps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, la RIO applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale. Celui-ci est revu annuellement et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction des dimensions.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |               |                |
|--|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|---------------|----------------|
|  | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation | Résorption    | PAGI 2019-2020 |
|  | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |               |                |
| <b>Immeubles</b>                                   |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Stade olympique et autres immeubles                | 29  | 31        | 2         | D                   | D         | 186,0                              | 166,0        | (17,0)        | 335,0          |
| Toiture  | 0   | 0         | 0         | E                   | E         | ND                                 | s. o.        | s. o.         | ND             |
| Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade | 12  | 39        | 27        | D                   | D         | 82,4                               | 7,6          | —             | 90,0           |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>                     |   |           |           |                     |           |                                    |              |               |                |
| Stationnements                                     | 64  | 64        | 0         | B                   | B         | 37,9                               | 0,5          | (12,1)        | 26,3           |
| <b>Total</b>                                       |   |           |           |                     |           | <b>306,3</b>                       | <b>174,1</b> | <b>(29,1)</b> | <b>451,3</b>   |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

Globalement, les indices d'état moyen de toutes les catégories d'infrastructures sont demeurés stables. En effet, en cours d'année, des travaux de maintien d'actifs ont été réalisés principalement dans la Tour du Stade afin d'éviter que son état ne se détériore. De plus, on constate qu'il y a une augmentation de la proportion des immeubles de l'actif « Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade » évalués dans un état satisfaisant ou mieux. Cela s'explique principalement par une amélioration de la méthode de calcul qui tient compte dorénavant de la valeur relative associée à chaque composante.

#### Évolution du DMA

L'augmentation du DMA pour le Stade olympique et autres immeubles découle des études réalisées en cours d'année, à la suite de la décision de remplacer la toiture, visant à déterminer le niveau de désuétude des principaux équipements et des installations à l'intérieur de l'enceinte du Stade ainsi que les travaux requis. Ces travaux viseront essentiellement à remplacer des composantes qui permettront d'accroître l'expérience client telles que les sièges, l'équipement de télédiffusion ainsi que les systèmes d'éclairage et de sonorisation de l'enceinte principale.

La résorption du DMA pour le Stade olympique et autres immeubles est le résultat du remplacement et de l'optimisation des systèmes de climatisation et de chauffage, de la réhabilitation du système d'alarme-incendie ainsi que de la réfection de certains bureaux (systèmes électromécaniques et architecture).

Le programme de réfection des stationnements a permis de réaliser pour 12,1 millions de dollars de travaux de résorption du DMA cette année.

## ANNEXE I

## INVENTAIRE DÉTAILLÉ

## Stade olympique et autres immeubles

|  | Quantité  | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge moyen<br>(ans) | Indice<br>d'état | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs (M\$) |
|--|-----------|--------------------------------|--------------------|------------------|--|
| Tour de Montréal, hall touristique et observatoire                       | 3         | 27 503                         | 20                 | C                | 37,1                                     |
| Stade (gradins, coursives, RLSQ, aires de jeu et de services techniques) | 5         | 211 340                        | 41                 | D                | 278,3                                    |
| Centre sportif   | 1         | 32 572                         | 14                 | B                | —  |
| Centrale thermique   | 1         | 8 306                          | 7                  | C                | —  |
| Bureaux administratifs   | 1         | 3 769                          | 34                 | D                | 19,6                                     |
| Locaux de l'Institut national du sport du Québec (INS Québec)            | 1         | 12 422                         | 4                  | A                | —  |
| <b>Total</b>   | <b>12</b> | <b>295 912</b>                 | <b>27</b>          | <b>D</b>         | <b>335,0</b>                             |

## Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade olympique

|  | Quantité | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge moyen<br>(ans) | Indice<br>d'état | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs (M\$) |
|--|----------|--------------------------------|--------------------|------------------|--|
| Terrain de pratique de soccer                | 1        | 17 489                         | 6                  | A                | —  |
| Dalle promenade autour du Stade et ses accès | 1        | 84 666                         | 28                 | D                | 28,0                                     |
| Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès  | 1        | 48 378                         | 42                 | E                | 62,0                                     |
| <b>Total</b>                                 | <b>3</b> | <b>150 533</b>                 | <b>25</b>          | <b>D</b>         | <b>90,0</b>                              |

## Stationnements

|  | Quantité | Dimension<br>(m <sup>2</sup> ) | Âge moyen<br>(ans) | Indice<br>d'état | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs (M\$) |
|--|----------|--------------------------------|--------------------|------------------|--|
| Stationnements intérieurs P1                   | 1        | 32 315                         | 4                  | A                | —  |
| Stationnements intérieurs P2 et P3             | 2        | 58 889                         | 16                 | D                | 26,3                                     |
| Stationnements intérieurs P4                   | 1        | 21 552                         | 12                 | A                | —  |
| Stationnements intérieurs P5 niveau 1          | 1        | 22 582                         | 4                  | B                | —  |
| Stationnements intérieurs P5 niveau 2          | 1        | 17 708                         | 2                  | B                | —  |
| Stationnements extérieurs P7 (Cinéma StarCité) | 1        | 5 010                          | 18                 | B                | —  |
| Stationnements extérieurs P8                   | 1        | 4 987                          | 42                 | B                | —  |
| <b>Total</b>                                   | <b>8</b> | <b>163 043</b>                 | <b>14</b>          | <b>B</b>         | <b>26,3</b>                              |



---

# TRANSPORTS

---

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

#### VISION

Le MTQ est un acteur de premier plan dans l'organisation du transport au Québec. Soucieux d'offrir des systèmes de transport efficaces et accessibles à la population et aux entreprises, il s'engage à effectuer une gestion compétente, rigoureuse, innovatrice et transparente des infrastructures dont il a la responsabilité directe. Le MTQ est, entre autres, responsable de la gestion du réseau routier supérieur<sup>1</sup>, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

#### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MTQ a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien en bon état des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est consacrée.

Conformément à sa mission, le MTQ doit assurer la réalisation de projets d'envergure, de travaux de maintien d'actifs, de construction de nouvelles infrastructures ainsi que de remplacement d'infrastructures rendues nécessaires en raison de l'âge et de l'état de celles-ci. En lien avec la réalisation de ces travaux, le MTQ voit à l'adaptation et à l'évolution du réseau routier en fonction des besoins des citoyens et du développement économique du Québec. Au regard du Plan stratégique 2017-2020, le MTQ s'est donné l'orientation et les objectifs suivants :

#### Orientation

- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires.

#### Objectifs

- Maintenir les infrastructures routières en bon état;
- Assurer la mobilité durable dans les transports;
- Favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs.

---

<sup>1</sup> Réseau routier supérieur : réseau qui comprend des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices de même que des chemins d'accès aux ressources.

## RESPONSABILITÉS

Le MTQ est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa juridiction. Les volets d'acquisition et de disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. Le ministre des Transports est également responsable de la Société des traversiers du Québec.

Par ailleurs, la Loi sur le MTQ ainsi que la Loi sur la voirie énoncent les pouvoirs et obligations du ministre et, plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la Loi prévoit que le ministre des Transports peut accomplir sur ce réseau tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la Loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées comme étant des autoroutes par décret du gouvernement.

De plus, le MTQ administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif de ces programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient notamment des programmes de subvention suivants :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP – volet immobilisation) : les objectifs spécifiques de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) : ce programme, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisation en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles à forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- Programme d'aide financière du Fonds des infrastructures de transport en commun (PAFFITC) : ce programme découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour les infrastructures de transport en commun conclue le 29 juin 2016. Ce programme vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant l'élaboration d'études en appui aux projets d'expansion de réseaux dont la réalisation est planifiée à plus long terme;
- Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif (PAGITC) : ce programme découle de la signature de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) avec le gouvernement du Canada et vise à soutenir les projets de nouvelles constructions, d'expansion, d'amélioration et de remise en état d'infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actif.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTQ gère le réseau routier supérieur d'une longueur totalisant plus de 30 000 kilomètres et plus de 5 400 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTQ est également responsable de plus de 4 200 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1993.

Les actifs du MTQ comprennent également un parc de ponceaux de moins de trois mètres de diamètre. Près de 62 000 ponceaux sont répartis sur le réseau supérieur, dont près de 13 000 font partie du Réseau routier stratégique de transport en soutien au commerce extérieur (RSSCE).

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTQ, telles que :

- Des immeubles : parcs routiers (haltes routières et aires de service) et aéroports;
- Des ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne et structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques (systèmes d'éclairage et de signaux lumineux);
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports, héliports, chemins de fer de la Gaspésie et Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

Les secteurs du transport aérien, maritime et ferroviaire sont réglementés. Les inspections réalisées sur les infrastructures de ces secteurs sont orientées et documentées afin que les normes de sécurité en vigueur soient respectées. Cependant, la structure et la composition de ces inspections ne permettent pas pour l'instant de mesurer l'état et le DMA.

## LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

### RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les différentes sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun se compose d'immeubles tels que des terminus et abribus, des garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements, des gares ainsi que des immeubles administratifs et de services.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de métro, soit les stations et tunnels, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et terrains nécessaires à la gestion adéquate de la flotte de véhicules. Ceux-ci incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées, les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les nouvelles voitures AZUR, conçues à la fine pointe de la technologie et alliant une meilleure fiabilité, une capacité accrue et un confort amélioré. Ceux-ci comprennent également les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives, les voitures de passagers, les automotrices électriques et l'aiguillage. L'inventaire des équipements en transport collectif est complété par une flotte d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention, la signalisation et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services.

## **LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**

### **VISION**

Être reconnu comme un chef de file innovateur dans le transport maritime public en faisant vivre à la clientèle une expérience de transport maritime intégrée et adaptée à ses attentes grâce au soutien d'une équipe fière et engagée.

### **ORIENTATIONS ET OBJECTIFS**

Pour mener à bien sa mission, la STQ s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation et les objectifs suivants :

#### **Orientation**

- S'assurer de fournir à la clientèle des navires et des infrastructures terrestres de qualité, fonctionnels et sécuritaires.

#### **Objectifs**

- Au moyen d'équipements conformes aux normes, amener la clientèle à bon port en toute sécurité, avec du personnel qualifié et sensibilisé à la qualité des services;
- Maintenir les gares et les navires en bon état;
- Assurer la conformité des navires à la réglementation applicable;
- Maintenir minimalement à 99,5 % la prestation du nombre des traversées prévues.

### **RESPONSABILITÉS**

La STQ, qui est sous la responsabilité du ministre des Transports, doit s'assurer que les infrastructures dont elle est propriétaire permettent d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus. Pour y arriver, la STQ doit accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de respecter les exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations pour répondre aux nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie utile.



## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Les neuf traverses<sup>2</sup> sous la responsabilité de la STQ sont localisées principalement le long du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel et la Basse-Côte-Nord.

Outre le bâtiment de son siège social, la STQ possède des infrastructures qui incluent des navires, des immeubles (gares, bâtiments de services, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers), des quais, des embarcadères ainsi que les « Autres » ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès).

---

<sup>2</sup> Traverse : chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

## LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

### Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

|   | Maintien de l'offre de service |  |              | Sous-total | Bonification de l'offre de service | Total          |
|---|--------------------------------|--|--------------|------------|------------------------------------|----------------|
|   | Maintien d'actifs              | Résorption du déficit de maintien d'actifs | Remplacement |            | Ajout et amélioration              |                |
| <b>Ministère des Transports</b>           |                                |  |              |            |                                    |                |
| 2017-2018                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Réal                                      | 784,1                          | 397,1                                      | 343,2        | 1 524,4    | 305,0                              | <b>1 829,4</b> |
| 2018-2019                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Probable                                  | 483,2                          | 1 095,3                                    | 450,2        | 2 028,7    | 416,7                              | <b>2 445,4</b> |
| 2019-2020                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Prévu                                     | 456,6                          | 1 009,8                                    | 417,3        | 1 883,7    | 599,5                              | <b>2 483,2</b> |
| <b>Sociétés de transport en commun</b>    |                                |  |              |            |                                    |                |
| 2017-2018                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Réal                                      | 104,4                          | —  | 343,0        | 447,4      | 440,0                              | <b>887,4</b>   |
| 2018-2019                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Probable                                  | 147,9                          | —  | 400,6        | 548,5      | 376,1                              | <b>924,6</b>   |
| 2019-2020                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Prévu                                     | 97,5                           | —  | 208,6        | 306,1      | 736,0                              | <b>1 042,1</b> |
| <b>Sociétés des traversiers du Québec</b> |                                |  |              |            |                                    |                |
| 2017-2018                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Réal                                      | 13,0                           | —  | 1,5          | 14,5       | 5,0                                | <b>19,5</b>    |
| 2018-2019                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Probable                                  | 5,3                            | —  | 240,5        | 245,8      | 18,2                               | <b>264,0</b>   |
| 2019-2020                                 |                                |  |              |            |                                    |                |
| Prévu                                     | 21,7                           | —  | —            | 21,7       | 58,3                               | <b>80,0</b>    |

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Ministère des Transports

En 2017-2018, les investissements réalisés par le MTQ totalisent 1 829,4 millions de dollars.

Une somme de 1 524,4 millions de dollars a été consacrée au maintien de l'offre de service des infrastructures et se répartit principalement entre les axes d'intervention suivants :

- Conservation des chaussées;
- Conservation des structures (incluant les ponts municipaux).

Des sommes additionnelles annoncées dans les PQI précédents ont permis d'augmenter les investissements pour contrer le vieillissement des infrastructures routières. En lien avec la stratégie d'intervention du MTQ, ces travaux ciblent principalement la résorption du déficit de maintien d'actifs des infrastructures les plus vétustes.

Les principaux projets en maintien de l'offre de service en cours de réalisation sont :

- Maintien d'actifs sur les échangeurs Turcot et De La Vérendrye et reconstruction de l'échangeur Turcot;
- Maintien d'actifs sur le pont Honoré-Mercier;
- Maintien d'actifs requis sur le pont de l'Île-d'Orléans jusqu'à sa reconstruction;
- Maintien d'actifs sur le pont de l'Île-aux-Tourtes;
- Maintien d'actifs sur les structures de l'autoroute Métropolitaine;
- Maintien d'actifs sur les structures de l'échangeur Saint-Pierre;
- Réfection de l'échangeur entre les autoroutes 13 et 40;
- Reconstruction de la côte Arsène-Gagnon, sur la route 138, à Les Bergeronnes;
- Maintien d'actifs des tunnels Ville-Marie et Viger;
- Réfection majeure du pont Pie-IX, entre Montréal et Laval.

Il est à noter que le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot se poursuit jusqu'en 2021-2022. Il demeure le chantier le plus important du MTQ. Par ailleurs, les principaux projets en bonification de l'offre de service en cours de réalisation sont :

- Réaménagement de la route 185, entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick – Phase III;
- Élargissement de l'autoroute Henri-IV – Phase II;
- Amélioration de la route Obedjiwan, à La Tuque et Lac-Ashuapmushuan;
- Construction d'une voie de contournement du quartier de l'Isle-Maligne, à Alma.

### **Les sociétés de transport en commun**

À l'égard des sommes allouées par le MTQ pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements réalisés en 2017-2018 totalisent 887,4 millions de dollars. Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation qui contribuent à l'augmentation des investissements prévus en 2019-2020 sont :

- Acquisition de 153 voitures AZUR additionnelles pour le métro de Montréal;
- Construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu;
- Implantation d'un service rapide par bus intégré à la requalification de l'axe Pie-IX, entre Montréal et Laval;
- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue à Pointe-Saint-Charles;
- La poursuite des programmes de rénovation du métro de Montréal :
  - Réno-Infrastructures (amélioration de l'accessibilité et réfection majeure des tunnels);
  - Réno-Systèmes (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation, incluant entre autres, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de voies [supports de rails et barres de guidage]).
- Remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal.

### **La Société des traversiers du Québec**

Les investissements totaux réalisés par la STQ en 2017-2018 totalisent 19,5 millions de dollars alors que ceux probables en 2018-2019 s'élèvent à 264,0 millions de dollars. La hausse substantielle en 2018-2019 s'explique par l'acquisition de deux navires en remplacement des navires Lucien-L. et Radisson.

Les principaux projets réalisés et en cours de réalisation en 2018-2019 sont les suivants :

- Réaménagement de l'aire d'attente à Matane;
- Achat d'un remorqueur pour le transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord) et Harington Harbour;
- Construction d'un duc-d'Albe à Tadoussac;
- Amélioration de la fluidité à la traverse de Saint-Ignace-de-Loyola.

Les investissements prévus en 2019-2020 totalisent 80,0 millions de dollars et permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Achat d'un navire de relève;
- Modernisation du navire N.M. Joseph-Savard;
- Mise aux normes des embarcadères de Québec et Lévis.

# LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

## LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Quantité | Dimension                | Âge moyen<br>(ans) | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |    |    | Indice<br>d'état<br>moyen | Déficit de<br>maintien<br>d'actifs<br>(M\$) |
|--|----------|--------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|----|----|---------------------------|---|
|  |          |                          |                    |                   | ABC               | D  | E  |                           |   |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>           |          |                          |                    |                   |                   |    |    |                           |   |
| <b>Chaussées du réseau supérieur</b>     | s. o.    | 31 023 km                | ND                 | 83                | 50                | 22 | 28 | C                         | 7 025,0                                     |
| <b>Structures</b>                        |          |                          |                    |                   | Selon le nombre   |    |    |                           |   |
| Réseau supérieur                         | 5 454    | 5 019 122 m <sup>2</sup> | 39                 | 100               | 76                | 7  | 17 | C                         | 8 651,8                                     |
|  |          |                          |                    |                   | Selon la valeur   |    |    |                           |   |
|  |          |                          |                    |                   | 53                | 8  | 39 | C                         |   |
| <b>Ponts du réseau municipal</b>         |          |                          |                    |                   | Selon le nombre   |    |    |                           |   |
|  | 4 265    | 754 055 m <sup>2</sup>   | ND                 | 100               | 58                | 8  | 34 | C                         | 760,1                                       |
|  |          |                          |                    |                   | Selon la valeur   |    |    |                           |   |
|  |          |                          |                    |                   | 58                | 8  | 34 | C                         |   |
| <b>Ponceaux de moins de trois mètres</b> | 61 687   | 1 436 855 m              | ND                 | 97                | Selon le nombre   |    |    |                           |   |
|  |          |                          |                    |                   | 83                | 8  | 9  | B                         | ND  |
| <b>Total</b>                             |          |                          |                    |                   |                   |    |    |                           | <b>16 436,9</b>                             |

<sup>1</sup> Résultats basés sur les données de 2018.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Pourcentage d'inspection

#### *Chaussées du réseau supérieur*

Le MTQ ausculte les chaussées principales revêtues, soit 25 800 kilomètres des 31 023 kilomètres du réseau supérieur québécois, ce qui correspond à un taux d'inspection de 83 %. La portion des chaussées non auscultées concerne principalement les routes de gravier ainsi que les bretelles d'accès.

#### *Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)*

Le programme d'inspection permet d'avoir un portrait complet de l'état de l'ensemble des structures sous la responsabilité du MTQ. Ce suivi est fait au moyen de différents types d'inspections et à des fréquences qui varient selon l'âge et le niveau de dégradation de la structure.

### *Ponceaux de moins de trois mètres*

Un processus d'inspection est en place et la proportion des ponceaux inspectés atteint 97 %. Le MTQ développe actuellement une méthode d'évaluation du DMA. Les résultats de ces analyses seront intégrés au PAGI lorsqu'elles seront complétées.

## **Méthodologie**

### **Chaussées du réseau supérieur**

L'évaluation du DMA et de l'IEG repose sur des données d'inspection réalisées au cours de l'année 2018. L'extrapolation pour le DMA et l'IEG s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

### *Indice d'état*

Depuis plus de 15 ans, le MTQ procède à l'auscultation des chaussées principales revêtues, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base d'un indicateur principal de la condition de surface : le confort au roulement. L'usage de l'IRI, utilisé pour évaluer le confort au roulement ressenti par l'usager de la route, constitue un standard employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

C'est sur la base de cet indicateur que le MTQ a établi, à l'intérieur de ses plans stratégiques successifs, ses cibles de performance en termes de pourcentage du réseau routier en bon état. Le MTQ en rend compte dans son *Rapport annuel de gestion* et en publie le suivi à l'intérieur de son *Bilan annuel d'état du réseau routier*. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur de l'indice de confort au roulement est en deçà d'un seuil départageant un état jugé comme étant bon d'un état requérant une intervention afin de lui redonner une bonne qualité de roulement. Par contre, les choix d'interventions et de la meilleure technique à mettre en œuvre tiennent compte d'autres indicateurs, comme l'orniérage, la fissuration et la vulnérabilité aux effets du gel.

Dans le cadre du PAGI, quatre indicateurs ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'IEG soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la vulnérabilité aux effets du gel de la chaussée. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'IEG peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux relier l'état des infrastructures aux besoins d'investissements nécessaires pour permettre l'atteinte d'un état jugé satisfaisant ou mieux.

### *Déficit de maintien d'actifs*

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées et ont ainsi atteint un état de déficience majeure, ou pour lesquelles leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

### *Stratégie d'intervention*

Le MTQ s'est doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées afin d'assurer un niveau élevé de service aux usagers du réseau routier. La stratégie vise à maximiser les retombées à long terme des investissements en conservation des chaussées. Le défi est d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment, avec la bonne technique grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

La stratégie est évolutive et adaptée à la localisation géographique en fonction des connaissances acquises sur l'état du réseau et du niveau de service offert aux usagers. La connaissance des paramètres financiers et le suivi des principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures ainsi que des cibles établies à la planification stratégique du MTQ font également partie de cette stratégie.

S'appuyant sur les principes de saine gestion des actifs routiers, cette stratégie s'articule autour de quatre volets complémentaires, soit les interventions préventives afin de conserver les routes en bon état, les interventions curatives à haut bénéfice/coût pour la réhabilitation, les interventions palliatives afin de sécuriser le réseau à court terme en attendant une intervention curative appropriée et les interventions pour autres considérations et impondérables afin de répondre aux situations exceptionnelles.

En complément des paramètres identifiés précédemment, le MTQ doit s'assurer de préserver un équilibre entre les investissements consentis aux interventions lourdes (corrigeant des déficiences majeures) et les investissements à coût/bénéfice élevé corrigeant des déficiences mineures. De plus, une attention particulière est portée aux segments de route à fort débit présentant des phénomènes d'orniérage.

### ***Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)***

#### *Indice d'état*

Depuis plusieurs années, le MTQ utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'IEG, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B) et satisfaisant (C), tandis que les ouvrages considérés comme étant « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTQ, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces indicateurs permet de sélectionner les interventions les plus intéressantes et avantageuses.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en termes de nombre, ce qui en facilite l'interprétation. Cette façon de faire a cependant l'inconvénient d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle qu'en soit l'envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en termes de pourcentage de la valeur des structures. Cette façon a l'avantage de mettre en relation le besoin d'investissements au regard de l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande valeur ont une forte influence sur le portrait global de l'IEG des structures.

### *Déficit de maintien d'actifs*

Le DMA des structures du réseau routier supérieur et des ponts du réseau municipal correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles le MTQ a planifié réaliser des travaux majeurs, telles que l'échangeur Turcot, le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île-d'Orléans et le pont Honoré-Mercier. Le MTQ continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTQ pour répondre à des besoins spécifiques comme :

- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
  - Structures nécessitant un remplacement;
  - Structures nécessitant des travaux majeurs;
  - Structures nécessitant des réparations;
  - Structures ne nécessitant aucune intervention.
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le *Bilan de l'état des structures* présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTQ. On retrouve également, à l'intérieur du *Rapport annuel de gestion du ministère des Transports*, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du *Plan stratégique 2017-2020*. Par ailleurs, le MTQ présente sur son site Internet les rapports d'inspection générale de ses structures.

### *Stratégie d'intervention*

La stratégie d'intervention en structures met en priorité les interventions assurant la sécurité du public. Les actions du MTQ visent également le maintien des actifs pour assurer la pérennité de ce parc. Enfin, en raison des investissements nécessaires, de l'importance stratégique des ouvrages et de la planification pluriannuelle des interventions, les structures d'envergure font l'objet d'un traitement distinct.

En effet, sur la base de la stratégie d'intervention intégrée 2019-2021, la conservation des structures s'articule autour de quatre grands principes :

- Ralentir la vitesse de dégradation du parc des structures par des interventions ciblées en entretien préventif et en réparations peu coûteuses visant à reporter à plus tard (de 5 à 10 ans) des interventions majeures;
- Réduire le plus rapidement possible le nombre de structures à réparer sur le RSSCE;
- Limiter l'ampleur des projets de réparation des structures aux interventions qui visent à corriger strictement des déficiences structurales ou d'autres problèmes liés à la sécurité, sans ajouts d'interventions « non prioritaires »;
- Modifier à moyen et à long terme la distribution des besoins d'intervention sur les structures de manière à disposer d'une plus longue période de temps pour faire les interventions de réparations majeures.



## **Ponceaux de moins de trois mètres**

### *Indice d'état*

Lors de l'inspection des ponceaux, le MTQ utilise 17 critères permettant de déterminer leur état. Ces critères sont répartis en quatre catégories, soit la capacité structurale, la capacité hydraulique, l'état du remblai et de la chaussée ainsi que l'état des autres éléments (ex. : mur de tête).

Ceux-ci sont ensuite traités pour créer l'IEP, qui est divisé en cinq classes, de A à E. Ces classes permettent de déterminer les ponceaux qui nécessitent des travaux à court terme et, par le fait même, de définir l'IEG associé à ces infrastructures.

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état, ce qui signifie qu'ils ne nécessitent aucune intervention à court terme. Bien que l'état de ces ponceaux soit jugé comme étant bon, certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux de réparation mineurs ou d'entretien pour assurer leur performance et prolonger leur vie utile. Les ponceaux appartenant aux classes d'état D et E ont, quant à eux, besoin d'une intervention à court terme, soit une réfection ou une reconstruction. Ce sont des ouvrages nécessitant un suivi rigoureux et continu.

L'indice de priorité des infrastructures est un autre indice important dans la gestion des ponceaux. Il permet de déterminer la fréquence d'inspection d'un ponceau, qui varie d'un à cinq ans.

### *Stratégie d'intervention*

La stratégie d'intervention intégrée 2019-2021 pour les ponceaux de moins de trois mètres est la suivante :

- Réduire le nombre de ponceaux en mauvais état, classes d'état D ou E;
- Réaliser des interventions de réparation visant à maintenir en bon état les ponceaux de classe C.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|  | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |                |                  |                 |
|--|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|----------------|------------------|-----------------|
|  | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation   | Résorption       | PAGI 2019-2020  |
|  | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |                |                  |                 |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>           |   |           |           |                     |           |                                    |                |                  |                 |
| <b>Chaussées du réseau supérieur</b>     | 50  | 50        | 0         | C                   | C         | 6 044,0                            | 1 777,0        | (796,0)          | 7 025,0         |
| <b>Structures</b>                        | Selon le nombre   |           |           |                     |           |                                    |                |                  |                 |
|  | 75  | 76        | 1         | C                   | C         |                                    |                |                  |                 |
| Réseau supérieur                         | Selon la valeur   |           |           |                     |           |                                    |                |                  |                 |
|  | 49  | 53        | 4         | D                   | C         | 7 896,8                            | 1 709,0        | (954,0)          | 8 651,8         |
|  | Selon le nombre   |           |           |                     |           |                                    |                |                  |                 |
| Ponts du réseau municipal                | 57  | 58        | 1         | C                   | C         |                                    |                |                  |                 |
|  | Selon la valeur   |           |           |                     |           |                                    |                |                  |                 |
|  | 57  | 58        | 1         | C                   | C         | 720,9                              | 158,3          | (119,1)          | 760,1           |
|  | Selon le nombre   |           |           |                     |           |                                    |                |                  |                 |
| <b>Ponceaux de moins de trois mètres</b> | 82  | 83        | 1         | B                   | B         | ND                                 | s. o.          | s. o.            | ND              |
| <b>Total</b>                             |   |           |           |                     |           | <b>14 661,7</b>                    | <b>3 644,3</b> | <b>(1 869,1)</b> | <b>16 436,9</b> |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Chaussées du réseau supérieur

##### Évolution de l'état

Pour les chaussées du réseau supérieur, la proportion des routes dans un état satisfaisant ou mieux (A, B ou C) est demeurée stable. La réalisation de 2 072 kilomètres de travaux routiers en cours d'année a permis de maintenir leur état. Ces travaux sont répartis comme suit :

- 1 083 kilomètres (52 %) sont des travaux de réfection (réhabilitation en surface, réhabilitation en profondeur, reconstruction) qui visent à corriger les déficiences de la chaussée;
- 757 kilomètres (37 %) sont des travaux préventifs, de type scellement des fissures et resurfaçage mince, qui visent à préserver les chaussées en bon état et à augmenter leur durée de vie résiduelle à l'aide d'interventions économiques;
- 232 kilomètres (11 %) sont des travaux palliatifs, de type réparations localisées et resurfaçage mince, qui visent à offrir, sur des chaussées en très mauvais état qui ne peuvent être réhabilitées à court terme, un niveau de qualité et de sécurité adéquat à l'aide d'interventions temporaires, à moindre coût.

## Évolution du DMA

L'augmentation de 1 777,0 millions de dollars du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 608,0 millions de dollars sont associés à l'augmentation du coût d'intervention, notamment parce que les projets évalués cette année ont impliqué davantage d'activités connexes (honoraires professionnels, expropriation et déplacement de services publics) et autres éléments (signalisation, mesures de mitigation et glissières de sécurité);
- 569,0 millions de dollars attribuables au vieillissement naturel des chaussées qui ont atteint cette année une durée de vie résiduelle de moins de trois ans (1 364 kilomètres);
- 457,0 millions de dollars résultent de chaussées qui ont franchi cette année le seuil de déficience majeure (durée de vie résiduelle nulle). Pour ces chaussées, les besoins d'intervention sont maintenant d'une plus grande envergure et plus coûteux (1 411 kilomètres);
- 72,0 millions de dollars découlent d'une révision à la hausse du besoin d'intervention de certaines chaussées, à la suite de la mise à jour des données d'état et de paramètres de configuration (393 kilomètres);
- 71,0 millions s'ajoutent en raison de la prise en compte du coût moyen des réhabilitations majeures des chaussées en très mauvais état qui nécessitent des travaux palliatifs à court terme (162 kilomètres).

La résorption de 796,0 millions de dollars du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 517,0 millions de dollars en travaux de réfection réalisés sur des chaussées, qui visent à corriger leurs déficiences (944 kilomètres);
- 197,0 millions de dollars proviennent de la révision à la baisse du besoin d'interventions de certaines chaussées à la suite de la mise à jour des données d'état et de paramètres de configuration (1 116 kilomètres);
- 82,0 millions de dollars reliés à la réévaluation des coûts de projets à la suite d'une diminution du coût unitaire des interventions.

## **Structures – Réseau supérieur**

### Évolution de l'état

#### *Résultats selon le nombre*

L'état des structures du réseau supérieur s'est amélioré au cours de la dernière année et la proportion des structures dans un état satisfaisant ou mieux se situe maintenant à 76 %.

#### *Résultats selon la valeur*

L'état global des structures du réseau supérieur selon la valeur s'est également amélioré, passant d'un indice d'état moyen de D à C. Cette amélioration illustre l'effet de la stratégie d'intervention mise en place sur les structures majeures et dont les travaux sont prioritaires.

Les projets majeurs en structures inscrits au PQI prennent en charge 80 % de la valeur du DMA. Les projets en cours permettront la préparation et la réalisation de travaux afin de résorber le DMA cumulé au cours des prochaines années. Cette prise en charge par le MTQ illustre qu'il est en contrôle de son parc de structures.

### Évolution du DMA

L'augmentation de 1 709,0 millions de dollars du DMA est principalement attribuable aux éléments suivants :

- 1 386,0 millions de dollars de l'actualisation du coût de réfection des structures évaluées sous le seuil d'état satisfaisant, notamment le pont Laviolette.
  - Les projets majeurs de réhabilitation ou de reconstruction des structures peuvent requérir plusieurs années de préparation et de réalisation. Les coûts estimés des interventions demeurent constatés dans le DMA tant et aussi longtemps que les travaux de réparation ne sont pas terminés ou que le nouvel ouvrage n'est pas mis en service. Par conséquent, ils ont un impact sur l'ampleur du DMA pendant plusieurs années. Par exemple, dans le cas de la reconstruction du pont Gouin, à Saint-Jean-sur-Richelieu, même si les travaux sont en cours depuis 2017, le DMA ne sera résorbé que lors de la mise en service du nouveau pont prévue en 2019.
- 323,0 millions de dollars découlent du vieillissement de l'ensemble des structures.

La résorption de 954,0 millions de dollars du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 661,0 millions de dollars de travaux complétés pour la reconstruction de certains ponts et viaducs qui avaient atteint leur fin de vie utile;
- 293,0 millions de dollars résultent de travaux de réfection majeure complétés sur des composantes critiques permettant de prolonger la vie utile de certaines structures ou la révision de la portée et de la nature des interventions requises constatées lors des dernières inspections.

### **Structures – Ponts du réseau municipal**

#### Évolution de l'état

*Résultats selon le nombre et la valeur*

La proportion des ponts municipaux dans un état satisfaisant ou mieux s'est également améliorée et se situe à 58 %.

#### Évolution du DMA

L'augmentation de 158,3 millions de dollars du DMA est principalement attribuable au vieillissement des structures – ponts du réseau municipal.

La résorption de 119,1 millions de dollars du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 84,1 millions de dollars émanent de la réalisation de travaux sur des structures évaluées sous le seuil d'état satisfaisant;
- 35,0 millions de dollars attribuables à la révision de la portée et de la nature des interventions requises constatées lors des dernières inspections.

## LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|   | Quantité | Dimension                | Âge moyen<br>(ans) | Inspection<br>(%) | Indice d'état (%) |     |     | Indice<br>d'état<br>moyen |
|---|----------|--------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-----|-----|---------------------------|
|   |          |                          |                    |                   | ABC               | D   | E   |                           |
| <b>Immeubles</b>                                      |          |                          |                    |                   |                   |     |     |                           |
| Gares   | 51       | 1 201 824 m <sup>2</sup> | 20                 | 98                | 88                | 12  | 0   | B                         |
| Garages et ateliers                                   | 46       | 1 493 721 m <sup>2</sup> | 36                 | 54                | 72                | 4   | 24  | C                         |
| Terminus  | 94       | 687 891 m <sup>2</sup>   | 14                 | 77                | 85                | 10  | 5   | B                         |
| Administratifs et services                            | 141      | 129 466 m <sup>2</sup>   | 40                 | 0                 | ND                | ND  | ND  | ND                        |
| Abribus, abris de protection<br>et stations tempérées | 4 366    | 44 199 m <sup>2</sup>    | 14                 | 62                | 95                | 5   | 0   | B                         |
| <b>Ouvrages de génie civil</b>                        |          |                          |                    |                   |                   |     |     |                           |
| Métro   |          |                          |                    |                   |                   |     |     |                           |
| Stations  | 68       | 206 339 m <sup>2</sup>   | 43                 | 0                 | ND                | ND  | ND  | ND                        |
| Tunnels   | 179      | 76 km                    | 41                 | 0                 | ND                | ND  | ND  | ND                        |
| Trains  |          |                          |                    |                   |                   |     |     |                           |
| Voies ferrées   | s. o.    | 43 km                    | 15                 | 100               | 100               | 0   | 0   | A                         |
| Ponts, ponceaux, tunnels<br>et murs                   | 132      | s. o.                    | 41                 | 97                | 60                | 33  | 7   | C                         |
| Voies réservées                                       | s. o.    | 338 km                   | 12                 | 67                | 97                | 3   | 0   | C                         |
| Stationnements incitatifs                             | 28       | 452 482 m <sup>2</sup>   | 15                 | 86                | 79                | 17  | 4   | C                         |
| <b>Équipements</b>                                    |          |                          |                    |                   |                   |     |     |                           |
| Voitures de métro                                     |          |                          |                    |                   |                   |     |     |                           |
| MR-63   | 3        | s. o.                    | 53                 | 100               | 0                 | 0   | 100 | E                         |
| MR-73   | 423      | s. o.                    | 43                 | 100               | 0                 | 100 | 0   | D                         |
| AZUR  | 423      | s. o.                    | 2                  | 100               | 100               | 0   | 0   | A                         |
| Autobus   |          |                          |                    |                   |                   |     |     |                           |
| Standards   | 3 428    | s. o.                    | 10                 | 87                | 94                | 3   | 3   | B                         |
| Articulés   | 472      | s. o.                    | 7                  | 100               | 99                | 1   | 0   | B                         |
| Minibus   | 147      | s. o.                    | 6                  | 100               | 98                | 1   | 1   | B                         |
| Trains  |          |                          |                    |                   |                   |     |     |                           |
| Locomotives   | 41       | s. o.                    | 15                 | 100               | 100               | 0   | 0   | B                         |
| Voitures passagers                                    | 206      | s. o.                    | 12                 | 100               | 100               | 0   | 0   | A                         |
| Automotrices électriques                              | 58       | s. o.                    | 24                 | 100               | 0                 | 100 | 0   | D                         |
| Caténaires  | s. o.    | ND                       | ND                 | 0                 | ND                | ND  | ND  | ND                        |
| Aiguillages   | 13       | s. o.                    | 20                 | 100               | 100               | 0   | 0   | A                         |
| Véhicules d'interventions                             | 759      | s. o.                    | 11                 | 97                | 78                | 21  | 1   | C                         |
| Signalisation   | 234      | s. o.                    | 12                 | 64                | 100               | 0   | 0   | B                         |
| Autres <sup>2</sup>                                   | 246      | s. o.                    | 11                 | 93                | 84                | 15  | 1   | B                         |

<sup>1</sup> Résultats basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2018.

<sup>2</sup> La catégorie « Autres » inclut les éléments suivants : plateformes élévatrices, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, transpaletteuses, laveuses à planchers, voiturettes électriques et nacelles.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### **Pourcentage d'inspection**

Le présent inventaire des infrastructures en transport collectif intègre l'ensemble des infrastructures détenues par les sociétés de transport en commun, soit l'ARTM, le RTM (Exo), la STM, le RTC, le RTL, la STL (Laval), la STO, la STL (Lévis), la STTR, la STS (Saguenay) et la STS (Sherbrooke).

Le MTQ n'étant pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. Au regard des lignes directrices gouvernementales, le MTQ effectue, en collaboration avec l'ensemble des sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés. Cette approche vise à planifier les investissements à réaliser par le gouvernement du Québec en soutien aux sociétés de transport en commun, et ce, au cours des 10 prochaines années tout en respectant les responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées. Dans le cadre de cette démarche, le MTQ travaillera avec la STM afin de présenter ultérieurement l'état des ouvrages de génie civil du métro, soit les stations et les tunnels.

### **Méthodologie**

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

## LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et catégorie d'infrastructure

|                                | Quantité | Dimension              | Âge moyen (ans) | Inspection (%) | Indice d'état (%) |    |   | Indice d'état moyen | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |
|--------------------------------|----------|------------------------|-----------------|----------------|-------------------|----|---|---------------------|------------------------------------|
|                                |          |                        |                 |                | ABC               | D  | E |                     |                                    |
| <b>Immeubles</b>               | 85       | 9 005 m <sup>2</sup>   | 22              | 100            | 100               | 0  | 0 | A                   | —                                  |
| <b>Ouvrages de génie civil</b> |          |                        |                 |                |                   |    |   |                     |                                    |
| Quais                          | 26       | 7 571 m                | 38              | 100            | 43                | 57 | 0 | C                   | 47,1                               |
| Embarcadères                   | 20       | 3 604 m <sup>2</sup>   | 24              | 100            | 64                | 29 | 7 | B                   | 14,6                               |
| Autres                         | 22       | 161 298 m <sup>2</sup> | 34              | 100            | 100               | 0  | 0 | A                   | —                                  |
| <b>Équipements</b>             |          |                        |                 |                |                   |    |   |                     |                                    |
| Navires                        | 21       | s. o.                  | 28              | 100            | 83                | 17 | 0 | A                   | 23,5                               |
| <b>Total</b>                   |          |                        |                 |                |                   |    |   |                     | <b>85,2</b>                        |

<sup>1</sup> Données de décembre 2018.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Pourcentage d'inspection

Un calendrier d'inspection en continu a été établi et celui-ci cible les composantes critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels afin de rendre le service requis. L'objectif étant de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, des programmes d'inspection et de suivis périodiques des principales composantes sont exigés en fonction des obligations législatives et normatives imposées notamment par la Loi sur la marine marchande du Canada (2001). Résultant de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

### Méthodologie

L'âge moyen des immeubles et des ouvrages de génie civil représente l'âge apparent qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci afin d'assurer sa capacité à rendre le service d'ici la fin de sa vie utile.

La méthode d'évaluation de l'état des immeubles et des ouvrages de génie civil est basée sur la détermination d'un indice de vétusté physique établi à la suite d'une inspection technique. Pour les quais et les embarcadères, la méthode d'évaluation de leur état est basée sur un modèle de dégradation des infrastructures en fonction de l'âge. Cette évaluation soutient la stratégie d'investissement, qui vise à procéder à des interventions regroupées afin de minimiser l'impact sur les opérations.

Dans une perspective d'amélioration continue et en arrimage avec les lignes directrices gouvernementales, la méthode d'évaluation de l'état des navires a été révisée de manière à prendre en considération tant la vétusté que l'âge du navire. L'objectif consiste à obtenir un portrait à jour de l'état des navires qui permettra de soutenir des décisions éclairées à leur égard.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

|                                | Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%) |           |           | Indice d'état moyen |           | Déficit de maintien d'actifs (M\$) |              |            |                |
|--------------------------------|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|------------------------------------|--------------|------------|----------------|
|                                | PAGI  |           | Variation | PAGI                |           | PAGI 2018-2019                     | Augmentation | Résorption | PAGI 2019-2020 |
|                                | 2018-2019   | 2019-2020 |           | 2018-2019           | 2019-2020 |                                    |              |            |                |
| <b>Immeubles</b>               | 100   | 100       | 0         | A                   | A         | —                                  | —            | —          | —              |
| <b>Ouvrages de génie civil</b> |   |           |           |                     |           |                                    |              |            |                |
| Quais                          | 38  | 43        | 5         | C                   | C         | 41,8                               | 5,3          | —          | 47,1           |
| Embarcadères                   | 64  | 64        | 0         | B                   | B         | 13,6                               | 1,0          | —          | 14,6           |
| Autres                         | 100   | 100       | 0         | A                   | A         | —                                  | —            | —          | —              |
| <b>Équipements</b>             |   |           |           |                     |           |                                    |              |            |                |
| Navires                        | 99  | 83        | (16)      | A                   | A         | —                                  | 23,5         | —          | 23,5           |
| <b>Total</b>                   |   |           |           |                     |           | <b>55,4</b>                        | <b>29,8</b>  | —          | <b>85,2</b>    |

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

L'indice d'état moyen de l'ensemble des infrastructures s'est maintenu en cours d'année et est dans un état satisfaisant ou mieux. Ce maintien s'explique par la continuité du programme d'inspection de la STQ qui, d'une part, permet de cibler et de prioriser les travaux de maintien d'actifs et, d'autre part, de dresser un portrait le plus réaliste possible de ces infrastructures.

Les quais et les embarcadères présentent un état moyen stable de C et B respectivement. On constate une augmentation de la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux pour les quais. Celle-ci s'explique par l'acquisition de deux nouveaux quais auprès de Pêches et Océans Canada, soit celui de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de L'Isle-Verte.

En ce qui a trait aux navires, la diminution de la proportion de ceux-ci se trouvant dans un état satisfaisant ou mieux s'explique principalement par l'application d'une nouvelle méthode d'évaluation. La méthode utilisée prend maintenant en considération l'âge du navire en plus de l'indice de vétusté dans le calcul de l'IEG. L'indice d'état ainsi obtenu dresse un portrait plus représentatif de l'état général du navire et permet de mieux anticiper et planifier les besoins de remplacement des navires.

À noter que les suivis périodiques exigés en fonction des obligations législatives et normatives imposées notamment par la Loi sur la marine marchande du Canada (2001) assurent que les navires sont sécuritaires.

#### Évolution du DMA

L'augmentation du DMA des quais et des embarcadères s'explique par la dégradation naturelle de leur état observée au cours de la dernière année.

L'augmentation du DMA des navires est attribuable à des travaux répertoriés sur le navire N.M. Joseph-Savard. Ces travaux visent le remplacement et la mise à niveau de composantes qui ont atteint leur fin de vie utile.



En 2018-2019, les travaux réalisés en maintien d'actifs n'ont pas permis de résorber le DMA. Il est toutefois prévu, en 2019-2020, de réaliser des travaux qui cibleront la résorption du DMA, notamment la mise aux normes des embarcadères de Québec et de Lévis.

